

02



DOCUMENT DE REFERENCE 2002

SVEZ

VOUS APPORTER L'ESSENTIEL DE LA VIE

DOCUMENT DE REFERENCE 2002

Le présent document de référence a été déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 27 mars 2003, conformément au règlement n°98-01.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse.

SOMMAIRE

| | | |
|------------|--|------------|
| CHAPITRE 1 | RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES | 3 |
| 1.1 | RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE | 3 |
| 1.2 | ATTESTATION | 3 |
| 1.3 | RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES | 3 |
| 1.4 | POLITIQUE D'INFORMATION | 5 |
| CHAPITRE 2 | RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION | 5 |
| CHAPITRE 3 | RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL | 6 |
| 3.1 | RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE | 6 |
| 3.2 | RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL | 9 |
| 3.3 | REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE | 16 |
| 3.4 | MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS | 18 |
| 3.5 | DIVIDENDES | 20 |
| CHAPITRE 4 | STRATEGIE DU GROUPE ET DESCRIPTION DES ACTIVITES | 21 |
| 4.1 | VISION ET STRATEGIE | 21 |
| 4.2 | ENERGIE | 28 |
| 4.3 | ENVIRONNEMENT | 46 |
| 4.4 | AUTRES PARTICIPATIONS | 61 |
| 4.5 | POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES | 62 |
| 4.6 | POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE | 68 |
| 4.7 | POLITIQUE DE L'INNOVATION | 72 |
| 4.8 | GESTION DES RISQUES | 74 |
| CHAPITRE 5 | RAPPORT DE GESTION ET ETATS FINANCIERS | 83 |
| CHAPITRE 6 | ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE | 159 |
| 6.1 | COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION | 159 |
| 6.2 | INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL | 172 |
| 6.3 | SCHEMAS D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL | 175 |
| CHAPITRE 7 | RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR | 176 |
| ANNEXE | ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 AVRIL 2003 | 177 |
| | ORDRE DU JOUR | 177 |
| | RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION | 178 |
| | RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES | 182 |
| | RESOLUTIONS | 190 |

CHAPITRE 1

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Gérard Mestrallet, Président-Directeur Général

1.2 ATTESTATION

«A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs, pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de SUEZ ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.»

Paris, le 27 mars 2003

Le Président-Directeur Général



Gérard Mestrallet

1.3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.3.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Barbier Frinault & Autres

Réseau Ernst & Young

Société représentée par Monsieur Christian Chochon

41, rue Ybry, 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Désigné le 22 juin 1983 et renouvelé pour la dernière fois par l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2001 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Deloitte Touche Tohmatsu-Audit

Société représentée par Monsieur Jean-Paul Picard

185, avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Désigné le 28 mai 1999 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

1.3.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Monsieur Francis Scheidecker

Réseau Ernst & Young

41, rue Ybry, 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Désigné le 14 juin 1995 et renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2001 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Bureau d'Etudes Administratives Sociales et Comptables «BEAS»

7-9, Villa Houssay, 92200 Neuilly-sur-Seine

Désigné le 28 mai 1999 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

ATTESTATION DES RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société SUEZ et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président-Directeur Général. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission, étant précisé que ce document ne comporte pas de données prévisionnelles.

Les comptes annuels pour l'exercice 2000 arrêtés par le Directoire de SUEZ selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par Barbier Frinault & Autres, Deloitte Touche Tohmatsu-Audit et Mazars & Guérard selon les normes de la profession applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes annuels pour les exercices 2001 et 2002 arrêtés par le Conseil d'Administration de SUEZ selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par Barbier Frinault & Autres et Deloitte Touche Tohmatsu-Audit selon les normes de la profession applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes consolidés pour l'exercice 2000 arrêtés par le Directoire de SUEZ selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par Barbier Frinault & Autres, Deloitte Touche Tohmatsu-Audit et Mazars & Guérard selon les normes de la profession applicables en France, et ont été certifiés sans réserve.

Les comptes consolidés pour l'exercice 2001 arrêtés par le Conseil d'Administration de SUEZ selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par Barbier Frinault & Autres et Deloitte Touche Tohmatsu-Audit selon les normes de la profession applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes consolidés pour l'exercice 2002 arrêtés par le Conseil d'Administration de SUEZ selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par Barbier Frinault & Autres et Deloitte Touche Tohmatsu-Audit selon les normes de la profession applicables en France, et ont été certifiés sans réserve.

Notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2000, en date du 23 mars 2001, comporte une observation rappelant les changements comptables résultant de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2000, du nouveau règlement du Comité de la réglementation Comptable relatif aux comptes consolidés.

Notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2002, en date du 7 mars 2003, comporte une observation rappelant les changements de méthode résultant de la première application, à compter du 1^{er} janvier 2002, du règlement CRC n° 2000-06 relatifs aux passifs.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans ce document de référence.

Paris, le 27 mars 2003

Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Autres

Réseau Ernst & Young

41, rue Ybry - 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Neuilly-sur-Seine, le 27 mars 2003



Christian CHOCHON

Deloitte Touche Tohmatsu-Audit

185, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine

Neuilly-sur-Seine, le 27 mars 2003



Jean-Paul PICARD

1.4 POLITIQUE D'INFORMATION

Madame Valérie Bernis
Directeur Général Adjoint en charge des Communications
Téléphone : 01.40.06.67.72
Adresse :
16, rue de la Ville l'Evêque, 75008 PARIS
Site Internet : www.suez.com

Calendrier prévisionnel des communications financières

- Présentation des comptes annuels : 6 mars 2003
- Assemblée Générale : 25 avril 2003 (sur deuxième convocation)
- Mise en paiement du dividende : 2 mai 2003
- Présentation des comptes semestriels : 4 septembre 2003

CHAPITRE 2

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

Non applicable

CHAPITRE 3

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

3.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE

3.1.1 DENOMINATION SOCIALE ET SIEGE SOCIAL

SUEZ

16, rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS

3.1.2 FORME JURIDIQUE ET LEGISLATION APPLICABLE (article 1 des statuts)

SUEZ est une société anonyme à Conseil d'Administration soumise aux dispositions du livre II du Code de Commerce applicables aux sociétés commerciales ainsi qu'à toutes dispositions légales applicables aux sociétés commerciales. Elle est régie par les dispositions légales et réglementaires, en vigueur et à venir, applicables aux sociétés anonymes et par les statuts (article 1 des statuts).

3.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DUREE

La société a été constituée le 23 février 1880, pour une durée initiale de 99 ans, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation. La durée de la société prendra fin le 31 décembre 2040.

3.1.4 OBJET SOCIAL (article 3 des statuts)

La société a pour objet la gestion et la mise en valeur de ses actifs présents et futurs, en tous pays par tous moyens et, notamment :

- a)** l'obtention, l'achat, la prise à bail et l'exploitation de toutes concessions et entreprises relatives à l'alimentation des villes en eau potable ou industrielle, à l'évacuation et à l'épuration des eaux usées, aux opérations de dessèchement et d'assainissement, à l'irrigation et à l'établissement de tous ouvrages de transport, de protection et de retenue d'eau ;
- b)** l'obtention, l'achat, la prise à bail et l'exploitation de toutes activités de vente et de service aux collectivités et aux particuliers dans l'aménagement des villes et la gestion de l'environnement ;
- c)** l'étude, l'établissement et l'exécution de tous projets et de tous travaux publics ou privés pour le compte de toutes collectivités et particuliers ; la préparation et la passation de tous traités, contrats et marchés se rapportant à l'exécution de ces projets et de ces travaux ;
- d)** la prise de toutes participations sous forme de souscription, achat, apport, échange ou par tous autres moyens, d'actions, parts d'intérêts, obligations et tous autres titres de sociétés déjà existantes ou à créer ;
- e)** l'obtention, l'achat, la cession, la concession et l'exploitation de tous brevets d'invention, licences de brevets et tous procédés ;
- f)** et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou de nature à favoriser et à développer l'activité de la société.

3.1.5 REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

R.C.S. : Paris 542 062 559
Code APE : 741J

3.1.6 CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Les documents juridiques relatifs à SUEZ peuvent être consultés au siège de la société :
16, rue de la Ville l'Evêque - 75008 Paris.

3.1.7 EXERCICE SOCIAL

L'exercice social de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

3.1.8 REPARTITION STATUTAIRE DES BENEFICES

Le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, des sommes à affecter au fonds de réserve légal ainsi que de toutes autres sommes à porter en réserve en application de la loi, et augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable.

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé :

- la somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5% des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties sans que, si les bénéfices d'un exercice ne permettent pas d'effectuer ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice des exercices suivants ;
- les sommes que l'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décidera de reporter à nouveau ou d'affecter à la constitution de toutes réserves ou d'un fonds de prévoyance en vue notamment de l'amortissement total ou partiel des actions de la société.

Le solde du bénéfice distribuable, après les prélèvements ci-dessus, sera réparti également entre tous les actionnaires, au prorata du montant nominal de leurs actions à titre de dividende complémentaire.

L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende, soit en numéraire, soit en actions émises par la société, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée Générale Ordinaire peut, sur la proposition du Conseil d'Administration, décider en représentation de toutes distributions de bénéfices ou de réserves, la répartition de titres négociables existant dans le portefeuille de la société, avec obligation pour les actionnaires, le cas échéant, de procéder aux regroupements nécessaires pour obtenir tel ou tel nombre de titres ainsi répartis.

3.1.9 ASSEMBLEES GENERALES

3.1.9.1 Convocations aux Assemblées

Les Assemblées Générales sont qualifiées d'Extraordinaires lorsque leurs décisions se rapportent à une modification des statuts et d'Ordinaires dans tous les autres cas.

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.
Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par le Vice-Président le plus âgé présent à la séance ; à défaut par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil d'Administration. A défaut encore, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les procès-verbaux des Assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.

3.1.9.2 Participation aux Assemblées

Tout actionnaire, quel que soit le nombre de titres qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées, sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme soit d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée ; le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire un jour avant la date de réunion de l'Assemblée.

Tout actionnaire peut également, si le Conseil d'Administration ou son Président le permet au moment de la convocation d'une Assemblée Générale, participer à cette Assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission sous les réserves et dans les conditions fixées par la législation ou la réglementation en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette Assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations de l'Assemblée, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires.

3.1.9.3 Droit de vote

• Droit de vote simple

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Lorsque les actions sont l'objet d'un usufruit, le droit de vote attaché à ces actions appartient aux usufruitiers dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires.

Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions et selon les modalités fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

• Droit de vote double

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ou au nom de cet actionnaire et de personnes dont il tient ses droits, soit par succession *ab intestat* ou testamentaire, soit par partage de communauté de biens entre époux, soit par donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le bénéfice du droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert en faveur d'un autre actionnaire, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

La suppression du droit de vote double nécessite :

- une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ensemble des actionnaires afin de modifier les statuts,
- et une ratification de cette décision par l'Assemblée Spéciale des Actionnaires bénéficiaires d'un droit de vote double, qui doit approuver cette suppression à la majorité des deux tiers.

3.1.9.4 Notification à faire à la société

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou qui cesse de détenir directement ou indirectement une fraction du capital égale ou supérieure à 1% ou un multiple de cette fraction, jusqu'au seuil de 34% du capital social, est tenue de notifier à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, le nombre total d'actions qu'elle possède directement ou indirectement ou encore de concert. L'inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus, si l'application de cette sanction est demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital de la société. Cette demande est consignée au procès-verbal de l'Assemblée Générale.

3.1.9.5 Identification des actionnaires

La société peut demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de

titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

3.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

3.2.0 MODIFICATION DU CAPITAL ET DES DROITS ATTACHES

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont prévues par les dispositions statutaires (titre II des statuts). L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider, sur le rapport du Conseil d'Administration, une augmentation de capital.

Si l'augmentation est réalisée par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, l'Assemblée Générale statue aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires.

3.2.1 MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT, NOMBRE ET CATEGORIES D'ACTIONS

Au 31 décembre 2002, le capital social s'élève à € 2 014 844 806, divisé en 1 007 422 403 actions de € 2 nominal chacune.

L'exercice 2002 a été marqué par les opérations suivantes :

- annulation de 32 373 156 actions propres avec effet au 31 décembre 2002 ;
- création de 246 475 actions à la suite des levées d'options de souscription d'actions ;
- conversion de 156 217 obligations convertibles 4% janvier-février 1996 entraînant la création de 781 085 actions.

Par ailleurs, 3 404 801 actions, émises dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe (opération Spring 2002), ne sont pas libérées ; elles seront libérées et admises à la cote, au plus tard, le 12 août 2005.

3.2.2 CAPITAL AUTORISE NON EMIS

PRINCIPALES AUTORISATIONS A LA DISPOSITION DE SUEZ

• Autorisations données par l'AGM du 26 avril 2002

| Résolution | Objet de la résolution | Durée | Montant maximum | Montant utilisé | Solde |
|-----------------|---|---|---|---|-----------------|
| 7 ^e | Autorisation d'opérer en Bourse sur ses propres actions | 18 mois (à compter du 26 avril 2002) | Prix maxim. d'achat : € 50 Prix minim. de vente : € 32 Détenition maximum : 10% du capital Montant cumulé des acquisitions : ≤ € 5 milliards | Achats au 31.12.02 : 7 463 153 actions sur 1 026 280 965 actions, soit 0,7% du capital Ventes au 31.12.02 : 31 779 actions sur 1 026 280 965 actions, % ns | 9,3% du capital |
| 9 ^e | Augmentation de capital, soit par émission, avec maintien du DPS, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres | 26 mois (à compter du 26 avril 2002) | € 700 millions pour les actions* (correspondant à une augmentation de capital de 34,7%) + € 5 milliards pour les valeurs mobilières* | | |
| 10 ^e | Augmentation de capital par émission, avec suppression du DPS, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société, y compris à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une OPE | 26 mois (à compter du 26 avril 2002) | € 700 millions pour les actions* (correspondant à une augmentation de capital de 34,7%) + € 5 milliards pour les valeurs mobilières* | | |
| 11 ^e | Annulation d'actions | 18 mois (à compter du 26 avril 2002) | 10% du capital par période de 24 mois | Annulation de 32 373 156 actions avec effet au 31.12.02, soit 3,1% du capital | 6,9% du capital |
| 12 ^e | Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un Plan d'Epargne de SUEZ | 5 ans (à compter du 26 avril 2002) | 3% du capital | Création de 6 277 786 actions, soit 0,6% du capital au 30.06.02 | 2,4% du capital |
| 13 ^e | Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un Plan d'Epargne de Groupe Etats-Unis | 5 ans (à compter du 26 avril 2002) | 0,50% du capital | Création de 65 212 actions, % ns | |

* Ces chiffres ne se cumulent pas. Il s'agit d'un plafond global fixé pour les deux résolutions.

| Résolution | Objet de la résolution | Durée | Montant maximum | Montant utilisé | Solde |
|------------|--|--------------------------------------|---|--|-------|
| 14* | Augmentation de capital avec suppression du DPS en faveur de la société Spring Multiple 2002 SCA | 1 an (à compter du 26 avril 2002) | € 22,7 millions, soit 11,35 millions d'actions | Création de 6 144 036 actions, soit 0,6% du capital au 30.06.02 | |

• Autorisations données par l'AGM du 4 mai 2001

| Résolution | Objet de la résolution | Durée | Montant maximum | Montant utilisé | Solde |
|------------|---|--------------------------------------|------------------|---|------------------|
| 29* | Emission d'obligations et de valeurs mobilières représentatives de créances | 5 ans (à compter du 4 mai 2001) | € 7 milliards | € 231 millions pour l'emprunt obligataire 1% à option d'échange en actions Vinci € 500 millions pour l'emprunt obligataire Euribor 3 mois 2001/2003 soit une utilisation globale de € 731 millions | € 6,3 milliards |
| | + Obligations à provenir d'exercice de bons ou autres | | +€ 3,5 milliards | | |
| 31* | Options de souscriptions et d'achat d'actions aux dirigeants et au personnel des sociétés du Groupe | 38 mois (à compter du 4 mai 2001) | 3% du capital | 1,27% pour l'attribution du 28.11.2001 0,86% pour l'attribution du 20.11.2002 soit un total de 2,13% du capital | 0,87% du capital |

3.2.3 TITRES NON REPRESENTATIFS DU CAPITAL

SUEZ n'a pas émis de parts de fondateur ou de certificats de droits de vote.

Emission d'obligations 5,875% octobre et décembre 1999

SUEZ a procédé le 13 octobre 1999 au lancement d'un emprunt obligataire (sans appel public à l'épargne) pour une tranche initiale de € 1 250 millions, suivie en décembre 1999 d'une tranche complémentaire de € 150 millions dont les modalités sont les suivantes :

1^{re} tranche

| | |
|--------------------------------------|--|
| Montant de l'émission : | € 1 250 000 000 répartis en 1 250 000 obligations de € 1 000 nominal |
| Prix d'émission : | 101,045% du nominal |
| Date de jouissance et de règlement : | 13 octobre 1999 |
| Intérêt : | 5,875% par an, payable le 13 octobre de chaque année et pour la première fois le 13 octobre 2000 |
| Amortissement normal : | au pair, en totalité le 13 octobre 2009 |
| Amortissement anticipé : | en cas de modification du régime fiscal applicable aux obligations |
| Durée : | 10 ans |
| Rachats : | possibilité de rachats en Bourse ou hors Bourse. Les obligations ainsi rachetées seront annulées |
| Cotation : | Euronext Paris |

2^e tranche

| | |
|--------------------------|--|
| Montant de l'émission : | € 150 000 000 répartis en 150 000 obligations de € 1 000 nominal |
| Prix d'émission : | 100,813% du nominal |
| Date de jouissance : | 13 octobre 1999 |
| Intérêt : | 5,875% par an, payable le 13 octobre de chaque année et pour la première fois le 13 octobre 2000 |
| Amortissement normal : | au pair, en totalité le 13 octobre 2009 |
| Amortissement anticipé : | en cas de modification du régime fiscal applicable aux obligations |
| Durée : | 10 ans |
| Rachats : | possibilité de rachats en Bourse ou hors Bourse. Les obligations ainsi rachetées seront annulées |
| Cotation : | Euronext Paris |
| Code ISIN : | FR0000495848 |
| Code Sicovam : | 049584 |

Emission d'obligations 6,25% 2000/2007

SUEZ a lancé, début novembre 2000, un emprunt obligataire de € 500 millions réparti en 50 000 obligations de € 10 000 nominal chacune selon les modalités suivantes :

| | |
|--------------------------------------|--|
| Prix d'émission : | 100% du nominal |
| Date de jouissance et de règlement : | 2 novembre 2000 |
| Intérêt : | 6,25% l'an, payable annuellement le 2 novembre de chaque année et pour la première fois le 2 novembre 2001 |
| Amortissement normal : | au pair, en totalité le 2 novembre 2007 |
| Amortissement anticipé : | en cas de modification du régime fiscal applicable aux obligations |
| Durée : | 7 ans |
| Rachats : | possibilité de rachats en Bourse ou hors Bourse. Les obligations ainsi rachetées seront annulées |
| Assimilation : | l'émetteur se réserve la possibilité d'émettre de nouvelles obligations assimilables aux obligations existantes sous réserve que ces nouvelles obligations présentent les mêmes caractéristiques |
| Cotation : | Euronext Paris |
| Code ISIN : | FR 0000483430 |
| Code Sicovam : | 048343 |

Emission d'obligations à taux variable Euribor 2001/2003

En juin 2001, SUEZ a procédé à l'émission d'un emprunt d'un montant de € 500 millions représenté par des obligations de € 1000 nominal chacune selon les modalités suivantes :

| | |
|--------------------------------------|--|
| Prix d'émission : | 99,997% du nominal |
| Date de jouissance et de règlement : | 27 juin 2001 |
| Intérêt : | taux d'intérêt variable indexé sur l'euribor à trois mois plus 0,15% de marge annuelle. Les intérêts sont payables trimestriellement les 27 septembre, 27 décembre, 27 mars et 27 juin de chaque année et pour la première fois le 27 septembre 2001 |
| Amortissement normal : | le 27 juin 2003 ou à la date de paiement d'intérêts la plus proche de cette date |
| Amortissement anticipé : | en cas de modification du régime fiscal applicable aux obligations. |
| Durée : | 2 ans |
| Rachats : | Possibilité de rachats en Bourse ou hors Bourse. Les obligations rachetées seront annulées |
| Cotation : | Bourse de Luxembourg |
| Code ISIN : | FR0000486235 |
| Code Sicovam : | EC4006135 |

Emprunts obligataires émis via le GIE SUEZ Alliance

Le GIE SUEZ Alliance, créé en novembre 2001, est le véhicule de financement privilégié de SUEZ sur les marchés obligataires. Il comprend, au 31 décembre 2002, huit membres (SUEZ, SUEZ Finance, Tractebel, Elyo, Ondeo, Lyonnaise des Eaux France, SITA, et SITA France).

Le GIE a émis 2 emprunts obligataires durant l'exercice 2002 dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Emprunt obligataire 5,50% 2002/2009

Le GIE SUEZ Alliance a émis, en février 2002, un emprunt obligataire de € 1 250 millions réparti en 1 250 000 obligations de € 1 000 nominal chacune selon les modalités suivantes :

| | |
|-------------------|--|
| Prix d'émission : | € 1 000 000 000 : 99,731% du principal, payable en une seule fois à la date de règlement |
| | € 250 000 000 : 98,704% du principal, payable en une seule fois à la date de règlement |

| | |
|--------------------------|--|
| Date de règlement | |
| et de jouissance : | 20 février 2002 |
| Intérêt : | 5,50% l'an, payable à terme échu le 20 février de chaque année et pour la première fois le 20 février 2003 |
| Amortissement normal : | au pair, en totalité le 20 février 2009 |
| Amortissement anticipé : | en cas de modification du régime fiscal applicable aux obligations |
| Durée : | 7 ans |
| Rachats : | possibilité de rachats en Bourse ou hors Bourse. Les obligations ainsi rachetées seront annulées |
| Cotation : | Bourse de Luxembourg |
| Code ISIN : | FR0000488207 |

Emprunt obligataire à taux flottant 2002/2003

Le GIE SUEZ Alliance a émis, en avril 2002, un emprunt obligataire de € 800 millions divisé en 800 000 obligations de € 1 000 nominal chacune selon les modalités suivantes :

| | |
|--------------------------|---|
| Montant principal : | € 800 000 000 |
| Prix d'émission : | 99,954% du principal, payable en une seule fois à la date de règlement |
| Date de règlement | |
| et de jouissance : | 26 avril 2002 |
| Intérêt : | taux d'intérêt égal au taux d'intérêt européen interbancaire des dépôts en euros à trois mois majoré de 0,10% par an. Les intérêts sont payables trimestriellement à terme échu à chaque date de paiement d'intérêts, soit les 27 janvier, 27 avril, 27 juillet et 27 septembre de chaque année et pour la première fois le 27 juillet 2002 |
| Amortissement normal : | au pair, en totalité le 27 octobre 2003 |
| Amortissement anticipé : | en cas de modification du régime fiscal applicable aux obligations |
| Rachat : | possibilité de rachats en Bourse ou hors Bourse. Les obligations ainsi rachetées seront annulées |
| Cotation : | Bourse de Luxembourg |
| Code ISIN : | FR0000489049 |

Les différents emprunts obligataires échangeables en actions sont répertoriés page 134 dans la note n°16.2 du chapitre 5.

Programme d'Euro Medium Term Notes

SUEZ s'est doté, en mars 2001, d'un programme d'Euro Medium Term Notes d'un montant de € 2 milliards.

En juin 2002, le GIE SUEZ Alliance a rejoint SUEZ et SUEZ Finance en tant qu'émetteur dans le cadre de ce programme.

Durant l'année 2002, le GIE SUEZ Alliance et SUEZ Finance, avec la garantie du GIE SUEZ Alliance, ont réalisé 15 émissions dans le cadre du programme pour un total de € 1 404 125 000. Ces émissions ont des échéances allant de 6 mois à 10 ans. Les plus significatives furent :

- une émission de € 200 millions le 5 juillet 2002 portant un coupon d'euribor 3 mois +0,15% et venant à échéance le 6 janvier 2004 ;
- une émission de € 400 millions le 15 juillet 2002 portant un coupon d'euribor 3 mois +0,20% et venant à échéance le 15 juillet 2004 ;
- une émission de € 300 millions le 26 novembre 2002 portant un coupon fixe de 5,50% et venant à échéance le 26 novembre 2012. Une opération d'échange de taux d'intérêt a été adossée à cette émission pour transformer le coupon fixe de 5,50% en un coupon variable égal à l'euribor 3 mois +0,95%.

Billets de trésorerie

Le programme de billets de trésorerie du Groupe a été porté de € 2 milliards à € 3 milliards. Il bénéficie de la garantie inconditionnelle du GIE SUEZ Alliance. SUEZ Finance, dans le cadre de ce programme, a contribué à hauteur de € 1 497 millions d'encours moyen au financement du Groupe au cours de l'exercice 2002.

3.2.4 TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL DE SUEZ

3.2.4.1 Obligations convertibles 4% janvier-février 1996

En février 1996, la société Lyonnaise des Eaux a procédé à l'émission d'obligations convertibles pour un montant de € 525 949 158,25 (FRF 3 450 000 320) divisé en 6 634 616 obligations de € 79,27 (FRF 520) nominal dont les modalités sont les suivantes :

| | |
|--------------------------------------|---|
| Prix d'émission : | le pair |
| Date de jouissance et de règlement : | 6 février 1996 |
| Intérêt : | 4% l'an, payable le 1 ^{er} janvier de chaque année |
| Amortissement normal : | en totalité le 1 ^{er} janvier 2006, par remboursement au prix de € 96,04 (FRF 630) soit 121,15% du prix d'émission. |
| Amortissement anticipé : | 1) à toute époque par rachats en Bourse, notamment par voie d'offre publique, sans limitation de prix, ni de quantité 2) du 1 ^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2005 - à un prix déterminé de telle manière que le porteur obtienne le taux de rendement actuariel brut de l'emprunt, soit 5,65% ; - et si la moyenne des cours de l'action excède 115% du prix de remboursement anticipé. 3) à toute époque s'il reste moins de 10% du nombre d'obligations en circulation à € 96,04 (FRF 630), soit 121,15% du nominal. |
| Durée de l'emprunt : | 9 ans et 330 jours |
| Conversion des obligations : | 1 action pour 1 obligation au départ 5 actions pour 1 obligation depuis la division du nominal de l'action par 5, en mai 2001. |
| Cotation : | Euronext Paris. |

En 2002, 156 217 obligations convertibles 4% janvier-février 1996 ont été converties entraînant la création de 781 085 actions SUEZ. Au 31 décembre 2002, il restait en circulation 2 594 388 de ces obligations, représentant 39,10% des titres émis. Le nombre d'actions potentielles lié à la conversion de ces obligations s'élève à cette date à 12 971 940 actions.

Au cours de l'exercice 2002, les cours extrêmes des obligations convertibles 4% janvier-février 1996 ont été de € 94,80 (le 24 septembre 2002) et € 170,20 (le 2 janvier 2002), le dernier cours au 31 décembre 2002 s'établissant à € 101,90 (source Fininfo SA).

3.2.4.2 Options de souscription et d'achat d'actions

Le plan annuel d'options d'achat ou de souscription d'actions de SUEZ a pour objectif d'associer les cadres dirigeants et supérieurs, ainsi que des cadres à haut potentiel au développement futur de l'entreprise et à la création de valeur pour l'actionnaire.

L'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions est aussi un facteur de fidélisation prenant en compte, outre la contribution aux orientations stratégiques, l'adhésion aux valeurs du Groupe.

Les conditions d'attribution d'options ainsi que la liste des bénéficiaires sont arrêtées par le Conseil d'Administration conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale.

L'attribution 2002 a vu se poursuivre la volonté de la Direction Générale de maintenir le périmètre élargi des bénéficiaires, de manière à conserver la cohérence de la politique de SUEZ en la matière dans un contexte économique mondial perturbé.

Par ailleurs, la décision de ne plus pratiquer de décote lors de la détermination du prix de l'option a été reconduite pour 2002.

Les tableaux ci-après indiquent la nature de chacun des plans et leurs conditions d'exercice ainsi que le pourcentage de rabais consenti le cas échéant.

Options de souscription d'actions

Plans ex-Lyonnaise des Eaux

| Plans | Date de l'AG d'autorisation | Point de départ d'exercice des options | Prix d'exercice (€) | Rabais | Nbre de bénéficiaires par plan | Nbre total d'actions | Nbre d'actions à souscrire par le Comité de Direction | Levées en 2002 | Annulations en 2002 | Solde à lever au 31.12.2002 | Date d'expiration |
|--------------|-----------------------------|--|---------------------|--------|--------------------------------|----------------------|---|----------------|---------------------|-----------------------------|-------------------|
| 15.07.1994 | 9.06.1994 | 15.07.1996 | 14,79 | 5% | 361 | 1 693 750 | 510 500 | 90 485 | 0 | Plan échu | 15.07.2002 |
| 14.06.1995 | 9.06.1994 | 14.06.1997 | 15,03 | 5% | 422 | 1 834 250 | 561 000 | 26 385 | 2 000 | 436 250 | 14.06.2003 |
| 24.07.1996 | 9.06.1994 | 24.07.1998 | 13,90 | 5% | 492 | 2 271 500 | 680 000 | 103 605 | 0 | 712 560 | 24.07.2004 |
| TOTAL | | | | | | 5 799 500 | 1 751 500 | 220 475 | 2 000 | 1 148 810 | |

Plans SUEZ

| Plans | Date de l'AG d'autorisation | Point de départ d'exercice des options | Prix d'exercice (€) | Rabais | Nbre de bénéficiaires par plan | Nbre total d'actions | Nbre d'actions à souscrire par les Dirigeants du Groupe* | Levées en 2002 | Annulations en 2002 | Solde à lever au 31.12.2002 | Date d'expiration |
|--------------|-----------------------------|--|---------------------|--------|--------------------------------|----------------------|--|----------------|---------------------|-----------------------------|-------------------|
| 17.11.1997 | 19.06.1997 | 17.11.2002 | 17,47 | 5% | 873 | 4 996 000 | 880 000 | 26 000 | 6 000 | 4 734 000 | 17.11.2005 |
| 28.11.2000 | 5.05.2000 | 28.11.2005 | 36,41 | - | 1 347 | 6 493 000 | 1 127 500 | - | 78 250 | 6 368 750 | 28.11.2010 |
| 21.12.2000 | 5.05.2000 | 21.12.2005 | 37,84 | - | 510 | 3 000 500 | 145 000 | - | 0 | 2 901 500 | 20.12.2010 |
| 28.11.2001 | 4.05.2001 | 28.11.2005 | 34,5 | - | 3 160 | 13 030 000 | 1 685 000 | - | 177 500 | 12 852 500 | 27.11.2011 |
| 20.11.2002 | 26.04.2002 | 20.11.2006 | 17,67 | - | 2 528 | 8 991 847 | 1 254 000 | - | 0 | 8 991 847 | 19.11.2012 |
| TOTAL | | | | | | 36 511 347 | 5 091 500 | | 261 750 | 35 848 597 | |

* A l'époque de l'attribution et correspondant, pour l'exercice 2002, au Comité Exécutif.

Options d'achat d'actions

Plans ex-Compagnie de Suez

| Plans | Date de l'AG d'autorisation | Point de départ d'exercice des options | Prix d'exercice (€) | Rabais | Nbre de bénéficiaires par plan | Nbre total d'actions | Nbre d'actions à souscrire par le Comité de Direction | Levées en 2002 | Annulations en 2002 | Solde à lever au 31.12.2002 | Date d'expiration |
|--------------|-----------------------------|--|---------------------|--------|--------------------------------|----------------------|---|----------------|---------------------|-----------------------------|-------------------|
| 15.10.1996 | 14.06.1995 | 15.10.1998 | 9,79 | 20% | 61 | 436 325 | 156 395 | 88 057 | 0 | 222 971 | 15.10.2004 |
| TOTAL | | | | | | 436 325 | 156 395 | | 0 | 222 971 | |

Plans SUEZ

| Plans | Date de l'AG d'autorisation | Point de départ d'exercice des options | Prix d'exercice (€) | Rabais ou surcote | Nbre de bénéficiaires par plan | Nbre total d'actions | Nbre d'actions à souscrire par les Dirigeants du Groupe | Levées en 2002 | Annulations en 2002 | Solde à lever au 31.12.2002 | Date d'expiration |
|--------------|-----------------------------|--|---------------------|-------------------|--------------------------------|----------------------|---|----------------|---------------------|-----------------------------|-------------------|
| 16.11.1998 | 11.06.1998 | 16.11.2003 | 29,82 | 5% | 971 | 5 203 500 | 1 238 500 | 12 500 | 14 000 | 4 745 250 | 16.11.2006 |
| 30.06.1999 | 11.06.1998 | 30.06.2004 | 32,36 | + 1% | 29 | 244 500 | 30 000 | - | 0 | 240 500 | 30.06.2007 |
| 15.11.1999 | 11.06.1998 | 15.11.2004 | 30,22 | - | 1 115 | 5 095 250 | 1 117 500 | 15 000 | 15 000 | 4 944 000 | 15.11.2007 |
| 31.01.2000 | 11.06.1998 | 31.01.2005 | 30,13 | - | 143 | 868 750 | 50 000 | - | 0 | 868 750 | 31.01.2008 |
| TOTAL | | | | | | 11 412 000 | 2 436 000 | 27 500 | 29 000 | 10 798 500 | |

Options de souscription d'actions ex-SITA

Plans ex-SITA

| Plans | Date de l'AG d'autorisation | Point de départ d'exercice des options | Prix d'exercice (€) | Rabais | Nbre de bénéficiaires par plan (à l'origine) | Nbre total d'actions | Nbre d'actions à souscrire par les Dirigeants du Groupe | Levées en 2002 | Annulations en 2002 | Solde à lever au 31.12.2002 | Date d'expiration |
|--------------|-----------------------------|--|---------------------|--------|--|----------------------|---|----------------|---------------------|-----------------------------|-------------------|
| 09.06.1998 | 04.06.1997 | 09.06.2000 | 201,69 * | 5% | 131 | 76 850 | 30 300 | - | 3 250 | 73 600 | 25.05.2006 |
| 26.05.1999 | 04.06.1997 | 26.05.2003 | 198,90 * | 5% | 187 | 113 900 | 37 200 | - | 8 900 | 105 000 | 25.05.2006 |
| TOTAL | | | | | | 190 750 | 67 500 | | 12 150 | 178 600 | |

* Ce prix d'exercice correspondant au prix d'exercice des stock-options SITA.

L'échange contre des actions SUEZ se fera sur la base de 5 actions SITA pour 40 actions SUEZ, soit au prix de € 25,21 pour le plan de 1998 et € 24,86 pour le plan de 1999.

3.2.4.3 Capital potentiel au 31 décembre 2002

Le capital potentiel de la société au 31 décembre 2002 est de 49 969 347 actions (+ 4,96%) :

- 12 971 940 (+ 1,29%) actions pouvant provenir de la conversion d'obligations convertibles 4% janvier/février 1996.
- 36 997 407 (+ 3,67%) actions pouvant provenir de levées d'options de souscription d'actions.

Le calcul du résultat net par action dilué se trouve dans la note 13.8 de l'annexe aux comptes consolidés (chapitre 5).

3.2.5 EVOLUTION DU CAPITAL SUR 5 ANS

| Année | Augmentation de capital | Emission d'actions | | Capital (en milliers de FRF) | Nombre d'actions |
|-------------------|---|---------------------|--------------------|------------------------------------|----------------------|
| | | Nominal (en FRF) | Primes (en FRF) | | |
| 31.12.1997 | | | | 7 574 146 | 126 235 772 |
| | Création de 24 072 058 actions de FRF 60 nominal à la suite de l'OPE (début juillet 1998) sur la SGB | 1 444 323 480 | 22 964 743 332 | 9 018 470 | 150 307 830 |
| | Création de 1324300 actions de FRF 60 nominal à la suite de l'OPE complémentaire (début août 1998) sur la SGB | 79 458 000 | 1 263 382 200 | 9 097 928 | 151 632 130 |
| | Annulation de 4 759 580 actions de FRF 60 nominal | - | - | 8 812 353 | 146 872 550 |
| | Création de 260 665 actions de FRF 60 nominal au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe | 15 639 900 | 192 370 770 | 8 827 993 | 147 133 215 |
| | Création de 417 421 actions de FRF 60 nominal par levées d'options de souscription d'actions | 25 045 260 | 168 926 911 | 8 853 038 | 147 550 636 |
| | Création de 141 342 actions de FRF 60 nominal par conversion d'obligations convertibles 6,50% juin 1990 | 8 480 520 | 104 593 080 | 8 861 519 | 147 691 978 |
| | Création de 75 759 actions de FRF 60 nominal par conversion d'obligations convertibles 4% janvier-février 1996 | 4 545 540 | 34 849 140 | 8 866 064 | 147 767 737 |
| 31.12.1998 | | | | 8 866 064 | 147 767 737 |
| Année | Augmentation de capital | Emission d'actions | | Capital (en milliers d'€) | Nombre d'actions |
| | | Nominal (en €) | Primes (en €) | | |
| 01.02.1999 | Conversion juridique du capital social en euros par incorporation d'une somme de FRF 826 863 926 prélevée sur le poste « prime d'émission » et élévation corrélatrice de la valeur nominale de l'action de FRF 60 (équivalente à € 9,14694) à € 10. | - | - | 1 477 677 | 147 767 737 |
| | Annulation de 349 789 actions de € 10 nominal | - | - | 1 474 179 | 147 417 948 |
| | Annulation de 1 090 631 actions de € 10 nominal | - | - | 1 463 273 | 146 327 317 |
| | Création de 2 780 668 actions de € 10 nominal à la suite du remboursement anticipé des obligations convertibles 6,50% juin 1990 | 27 806 680 | 311 321 365 | 1 491 080 | 149 107 985 |
| | Création de 1 754 277 actions de € 10 nominal au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe | 17 542 770 | 207 250 285 | 1 508 623 | 150 862 262 |
| | Création de 4 883 216 actions de € 10 nominal à la suite de l'OPE sur SITA | 48 832 160 | 747 132 048 | 1 557 455 | 155 745 478 |
| | Création de 39 416 928 actions de € 10 nominal à la suite de la 1 ^{re} OPE sur Tractebel | 394 169 280 | 6 030 789 984 | 1 951 624 | 195 162 406 |
| | Création de 1 857 543 actions de € 10 nominal à la suite de la 2 ^e OPE sur Tractebel | 18 575 430 | 284 204 079 | 1 970 199 | 197 019 949 |
| | Création de 367 240 actions de € 10 nominal par levées d'options de souscription d'actions | 3 672 400 | 23 038 591 | 1 973 872 | 197 387 189 |
| | Création de 1 042 117 actions de € 10 nominal par conversion d'obligations convertibles 4% janvier-février 1996 | 10 421 170 | 72 191 081 | 1 984 293 | 198 429 306 |
| 31.12.1999 | | | | 1 984 293 | 198 429 306 |
| Année | Augmentation de capital | Emission d'actions | | Capital (en milliers d'€) | Nombre d'actions |
| | | Nominal (en €) | Primes (en €) | | |
| | Création de 3 129 256 actions de € 10 nominal au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe (opération Spring 2000) | 31 292 560 | 424 891 117 | 2 015 586 | 201 558 562 |
| | Création de 2 308 499 actions de € 10 nominal par conversion d'obligations convertibles 4% janvier-février 1996 | 23 084 990 | 159 917 780 | 2 038 671 | 203 867 061 |
| | Création de 219 520 actions de € 10 nominal par levées d'options de souscription d'actions | 2 195 200 | 14 245 071 | 2 040 866 | 204 086 581 |
| | Création de 179 136 actions de € 10 nominal par exercice de bons de souscription Northumbrian Water Group | 1 791 360 | 15 971 765 | 2 042 657 | 204 265 717 |
| 31.12.2000 | | | | 2 042 657 | 204 265 717 |
| 15.05.2001 | Division du nominal de l'action par 5 | | | 2 042 657 | 1 021 328 585 |
| | Création de 495 050 actions de € 2 nominal par conversion de 99 010 obligations convertibles 4% janvier-février 1996 | 990 100 | 6 858 768 | 2 043 647 | 1 021 823 635 |

| Année | Augmentation de capital | Emission d'actions | | Capital (en milliers d'€) | Nombre d'actions |
|-------------------|---|--------------------|------------------|---------------------------------|----------------------|
| | | Nominal (en €) | Primes (en €) | | |
| | Création de 246 015 actions de € 2 nominal par levées d'options de souscription d'actions | 492 030 | 3 061 066 | 2 044 139 | 1 022 069 650 |
| | Création de 1 590 315 actions de € 2 nominal par exercice de bons de souscription Northumbrian Water Group | 3 180 630 | 28 358 497 | 2 047 320 | 1 023 659 965 |
| 30.06.2001 | | | | 2 047 320 | 1 023 659 965 |
| | Création de 1 791 550 actions de € 2 nominal par conversion de 358 310 obligations convertibles 4% janvier-février 1996 | 3 583 100 | 24 820 134 | 2 050 903 | 1 025 451 515 |
| | Création de 829 450 actions de € 2 nominal par levées d'options de souscription d'actions | 1 658 900 | 10 007 906 | 2 052 562 | 1 026 280 965 |
| 31.12.2001 | | | | 2 052 562 | 1 026 280 965 |
| | Création de 598 870 actions de € 2 nominal par conversion de 119 774 obligations convertibles 4% janvier-février 1996 | 1 197 740 | 8 296 745 | 2 053 760 | 1 026 879 835 |
| | Création de 153 095 actions de € 2 nominal par levées d'options de souscription d'actions | 306 190 | 1 928 490 | 2 054 066 | 1 027 032 930 |
| 30.06.2002 | | | | 2 054 066 | 1 027 032 930 |
| | Création de 12 487 034 actions de € 2 nominal au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe (opération Spring 2002) | 24 974 068 | 239 338 303 | 2 079 040 | 1 039 519 964 |
| | Annulation, avec effet au 31 décembre 2002, de 32 373 156 actions propres | 64 746 312 | 767 578 589 | 2 014 294 | 1 007 146 808 |
| | Création de 182 215 actions de € 2 nominal par conversion de 36 443 obligations convertibles 4% janvier-février 1996 | 364 430 | 2 524 407 | 2 014 658 | 1 007 329 023 |
| | Création de 93 380 actions de € 2 nominal par levées d'options de souscription d'actions | 186 760 | 1 207 730 | 2 014 845 | 1 007 422 403 |
| 31.12.2002 | | | | 2 014 845 | 1 007 422 403 |

3.3 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

3.3.1 CAPITAL ET ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2002, le capital de SUEZ s'élève à € 2 014 844 806, il est composé de 1 007 422 403 actions de € 2 nominal chacune, représentant 1 130 648 612 droits de vote.

Une identification de l'actionnariat a été réalisée fin décembre 2002 (enquête TPI) avec un double seuil de 1 million d'actions pour les institutions et de 300 actions pour les actionnaires individuels.

Répartition des principaux actionnaires au 31 décembre 2002

| | % du capital* | % des droits de vote** |
|--|---------------|------------------------|
| Groupe Bruxelles Lambert (GBL) | 7,2 | 12,5 |
| Actionnariat salarié | 4,0 | 4,5 |
| Crédit Agricole | 3,3 | 5,7 |
| CDC | 3,2 | 3,8 |
| Cogema | 2,3 | 2,8 |
| CNP Assurances | 1,6 | 1,4 |
| Caixa | 1,5 | 1,4 |
| Autodétention/Autocontrôle | 1,3 | - |
| Sofina | 1,0 | 0,9 |
| Total dirigeants | ns | ns |
| Public | 74,6 | 67,0 |
| (à notre connaissance, personne, dans cette catégorie, ne détient plus de 5% du capital) | | |
| TOTAL | 100% | 100% |

* Calculé sur le nombre d'actions existantes au 31.12.2002.

** Calculé sur le nombre de droits de vote déclaré (AGM du 26 avril 2002), soit 1 130 883 275.

La différence observée entre les pourcentages de détention au niveau du capital et des droits de vote s'explique par le fait :

- que les statuts de la société confèrent un droit de vote double à tout actionnaire détenant ses actions SUEZ depuis deux ans au moins sous la forme nominative,
- que la loi supprime le droit de vote pour les actions détenues en autodétention ou en autocontrôle.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires portant sur le capital de SUEZ.

Actions propres au 31 décembre 2002

L'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2002 avait autorisé la société à opérer sur ses propres actions en vue de la gestion de ses fonds propres dans les conditions fixées par les conditions légales et réglementaires applicables.

(Note d'opération visée par la COB le 5 mars 2002 s- visa n° 02-274)

Conditions : prix maximum d'achat : € 50
 prix minimum de vente : € 32
 détention maximum : 10% du capital
 montant cumulé des acquisitions : € 5 milliards

Entre l'Assemblée Générale du 26 avril et le 31 décembre 2002, la société a acquis 7 463 153 de ses propres actions pour une valeur globale de € 144,6 millions et unitaire de € 19,37 et cédé 31 779 actions pour une valeur globale de € 1 million et unitaire de € 32,54.

Entre le 1^{er} janvier et le 28 février 2003, la société n'a pas opéré en Bourse sur ses propres actions.

Le Conseil d'Administration du 20 novembre 2002, faisant usage de la 11^e résolution votée à l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2002, a décidé d'annuler, avec effet au 31 décembre 2002, 32 373 156 de ses propres actions, soit 3,11% du capital.

Au 31 décembre 2002, la société détenait 11,2 millions de ses propres actions, représentant 1,1% du capital.

3.3.2 VARIATION SIGNIFICATIVE DE L'ACTIONNARIAT AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

| | 31 décembre 2000 | | 31 décembre 2001 | | 31 décembre 2002 | |
|--------------------------------|------------------|-----------|------------------|-----------|------------------|-----------|
| | % du capital | % des DDV | % du capital | % des DDV | % du capital | % des DDV |
| Groupe Bruxelles Lambert (GBL) | 7,2 | 12,8 | 7,1 | 12,5 | 7,2 | 12,5 |
| Actionnariat salarié | 2,8 | 2,6 | 2,7 | 3,4 | 4,0 | 4,5 |
| Crédit Agricole | 3,5 | 6,0 | 3,2 | 5,4 | 3,3 | 5,7 |
| CDC | 2,5 | 3,3 | 2,6 | 3,3 | 3,2 | 3,8 |
| Cogema | 2,2 | 4,1 | 2,2 | 2,8 | 2,3 | 2,8 |
| CNP Assurances | 1,6 | 1,5 | 1,6 | 1,4 | 1,6 | 1,4 |
| Caixa | 1,5 | 1,4 | 1,5 | 1,4 | 1,5 | 1,4 |
| Sofina | 1,2 | 1,1 | 1,0 | 0,9 | 1,0 | 0,9 |

3.3.3 PERSONNES MORALES DETENANT LE CONTROLE DE LA SOCIETE

Sans objet

3.3.4 ORGANIGRAMME

Voir chapitre 4 – Stratégie du Groupe et Description des Activités.

3.3.5 NANTISSEMENTS D' ACTIONS DE L'EMETTEUR

Néant

3.3.6 NANTISSEMENTS D'ACTIFS

Voir notes 10 et 20 des comptes consolidés.

3.4 MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

L'action SUEZ est cotée au premier marché de la Bourse de Paris et aux Bourses de Bruxelles, du Luxembourg et de Zurich. Depuis le 18 septembre 2001, l'action SUEZ est cotée à la Bourse de New York sous forme d'American Depositary Share (ADS). Chaque ADS représente une action SUEZ. SUEZ fait partie des indices suivants : CAC 40, Dow-Jones Euro Stoxx 50, Dow Jones Stoxx 50, Dow Jones Euro Utilities, FTSE Eurotop 100.

Renseignements sur les marchés des divers instruments financiers émis par SUEZ page 10 et suivantes.

Evolution des cours extrêmes et du volume des transactions sur l'action SUEZ à Paris

(source Fininfo S.A)

| | Cours le + haut (€) | Cours le + bas (€) | Volume des transactions | Capitaux (en millions d'€) |
|-------------|------------------------|-----------------------|----------------------------|-------------------------------|
| 2001 | | | | |
| Juillet | 38,80 | 35,41 | 2 670 561 | 100 190 |
| Août | 39,00 | 36,50 | 2 629 645 | 99 097 |
| Septembre | 38,24 | 30,20 | 4 385 520 | 156 399 |
| Octobre | 37,80 | 33,23 | 2 977 400 | 105 648 |
| Novembre | 35,80 | 32,60 | 3 839 564 | 130 680 |
| Décembre | 34,30 | 31,91 | 2 721 448 | 89 150 |
| 2002 | | | | |
| Janvier | 34,90 | 30,80 | 3 470 040 | 113 267 |
| Février | 34,55 | 32,00 | 2 833 711 | 94 268 |
| Mars | 33,35 | 31,26 | 3 515 863 | 113 686 |
| Avril | 33,80 | 31,40 | 3 705 596 | 120 868 |
| Mai | 33,19 | 30,29 | 4 080 662 | 130 055 |
| Juin | 30,95 | 23,20 | 4 619 048 | 125 752 |
| Juillet | 27,30 | 18,38 | 5 804 726 | 132 274 |
| Août | 25,85 | 19,35 | 3 713 694 | 85 938 |
| Septembre | 23,51 | 14,50 | 5 444 269 | 105 658 |
| Octobre | 19,48 | 13,18 | 5 302 632 | 87 514 |
| Novembre | 19,84 | 16,60 | 4 127 491 | 75 180 |
| Décembre | 20,10 | 15,52 | 4 430 586 | 78 898 |
| 2003 | | | | |
| Janvier | 19,80 | 16,25 | 6 548 002 | 118 858 |
| Février | 18,72 | 10,97 | 7 047 440 | 104 188 |

ADR - Evolution des cours extrêmes et du volume des transactions sur l'ADR à New York

(source Fininfo S.A)

| | Cours le + haut (US\$) | Cours le + bas (US\$) | Volume des transactions | Capitaux (en millions d'US\$) |
|-------------|---------------------------|--------------------------|----------------------------|----------------------------------|
| 2001 | | | | |
| Septembre * | 35,10 | 31,00 | 39 300 | - |
| Octobre | 34,20 | 30,45 | 10 914 | - |
| Novembre | 32,00 | 29,10 | 5 995 | - |
| Décembre | 31,95 | 28,40 | 50 090 | - |
| 2002 | | | | |
| Janvier | 30,85 | 27,30 | 36 852 | - |
| Février | 29,90 | 27,50 | 38 484 | - |
| Mars | 29,30 | 27,27 | 27 150 | - |
| Avril | 30,30 | 27,61 | 26 941 | - |
| Mai | 29,95 | 28,60 | 19 314 | - |
| Juin | 28,75 | 24,01 | 34 545 | - |
| Juillet | 26,50 | 18,85 | 61 841 | - |
| Août | 25,20 | 19,12 | 42 886 | - |
| Septembre | 21,94 | 15,00 | 74 750 | - |
| Octobre | 18,03 | 13,18 | 100 200 | - |
| Novembre | 19,50 | 16,85 | 90 065 | - |
| Décembre | 19,97 | 16,51 | 62 252 | - |
| 2003 | | | | |
| Janvier | 20,85 | 17,47 | 63 714 | - |
| Février | 20,08 | 12,20 | 66 668 | - |

* Mois d'introduction de SUEZ à la Bourse de New York.

Evolution des cours extrêmes et du volume des transactions sur les obligations convertibles 4% janvier - février 1996 à Paris (source Fininfo S.A)

| | Cours le + haut (€) | Cours le + bas (€) | Volume des transactions | Capitaux (en millions d'€) |
|-------------|------------------------|-----------------------|----------------------------|-------------------------------|
| 2001 | | | | |
| Juillet | 194,80 | 170,00 | 2 088 | 0 394 |
| Août | 195,00 | 182,11 | 4 976 | 0 940 |
| Septembre | 189,50 | 139,00 | 6 189 | 1 091 |
| Octobre | 186,50 | 168,00 | 2 029 | 0 357 |
| Novembre | 178,10 | 162,80 | 1 938 | 0 329 |
| Décembre | 170,50 | 155,11 | 2 217 | 0 359 |
| 2002 | | | | |
| Janvier | 170,20 | 150,70 | 5 177 | 0 815 |
| Février | 169,00 | 155,01 | 595 | 0 098 |
| Mars | 166,90 | 154,01 | 1 350 | 0 215 |
| Avril | 168,50 | 154,11 | 895 | 0 144 |
| Mai | 165,50 | 152,00 | 217 | 0 035 |
| Juin | 155,00 | 117,30 | 420 | 0 058 |
| Juillet | 140,90 | 99,00 | 2 382 | 0 277 |
| Août | 129,90 | 100,10 | 209 | 0 024 |
| Septembre | 120,20 | 94,80 | 581 | 0 065 |
| Octobre | 108,00 | 96,20 | 593 | 0 059 |
| Novembre | 111,00 | 99,35 | 345 | 0 036 |
| Décembre | 107,00 | 98,50 | 448 | 0 047 |
| 2003 | | | | |
| Janvier | 105,30 | 98,33 | 276 | 0 028 |
| février | 102,00 | 95,10 | 588 | 0 059 |

Options négociables sur actions

Volume (en nombre de contrats échangés) sur les classes d'options SUEZ en 2002 à Paris

| Période | Options d'achat | Options de vente | Total |
|---|-----------------|------------------|-----------|
| du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2002 | 3 220 350 | 2 131 224 | 5 351 574 |

3.5 DIVIDENDES

Dividendes des cinq derniers exercices (compte tenu de la division du nominal de l'action par cinq)

| Exercice | Dividende net | Avoir fiscal | Revenu global |
|---------------------|---------------|--------------|---------------|
| En € | | | |
| 1997 | 0,46 | 0,23 | 0,69 |
| 1998 | 0,54 | 0,27 | 0,81 |
| 1999 | 0,60 | 0,30 | 0,90 |
| 2000 ⁽¹⁾ | 0,66 | 0,33 | 0,99 |
| 2000 ⁽²⁾ | 0,56 | 0,28 | 0,84 |
| 2001 ⁽¹⁾ | 0,71 | 0,355 | 1,065 |
| 2001 ⁽²⁾ | 0,61 | 0,305 | 0,915 |

(1) actions entièrement libérées.

(2) actions non libérées.

Les dividendes, non réclamés dans un délai de 5 ans, font l'objet d'un versement au Trésor public.

CHAPITRE 4

STRATEGIE DU GROUPE ET DESCRIPTION DES ACTIVITES

4.1 VISION ET STRATEGIE

HISTORIQUE DE LA FORMATION DE SUEZ

SUEZ résulte de la fusion de la Compagnie de Suez et de Lyonnaise des Eaux intervenue en juin 1997. A l'époque, la Compagnie de Suez, qui avait construit et exploité le Canal de Suez jusqu'à sa nationalisation par le gouvernement égyptien en 1956, était encore une société holding possédant des participations diversifiées en Belgique et en France, en particulier dans les secteurs des services financiers et de l'énergie. Lyonnaise des Eaux était pour sa part une société diversifiée dans la gestion et le traitement de l'eau, les déchets, la construction, la communication et la gestion d'installations techniques. Une large part de son activité était localisée en France, avec une activité internationale significative.

4.1.1. Description des activités du Groupe

L'offre de services de SUEZ répond aux besoins fondamentaux d'une clientèle variée.

Conformément à ce qui avait été annoncé en 1997 lors de la fusion, SUEZ a progressivement cessé d'être un conglomérat pour devenir un groupe industriel de services, acteur international du développement durable, offrant une large gamme de solutions pour les entreprises, les particuliers et les collectivités dans le domaine de l'Energie et dans le domaine de l'Environnement, Eau et Propreté.

La spécificité de SUEZ est d'imaginer, de concevoir, de mettre en œuvre et de gérer des systèmes et des réseaux dans chacun de ses métiers, afin de satisfaire les besoins de sa clientèle, qu'il s'agisse des entreprises, des collectivités ou des clients individuels. Au-delà des services dont ils ont besoin, SUEZ souhaite leur apporter les solutions spécifiques et innovantes qu'ils attendent.

Le développement du Groupe s'appuie donc sur une offre diversifiée de services qui repose sur sa capacité d'expertise étendue, sur sa longue expérience et ses nombreuses références, sur la flexibilité financière que lui offrent des cash-flows récurrents ainsi que sur son réseau international.

SUEZ détient, dans chacun de ses grands domaines d'activité, Energie et Environnement, des positions de premier plan :

- Dans le domaine de l'Energie, SUEZ est un acteur majeur disposant d'une expertise reconnue dans les différents segments de la chaîne de valeur, qu'il s'agisse de la production et la fourniture d'électricité, du trading en tant qu'activité de support, du transport ou de la commercialisation de l'électricité et du gaz naturel, de l'offre de services comme la construction d'installations d'unités de cogénération, la gestion technique des installations sur site ou l'optimisation de systèmes, et enfin des activités d'ingénierie.
- Dans le domaine de l'Environnement, SUEZ est un acteur majeur des services liés à l'eau. Il assure la conception et la gestion de systèmes de production et de distribution d'eau potable et de traitement des eaux usées, des activités d'ingénierie et fournit aux industriels une gamme complète de services. SUEZ est également l'un des leaders mondiaux de la gestion des déchets pour le compte des clients municipaux et des entreprises. Ses compétences couvrent la totalité de la chaîne de valeur –collecte, tri et recyclage, incinération, enfouissement– et la plupart des catégories de déchets, banals ou spéciaux. En 2002, ces deux secteurs d'activités à forte dimension locale ou municipale, ont été regroupés au sein de SUEZ Environnement Services Locaux. Ondeo Nalco, leader mondial du conditionnement chimique de l'eau, constitue avec sa filiale Ondeo Industrial Solutions, spécialisée dans l'opération et la maintenance sur site d'unités de traitement des eaux industrielles, la branche opérationnelle SUEZ Environnement Services Industriels.

SUEZ estime que sa clientèle diversifiée constitue une base d'activités récurrentes avec un potentiel de croissance organique se situant entre 4% et 7% par an, en fonction de la situation de l'économie. SUEZ dessert deux grands segments de clientèle :

a) La clientèle des entreprises

En 2002, le Groupe a réalisé plus de 50% de son chiffre d'affaires auprès des entreprises.

En effet, les entreprises du secteur industriel et du secteur tertiaire sont fréquemment à la recherche de solutions sur mesure que le Groupe est capable de leur offrir dans ses domaines de compétences.

SUEZ leur propose à la fois :

- La fourniture de produits et services de base (électricité, gaz, eau et gestion des déchets) ;
- Un vaste ensemble de prestations spécialisées, qui couvrent, entre autres, le conditionnement chimique de l'eau, le traitement des déchets industriels spéciaux, la conception et la fourniture d'installations de traitement des eaux ou d'installations électriques et mécaniques ou le génie climatique ;
- Des services de gestion sur site industriel, allant de la maintenance à des opérations complexes d'outsourcing pouvant impliquer des reprises de personnels et d'actifs.

SUEZ estime que le marché des services aux entreprises devrait continuer à croître dans les années à venir, le rythme de cette croissance étant toutefois corrélé à la santé des économies nationales. L'évolution des activités déléguées par les entreprises à leurs prestataires de services se caractérise par quelques tendances fortes : le passage progressif de prestations simples (maintenance) à des prestations plus complexes, (facilities management, gestion complète du cycle de l'eau, gestion des déchets) ; la nécessité pour le prestataire de s'engager sur des résultats et plus seulement sur des moyens ; le partage, voire le transfert, de tout ou partie du risque industriel (externalisation).

Les contrats que SUEZ offre peuvent être à la fois multisites –grâce à sa présence internationale– monoservice voire même multi-services en fonction des demandes du client. Dans ce cas, ils peuvent par exemple inclure l'approvisionnement en eau ultra pure (Ondeo), l'électricité, le gaz et la chaleur (Tractebel), l'incinération et le traitement des déchets (SITA), le «facilities management» ou encore la gestion sur site d'installations de cogénération (Tractebel Elyo).

La montée en puissance du Groupe dans l'industrie s'est accélérée depuis 1997 sous l'effet de facteurs convergents. L'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie a créé de nouvelles opportunités commerciales pour la fourniture non seulement des fluides mais aussi de services aux entreprises qui recherchent des prestations plus complexes. Par ailleurs, le Groupe a procédé à des acquisitions de sociétés à forte spécialisation industrielle (notamment dans le traitement des eaux avec Nalco et Calgon) afin d'élargir sa palette de compétences et sa présence géographique.

Il a également adapté ses structures en créant :

- Une organisation transversale chargée, au sein de chaque pôle, de développer les relations avec les grandes entreprises ;
- Une structure de coordination au niveau du Groupe, SUEZ Industrial Solutions, pour élaborer la politique de marketing transversal, coordonner l'action des réseaux commerciaux, piloter les grands comptes et pouvant assurer, le cas échéant, la conduite des projets «d'outsourcing» multimétiers les plus importants.

b) La clientèle municipale et les particuliers

L'évolution des politiques publiques, des réglementations nationales et le développement de l'urbanisation déterminent notre marché potentiel à long terme.

En effet, l'appel au secteur privé se développe soit au rythme de la déréglementation des marchés dans le cas de l'énergie, soit par la prise de conscience par les collectivités publiques concernées du caractère limité de leurs ressources et de leurs compétences dans le cas de l'eau, soit encore en raison du renforcement des réglementations environnementales dans le cas de la propreté. Cet appel au secteur privé peut prendre la forme de privatisations, de concessions ou de contrats d'opération et de maintenance. Il est synonyme pour de nombreuses collectivités et institutions internationales d'une plus grande efficacité, sous forme de prix reflétant mieux la réalité économique, d'une qualité de service plus élevée et d'une augmentation de la population desservie.

SUEZ estime que le potentiel de développement à long terme de ces marchés est vaste –pour ne prendre qu'un seul exemple, le champ de la délégation au secteur privé de la gestion des services liés à l'eau se limite aujourd'hui à 8% environ de la population mondiale–. SUEZ s'est engagé dans «La Vraie Bataille de l'Eau», pour faire face aux besoins majeurs identifiés à long terme.

Une personne sur six dans le monde n'a pas accès à l'eau potable et près de la moitié de la population ne dispose pas d'installations sanitaires suffisantes. Si la dramatique situation de *statu quo* actuelle se maintient, les objectifs d'amélioration dits du Millénaire ne seront pas atteints. Ce constat a été rappelé avec force à Johannesburg en août 2002. Un modèle de développement que le Groupe met en avant s'appuie sur un partenariat entre l'autorité publique et l'opérateur privé avec une répartition claire des responsabilités. Dans ce modèle de partenariat public-privé, l'opérateur n'est pas propriétaire de la ressource en eau mais se voit confier pour la durée de son contrat la responsabilité des infrastructures, de leur entretien, et le plus souvent de leur développement au bénéfice de toutes les populations, y compris les plus défavorisées. Les investissements assumés le cas échéant par l'opérateur sont consacrés au développement et à l'amélioration des infrastructures de réseaux et de traitement plutôt qu'à leur acquisition. Toutefois, le secteur privé, dont le rôle important a été souligné au Sommet de la Terre, peut tenir sa place dans «La Vraie Bataille de l'Eau» si des solutions sont trouvées pour éviter que la prise de risque ne soit déséquilibrée au détriment des opérateurs et pour faire en sorte que les collectivités publiques soient en mesure d'honorer leurs engagements contractuels, en particulier en matière tarifaire.

4.1.2. Une activité en croissance malgré une conjoncture internationale détériorée

En 2002, face à une conjoncture difficile, le Groupe a continué de déployer une activité commerciale intense et a obtenu plus de 50 contrats importants, contribuant ainsi à une croissance organique de 5,7% identique à celle enregistrée en 2001⁽¹⁾.

Le chiffre d'affaires du Groupe a atteint € 46,1⁽²⁾ milliards, soit une augmentation annuelle de 8,8%.

Le chiffre d'affaires de l'Energie et de l'Environnement représente pour sa part 98,6% du chiffre d'affaires. L'Energie en constitue la part la plus importante avec 64,1% ; elle est suivie par les services liés à l'Environnement avec 34,5%.

| Ventilation du chiffre d'affaires En € millions, sauf % | 2002 | | 2001 | | 2000 | |
|--|-----------------|---------------|-----------------|---------------|---------------|---------------|
| Energie* | 29 548,2 | 64,1% | 26 373,9 | 62,3% | 19 586 | 56,6% |
| Environnement | 15 897,4 | 34,5% | 15 374,3 | 36,3% | 14 386 | 41,5% |
| Communication | 644,2 | 1,4% | 611,0 | 1,4% | 645 | 1,9% |
| TOTAL GROUPE | 46 089,8 | 100,0% | 42 359,2 | 100,0% | 34 617 | 100,0% |

* Y compris négoce d'énergie.

La croissance organique des activités de l'Energie s'est élevée à 4,9%⁽³⁾. Dans les activités de l'Environnement, elle a atteint 6,6%.

Si l'activité de SUEZ est mondiale, son marché le plus important reste l'Europe au sens large : SUEZ y a réalisé environ 76,2% (hors négoce) de son chiffre d'affaires en 2002. La France et la Belgique apportent une contribution majeure avec 48,4% (hors négoce) et le poids relatif dans l'activité du Groupe de l'ensemble Europe/Etats-Unis passe de 84,9% (hors négoce) en 2001 à 87,8% (hors négoce) en 2002. La baisse du poids des pays émergents dans le chiffre d'affaires du Groupe est liée pour une large part à la dépréciation des monnaies argentine et brésilienne. Compte tenu de l'orientation de la stratégie du Groupe (voir infra «le plan d'action 2003 - 2004») annoncée en janvier 2003, en ce qui concerne son développement géographique, SUEZ prévoit pour les années à venir une poursuite du développement avec pour objectif la diminution relative de notre exposition aux pays émergents, tant ce qui concerne le chiffre d'affaires que les capitaux engagés du Groupe, au bénéfice des pays industrialisés, en particulier en Europe et aux USA.

En 2002, la croissance organique du Groupe s'est déroulée dans le cadre d'une économie mondiale instable.

L'année 2001 avait marqué une réelle cassure dans la dynamique de croissance, l'activité a rebondi au début de l'année 2002⁽⁴⁾, mais elle a reperdu ensuite son élan dans un contexte marqué par une nouvelle détérioration des marchés financiers et de la situation géopolitique au Moyen-Orient. L'activité du Groupe s'est déroulée dans un environnement économique caractérisé dans les grands pays occidentaux par la persistance du ralentissement conjuguée à la poursuite de la baisse des indices boursiers et, dans les pays d'Asie et d'Amérique latine, par la dégradation brutale des grands équilibres provoquant l'effondrement des devises, notamment en Argentine et au Brésil.

La volatilité des marchés financiers s'est accompagnée d'une méfiance accrue à l'égard des niveaux d'endettement atteints par de nombreux acteurs dans un climat de forte aversion au risque. Pour ce qui concerne le Groupe, la dette nette a décliné depuis la fin 2001 : de € 28 milliards au 31.12.2001, elle est passée à € 26 milliards au 31.12.2002. Le management estime que le Groupe dispose de liquidités suffisantes pour financer ses besoins.

(1) A périmètre, méthodes et changes constants, hors négoce d'énergie et hors variation de prix du gaz.

(2) Y compris négoce d'énergie.

(3) Hors effets de périmètre, de change, de variation des prix du gaz et hors négoce d'énergie.

(4) Perspectives économiques, décembre 2002.

Ainsi, au 31.12.2002, le Groupe dispose de € 7,1 milliards en trésorerie nette de découvert, auxquels s'ajoutent € 3,8 milliards d'actifs cotés liquides et € 6,9 milliards de lignes de crédit confirmées non tirées. Les besoins nés d'échéances de dette tombant en 2003 sont de € 7 milliards (dont € 0,9 milliard de titres monétisés à échéance 2003 et € 1,7 milliard de tirages sur lignes de crédit venant à échéance en 2003), auxquels s'ajoutent € 3,3 milliards de papier commercial. Par ailleurs, le Groupe a la possibilité de renouveler au-delà d'un an € 1,7 milliard d'utilisation de facilités de crédit.

La détérioration de la conjoncture économique a pesé sur la rentabilité des opérations du Groupe, en particulier en Argentine, au Brésil, en Indonésie et aux Philippines à la fois par suite de l'effondrement des monnaies locales et par le refus de certaines autorités cocontractantes de respecter une partie de leurs engagements contractuels, notamment en matière de revalorisation des tarifs. La poursuite de la chute des indices boursiers a, quant à elle, obéré fortement la valorisation des participations non consolidées détenues par le Groupe, alourdissant ainsi le poids des charges exceptionnelles. Ainsi, le résultat net part du Groupe s'établit à € - 862,5 millions après déduction de charges exceptionnelles nettes d'impôt de € 1 733 millions tenant compte notamment de provisions relatives à l'Argentine et à l'arrêt ou au retrait de certaines activités, et de dépréciation et d'ajustements de valeur sur actifs non cotés et cotés (voir rapport de gestion paragraphe 3).

Néanmoins, malgré une conjoncture mondiale particulièrement difficile, SUEZ a démontré en 2002 une bonne résistance opérationnelle de ses activités, tant dans l'Energie que dans l'Environnement, se traduisant par une croissance organique⁽⁵⁾ de l'EBITDA⁽⁶⁾ de 3,3%.

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution du chiffre d'affaires consolidé et de la rentabilité sur les trois dernières années.

| En € millions, sauf % | 2002 | 2001 | 2000 |
|---------------------------------|---------|---------|---------|
| Chiffre d'affaires | 46 090 | 42 359 | 34 617 |
| Dont hors négoce | 40 218 | 38 490 | 33 936 |
| EBITDA ⁽⁶⁾ | 7 254 | 7 738 | 7 415 |
| Résultat net part du Groupe | (862,5) | 2 086,7 | 1 919,4 |
| M.B.A. | 4 857 | 4 817 | 4 492 |
| Investissements physiques nets | 3 279 | 3 968 | 4 192 |
| Investissements financiers nets | (320) | 304 | 5 345 |
| Endettement net | 26 006 | 28 009 | 26 355 |

Le Groupe pense toutefois que l'instabilité de l'environnement et le caractère incertain de la reprise économique pourraient perdurer toute l'année 2003, voire au-delà.

Après avoir enregistré en 2002 une baisse de l'endettement net de € 2 milliards par rapport au 31.12.2001, le Groupe a annoncé en janvier 2003 un plan d'action pour la période 2003-2004 comprenant un ensemble d'objectifs pour faire face à cette conjoncture difficile. Ce plan d'action et les mesures correctrices d'ores et déjà engagées visent à améliorer la rentabilité de ses activités et à conforter sa solidité financière tout en privilégiant sa croissance organique plutôt qu'une croissance par acquisitions (voir paragraphe 4.1.3.).

Toutefois, malgré la stabilité inhérente à ses activités, la rentabilité du Groupe continuera d'être au moins partiellement tributaire de la santé des économies dans lesquelles il opère.

4.1.3. Le plan d'action 2003-2004

La période 1997-2001 a été marquée par une expansion internationale soutenue dans les activités Energie et Environnement du Groupe et par la constitution d'un socle de développement de ses métiers pour le futur. Cette croissance s'est toutefois accompagnée de l'augmentation de l'endettement net du Groupe qui atteignait € 28 milliards à la fin 2001. La période 2002-2003 caractérisée par un environnement économique dégradé et incertain avait conduit SUEZ, en septembre 2002, à définir pour les années à venir six priorités stratégiques pour le Groupe, à savoir :

- Recherche de la croissance organique plutôt que la croissance par acquisitions
- Priorité de la rentabilité sur la croissance du chiffre d'affaires
- Renforcement de notre solidité financière
- Rotation des actifs les moins performants au sein des métiers en recherchant une réduction de l'intensité capitalistique
- Recherche de réduction des coûts
- Poursuite du recentrage sur l'Energie et l'Environnement

(5) Hors effets de change et de périmètre.

(6) Résultat Brut d'Exploitation.

Ces priorités se traduisent par un plan d'action pour 2003 et 2004, annoncé en janvier 2003 et dont les objectifs sont :

- Une rentabilité sécurisée et améliorée, qui devrait s'exprimer par une progression du Retour sur Capitaux Employés (ROCE)⁽⁷⁾, de la Marge Brute d'Autofinancement (MBA) et du Cash-Flow libre⁽⁸⁾ des activités de l'Energie et de l'Environnement et par la réduction de son exposition aux pays émergents.
- Une réduction d'un tiers de la dette du Groupe à l'horizon du plan, et l'autofinancement intégral par chaque branche opérationnelle (voir organigramme du Groupe infra) de ses investissements et de ses dividendes d'ici à 2004.

Pour atteindre ces objectifs le plan d'action élaboré par le Groupe comprend cinq composantes :

a) La poursuite du désendettement

Dès 2002, le Groupe a engagé une action vigoureuse dans ce sens en réduisant ses investissements nets de € 1,3 milliard entre 2002 et 2001. Le programme de cession d'actifs sera poursuivi activement pour contribuer au désendettement et améliorer la rentabilité. Il portera non seulement sur les actifs non stratégiques mais aussi sur certains actifs dans l'Energie et l'Environnement au bénéfice d'activités présentant les meilleures combinaisons rentabilité/risque tout en donnant priorité à la génération de cash-flow.

b) Accroître la rentabilité des activités

Le Groupe souhaite réduire les frais de siège et les coûts d'exploitation. Ainsi, en tenant compte des mesures déjà engagées, le Groupe se donne pour objectif d'économiser environ € 500 millions⁽⁹⁾ dès 2003 et € 100 millions supplémentaires en 2004. Un plan complémentaire de réduction des coûts couvrant l'ensemble du Groupe et des sièges sera arrêté courant 2003. Par ailleurs, le Groupe pourra décider d'interrompre certains contrats dont la rentabilité s'avérerait insuffisante et ne pourrait être redressée, notamment du fait du non-respect de leurs engagements par les cocontractants. Ainsi, dans le domaine de l'Eau, depuis le 1^{er} janvier 2003, le Groupe a annoncé son retrait des contrats de Manille et Atlanta.

c) Mise en place d'une organisation plus opérationnelle et plus intégrée

En 2002, les activités de l'Environnement –Eau et Propreté– se sont regroupées dans un premier temps pour former deux branches, SUEZ Environnement Services Locaux et SUEZ Environnement Services Industriels. Dès mars 2003, dans un deuxième temps, la réorganisation sera complétée par le rattachement fonctionnel au siège du Groupe, des deux branches opérationnelles du secteur de l'Energie, Electricité et Gaz Europe (EGE) et Electricité et Gaz International (EGI).



SUEZ sera désormais organisé en quatre branches opérationnelles, supervisées par un siège unique bilocalisé à Paris et à Bruxelles regroupant l'ensemble des fonctions centrales. La fusion de Tractebel et de la Société Générale de Belgique programmée pour 2003 et le projet d'intégration au sein d'Electrabel des activités gaz en Europe et des services à l'Energie et à l'Industrie, ainsi que de l'Ingénierie, s'inscrivent dans cette perspective.

Les branches d'activités sont placées sous la responsabilité du Directeur Général des Opérations (COO), Jean-Pierre Hansen. Les responsables des branches deviennent membres du Comité Exécutif du Groupe. En outre, de façon à renforcer la gestion des risques, la fonction de Chief Risk Officer est créée au niveau central avec la mission de veiller notamment à l'identification et au reporting des risques les plus importants.

Enfin, la politique de rémunération du management, déjà axée sur l'amélioration de la rentabilité, intègre désormais un critère de génération de cash.

d) Ralentir le rythme des investissements

Après la forte croissance de l'activité enregistrée de 1997 à 2002, l'objectif est de placer les branches d'activités en situation d'autofinancer leur développement dès 2004. En conséquence, aux critères actuels d'investissement s'ajouteront des exigences renforcées en matière de cash-flow et de limitation des risques, en particulier de change. Le Groupe prévoit ainsi de ramener le montant d'investissements de € 8 milliards⁽¹⁰⁾ à € 4 milliards en moyenne annuelle sur la période 2003-2005.

(7) Voir point 4 du rapport d'activité, page 89.

(8) Marge brute d'autofinancement - investissements de maintenance ± variation du besoin en fonds de roulement.

(9) En part totale, avant impôt, en année pleine.

(10) Moyenne annuelle 1997-2002 (hors OPE Tractebel et SGB).

e) Réduire l'exposition aux risques

Sans pour autant cesser toute activité dans les pays émergents, SUEZ souhaite réduire d'un tiers ses capitaux employés dans ces pays en 2005 et se concentrer sur les marchés les plus solides et les plus récurrents (Union Européenne et Amérique du Nord).

4.1.4. Les priorités stratégiques 2003-2004

Le Groupe estime que 2003 sera encore une année de consolidation.

Dans ce contexte, les priorités stratégiques des quatre branches opérationnelles sont orientées vers la recherche d'une rentabilité accrue, d'une solidité renforcée et d'une plus grande flexibilité. Les principaux axes stratégiques sont résumés ci-dessous pour la période 2003-2004.

a) Electricité et Gaz Europe (EGE)

- Maintien d'une position de leader et défense des marges au Benelux notamment par l'utilisation des synergies gaz-électricité.
- Poursuite du développement en France en entrant au capital de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et, ultérieurement si la SNCF le décide, de la Société Hydroélectrique du Midi (SHEM). L'objectif d'Electrabel est d'augmenter sa pénétration commerciale sur le marché français, en profitant de l'ouverture de celui-ci dans le cadre de l'application de la directive européenne.
- Poursuite du développement en Italie et en Espagne.
En Italie, après l'important accord de coopération passé entre Electrabel et Acea, le consortium composé d'Acea, Electrabel et Energia Italia, vient d'acquérir Interpower, dernière tranche d'actifs de production mise en vente par Enel. En Espagne, Electrabel a pris plusieurs initiatives pour renforcer sa position sur le marché de l'électricité (projets de centrales en construction). Par ailleurs, Hisusa, filiale de SUEZ et de la Caixa, a acquis une participation de 5% dans Gas Natural, qui accompagne des opérations de partenariat commercial.
- Politique opportuniste de développement sélectif en Allemagne et dans les pays de l'Est, sans augmenter l'exposition globale d'Electrabel dans cette zone.

b) Electricité et Gaz International (EGI)

- Etendre la convergence gaz/électricité notamment en poursuivant le développement de nos positions sur le marché du gaz naturel liquéfié.
- Au Brésil et aux USA, poursuite de la politique de sécurisation de nos positions en optimisant le placement de la production par le biais notamment de contrats à moyen et long termes.
- Réduction de l'exposition aux pays émergents.

c) SUEZ Environnement Services Locaux

L'Eau

- Saisir les opportunités de croissance organique en France, en particulier dans le domaine de l'assainissement et sur le marché de la gestion des boues produites par les stations d'épuration ainsi que les marchés européens, Italie et Europe de l'Est notamment, qui s'ouvrent à la gestion privée.
- Aux USA, amélioration de la rentabilité d'United Water.
- Dans les pays émergents, diminuer l'exposition du Groupe en réduisant les investissements et en gelant les financements en monnaie forte. Par ailleurs, SUEZ recherche avec les autorités internationales des modalités d'intervention appropriées pour partager les risques de manière équilibrée et envisagera son retrait de contrats pour lesquels les engagements ne seraient pas tenus par les autorités concédantes ou les partenaires.
- En Chine, où le Groupe a remporté près de 20 contrats à long terme dont le contrat de Chongqing pour une durée de 50 ans, SUEZ compte poursuivre une politique de développement prudente.

La Propreté

- Faire évoluer l'activité vers un niveau de technicité plus élevé en développant en priorité les outils de traitement.
- Augmenter la rentabilité des unités opérationnelles les moins performantes en procédant aux restructurations nécessaires.

d) SUEZ Environnement Services Industriels (Ondeo Nalco)

- Poursuivre les efforts déjà engagés de réduction des coûts et d'enrichissement de sa gamme de prestations.
- Continuer d'élargir le portefeuille de clientèle.
- Développer les services de gestion des eaux et des effluents industriels sur site, en s'appuyant sur sa filiale Ondeo Industrial Solutions.

Organigramme simplifié du Groupe :

| Pôles | Branches | Métiers | Filiales | Pays | Participations | |
|------------------------------|---|---|--|------------------------------------|----------------|--------------|
| Energie | Tractebel Electricité & Gaz Europe | Electricité et gaz en Europe | Distrigaz | Belgique | 46,83% | |
| | | | Dunamenti | Hongrie | 33,91% | |
| | | | Electrabel | Belgique | 45,32% | |
| | | | Electrabel Nederland NV | Pays-Bas | 45,32% | |
| | | | Fluxys | Belgique | 46,83% | |
| | | | Energie du Rhône | France | 22,21% | |
| | | | Polaniec | Pologne | 17,66% | |
| | | | | Rosen | Italie | 45,09% |
| | | Tractebel Electricité & Gaz International | Electricité, gaz et services hors Europe | Cogeneration Public Company | Thaïlande | 98,03% |
| | | | | Hanjin City Gas | Corée du Sud | 75,00% |
| | | | | Tractebel USA Inc. | USA | 100,00% |
| | | | | Tractebel LNG NA | USA | 100,00% |
| | | | | Tractebel LNG Ltd | USA | 100,00% |
| | | | | Tractebel Energia | Brésil | 78,32% |
| | | | | Tractebel Andino | Chili | 100,00% |
| | | | | Trigen Energy Corporation | USA | 100,00% |
| | | Tractebel Installations & Maintenance | Services à l'énergie en Europe | Endel | France | 99,99% |
| | | | | Fabricom | Belgique | 100,00% |
| | | | | GTI | Pays-Bas | 100,00% |
| | | | | Ineo | Belgique | 99,99% |
| | | Tractebel Energy Services | | Axima | Belgique | 100,00% |
| | | | | Tractebel Elyo | France | 100,00% |
| | | Tractebel Engineering | | Tractebel Engineering | Belgique | 100,00% |
| Environnement | SUEZ Environnement Services Locaux | | Eau | Agbar | Espagne | 25,79% |
| | | | | Aguas Andinas | Chili | 32,12% |
| | | | | Aguas Argentinas | Argentine | 46,30% |
| | | | | Aguas do Amazonas | Brésil | 100,00% |
| | | | | ASIM | Mexique | 50,00% |
| | | | | Bogotana de Aguas | Colombie | 100,00% |
| | | | | Eurawasser | Allemagne | 100,00% |
| | | | | Lydec | Maroc | 60,27% |
| | | | | Lyonnaise des Eaux France | France | 100,00% |
| | | | | Northumbrian Water | Royaume-Uni | 100,00% |
| | | | | Ondeo Degrémont | France | 100,00% |
| | | | | Ondeo de Puerto Rico | Porto Rico | 100,00% |
| | | | | PALYJA | Indonésie | 95,00% |
| | | | | SAAM | Macao | 25,52% |
| | | | | United Water | Etats-Unis | 100,00% |
| | | | | WSSA | Afrique du Sud | 50,00% |
| | | | | SUEZ Environnement Services Locaux | Propreté | Ate-Geoclean |
| | | CESPA | Espagne | | | 63,00% |
| | | CLIBA | Argentine | | | 45,00% |
| | | Novergie | France | | | 98,68% |
| | | Renoflex | Danemark | | | 58,00% |
| | | Scori | France | | | 65,98% |
| | | SITA Australia | Australie | | | 60,00% |
| | | SITA Belgium | Belgique | | | 100,00% |
| | | SITA Canada | Canada | | | 100,00% |
| | | SITA Deutschland | Allemagne | | | 100,00% |
| | | SITA Finland | Finlande | | | 100,00% |
| | | SITA France | France | | | 99,90% |
| | | SITA Nederland | Pays-Bas | | | 100,00% |
| | | SITA Polska | Pologne | | | 100,00% |
| | | SITA Sverige | Suède | | | 91,00% |
| | | SITA UK | Royaume-Uni | | | 100,00% |
| | | | | Swire SITA | Hong Kong | 50,00% |
| | | | Teris | France | 100,00% | |
| | | | Teris LLC | Etats-Unis | 100,00% | |
| | | | VEGA | Brésil | 100,00% | |
| | | | Wasteman | Afrique du Sud | 29,95% | |
| | SUEZ Environnement Services Industriels | Services à l'industrie | Ondeo Nalco | Etats-unis | 100,00% | |
| | | | | Ondeo Industrial Solutions | France | 100,00% |
| Autres Participations | Communication | Média TV | M6 | France | 38,10% | |
| | | | | Paris Première | France | 93,38% |
| | | | | | | |
| | | Distribution haut débit | | NOOS | France | 50,10% |
| | | | | | Coditel | Belgique |
| | Finance | Gestion de fonds | | Codenet | Belgique | 99,44% |
| | | | | | SI Finance | France |

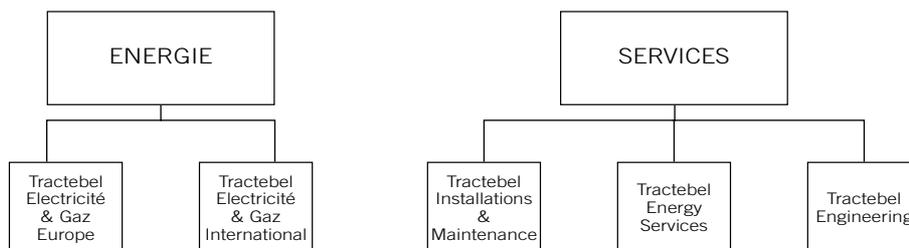
4.2. ENERGIE

ORGANISATION ET CHIFFRES CLES

| Données en € millions | Exercice clos le 31.12.2002 | Exercice clos le 31.12.2001 | Exercice clos le 31.12.2000 |
|--------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Chiffre d'affaires | 29 548 | 26 374 | 19 586 |
| Dont hors négoce | 23 676 | 22 505 | 18 905 |
| EBITDA ⁽¹⁾ | 4 125 | 4 331 | 3 958 |
| Capitaux employés | 17 513 | 21 382 | 19 169 |
| Nombre d'employés | 88 800 | 84 400 | 72 600 |

Par sa filiale Tractebel, SUEZ est actif sur les marchés de l'énergie et des services dans le monde. Les métiers de base de Tractebel sont l'électricité et le gaz, ce qui inclut la production d'électricité, le négoce, la construction et la gestion de réseaux de transport et de distribution ainsi que la vente d'électricité et de gaz naturel. La complémentarité de ses métiers permet à Tractebel d'offrir à ses clients des services directement associés et qui comprennent les installations techniques, les services énergétiques et industriels ainsi que l'ingénierie.

Tractebel est constitué de cinq entités opérationnelles :



Si l'opération proposée par le Conseil d'Administration d'Electrabel du 13 décembre 2002 se concrétise et l'acquisition des entités de services et de gaz de Tractebel par Electrabel s'effectue, la structure de Tractebel sera simplifiée et comportera seulement deux entités : l'énergie en Europe et l'énergie hors Europe, en cohérence avec le plan d'action 2003-2004 (voir faits marquants page 29).

Le développement de Tractebel sur les marchés de l'électricité et du gaz et dans les services est confié à :

a) Pour l'Europe :

Tractebel Electricité & Gaz Europe (EGE) pour les activités électriques et gazières, via quatre sociétés majeures :

- Electrabel (filiale à 45,32%⁽²⁾ au 31 décembre 2002) et Elia (filiale à 29,03% au 31 décembre 2002) pour l'électricité.
- Distrigaz et Fluxys, issues de la séparation des activités de Distrigaz entre transport et commercialisation (la participation de Tractebel dans ces sociétés est de 46,83% à la même date) pour le gaz.

Tractebel Installations & Maintenance (TIM) : ce sont les services d'installations - électriques et mécaniques - destinés en priorité aux industriels dans le cadre de projets, généralement à court terme. Les entités concernées sont Groupe Fabricom et ses filiales, sauf Axima qui est fonctionnellement dépendante de TES.

Tractebel Energy Services (TES) : il s'agit de l'ensemble des services de gestion-maintenance, de gestion d'installations thermiques et de cogénération et de services associés et des travaux d'installation thermique, destinés à la fois aux industries et au secteur tertiaire, aux collectivités locales et au secteur résidentiel. Ces prestations font généralement l'objet de contrats à plus long terme. L'offre constitue ainsi un continuum de services et de solutions, qui vont de la gestion de réseaux locaux d'énergie (distribution d'électricité et de chauffage urbain), à la gestion des « utilities » sur les sites industriels, en passant par la gestion et la maintenance des équipements thermiques et techniques, le « facilities management » et les travaux d'installation thermique. Les entités concernées sont Tractebel Elyo et Axima, qui sont des filiales de Groupe Fabricom.

(1) Résultat Brut d'Exploitation.

(2) Tractebel + Société Générale de Belgique. SUEZ et les autres sociétés agissant de concert avec Tractebel possèdent ensemble 49,99% d'Electrabel.

Tractebel Engineering est en charge des activités d'ingénierie de Tractebel dans le monde mais avec une part importante des prestations réalisées en Europe.

b) Hors Europe :

Tractebel Electricité & Gaz International (EGI) en charge des activités énergie et services pour le monde hors Europe.

Les principales filiales de EGI sont :

- Tractebel North America (TNA), détenue à 100% par Tractebel, qui gère toutes les activités énergétiques de EGI aux USA, au Canada et au Mexique, y compris les activités cogénération/trigénération de Trigen.
TNA opère principalement via quatre filiales détenues à 100% : Tractebel LNG North America qui est opérateur du terminal GNL⁽¹⁾ d'Everett au Massachusetts, TPI qui est opérateur/propriétaire de centrales électriques, TESI responsable du développement de l'activité vente aux clients industriels/commerciaux et TEMI en charge de la gestion centralisée du portefeuille de positions ainsi que du trading.
- Tractebel Energia, société cotée et détenue à 78,32% par Tractebel, en charge des activités de production d'électricité de EGI au Brésil.
- Glow et Coco, deux sociétés respectivement détenues à 95,5% et 99% par Tractebel, détiennent les participations d'EGI en génération d'électricité en Thaïlande.

STRATEGIE

Tractebel a défini une stratégie de «smart play» qui vise à mettre à profit ses atouts concurrentiels plutôt qu'à rechercher les effets de taille. Ces principaux atouts sont :

- la compétitivité de son parc de production flexible et performant ;
- l'exploitation de synergies créées par l'exploitation commune du gaz et de l'électricité ;
- sa dimension mondiale dans le secteur de l'Énergie avec une présence dans plus de 100 pays ;
- ses compétences en négoce et en marketing d'électricité et de gaz, sécurisées par d'importantes capacités de production (plus de 50 GW⁽²⁾ dans le monde) ;
- son expérience et ses références multiples dans les métiers de l'énergie et des services industriels et énergétiques (avec les offres de TIM et TES, complétées par les compétences de Tractebel Engineering).

La stratégie telle que définie dans le plan d'action 2003-2004 vise à exploiter au maximum ces atouts dans le cadre suivant :

- la défense de la position de leader d'EGE dans le Benelux ;
- garantir les positions actuelles aux Etats-Unis et au Brésil en optimisant le placement de la production ;
- concentrer les efforts de développement sur l'Europe et l'Amérique du Nord en limitant l'exposition dans les pays émergents ;
- en Europe, développer les activités en France, en Espagne et en Italie ;
- étendre les synergies entre électricité et gaz ainsi qu'entre régions, notamment via le développement des activités GNL ;
- optimiser les synergies entre énergie et services notamment via l'intégration des activités de services européennes dans EGE projetée pour 2003.

Pour réaliser cette stratégie, EGI et EGE œuvrent dans le cadre d'un modèle d'entreprise où le meilleur équilibre est recherché entre les actifs physiques tels que centrales électriques ou terminaux gaziers et les positions de ventes. Les déséquilibres résiduels ou temporaires éventuels sont gérés par accès au marché. La fonction centralisée de gestion de portefeuille et le trading sont utilisés à cet effet.

FAITS MARQUANTS

1. Corporate

Décembre 2002 Belgique

- Le Conseil d'Administration de Tractebel a pris connaissance des propositions de la direction d'Electrabel approuvées par le Conseil d'Administration de cette société. Celles-ci visent l'acquisition par Electrabel des activités européennes

(1) Gaz Naturel Liquéfié.

(2) Hors développement mais y compris les capacités contractées et en construction.

du groupe Tractebel connexes au modèle d'entreprise d'Electrabel. Sont a priori concernées les entités opérationnelles Tractebel Energy Services et Tractebel Installations & Maintenance, c'est-à-dire Tractebel Elyo et Groupe Fabricom, l'entité opérationnelle Tractebel Engineering et les participations aujourd'hui détenues par Tractebel en Distrigaz et Fluxys.

2. Actions commerciales transversales

Juillet 2002 Norvège

- Un consortium composé de Tractebel Engineering, Fabricom et Entrepose Contracting s'est vu attribuer par Statoil un contrat de € 312 millions dans le cadre du projet «Snøhvit». Celui-ci couvre la conception et la construction d'installations de stockage cryogénique et de chargement. Il s'agit d'un des plus gros contrats liés à ce projet norvégien d'extraction de gaz naturel dans la mer de Barents, au nord du Cercle polaire.

3. Energie

Electricité & Gaz Europe

Janvier 2002 Belgique

- En Flandre, depuis le 1^{er} janvier 2002, tous les clients finals consommant plus de 1 GWh par an et par point de fourniture - soit quelque 2 000 clients - peuvent choisir librement leur fournisseur d'électricité. Cette nouvelle étape dans la libéralisation du marché fait progresser le degré d'ouverture du marché belge de 42% à 52%. Depuis le 1^{er} janvier 2003, les clients finals dont la puissance de raccordement au réseau de distribution est égale ou supérieure à 56 kVA sont éligibles en Flandre. A partir du 1^{er} juillet 2003, tous les consommateurs en Flandre (100%) seront libres de choisir leur fournisseur d'électricité et leur fournisseur de gaz naturel. Le degré d'ouverture du marché belge de l'électricité s'élèvera alors à 80%.
- Depuis le 1^{er} janvier 2002 et afin de consolider sa position concurrentielle, Electrabel a introduit de nouvelles conditions de travail dans le cadre des conventions collectives conclues le 16 novembre 2001. Ces conditions sont conformes au marché et comparables à celles qui prévalent dans les entreprises belges des secteurs chimique, pétrochimique et pharmaceutique. En outre, Electrabel a poursuivi la mise en œuvre du plan de réorientation «Transform 2003». Celui-ci a pour objectif, d'ici à 2003, de permettre à l'entreprise de disposer des compétences adéquates afin de faire face avec succès aux défis de l'avenir.

Mars 2002 Belgique

- CPTe (Electrabel et SPE) et Publi-T (représentant les communes) signent un accord relatif à la vente par CPTe de 30% des parts d'Elia System Operator à Publi-T, étape décisive dans le cadre du processus de désignation, par le gouvernement fédéral, d'Elia System Operator comme gestionnaire de réseau indépendant.

Mai 2002 Italie

- Electrabel et Acea, importants acteurs sur le marché italien de l'électricité et de l'eau, ont signé un protocole d'accord en vue de la création d'une joint-venture stratégique dans le domaine de l'énergie. Celle-ci sera active dans la production et la vente d'électricité aux clients devenant progressivement éligibles en Italie, en ce compris les activités liées à la coordination d'énergie et au trading. Cette opération est soumise à l'approbation des autorités compétentes en matière de concurrence.

Juin 2002 Pays-Bas

- L'unité de cogénération Air Products (43 MW) sur le site industriel de Botlek à Rotterdam est inaugurée. Il s'agit d'une coopération entre Electrabel et Air Products Nederland.

Septembre 2002 Italie

- Une participation financière de 1,9% dans le capital de la société Acea, a été acquise par SUEZ et par Electrabel. Cette participation consolide l'accord de coopération stratégique signé entre Electrabel et Acea le 16 mai de la même année.

Septembre 2002 Belgique

- Electrabel accueille positivement la décision du Conseil fédéral des ministres de désigner officiellement Elia System Operator en tant que gestionnaire du réseau de transport. Pour tous les acteurs du marché, cette désignation formelle est une étape importante dans la poursuite de la libéralisation du marché de l'électricité en Belgique.

Novembre 2002 Italie

- Lancement par Electrabel de la construction de la centrale TGV de 400 MW à Voghera, dans le nord de l'Italie.

France

- La Société Nationale des Chemins de fer Français (SNCF) et Electrabel ont conclu un accord de partenariat commercial et industriel relatif à la Société Hydroélectrique du Midi (SHEM), filiale à 99,6% de la SNCF. La SHEM exploite sous concession 49 centrales hydroélectriques (de retenue ou au fil de l'eau). Réparties sur 12 sites, elles totalisent une puissance installée de 773 MW et produisent en moyenne 2 milliards de kWh par an. L'accord commercial prévoit qu'Electrabel achètera la totalité de la production électrique annuelle des centrales de la SHEM à compter du 1^{er} mai 2003. Ceci est un gage supplémentaire de fiabilité et de qualité des offres de l'entreprise à la clientèle éligible française.

Italie

- Le consortium constitué à parts égales entre d'une part, Energia Italiana SpA, et d'autre part, Acea et Electrabel, a acquis le producteur d'électricité italien Interpower SpA, troisième «Genco» à être privatisée par ENEL pour une valeur d'entreprise de € 874 millions. Quatrième producteur d'électricité italien par ordre d'importance, Interpower dispose d'une capacité installée nette de 2 611 MW. Les actifs de production sont constitués de trois centrales thermiques (combustibles : charbon, gaz et pétrole) et d'une centrale hydraulique. En 2001, Interpower a produit plus de 6 milliards de kWh. Un programme important de modernisation visant à transformer les unités existantes est en cours.

Luxembourg

- La centrale électrique de Esch-sur-Alzette - construite et exploitée par Twinerg, filiale luxembourgeoise d'Electrabel (65%), d'Arcelor et de Cegedel - a été officiellement inaugurée. Cette centrale électrique à cycle combiné à haut rendement, contribue, pour l'essentiel, à alimenter les installations locales du groupe sidérurgique Arcelor (pour 100 MW) ainsi que le réseau de distribution de Cegedel (pour 100 MW). Le solde de l'énergie est commercialisé par Electrabel sur le marché européen.

Espagne

- Electrabel renforce sa position en Espagne via le rachat de deux projets de construction de centrales TGV à la société américaine Entergy. Le premier projet concerne une centrale de 800 MW à Castelnou (Aragon), dont la construction démarrera sous peu. Le second projet situé à Morata de Tajuña (30 km au sud de Madrid) concerne un site où potentiellement, pour la mi-2006, une centrale de 1 200 MW pourrait être construite. Parallèlement, Electrabel a fondé avec Sniace l'entreprise Caelgese en vue du développement d'un projet de construction d'une centrale TGV de 800 MW sur le site de ce client industriel.

Décembre 2002 Belgique

- Modification de la loi de 1999 pour créer une cotisation fédérale pour, notamment, financer des activités de démantèlement et d'assainissement des sites nucléaires BP1 et BP2 de Mol Dessel.

Janvier 2003 Belgique

- Electrabel a procédé à la vente de la majeure partie de ses participations financières dans Iberdrola et Scottish Power. Cette opération qui s'inscrit dans le contexte du programme d'investissements mené par l'entreprise dégage une plus-value de l'ordre de € 216 millions, montant qu'il convient de mettre en perspective avec les charges exceptionnelles afférentes à l'exercice 2002.

Electricité & Gaz International

Février 2002 Etats-Unis

- Début des travaux de construction d'une centrale électrique commerciale. Cette unité en cycle combiné, d'une puissance de 707 MW, est localisée à Hot Spring, en Arkansas.

Mai 2002 Pérou

- Tractebel remporte une concession de 30 ans pour la construction et l'exploitation d'un réseau de distribution de gaz à Lima. Le gazoduc de distribution approvisionnera en gaz naturel quelques-unes des plus importantes industries ainsi que des centrales électriques à Lima et dans ses environs.

En prenant un intérêt de 8% dans le capital du consortium TGP, Tractebel devient également partenaire dans le transport du gaz et des liquides (propane, butane) provenant du gisement gazier de Camisea.

Brésil

- Inauguration de la centrale hydroélectrique de Cana Brava (450 MW).

Juin 2002 Etats-Unis

- Inauguration de la centrale de Ennis (340 MW CCGT) au Texas, première centrale commerciale (merchant plant) de Tractebel aux USA.

Juillet 2002 Etats-Unis

- Tractebel LNG acquiert l'affrètement à long terme du «Hoegh Galleon», un méthanier de 87 600 m³.

Septembre 2002 Thaïlande

- Tractebel a vendu à Gulf Electric Public Company Limited (une joint-venture nippo-thaïlandaise) deux de ses filiales thaïlandaises : Nong Khae Cogeneration Company Limited et Samutprakarn Cogeneration Company Limited.

Novembre 2002 Chili

- Tractebel et Codelco ont racheté 82,34% du capital d'Edelnor à la société chilienne d'investissement FS Inversiones. Tractebel et Codelco, principale entreprise publique du Chili et premier producteur mondial de cuivre, ont réalisé cette opération via leur joint-venture Inversiones Mejillones. La participation nette de Tractebel de 33% dans l'investissement total contribuera positivement au résultat de la société dès 2004.

4. Services

Installations et Maintenance

Janvier 2002 France

- La société ENDEL, filiale de Groupe Fabricom, a cédé au fonds d'investissement T.C.R. les sociétés Entrepose Echafaudages et Mills, leaders sur le marché français de la location et la vente de matériels d'échafaudage et d'étaïement. Elles ont réalisé en 2001 un chiffre d'affaires de plus de € 80 millions avec un personnel d'environ 600 personnes.

Mai 2002 Norvège

- Statoil, l'un des principaux producteurs de pétrole et de gaz en mer du Nord, a confié à Fabricom deux importants contrats dans le cadre du projet d'extension du terminal gazier onshore de Kårstø, sur la côte sud-est norvégienne, au nord de Stavanger. Les travaux d'extension permettront de réceptionner et de traiter le gaz riche en provenance du champ de Mikkel en mer de Norvège et résulteront en un accroissement de capacité de 13,5 millions m³/jour.

Juillet 2002 Royaume-Uni

- Fabricom participe au Royaume-Uni à la construction de l'une des plus grandes unités de production de résine artificielle du monde pour le compte de Mitsui Engineering & Shipbuilding.

Décembre 2002 France

- Cession d'Entrepose Contracting par Endel.

Energy Services

- Janvier 2002** Italie
- Quelques mois seulement après avoir doublé de taille en Italie en reprenant des participations majoritaires de son partenaire italien ERG dans deux sociétés, Elyo Italia remporte trois succès commerciaux à Florence (facilities management technique avec G.E.), Milan (maintenance technique et gestion d'utilités avec l'Administration hospitalière) et Rome (facilities management technique avec la Province).
- Mars 2002** France
- Cofathec, pôle services de Gaz de France, s'associe avec Tractebel Elyo dans le cadre d'un partenariat au sein de Climespace, société qui produit et distribue de l'eau glacée destinée à la climatisation des immeubles du résidentiel et du grand tertiaire public et privé de Paris.
- Avril 2002** France
- PSA Peugeot Citroën et Tractebel Elyo concluent un contrat de facilities management d'une durée de cinq ans pour le nouveau pôle tertiaire PSA de Poissy.
- Mai 2002** France
- Elyo signe avec Ford un contrat de facilities management de cinq ans pour le nouveau siège social français du groupe basé à Saint-Germain-en-Laye.
 - Tractebel Elyo remporte auprès de plusieurs promoteurs un contrat de gestion du réseau de chaud (sur 11 ans) et froid (sur 15 ans) de la nouvelle ZAC du Landy à Saint-Denis. Cette zone de 300 000 m² comportera 80% d'immeubles de bureaux et 20% de logements.
- Juin 2002** Royaume-Uni
- Elyo et BP signent un partenariat stratégique afin de fournir des solutions de gestion des énergies aux gros clients industriels britanniques qui souhaitent encore accroître le rendement de leurs installations et améliorer leur performance environnementale. Dans le cadre de cet accord, Elyo se porte acquéreur de l'activité de gestion énergétique et des utilités de BP, soit un chiffre d'affaires supplémentaire annuel de € 65 millions environ, réalisé auprès d'une trentaine de grands clients industriels sur 60 sites. Par ailleurs, Elyo devient le partenaire privilégié de BP dans le domaine de la gestion énergétique et des utilités.
- Juillet 2002** Royaume-Uni
- Axima a joué un rôle majeur dans la construction du nouveau quartier général mondial londonien du géant pharmaceutique GlaxoSmithKline. Axima a mené à bien le contrat portant sur les installations de génie climatique d'une valeur de 8 millions de GBP en seulement 26 mois.
- Espagne
- Mise en service industrielle de la cogénération du site de Solvay à Martorell. Cette cogénération de 22 MW et de 54 MWth est la quatrième que le groupe Tractebel prend en charge pour le compte de Solvay.
- Octobre 2002** France
- Tractebel Elyo inaugure la centrale de cogénération de Condat. La centrale, conçue, financée et réalisée par Tractebel Elyo, est composée de deux turbines fonctionnant au gaz naturel et ayant une capacité maximale de 90 MWe et de 220 tonnes de vapeur par heure. D'une durée de 12 ans, ce contrat générera en 2002 un chiffre d'affaires de € 35 millions qui devrait atteindre € 37 millions en 2003, pour un investissement de € 53 millions.

5. Engineering

- Mars 2002** Chine
- Tractebel Gas Engineering signe un contrat pour la construction de stockage et de distribution de gaz à Urumqi dans l'ouest du pays.

Mai 2002

France - Italie

- Tunnel Lyon-Turin (deux tunnels – 52 km et 12 km – et un viaduc –1,3 km). Etude de faisabilité technique, de la sécurité et de l'exploitation de la traversée des Alpes par une ligne de chemin de fer destinée aux trains à grande vitesse, aux trains de marchandises, de passagers et au transport de camions sur trains. L'étude porte sur le mode d'exploitation de la ligne et sur le choix des équipements (alimentation électrique, signalisation, télécommunications, contrôle...).

Russie

- Belgatom, leader du consortium «Belgatom-Ansaldo-SGN» et maître d'œuvre de la construction du LRTP sur le site de Tchernobyl, annonce la fin de la construction de la principale structure en béton du LRTP (Liquid Radwaste Treatment Plant, «Usine de traitement des déchets radioactifs liquides»). Le dernier chargement de béton structurel a été coulé le 23 avril.

Juin 2002

Corée

- Tractebel Gas Engineering a signé un contrat clefs en main avec STX Shipbuilding Corporation pour la fourniture d'un système de manutention des gaz, la conception des cuves et du navire transporteur de 23 000 m³ de GPL (Gaz de pétrole liquifié).

DESCRIPTION DES ACTIVITES ET DE LEUR ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE

• Production, transport et distribution d'électricité

Environnement réglementaire

La directive européenne de 1996 organise l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité. Elle s'articule autour de cinq lignes de force :

- l'ouverture à la concurrence des nouvelles capacités de production ;
- la séparation comptable des différents segments (production, transport et distribution) des entreprises intégrées ;
- la désignation d'un gestionnaire du réseau de transport responsable de son exploitation, de son entretien et, si c'est nécessaire, de l'extension du réseau dans des zones spécifiques et de ses interconnexions avec d'autres réseaux ;
- la désignation d'un gestionnaire du réseau de distribution responsable de son exploitation, de son entretien et, si nécessaire, de l'extension du réseau dans des zones spécifiques et de ses interconnexions avec d'autres réseaux ;
- l'introduction de l'accès aux réseaux à des tiers. Les sociétés souhaitant bénéficier de contrats d'approvisionnement d'électricité doivent négocier le transport et/ou la distribution des quantités achetées avec les opérateurs.

La loi transposant cette directive en droit belge a été votée par le Parlement de Belgique le 29 avril 1999 avec effet au 1^{er} janvier 2000. Ce texte autorise depuis 2001 les clients dont la consommation dépasse 20 GWh par an et par site à accéder au réseau de transmission. A compter du 31 décembre 2002, l'éligibilité est élargie aux clients dont la consommation annuelle dépasse 10 GWh. La loi belge va par ailleurs au-delà des exigences de la directive en ce qui concerne l'opérateur du réseau de transmission : elle impose une séparation juridique et définit les conditions de rémunération de l'opérateur, qui acquiert ainsi son indépendance. Au 13 septembre 2002, le Conseil des ministres belge a officiellement désigné Elia System Operator dans sa fonction d'opérateur indépendant du réseau de transmission.

En novembre 2002, le Conseil des ministres européen a approuvé le projet de deuxième directive ouvrant le marché non résidentiel en juillet 2004 et le marché résidentiel en juillet 2007. Ce projet comprend aussi l'exigence de la séparation des opérateurs de réseau de transmission en 2004 et des opérateurs de réseau de distribution en 2007.

Deuxième marché européen en volume, le marché français s'ouvre progressivement depuis le vote de la loi de février 2000. Au stade actuel, le taux d'ouverture est de 30% mais, compte tenu des négociations en cours, l'abaissement des seuils d'éligibilité devrait porter le marché accessible de 120 TWh à 200 TWh par an.

Aux Pays-Bas, la transposition de la directive est intervenue par étapes entre août 1998 et janvier 1999. En outre, le gouvernement hollandais a décidé en mai 2002 d'accélérer la libéralisation du marché de l'électricité avec l'ouverture totale en octobre 2003.

De manière générale, l'environnement européen est marqué par une accélération de la libéralisation.

En Belgique, le Comité de Contrôle de l'Electricité et du Gaz (CCEG) a recommandé dès 1998 la mise en œuvre de réductions tarifaires applicables à toutes les catégories de clients. Le montant de ces réductions a d'abord été estimé à € 74 millions par an. Par la suite, d'autres mesures ont été prises en vue d'aligner à terme les tarifs pratiqués sur la moyenne des pays comparables (Pays-Bas, France, Allemagne, Royaume-Uni et Luxembourg). En 2002, les tarifs d'électricité ont été réduits à concurrence de € 205 millions.

Les lois et règlements applicables en Belgique limitent la responsabilité des sociétés exploitantes de centrales nucléaires – telles qu'Electrabel - en cas d'accident nucléaire. La loi belge dispose en effet que la responsabilité de l'exploitant soit plafonnée par site. Cette responsabilité civile est couverte par un programme d'assurances strictement conforme aux obligations légales. L'indemnisation des sommes dépassant le plafond incombe aux pays signataires des conventions de Paris et de Bruxelles.

En dehors de l'Europe, EGI intervient dans des environnements réglementaires très variables et spécifiques à chaque pays.

Aux Etats-Unis, l'état d'avancement du processus de dérégulation est très variable. Certains états ont totalement dérégulé leurs marchés de l'électricité et du gaz, tandis que d'autres ont maintenu le modèle d'«unbundled integrated utility». La situation continue à évoluer dans le sens d'une plus grande ouverture mais ce mouvement connaît un ralentissement et son avenir est plus incertain suite à la crise californienne.

Les sociétés traditionnelles de distribution d'électricité et de gaz qui dominent encore le marché aujourd'hui sont soumises au PUHCA (Public Utilities Holding Companies Act) qui encadre le développement des sociétés régulées du secteur de l'énergie. Les activités électriques et gazières de Tractebel et de ses filiales en Amérique du Nord n'entrent pas dans le champ du PUHCA.

Ailleurs dans le monde, les mouvements de dérégulation et de privatisation évoluent en sens divers. Certains pays comme la Corée du Sud ou la Russie continuent à promouvoir leurs programmes de privatisation et dérégulation alors que d'autres comme la Thaïlande, Singapour ou le Pérou ont considérablement ralenti le mouvement.

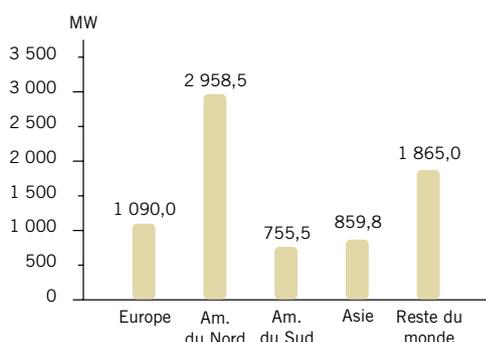
Au Brésil, les privatisations sont arrêtées, mais l'ouverture progressive du marché de l'électricité continue comme prévu en dépit de l'incertitude liée à l'arrivée au pouvoir de la nouvelle équipe dirigeante.

Description des activités

La puissance installée et en construction du Groupe au 31 décembre 2002 - via Electrabel, EGI et Tractebel Elyo (filiale à 100%) atteint 48 566 MW⁽¹⁾ (hors développement), Tractebel est aujourd'hui présente avec des projets d'électricité et de gaz naturel dans une trentaine de pays.

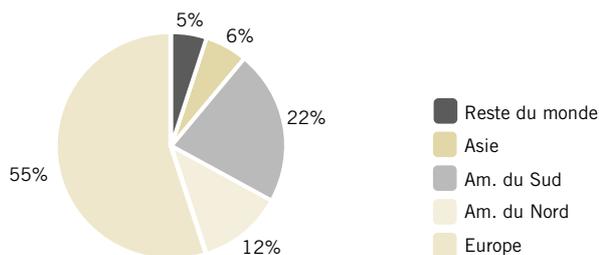
Le gaz naturel est le combustible le plus utilisé par les unités de production de Tractebel avec 39% de la capacité installée alimentée avec du gaz naturel, contre 18% pour le charbon. Le parc nucléaire représente pour sa part 14%, l'énergie hydraulique 19% et les autres sources 14%.

Projets en construction par région au 31 décembre 2002

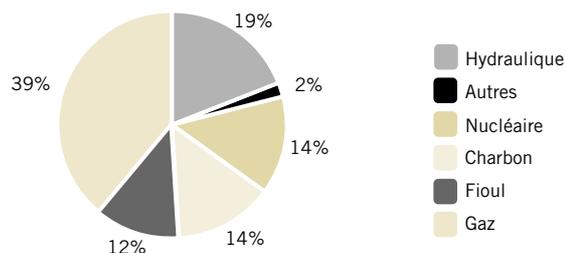


(1) Les MW expriment toujours une puissance nette sauf mention particulière ; la puissance nette est la puissance brute moins la consommation propre de la centrale.

Capacité installée et en construction au 31 décembre 2002



Répartition de la capacité par type de combustible au 31 décembre 2002



Tractebel estime que cette structure de parc lui assure une solide compétitivité en termes de coût. En effet, les coûts d'exploitation (fioul en particulier) des centrales nucléaires sont relativement bas et la dominante gazière du parc lui confère un second avantage compétitif : il s'agit en effet d'un combustible efficace et moins polluant que d'autres combustibles fossiles comme le charbon. C'est la raison pour laquelle Tractebel poursuit son effort de développement en privilégiant le gaz.

La puissance cumulée des projets en construction atteignait 7 529 MW au 31 décembre 2002. Compte tenu des calendriers prévisionnels de mise en service des unités, Tractebel prévoit une augmentation de sa puissance installée de 3 594 MW en 2003 et de 2 283 MW en 2004.

Le marché belge

La Belgique demeure le principal marché d'Electrabel qui y produit de l'électricité qu'elle commercialise. L'entreprise est également opérateur du réseau de transport et des réseaux de distribution dans plusieurs régions du pays. En 2002, la part de marché de Electrabel a atteint 90% de la production d'électricité en Belgique. Electrabel vend de l'électricité à des clients libéralisés et aux sociétés intercommunales. Ces sociétés sont formées par un regroupement de communes généralement associé à un partenaire privé : en 2002, Electrabel était ce partenaire pour environ 440 communes formant une trentaine de structures intercommunales qui assurent l'activité de distribution, y compris la fourniture aux clients non encore libéralisés. Les réseaux de transport ont été transférés à Elia, société gestionnaire du réseau belge. Electrabel dispose d'équipes séparées pour le marketing, les ventes et les activités de gestion de la clientèle (centres d'appels, en particulier) pour ses clients propres d'une part et pour les clients des intercommunales mixtes d'autre part. Dans la continuité du mouvement de libéralisation, les gouvernements régionaux souhaitent qu'Electrabel réduise à un intérêt minoritaire le niveau de ses participations dans les structures intercommunales.

Les activités de production d'électricité d'Electrabel en Belgique sont mises en œuvre par l'intermédiaire de sa filiale CPTÉ. Electrabel contrôle 91,5% du capital de cette structure aux côtés de SPE, société publique belge, qui contrôle pour sa part 8,5%. CPTÉ possède ou a un droit de jouissance sur les unités de production de Electrabel et de SPE.

Le réseau de transport a pour sa part connu une importante évolution en 2002 :

- La séparation imposée par la directive avait été anticipée (séparation de fait dès le 1^{er} janvier 1999 et apport dans une société distincte au 1^{er} juillet 2001).
- En date du 13 septembre 2002, Elia-ESO a été nommée gestionnaire du réseau de transport.
- Suite à l'accord intervenu le 9 octobre 2001 entre CPTÉ et Publi-T (regroupant des communes), Publi-T a acquis une participation de 30% dans Elia-ESO en mai 2002. CPTÉ reste propriétaire du solde.
- CPTÉ a annoncé son intention de vendre 40% supplémentaires du capital de Elia-ESO, à l'occasion d'une éventuelle introduction en Bourse de la société pour autant que les conditions économiques soient favorables.

Le combustible utilisé par les centrales nucléaires de Electrabel est essentiellement de l'uranium enrichi et, dans certains cas, un combustible mixte comprenant de l'oxyde de plutonium et de l'oxyde d'uranium. L'intégralité des approvisionnements des centrales est assurée par Synatom, société détenue par Electrabel et Tractebel, au sein de laquelle le gouvernement belge dispose d'une «golden share». Cette «golden share» permet au gouvernement de s'opposer à toute décision jugée contraire aux intérêts nationaux et d'avoir une représentation au Conseil d'Administration, où l'Etat belge dispose de deux membres. Synatom s'approvisionne par des contrats de long terme avec plusieurs fournisseurs étrangers et reçoit du plutonium issu du retraitement du combustible utilisé.

Conformément à l'accord gouvernemental de 1999, le projet de loi sur la sortie progressive de l'énergie nucléaire à des fins de production électrique a été adopté en janvier 2003. Ce projet comprend essentiellement la désactivation des centrales 40 ans après leur mise en service industrielle, ainsi que l'interdiction de création ou de mise en exploitation de nouvelles unités. Un paragraphe autorise néanmoins des ajustements en cas de force majeure liée à la sécurité d'approvisionnement, sous l'autorité du gouvernement. Dans le cadre de cette loi, le premier arrêt aurait lieu en 2015.

Le marché européen

En Europe, la stratégie de Tractebel consiste à maintenir sa position de leader sur le marché du Benelux et à développer ses positions en France, en Espagne et en Italie, en profitant des opportunités de développement offertes par la libéralisation du marché de l'énergie. Electrabel est également active de façon limitée en Allemagne et dans quelques pays d'Europe centrale appelés à rejoindre l'Union Européenne dans le cadre du processus d'élargissement en cours.

Depuis le début de 2002, la centrale au gaz d'Harculo (Pays-Bas) a été remise en service. En mai 2002, Electrabel et Acea (Rome, Italie) ont conclu un accord sur une joint-venture pour développer ensemble la production électrique, les ventes aux clients éligibles et le trading d'électricité dans le marché italien. Le 12 novembre 2002, l'offre conjointe d'Electrabel, Acea et Energia Italiana sur le producteur italien Interpower (2,611 MW) est sélectionnée par ENEL. Le même mois, Electrabel et la SNCF ont conclu un accord portant sur un partenariat commercial et industriel avec la SHEM, filiale de production de la SNCF. Electrabel et Gamesa ont signé un accord sur le développement par Gamesa de parcs à éoliennes que Electrabel acquerra par la suite.

La construction du projet de 175 MW en Italie a débuté. Pour les projets situés dans la péninsule Ibérique pour 252 MW, leur construction est prévue pour la période 2004 à 2006. En outre, Electrabel a repris en Espagne le projet d'une centrale à cycle combiné (TGV) d'Entergy, situé à Castelnou. Electrabel développe par ailleurs et de manière opportuniste des projets dans les pays d'accès à l'Union Européenne, situés en Europe centrale.

Le tableau suivant présente la ventilation des capacités installées et des ventes en Europe :

Capacités installées et ventes (hors négoce)

| | Ventes 2002 (en GWh) | | Capacités installées en MW (31.12.2002) | |
|-------------------|----------------------|---------------|--|---------------|
| Belgique | 70,992 | 60,9% | 14,761 | 58,9% |
| Reste de l'Europe | 45,627* | 39,1% | 10,297 | 41,1% |
| TOTAL | 116,619** | 100,0% | 25,058 | 100,0% |

Les marchés hors Europe

* Données Electrabel + Tractebel Elyo.

** Ventes – Electrabel : 112 768 GWh (hors négoce), Tractebel Elyo : 3 850 GWh.

Au-delà de l'Europe, les activités internationales d'EGI et Elyo (hors Europe) représentent au 31 décembre 2002 une capacité totale installée de 15 979 MW. Les ventes réalisées en 2002 s'élèvent à 77,452 GWh.

En 2002, EGI a renforcé ses positions sur le continent américain avec de nouvelles capacités de production d'électricité aux Etats-Unis, au Mexique, au Brésil et au Chili.

Aux Etats-Unis, Tractebel a mis en service une centrale lignite de 440 MW à Choctaw (Mississippi) et une centrale TGV de 340 MW à Ennis (Texas). En outre, les travaux de construction de deux autres centrales TGV de 707 MW ont débuté à Hot Spring (Arkansas) et Choctaw.

La stratégie de développement des ventes et de gestion des positions de marché s'est matérialisée par une accélération des activités ventes de Tractebel via sa filiale TESI et l'intégration de Trigen dans TNA, ainsi que par la création de la fonction de gestion de portefeuille.

A Monterrey, au Mexique, la centrale de cogénération de 253 MW a été inaugurée en 2003.

En Amérique du Sud, les centrales hydrauliques de Cana Brava d'une capacité de 450 MW et Machadinho d'une capacité de 1 140 MW ont été mises en service chez Tractebel Energia (Brésil). Au nord du Chili, via Inversiones Mejillones, Tractebel a acquis 33% de participation dans Edelnor (716 MW).

Ailleurs dans le monde, Tractebel a rationalisé son portefeuille en revendant ses participations dans les centrales de Nong Khae et Samutprakarn en Thaïlande.

Le tableau ci-dessous indique la localisation et le pourcentage d'intérêt de Tractebel dans quelques projets électriques internationaux significatifs.

| | | MW⁽¹⁾ | % détenu |
|----------------------------------|------------|-------------------------|-----------------|
| Hopewell | Etats-Unis | 365 | 100% |
| Bellingham | Etats-Unis | 304 | 50% |
| Sayreville | Etats-Unis | 287 | 50% |
| Red Hills (Choctaw lignite) | Etats-Unis | 440 | 100% |
| Ennis | Etats-Unis | 340 | 100% |
| Chehalis (-c) | Etats-Unis | 520 | 100% |
| Wise County (-c) | Etats-Unis | 707 | 100% |
| Hot Spring (-c) | Etats-Unis | 707 | 100% |
| Red Hills II (Choctaw gas) (-c) | Etats-Unis | 707 | 100% |
| Grays Ferry - Philadelphia | Etats-Unis | 174 | 50% |
| Kodak - Rochester | Etats-Unis | 196 | 51% |
| West Windsor | Canada | 112 | 96% |
| Monterrey (-c) | Mexique | 253 | 100% |
| TBL Energia - Jorge Lacerda | Brésil | 778 | 78% |
| TBL Energia - Passo Fundo | Brésil | 226 | 78% |
| TBL Energia - Salto Osório | Brésil | 1 078 | 78% |
| TBL Energia - Salto Santiago 1-4 | Brésil | 1 420 | 78% |
| TBL Energia - Arjona 1-3 | Brésil | 117 | 78% |
| TBL Energia - Arjona 4-5 | Brésil | 76 | 78% |
| TBL Energia - ITA 1-5 | Brésil | 1 450 | 38% |
| TBL Energia - Machadinho | Brésil | 1 140 | 26% |
| TBL Energia - Cana Brava | Brésil | 450 | 78% |
| TBL Energia - Jacui (-c) | Brésil | 350 | 78% |
| Electroandina - Tocopilla | Chili | 595 | 33% |
| Electroandina - Tocopilla ext. | Chili | 365 | 33% |
| Colbun | Chili | 474 | 29% |
| Rucue (Colbun) | Chili | 174 | 29% |
| Nehuenco (Colbun) | Chili | 372 | 29% |
| Colbun - Neuenco extension I | Chili | 97 | 29% |

| | | MW ⁽¹⁾ | % détenu |
|-------------------------------------|-----------|-------------------|----------|
| Colbun - Nehuenco extension II (-c) | Chili | 385 | 29% |
| Edelnor | Chili | 716 | 33% |
| Machicura (Colbun) | Chili | 95 | 29% |
| Enersur Ilo | Pérou | 203 | 100% |
| Enersur extension Ilo II - 1 | Pérou | 131 | 100% |
| Houay Ho | Laos | 126 | 70% |
| CEM | Macao | 306 | (*) |
| CEM (-c) | Macao | 91 | (*) |
| SembCogen (Pulau Sakra) | Singapour | 797 | 30% |
| Industrial Power | Thaïlande | 120 | 95% |
| Coco II | Thaïlande | 300 | 99% |
| Coco III | Thaïlande | 550 | 99% |
| Bo Win (-c) | Thaïlande | 742 | 91% |
| Taweelah A1 | Abu Dhabi | 255 | 20% |
| Taweelah A1 extension (-c) | Abu Dhabi | 1 095 | 20% |
| Manah (UPC) | Oman | 101 | 33% |
| Manah extension (UPC) | Oman | 180 | 33% |
| Electricité de Tahiti | Tahiti | 184 | 82% |
| Baymina (-c) | Turquie | 770 | 95% |

(1) Puissance nette : puissance brute moins consommation propre de la centrale.

(-c) Centrales en construction au 31 décembre 2002.

* Participation de SUEZ de 12,21%.

Les capacités - installées et en construction - de EGI et Elyo et les ventes hors Europe sont résumées dans le tableau suivant :

| | Ventes 2002 (en GWh) | | Capacités installées en MW (31.12.2002) | | Capacités en construction en MW (31.12.2002) | |
|------------------|-------------------------|-------------|--|-------------|---|-------------|
| Amérique du Sud | 40,858 | 53% | 10,126 | 63% | 756 | 12% |
| Amérique du Nord | 14,094 | 18% | 2,866 | 18% | 2,959 | 46% |
| Asie | 12,190 | 16% | 2,199 | 14% | 860 | 13% |
| Reste du monde | 10,310 | 13% | 788 | 5% | 1,865 | 29% |
| TOTAL | 77,452 | 100% | 15,979 | 100% | 6,440 | 100% |

• Transport et distribution de gaz

Environnement réglementaire

La directive 98/30 du 22 juin 1998 relative aux règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel a constitué une étape importante de la libéralisation du marché européen du gaz. Ce texte a pour principal objectif d'assurer l'ouverture progressive à la concurrence du marché européen du gaz naturel en offrant à certains acheteurs la possibilité de conclure des contrats de fourniture avec les producteurs ou les fournisseurs de leur choix et d'accéder à l'infrastructure de transport des autres exploitants. La réglementation communautaire a imposé, à compter du 10 août 2000, une éligibilité minimum comprise entre 20% et 30% du marché, seuil porté entre 28% et 38% en 2003 et entre 33% et 43% à l'horizon 2008.

La directive a été transposée en droit belge en 1999 par une modification en profondeur de la loi gazière de 1965 alors en vigueur. Dans le nouvel environnement législatif, il est prévu d'élaborer un code de conduite - fixé par arrêté royal - en matière d'accès des tiers au réseau de transport, précisant notamment des conditions minimales à respecter quant à la scission administrative et opérationnelle des activités de transport et de négoce des sociétés gazières intégrées.

La loi belge a été modifiée⁽¹⁾ en vue d'accélérer l'ouverture du marché du gaz naturel ; ce faisant, elle suit deux lignes directrices :

- En abaissant les seuils d'éligibilité aux consommateurs de quantités supérieures ou égales à 5 millions de m³ par an dès l'expiration de leur contrat, elle ouvre à la concurrence à terme environ 58% du marché belge, selon les estimations.
- La loi confirme la tendance à la régulation de l'activité de transport en prévoyant notamment un accès régulé en lieu et place d'un accès négocié des tiers au réseau de transport.

Dans ces conditions, les acheteurs et fournisseurs - y compris les branches ou divisions chargées des ventes au sein des sociétés intégrées - bénéficieront d'un accès au réseau gazier sur le fondement de tarifs approuvés au préalable par le régulateur. Les conditions non tarifaires de l'accès sont définies par contrat. De son côté, la Commission Européenne a introduit en mars 2001 une proposition de modification de la directive gaz, qui plaide en faveur d'une séparation juridique entre la gestion de l'exploitation de l'infrastructure de transport d'une part et des activités d'achat et de vente d'autre part. Cette proposition, qui prône en outre une ouverture totale des marchés gaziers pour 2007, a fait l'objet d'un accord politique du Conseil des ministres européens en novembre 2002. Cette solution a d'ores et déjà été imposée dans certains Etats membres de l'Union Européenne, comme le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne. Dans d'autres Etats, les sociétés gazières intégrées ont pris l'initiative de la scission ou ont annoncé leur intention de mettre en œuvre une solution de cette nature.

En Belgique, la Commission de Contrôle de l'Electricité et du Gaz (CEEG) a recommandé dès 1998 la mise en œuvre de réductions tarifaires applicables à toutes les catégories de clients. Le montant de ces réductions s'élève pour l'année 2002 à € 37,5 millions.

Description des activités

EGE est le plus important fournisseur de gaz naturel en Belgique, via Distrigaz et les participations de Electrabel dans les intercommunales. En Belgique, le réseau de transport, géré par Fluxys, se compose de 3 731 kilomètres de conduites, dont 77% sont des canalisations à haute pression (entre 14,7 et 80 bars) avec une capacité de transit de 48 milliards m³/an au 31 décembre 2002.

| | Capacité (Gm ³ /année) | Vente (Gm ³) |
|--------------|--------------------------------------|-----------------------------|
| EGE | 48 | 22,90 |
| EGI | 15 | 11,89 |
| TOTAL | 63 | 34,79 |

Comme pour l'électricité, les gouvernements régionaux souhaitent qu'Electrabel réduise à un intérêt minoritaire le niveau de ses participations dans les structures intercommunales de distribution de gaz.

En Belgique, EGE assure depuis la fin de l'année 2001 les activités (hors distribution) gazières de Tractebel par l'intermédiaire de deux sociétés juridiquement séparées :

- Une société de transport (Fluxys), qui a pour activité principale l'exploitation, l'entretien et le développement de son infrastructure intégrée de transport de gaz, du terminal GNL et des installations de stockage à Zeebrugge et à Loenhout. Dans le cadre de l'accès régulé à ses infrastructures, elle commercialise la capacité de transport et les services annexes permettant la fourniture, par des tiers, de gaz naturel aux consommateurs en Belgique. Enfin, la société assure des services de «hub» pour les transactions sur le marché «spot» de gaz naturel à Zeebrugge. Le gaz transitant par le réseau belge est transporté par canalisations vers les Pays-Bas, l'Allemagne, la France, l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni. Très bien interconnecté, le réseau de Fluxys est idéalement placé au cœur de la plaque continentale. Il donne en effet accès aux principales sources de production de gaz en Europe et aux principaux pays consommateurs de gaz dans le nord-ouest de l'Europe.

(1) Loi du 16 juillet 2001 portant modification de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations et portant confirmation de l'arrêté royal du 18 janvier 2001.

- Une société de négoce (Distrigaz), qui a pour activité principale l'achat et la vente de gaz naturel en Europe. Distrigaz commercialise également la capacité de transport internationale qu'elle a contractée ou dont elle est propriétaire (contrats de transit, capacité dans l'«Interconnector», pipeline gazier sous-marin reliant la Belgique et le Royaume-Uni, capacité de «shipping» GNL). En s'appuyant sur son portefeuille d'approvisionnement en gaz naturel, ses activités couvrent ainsi les domaines suivants : ventes de gaz naturel en Belgique et en Europe (plus GNL sur d'autres marchés) ; activités d'arbitrage sur les marchés «spot» de gaz naturel ; gestion de contrats pour le transit en Belgique (capacité de frontière à frontière) ; commercialisation de capacités de transport et de stockage en dehors de la Belgique ; «shipping» de GNL.

En 2002, Distrigaz a vendu 266,1 TWh de gaz naturel, ce qui correspond à environ 5% des volumes de gaz consommés en Europe occidentale. Environ 64% de ces volumes ont été vendus en Belgique - ce qui correspond à une part de marché national proche de 100% et 36% sur les marchés «spot» ou à des clients internationaux, essentiellement en Europe.

Le profil de la clientèle belge est décrit dans le tableau ci-après :

| Ventes de gaz naturel (en 1 000 MWh) | 2002 | 2001 | 2002/2001 | Répartition ventes 2002 |
|---|----------------|----------------|--------------|----------------------------|
| Distribution publique | 78,052 | 80,809 | -3,4% | 29% |
| Secteurs domestique, tertiaire et artisanal | 65,168 | 67,938 | - 4,1% | 24% |
| Clients industriels | 12,884 | 12,871 | + 0,1% | 5% |
| Clients industriels directs | 54,100 | 52,112 | +3,8% | 20% |
| Production d'électricité | 38,733 | 37,480 | +3,3% | 15% |
| Ventes hors Belgique et trading | 95,224 | 74,164 | +28,4% | 36% |
| Total | 266,109 | 244,565 | +8,8% | 100% |
| TOTAL EN MIA M³ (1NM³ = 0,01163 MWh) | 22,9 | 21 | | |

Tractebel mène également une politique de développement dans le GNL. Avec Tractebel LNG North America et Distrigaz/Fluxys, le Groupe est le seul à posséder deux terminaux GNL de part et d'autre de l'Atlantique, auxquels s'ajoute une participation dans l'usine de liquéfaction de Trinidad, ce qui lui donne une capacité d'arbitrage inégalée. Nous pensons que ce segment de l'activité gazière est appelé à se développer rapidement notamment à cause de l'épuisement des ressources gazières aux Etats-Unis et en raison de l'amélioration permanente des technologies. Dans ce cadre, Tractebel LNG Londres a été créée en 2001 pour exploiter les opportunités de négoce de GNL et optimiser l'approvisionnement en GNL du Groupe. Au 31 décembre 2002, le Groupe disposait de la capacité de transport de sept méthaniers et la capacité d'un vaisseau supplémentaire sera disponible dans le courant de l'année 2003.

En Amérique latine, Tractebel détient 100% de participation dans trois sociétés de distribution de gaz naturel au Mexique : Tractebel-DIGAQRO, Tractebel-GNP et Tractebel DGJ ; en Argentine, Tractebel détient une participation de 63% dans Litoral Gas, une société de distribution de gaz et 46,7% de ECS, une société de commercialisation dont la clientèle est essentiellement industrielle. Au Chili, Tractebel détient un intérêt de 33,3% dans Distrinor, une société qui commercialise le gaz à des clients industriels dans le nord du Chili. En outre, le Groupe possède 84,6% de la société Gasoducto Norandino, qui est notamment le transporteur de gaz entre l'Argentine et le Chili pour les centrales de Tractebel situées au nord du Chili.

En outre, le 2 mai 2002, le gouvernement péruvien a attribué à Tractebel une concession pour la construction et l'exploitation d'un réseau de distribution de gaz naturel à Lima et Callao. En prenant un intérêt de 8% dans le capital du consortium TGP, Tractebel est également devenu partenaire dans le transport du gaz et des liquides (propane, butane) provenant du gisement gazier de Camisea.

En Asie, Tractebel a trois projets gaziers. Une participation minoritaire de 20% dans la société SembGas, qui est chargée du transport et de la distribution de gaz indonésien à Singapour, une participation de 49% dans PTTNGD dans la distribution de gaz à des clients industriels à Bangkok (Thaïlande) et une participation de 75% dans la société de distribution Hanjin City Gas en Corée du Sud.

• Services

Tractebel est un acteur intégré des marchés de l'énergie et, à ce titre, il est en mesure de fournir à ses clients des services en plus des commodités.

Tractebel occupe la première place en Europe dans les domaines des services industriels d'installation et de maintenance ainsi que dans les services associés à l'énergie, et n'a pas d'équivalent en termes de diversité des services offerts, de présence industrielle et de positionnement géographique. Ensemble, ces activités représentent environ €9,6 milliards de chiffre d'affaires en 2002 et emploient environ 77 000 personnes.

Les services sont organisés en trois entités : TIM, TES et Tractebel Engineering. Outre certains gros contrats, chacune de ces entités acquiert chaque année plusieurs centaines de contrats de taille moins importante qui contribuent à stabiliser le chiffre d'affaires.

Les principaux marchés de services pour le Groupe sont : la France, la Belgique, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Espagne, la Norvège, l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche et le Luxembourg.

L'ingénierie

Tractebel offre aussi des services d'ingénierie. Tractebel Engineering emploie plus de 2 500 personnes et occupe une place de leader européen dans ce secteur, avec une expérience reconnue et une présence internationale dans plus de 70 pays en 2002. Tractebel Engineering a six champs d'activité principaux : l'électricité, les services à l'énergie et l'industrie, le gaz, les technologies de l'information et enfin les infrastructures avec une large gamme de services qui s'étend des études de faisabilité aux contrats de construction.

TIS

Constituée sous forme de groupement d'intérêt économique, Tractebel Industrial Solutions (TIS) est d'abord un outil au service des différentes entités opérationnelles de Tractebel, un outil leur permettant de réagir rapidement, de façon complète et intégrée, aux demandes de clients industriels.

La coordination exercée par TIS entre les entités de Tractebel permet de répondre à la demande de clients qui souhaitent des prestations plus globales. Un exemple de contrat acquis dans ce domaine est le contrat attribué par Proviron en février 2002 qui globalise des prestations réalisées par Electrabel (EGE), Axima (TES) et Fabricom (TIM).

• La cogénération et la trigénération

La cogénération recouvre un ensemble de techniques de production délivrant de façon simultanée de l'électricité et de la chaleur. La trigénération consiste à produire simultanément de l'électricité, de la chaleur et du froid. En générant deux ou trois produits d'un seul combustible, la cogénération ou la trigénération accroissent la valeur de l'énergie finale produite. Au 31 décembre 2002, Tractebel disposait d'une capacité installée de 21 477 MWth⁽¹⁾. En Belgique, par le biais d'Electrabel notamment, le Groupe construit et exploite des unités de cogénération sur les sites de ses clients industriels, leur permettant à la fois d'optimiser leur facture énergétique et de mieux respecter les normes environnementales. Ces unités se distinguent en effet par un meilleur rendement énergétique – pouvant atteindre 85% avec la production simultanée de chaleur et d'électricité – et un niveau plus faible d'émission de dioxyde de carbone. Les unités de cogénération permettent d'établir une relation commerciale de long terme avec les clients industriels et d'améliorer l'efficacité énergétique des ensembles producteurs de froid et de chaleur urbains. En Belgique, Fluxys utilise également le procédé de cogénération pour accroître l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les unités de production d'électricité : elle utilise la chaleur résiduelle pour reconvertir sous forme gazeuse le gaz naturel liquéfié. L'ensemble forme un système et permet de réaliser des économies de coûts par rapport à une production séparée de vapeur et d'électricité. En Italie, Electrabel exploite à Rosignano une unité de cogénération qui fournit de la vapeur à Solvay et vend de l'électricité sur le marché italien.

Tractebel Elyo exploite plus de 2 000 MW électriques dont près des deux tiers par cogénération, la différence représentant la production de ses filiales électriques en Asie-Pacifique et en Afrique, ainsi que la valorisation électrique des usines d'incinération en France (Novergie).

(1) EGI et Tractebel Elyo seulement.

Tractebel Elyo a développé, au cours des cinq dernières années, de nombreux projets de cogénération en France et en Europe, et exploite sur 145 sites dans l'industrie, les hôpitaux ou les réseaux de chaleur, 42 turbines à gaz, 164 moteurs à gaz et 16 turbines à vapeur, pour un total de 1 410 MW électriques.

Trigen opère aux Etats-Unis plus de 705 MW électriques sur 40 sites et son développement continue avec l'externalisation (outsourcing) de la gestion de centrales sur des sites industriels.

La production et la gestion de réseaux de froid et de chaleur est un métier historique du Groupe en Europe à travers Tractebel Elyo et aux Etats-Unis par Trigen, avec une puissance totale distribuée de plus de 11 000 MW thermiques en Europe et 7 200 MW thermiques aux Etats-Unis.

En Thaïlande et à Singapour, EGI a également développé des projets de cogénération dans lesquels la vapeur est distribuée à des clients industriels et l'électricité vendue à la société locale d'électricité. Enfin, à Abu Dhabi, Tractebel exploite une unité de dessalement de 255 MW et 30 MIGD, l'extension de l'unité à 1 350 MW et 84 MIGD étant actuellement en cours.

• Le trading

EGI exerce son activité de trading aux Etats-Unis via la société TEMI et l'activité de EGE dans ce secteur en Europe est assurée par Electrabel qui est un des membres fondateurs de l'Amsterdam Power Exchange et de Powernext, le gestionnaire de la Bourse française de l'énergie qui a démarré son activité au deuxième semestre 2001. En outre, le Groupe est présent sur le pool espagnol depuis 1998 et effectue des transactions («spot» et «day ahead») en Allemagne, en Suisse et en Autriche.

Toutes les activités trading du Groupe s'inscrivent dans le cadre de son modèle d'entreprise qui vise à gérer l'équilibre entre actifs de production et ventes via la fonction centralisée de gestion de portefeuille. Le trading est soumis à des procédures strictes de contrôle et de gestion des risques.

MARCHES ET CONCURRENCE

La production et la commercialisation de l'électricité, ainsi que la commercialisation du gaz, sont des secteurs largement ouverts à la concurrence en Europe et aux Etats-Unis. En revanche, les activités constituant des monopoles naturels - comme le transport de l'électricité et du gaz - sont étroitement encadrées. Ailleurs dans le monde, à quelques exceptions près, les marchés sont moins ouverts à la concurrence et les acteurs internationaux opèrent dans des environnements plus régulés ou dans le cadre de contrats long terme.

En Europe, les principaux concurrents de Tractebel sur les marchés ouverts à la concurrence sont : dans l'électricité, les Allemands E.ON et RWE, le Français EDF et l'Italien ENEL ; dans le gaz, les grandes sociétés de négoce - comme Ruhrgas, Gasunie et Gaz de France. Avec le développement de la concurrence, de nouveaux compétiteurs sont arrivés tels les grands producteurs de gaz européens ou des acteurs spécialisés dans l'activité de commercialisation comme le britannique Centrica (qui a pris une position sur le marché belge). Tractebel pense qu'au terme du processus de libéralisation, l'activité de commercialisation concernera également les clients résidentiels et s'y prépare activement. Au surplus, l'exclusivité dont bénéficie Fluxys pour transporter le gaz en Belgique a été supprimée en 1999. Les concurrents ont dès lors la possibilité de construire des réseaux.

Ailleurs dans le monde, traditionnellement, les concurrents sont soit des acteurs locaux ou des acteurs internationaux tels que AES, Duke, Mirant, Dynegy, TXU, El Paso, Williams, Powergen, International Power ou plus rarement des sociétés pétrolières telles que TotalFinaElf. Suite à la crise de confiance et aux difficultés financières encourues par l'industrie électrique, le paysage concurrentiel est en train de se modifier profondément et il est difficile de prévoir qui seront les concurrents hors Europe à moyen terme.

Dans le secteur des services à l'énergie, les principaux concurrents sont Dalkia, filiale de Vivendi Environnement, EDF et Cofathec (filiale de GdF).

Sur le segment de la cogénération, Dalkia et RWE Solutions sont parmi les sociétés les plus actives.

En 2002, le marché nord-américain ainsi que beaucoup d'autres régions ont souffert du ralentissement économique et de la surcapacité en moyens de production d'électricité alors qu'en Europe la situation s'est stabilisée. Pour ce qui est du gaz, la faiblesse de l'activité de production aux Etats-Unis et la flambée des cours internationaux du pétrole ont globalement entraîné une hausse des prix du gaz.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Nous avons pris des mesures afin de diminuer l'incidence directe de la production d'électricité, des services énergétiques et des activités gazières sur l'environnement. Nous mettons en œuvre une gestion du Développement Durable, qui vise, entre autres objectifs, à diminuer le risque financier lié à la gestion de l'environnement et à tirer partie des possibles retombées financières positives d'une stratégie respectant l'environnement. En outre, l'observation des réglementations nationale et européenne demeure un objectif constant.

Les changements climatiques

En ce qui concerne les changements climatiques, les risques et les opportunités de notre industrie dépendent directement des dispositions que pourront prendre les pouvoirs publics pour s'attaquer à ces changements. Nous estimons que tôt ou tard notre activité principale sera confrontée aux contraintes liées au dioxyde de carbone. L'incidence peut être partiellement intégrée de telle sorte que s'offrent à nous des opportunités à saisir. L'incorporation du Développement Durable dans notre stratégie constitue un élément essentiel de notre croissance et de notre prospérité à long terme.

Bien que nous n'ayons pas encore un programme en bonne et due forme de réduction des émissions, notre société a anticipé les prochaines exigences en matière d'émission que la ratification du Protocole de Kyoto va entraîner. Nous fixant comme objectif un approvisionnement plus efficace et plus sûr, nous avons progressivement réduit les émissions de gaz à effet de serre par divers moyens : des progrès dans l'utilisation des ressources naturelles, grâce à un meilleur taux de conversion dans les centrales électriques, de nouvelles centrales ayant recours au système CCGT (turbine à gaz à cycle combiné), une augmentation de la puissance de cogénération de chaleur et d'énergie, le développement des énergies renouvelables, en particulier l'énergie éolienne onshore et offshore, et la biomasse.

Electrabel Netherlands a signé deux accords «volontaires» («des covenants») avec l'administration néerlandaise : l'un impose à Electrabel Nederland S.A (en tant qu'opérateur d'une centrale thermique à charbon) un objectif de réduction annuelle totale entre 2008 et 2012 de 0,466 million de tonnes ; l'autre impose à tous les producteurs néerlandais d'électricité de figurer d'ici à 2012 parmi les 10% de ceux qui réalisent les meilleures performances, à l'échelle mondiale, en termes d'efficacité énergétique.

Jusqu'à présent, Electrabel Deutschland n'a aucun objectif de cette nature (en valeur relative). Outre les améliorations déjà intervenues en 1996, des formules sont à l'étude pour remplacer une installation de cogénération fonctionnant au charbon (CHP) par un système de turbine à gaz à cycle combiné (CCGT-CHP).

En Pologne et en Hongrie, plusieurs projets (CHP, biomasse, combustible de substitution, efficacité énergétique) sont actuellement à l'étude, afin de diminuer les émissions de nos centrales électriques.

Bien que nous n'ayons pas pris part jusqu'à présent aux accords sur les émissions de gaz à effet de serre, nous sommes actifs à la fois au niveau du développement d'une réglementation sur cette question et au niveau du processus d'apprentissage («learning by doing»). Electrabel a notamment participé de façon active à des simulations d'échange de droits d'émission, et aux activités du groupe d'experts de la Commission Européenne, sur les échanges de droits d'émission. Electrabel a investi US\$ 5 millions dans le Prototype Carbon Fund, et sa holding - Tractebel - est membre de l'International Emissions Trading Association.

Electrabel possède toute une gamme bien diversifiée d'outils visant à réduire les émissions de ses centrales, et dispose déjà d'une grande efficacité de production, grâce à ses actifs nucléaires, gaziers et de cogénération.

L'énergie nucléaire

Les deux sites nucléaires belges offrent une très grande fiabilité et assurent plus de 57% de la production d'électricité en Belgique. Cette production permet d'éviter l'émission de dioxyde de carbone à partir de centrales utilisant des combustibles fossiles ; elle contribue donc à l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le gouvernement belge a décidé que ces centrales seraient fermées au bout de 40 ans d'activité, pour autant qu'on puisse trouver des solutions de substitution.

Le combustible nucléaire utilisé est récupéré et traité par le fournisseur. On a constaté une réduction sensible des volumes de déchets faiblement et moyennement radioactifs et cela en dépit d'une augmentation de la production sur les sept dernières années. En fait, par rapport au kWh produit, leur volume en 2002 représentait environ la moitié de celui de 1995. Ce résultat a pu être atteint grâce à des efforts constants sur les plans de la technologie et de l'organisation.

Les émissions correspondantes de liquides et de gaz restent bien en deçà des limites autorisées.

L'accès aux sources d'énergies renouvelables

Nous poursuivons nos progrès dans l'accès aux sources d'énergies renouvelables. Durant l'année 2002, nos efforts se sont concentrés sur la prospection et l'analyse de plusieurs projets portant sur l'énergie éolienne.

Certains projets en sont déjà au stade de la construction et leur démarrage est prévu en 2003. C'est le cas de quatre éoliennes situées à Bütgenbach et de deux autres installées sur le site de la centrale électrique de Rodenhuize, près de Gand. Ces deux centrales éoliennes auront une puissance totale de 12 MW.

Deux autres projets doivent être mentionnés : il s'agit, dans la centrale classique de Ruien, de deux installations supplémentaires, chacune d'elle d'une puissance d'environ 20 MW, utilisant respectivement de la sciure de bois et des gaz obtenus par la gazification du bois.

Actuellement, des études de faisabilité sur des projets d'énergies renouvelables sont menées dans un contexte juridique en évolution : les quotas de certificats verts, ainsi que leur valeur correspondant aux pénalités évitées, devraient évoluer et varier d'une région à l'autre. En outre, il y a parfois une absence de certitude juridique, en raison des contradictions entre les diverses lois et directives concernées. Cette situation juridique nécessite un dialogue avec les différentes autorités concernées.

Dans tous les cas, notre société a l'ambition de ne développer que des projets d'énergies renouvelables dont la viabilité économique aura été prouvée.

Les émissions acides

En 1991, Electrabel a passé avec l'administration belge un accord «volontaire» visant à réduire les émissions acides de ses centrales. En 2002, cette réduction (par rapport à 1980, l'année de référence) en ce qui concerne le SO₂ et l'oxyde azoteux était respectivement d'environ 93% et 63%. Cet accord arrive à expiration fin 2003. Des discussions sont menées actuellement avec les pouvoirs publics afin de prolonger ces réductions jusqu'à l'horizon 2010.

Les organismes pathogènes

Certaines parties du système de refroidissement de nos installations utilisent de l'eau des rivières. A certains moments de l'année, des organismes pathogènes peuvent se développer dans le système de refroidissement, ce développement étant favorisé par une température propice. Afin d'éviter ou au moins de contrôler ce phénomène, des analyses et des études ont été menées pendant plusieurs années, et des méthodes permettant de lutter contre ces organismes ont été développées. On commence à présent la phase opérationnelle, avec pour objectif le contrôle et l'injection préventive de quantités calculées de telle sorte que l'incidence sur l'environnement soit réduite au minimum. Les premiers résultats correspondent aux objectifs. Notre laboratoire belge Laborelec assure le suivi scientifique et gère les différentes phases d'application.

PCB

Dans les années 80, un certain nombre d'administrations, ainsi que des compagnies d'assurance, ont conseillé d'utiliser des transformateurs à askarel, afin de diminuer les risques d'incendie dans nos installations. Par la suite, il a été indiqué que le principal composant chimique du produit, à savoir le «PCB», était dangereux pour l'environnement et que son utilisation serait interdite d'ici à 2010. Afin de respecter cet accord international et sa mise en œuvre aux niveaux européen et belge, des conventions avec les autorités belges ont été passées, afin d'identifier les installations concernées et de programmer leur mise hors service, dans le cadre des procédures autorisées. Cette mise hors service doit être faite de manière linéaire ; nous sommes en avance sur le calendrier convenu.

ISO 14001 - EMAS

Plusieurs centrales électriques – parmi lesquelles les deux sites nucléaires – ont reçu une certification ISO 14001 et/ou participent au système EMAS. Les procédures visant à l'amélioration des résultats en matière d'environnement se poursuivent et les procédures de certification sont en cours.

4.3. ENVIRONNEMENT

Le Groupe intervient sur les marchés de l'environnement dans les domaines de la gestion de l'eau et des déchets dont il est un des leaders mondiaux.

Ces marchés représentent un potentiel de développement important en raison à la fois des besoins non satisfaits – en particulier dans les pays en voie de développement – du durcissement des réglementations environnementales et de la part des acteurs privés dans l'offre de solutions aux collectivités locales et aux industriels. Le rôle du secteur privé pour faire face aux enjeux environnementaux a été mis en lumière lors du Sommet de la Terre qui s'est tenu à Johannesburg en août 2002.

Jusqu'en 2002, le Groupe opérait sur ces marchés par l'intermédiaire de deux filiales : Ondeo dans le domaine de la gestion et le traitement de l'eau et SITA dans le domaine de la propreté.

En 2002, le Groupe a entamé une réorganisation de ses métiers pour mieux tirer parti des synergies entre ses différentes activités et pour apporter une réponse plus adaptée à ses clients municipaux et industriels. A cet effet, le Groupe a procédé au rapprochement de ses filiales Ondeo et SITA afin de créer deux branches distinctes d'activité :

- SUEZ Environnement Services Locaux (SELS), focalisée sur la gestion et le traitement de l'eau municipale et la collecte et le traitement des déchets et reposant sur une organisation géographique.
- SUEZ Environnement Services Industriels (SEIS), spécialisée dans le conditionnement de l'eau et le service aux industriels et reposant sur une organisation par grands secteurs industriels.

Le Groupe poursuit trois objectifs à travers cette réorganisation : augmenter sa pénétration commerciale sur les marchés de l'environnement, répartir les frais de structure locaux sur un périmètre d'activité plus large et offrir une gamme plus complète et des solutions plus efficaces à ses clients municipaux et industriels.

• Un partenaire de référence plus proche de ses clients municipaux et industriels

Dans le domaine municipal, les décideurs en matière de délégation de services publics sont souvent identiques qu'il s'agisse d'eau et d'assainissement ou de gestion des déchets. La nouvelle organisation, en décloisonnant l'approche commerciale des activités de gestion de l'eau et de la propreté, devrait permettre une offre de services plus cohérente et plus complète pour répondre aux besoins des collectivités dans le domaine de l'environnement.

Dans le domaine industriel, les entreprises desservies par SEIS pourront bénéficier le cas échéant des services offerts par SELS, par exemple en matière de gestion des déchets industriels dans le cadre d'une approche mieux coordonnée, en fonction de la disponibilité des infrastructures gérées par SELS.

• La mobilisation des synergies

La connaissance des clients municipaux ou industriels, de leurs besoins et les références déjà obtenues dans certaines activités peuvent faciliter la vente d'autres prestations. Avec une organisation plus compacte rassemblant les métiers locaux de l'Eau et de la Propreté, le Groupe entend mieux exploiter les positions commerciales acquises par ses différentes activités et générer ainsi une croissance organique plus forte tout en réalisant des économies de coûts commerciaux.

Dans le même temps, la mise en commun des structures locales permettra d'atteindre plus facilement les tailles critiques nécessaires en répartissant les charges fixes sur une base de revenus plus large et en éliminant les redondances entre des activités développées antérieurement de manière séparée.

• Une organisation adaptée aux spécificités des métiers et des clients

En créant ces deux branches, le Groupe a voulu mettre en place une organisation respectant la spécificité des métiers. Les métiers de SELS comportent une dimension locale par nature, par la mise à disposition d'infrastructures le plus souvent collectives au service des entreprises et des collectivités locales, avec une faible différenciation selon les différents segments de clientèle.

Une organisation de type géographique convient donc mieux à la clientèle de SELS. En revanche, SEIS offre à ses clients une gamme de services et de produits destinés à améliorer la performance, la disponibilité et l'économie des process de fabrication pertinents à chaque secteur industriel. De plus, un grand nombre de clients de SEIS sont présents mondialement – la dimension sectorielle est alors primordiale.

L'organisation de ces deux branches est en cours et devrait être finalisée au cours du premier semestre 2003.

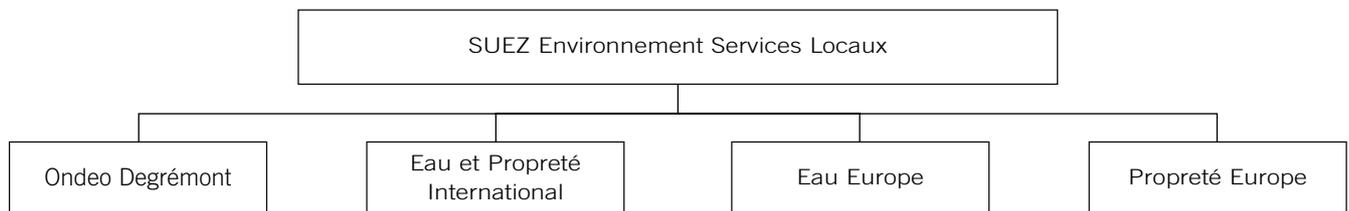
4.3.1. SUEZ ENVIRONNEMENT SERVICES LOCAUX

4.3.1.1. Organisation et chiffres clés

| Données en € millions | Exercice clos le 31.12.2002 | Exercice clos le 31.12.2001 | Exercice clos le 31.12.2000 |
|--------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Chiffre d'affaires | 12 938,5 | 12 348,1 | 11 744,5 |
| EBITDA ⁽¹⁾ | 2 379,9 | 2 575,1 | 2 401,1 |
| Capitaux employés | 14 454,0 | 16 348,5 | 15 878,3 |
| Nombre d'employés | 97 040 | 91 500 | 87 570 |

Organisation

SUEZ Environnement Services Locaux (SELS) regroupe les activités de gestion municipale de l'eau et de l'assainissement, l'ingénierie du traitement des eaux en direction de la clientèle municipale et les activités de collecte et de traitement des déchets. Outre l'activité de Ondeo Degrémont, les activités européennes sont réparties entre deux zones métiers : Eau Europe et Propreté Europe. Les activités dans le reste du monde sont regroupées au sein d'une «Direction Internationale». Ces zones disposent de structures légères qui s'appuient sur des services fonctionnels centraux communs.



Les bénéfices attendus de la nouvelle organisation sont la mise en œuvre de nouvelles synergies commerciales et de synergies de coûts.

Synergies commerciales

La création de SELS permet une meilleure efficacité commerciale en assurant que l'ensemble du Groupe bénéficie des positions locales fortes développées séparément dans les métiers. Les positions dans la Propreté en Pologne ou au Brésil peuvent ainsi aider les métiers de l'Eau à se développer. A l'inverse, en Hongrie, en République tchèque, en Chine, au Mexique ou au Maroc, c'est l'Eau qui est la mieux placée pour aider au développement de la Propreté. Le réseau commercial de SELS assurera ainsi une meilleure couverture du monde pour l'Eau et pour la Propreté, et cela à un moindre coût.

Ces synergies commerciales stimuleront la croissance organique de SUEZ tout particulièrement sur les marchés prometteurs à moyen et long termes, tels que la Chine, le Brésil ou l'Europe centrale ainsi que dans certaines activités comme le traitement des boues sur lesquelles des positions fortes ont déjà été établies par l'un ou l'autre des métiers. Sur le marché des boues, une filiale commune a été créée en France pour offrir aux clients du Groupe l'ensemble des solutions qui était par le passé apporté séparément par SITA France et par Lyonnaise des Eaux France.

Ondeo, Ondeo Degrémont et SITA sont les marques commerciales de SELS.

Synergies de coûts

La concurrence sur les marchés de l'eau et de la propreté oblige par ailleurs SUEZ à optimiser ses structures de frais fixes afin d'optimiser ses ressources financières et humaines consacrées au développement et à la gestion de ses activités. Le rapprochement des sièges sociaux de Ondeo et de SITA devrait permettre à SELS de réaliser des économies supérieures à € 30 millions dès 2003, de libérer des ressources humaines de qualité pour les redéployer dans les sociétés opérationnelles et de faire bénéficier l'ensemble des métiers de savoir-faire qui avaient été développés de façon plus poussée pour l'une ou l'autre de ses activités.

Il est à noter qu'un rapprochement des centres de recherche a également été mis en œuvre. Des compétences en matière d'analyse de déchets liquides ou solides, de traitement des boues ou d'informatique industrielle sont ainsi mises en commun pour une meilleure efficacité et davantage d'innovation.

(1) Résultat Brut d'Exploitation.

Ressources Humaines

Les métiers de l'Eau et de la Propreté sont des métiers de service pour lesquels la qualité des hommes et des femmes est un facteur clé de succès.

Ce rapprochement permet d'attirer les meilleurs talents par les perspectives de carrière qu'il offre dans un ensemble plus vaste. Les employés des métiers de l'Eau et de la Propreté partagent les mêmes valeurs (sens du service public, souci de préservation de l'environnement...) et aspirent à évoluer d'un métier à l'autre. Une structure rassemblée permettra de mieux répondre à leurs attentes et de développer et fidéliser les meilleurs talents du Groupe sur le marché domestique, comme à l'international.

4.3.1.2. Stratégie et développement commercial

La stratégie de développement de SELS évolue par rapport à celle des années précédentes en adéquation avec l'évolution de la stratégie de SUEZ. Le Groupe privilégiera la consolidation de ses positions dans le secteur de l'environnement en poursuivant une politique de croissance organique rentable orientée vers sa clientèle municipale et industrielle. Cette orientation le conduit à favoriser les contrats libérant rapidement un excédent de liquidité (cash-flow) et à limiter son exposition aux facteurs de risques. Dans ce contexte, l'objectif de SUEZ est de diminuer son exposition dans les pays émergents. En 2002, le Groupe a ainsi été amené à revoir la situation de ses contrats de Buenos Aires, Manille et Djakarta compte tenu des difficultés locales rencontrées.

Le développement commercial

Le développement commercial de SUEZ passe à la fois par le renforcement de son offre locale et par la recherche de nouveaux contrats internationaux en assurant la promotion auprès des clients du secteur public de son modèle de partenariat entre les secteurs public et privé.

Cette stratégie s'adapte aux caractéristiques des marchés locaux. En Europe, où la consommation d'eau est stable et la croissance des volumes de déchets est limitée – voire volatile – dans le secteur des déchets industriels banals, la priorité du Groupe est de renforcer sa compétitivité – qu'il s'agisse des coûts ou de la qualité de son offre – pour maintenir ou développer sa rentabilité et ses parts de marché. Aux Etats-Unis et dans les pays émergents, la sélectivité de sa stratégie de développement est renforcée : elle privilégie les partenariats public-privé dans les grandes villes afin de répondre aux demandes croissantes des autorités publiques, tout en cherchant à limiter le montant des capitaux engagés. Les autorités publiques réclament plus d'efficacité opérationnelle et une assise financière suffisante pour garantir le service à long terme. Le Groupe estime que son expérience reconnue, son positionnement concurrentiel et sa taille jouent en sa faveur pour qu'il puisse tirer parti de cette évolution.

4.3.1.3. Faits marquants 2002 mois par mois

SELS par l'intermédiaire de ses filiales a remporté les contrats suivants :

Janvier 2002

- Ondeo augmente sa participation de 50% à 100% dans sa filiale allemande Eurawasser.
- Dans le cadre de sa stratégie en matière de recyclage et de valorisation des déchets, SITA prend le contrôle de Frazier International, société britannique spécialisée dans la remise en état et la revente d'équipements électroniques.

Février 2002

- Renouvellement du contrat de SITA pour la gestion globale des déchets urbains de deux zones de São Paulo (Brésil) comptant, 2,5 millions d'habitants.
- SITA remporte le contrat de collecte sélective des déchets ménagers de la ville de Brisbane en Australie. SITA Australia dessert 900 000 habitants depuis le 1^{er} juillet 2002.

Mars 2002

- Vega remporte un contrat de gestion globale des déchets ménagers à Governador Valadares (Brésil), ville de 250 000 habitants : propreté urbaine, collecte traditionnelle et sélective, ainsi que construction et exploitation d'une décharge pour la ville.
- En Chine, le Shanghai Chemical Industrial Park confie à Ondeo la conception, le financement et la gestion pour une durée de 50 ans de l'ensemble des effluents du nouveau parc industriel pétrochimique de Shanghai. Ce contrat représente un chiffre d'affaires de plus de € 600 millions.

Avril 2002

- Ondeo Degrémont remporte le contrat pour la reconstruction et l'exploitation de l'usine de production d'eau potable (capacité de 450 000 m³ par jour) de Kaohsiung (Taïwan – 3 millions d'habitants) pour une durée de 15 ans. € 90 millions.
- SITA rachète, avec effet au 1^{er} juillet 2002, la participation de 50% de Rhodia dans leurs filiales communes Teris SA et Teris LLC, spécialisées dans le traitement des déchets industriels spéciaux (DIS), respectivement en Europe et aux Etats-Unis.

Mai 2002

- Ondeo remporte un contrat d'exploitation et de gestion (O&M) dans le domaine de l'eau d'un montant de € 4,5 milliards sur 10 ans. Le contrat porte sur la production et l'alimentation en eau potable de la totalité de l'île de Porto Rico (près de 4 millions d'habitants) ainsi que sur la collecte et le traitement des eaux usées.
- Ondeo Services, via United Water, et Ondeo Degrémont remportent le contrat d'Halifax (Canada) pour l'ingénierie, la construction et l'exploitation de trois usines de traitement et de systèmes de collecte des eaux usées. Ce contrat de US\$ 330 millions concerne une population de 380 000 habitants.
- Ondeo signe deux nouveaux contrats en Chine. A Qingdao, pour l'exploitation, le développement et la maintenance de deux usines de traitement d'eau potable existantes d'une capacité totale de 540 000 m³ par jour, pour une durée de 25 ans. € 430 millions. A Shanghai, Ondeo Degrémont reconstruira deux usines centenaires, Nanshi et Yanshupu, de traitement d'eau potable d'une capacité totale de production de 860 000 m³ par jour. € 26,7 millions.
- SITA France, à travers la société spécialisée Ate – Geoclean (Teris), remporte le contrat de dépollution d'une partie de l'ancien site parisien de Renault qui s'étend sur 35 hectares.

Juin 2002

- SUEZ annonce le rapprochement de Ondeo et de SITA pour créer SELS et SEIS.
- Le gouvernement argentin a simultanément supprimé la parité fixe entre l'US\$ et le Peso argentin, et bloqué l'ajustement des tarifs des services publics en fonction de la parité du dollar et de l'inflation, en janvier 2002.
- Face à cette situation, SUEZ a été conduit à engager vis-à-vis du gouvernement argentin les procédures prévues par le Traité Bilatéral de Protection des Investissements signé entre la France et l'Argentine. SUEZ a également enregistré une charge de € 500 millions en part du Groupe dans ses comptes consolidés au 30 juin 2002.

Juillet 2002

- Ondeo et son partenaire mexicain Peñoles, à travers leur filiale commune 50/50 ASIM, reprennent les actifs d'Azurix au Mexique. Ceux-ci concernent la concession de Cancùn (gestion des services d'eau et d'assainissement pour les 430 000 habitants de cette ville côtière et pour 3,5 millions de touristes par an ; chiffre d'affaires total de plus de US\$ 1,5 milliard ; contrat de 30 ans arrivant à échéance en 2023), le contrat de prestation de services d'un quart du District Fédéral de Mexico et trois BOT à Torreón, León et Matamoros. L'ensemble des contrats d'Azurix représente un chiffre d'affaires annuel de US\$ 70 millions.
- Lyonnaise des Eaux France lance le premier «magazine consommateurs» réalisé par un distributeur d'eau en France. Ce magazine a pour mission de contribuer fortement et durablement à l'information souhaitée par les consommateurs sur l'eau du robinet et sur leur santé. Appelé «l'Eau et Vous», ce magazine semestriel de l'eau au quotidien doit être diffusé en 30 éditions régionales différentes pour un tirage de plus de 9 millions d'exemplaires.
- SITA France remporte l'appel d'offres pour desservir 35 communes de la périphérie de Rennes. Ce contrat de sept ans, d'un montant de € 3,6 millions par an, sera effectif au 1^{er} janvier 2003.

Août 2002

- Ondeo fait l'acquisition de US Water, société gérant près de 40 contrats de gestion et de maintenance, et desservant un million d'habitants aux Etats-Unis, avec un chiffre d'affaires de US\$ 30 millions en 2001. Les deux plus importants contrats gérés par la société représentent respectivement un chiffre d'affaires annuel de US\$ 8,5 millions et de US\$ 7,3 millions, et portent sur la gestion de l'assainissement de Springfield, dans l'Etat du Massachusetts, et la gestion de l'eau de Camden dans le New Jersey.

Septembre 2002

- CESPA, filiale 50/50 de SITA et d'Agbar en Espagne, associée à Urbaser, a remporté le marché de la construction et d'exploitation de la troisième usine de valorisation organique des déchets de l'Agglomération de Barcelone (EcoParque III). Appelée à recevoir 260 000 tonnes de déchets urbains par an, cette unité triera et récupérera les matériaux recyclables et traitera le résidu par voie de biométhanisation et de compostage.

Octobre 2002

- Ondeo Degrémont remporte un contrat de € 100 millions pour la construction et l'exploitation pour 2 ans de la station d'épuration de Milan-Sud. Cette station traitera les eaux usées d'un peu plus de 1 million d'habitants.

Novembre 2002

- SITA Deutschland renouvelle pour huit années son contrat avec les districts allemands de Enzkreis et de Ludwigsburg, qui porte sur la collecte et le transport des ordures ménagères, des déchets organiques et des encombrants de 700 000 habitants. Le nouveau contrat prendra effet au 1^{er} janvier 2003 et générera sur toute la période un chiffre d'affaires de € 77 millions.
- Ondeo démarre une concession de cinquante ans avec la municipalité chinoise de Chongqing pour la production, l'exploitation et la distribution d'eau pour 450 000 habitants.

Décembre 2002

- Ondeo a cédé 100% de sa filiale Châteaud'eau international à Danone, numéro 1 français et numéro 3 européen de la distribution d'eau en bonbonnes. Prix de la cession : € 220 millions.
- Cession de la participation de 9% détenue par Hisusa (filiale détenue à 51% par Ondeo et 49% par Caixa) dans Acesa, en Espagne.

Evénements intervenus depuis la clôture

- United Water et la ville d'Atlanta ont signé le 24 janvier 2003 un protocole d'accord confirmant leur volonté mutuelle de faciliter la résiliation amiable du contrat de gestion et de maintenance du système d'eau potable de la ville. Le contrat de résiliation amiable est en cours de finalisation.
- Maynilad (Philippines) a notifié le 7 février 2003 la résiliation du contrat de concession assurant les services eau et assainissement de la zone ouest de Manille. Cette notification fait suite à plusieurs tentatives pour parvenir à un accord avec le concédant. Diverses procédures juridiques sont en cours.

4.3.1.4. Description des activités

EAU

La gestion de l'eau

SUEZ fournit de l'eau et des services de gestion des eaux usées à environ 125⁽¹⁾ millions d'usagers en Europe, en Asie, sur les continents américains et en Australie. Il gère, pour le compte de municipalités, d'autres collectivités locales et d'entreprises industrielles, des réservoirs, des aqueducs, des réseaux de distribution (conduites d'eau et tuyaux de raccordement), des réseaux des eaux usées et des stations de traitement.

Ses activités comprennent également la relève des compteurs et le recouvrement des paiements effectués par les consommateurs finaux. Elles varient en fonction de la clientèle et des pays concernés. Le Groupe intervient en général dans les types de contrats suivants :

- Contrats de gestion et de maintenance d'installations d'eau, financées et construites par la collectivité locale. Dans le contrat passé avec la collectivité, la filiale de SUEZ est désignée comme opérateur pour une période allant généralement de 5 à 20 ans et facture ses services à la collectivité locale ;

(1) Chiffres établis selon les estimations de SUEZ. Compte tenu des imprécisions notamment sur les données démographiques de certaines villes dans lesquelles Suez fournit des services, ces chiffres donnent un ordre de grandeur de son activité dans le monde.

- Contrats de concession, où le Groupe assure la construction et le financement des nouveaux investissements, outre les services de distribution, maintenance et gestion. Dans le cas d'une installation existante, il se charge de la rénovation et de l'extension de l'installation. Dans ce type de contrat, il facture la plupart du temps ses services aux utilisateurs. Lorsqu'une filiale du Groupe construit des installations de traitement et de gestion de l'eau, elle assure généralement leur fonctionnement pour des périodes allant de 20 à 30 ans, après quoi les installations sont transférées aux autorités locales. Le Groupe est également propriétaire des actifs dans certains cas.

Le tableau suivant indique les estimations par le Groupe des populations auxquelles il fournit ses services.

| | Nombre approximatif de clients en millions à fin décembre 2002 ⁽¹⁾ | % du total |
|--------------------------------------|--|-------------|
| Europe et Moyen-Orient | 43 | 34 |
| Afrique | 8,5 | 7 |
| Amérique du Nord (y compris Mexique) | 23,5 | 19 |
| Amérique du Sud | 25 | 20 |
| Asie-Pacifique | 25 | 20 |
| TOTAL | 125 | 100% |

En France

En France, les collectivités locales sont responsables de la distribution et de la gestion de l'eau potable ainsi que de la collecte et du traitement des eaux usées. Elles peuvent déléguer tout ou partie de ces activités à des entreprises privées dans le cadre de contrats d'affermage ou de concession. Ainsi, la profession estime que les sociétés privées assurent le service de distribution d'eau potable (et donc la facturation à l'usager de l'ensemble du service d'eau et d'assainissement) pour environ 79% de la population⁽²⁾, mais avec un chiffre d'affaires propre ne représentant qu'environ 35% du marché de l'eau en France⁽³⁾, à comparer au poids des collectivités locales (environ 45% du marché) et au montant des taxes et redevances perçues au profit des Agences de l'Eau et de l'Etat (environ 20%).

Lyonnaise des Eaux France, filiale de SELS, est le deuxième acteur privé du marché⁽²⁾.

Sur le marché de l'assainissement (collecte et traitement) des eaux usées, environ 53% de la population est desservie par des compagnies privées et 47% par des municipalités⁽²⁾.

La durée des contrats du Groupe en France, tant pour la distribution d'eau que pour les services de traitement des eaux usées, est généralement comprise entre 10 et 20 ans.

Dans le monde

Dans le monde, SUEZ fournit des services concernant l'eau potable et les eaux usées en partenariat avec des investisseurs financiers locaux ou des collectivités locales, ou encore par l'intermédiaire de sociétés affiliées ou d'entreprises détenues majoritairement par des intérêts locaux. Dans l'activité de gestion de l'eau, le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe hors France représente environ 60% du total des ventes et 86% en termes de population desservie. Les contrats de concession hors France sont généralement d'une durée allant de 25 à 30 ans.

La filiale du Groupe au Royaume-Uni, Northumbrian Water Group, construit et gère des installations d'eau et de traitement des eaux usées, essentiellement au Royaume-Uni, mais aussi en Irlande, en Afrique du Sud et à Gibraltar.

En Espagne, SUEZ a une participation de 25,5% dans Aguas de Barcelona (Agbar), qui occupe la première place sur le marché privé de la distribution d'eau en Espagne, y compris pour le contrat de concession de Barcelone. Agbar est très bien implantée en Amérique latine, en particulier en Argentine, au Chili, en Colombie et en Uruguay, et la majeure partie des projets de SUEZ en Amérique latine se fait en partenariat avec Agbar.

(1) Chiffres établis selon les estimations de SUEZ. Compte tenu des imprécisions notamment sur les données démographiques de certaines villes dans lesquelles Suez fournit des services, ces chiffres donnent un ordre de grandeur de son activité dans le monde.

(2) Source : rapport à la mission d'évaluation et de contrôle sur le financement et la gestion de l'eau déposé à l'Assemblée Nationale le 22 mai 2001.

(3) Source : Syndicat Professionnel des Entreprises de Services d'Eau et d'Assainissement.

En Amérique du Sud, SUEZ est la première entreprise internationale dans le domaine de l'eau, avec 22 millions de clients. L'Argentine a été le premier pays d'Amérique latine à libéraliser le service des eaux : le Groupe y intervient via Aguas Argentinas depuis 1993, date à laquelle il a obtenu, pour une période de 30 ans, la concession du service des eaux et des eaux usées à Buenos Aires (7,8 millions de clients). Il a aussi des concessions pour 30 ans à Santa Fe et Cordoba (Argentine), ainsi qu'à La Paz (Bolivie). Il fournit également des services d'eau à Santiago du Chili (plus de 5 millions d'usagers), à une partie de Mexico, à Bogota (Colombie), ainsi qu'à Limeira et à Manaus (Brésil).

Aux Etats-Unis, plus de 80% du service des eaux sont assurés par des agences municipales ou gouvernementales⁽¹⁾ qui recherchent de plus en plus des partenariats avec des opérateurs privés pour la fourniture d'eau potable et le traitement des eaux usées. La filiale de SUEZ, United Water Resources (UWR), est deuxième sur le marché régulé privé des collectivités (à travers 84 filiales). Sa principale activité est l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées pour les usagers dans des zones où ses filiales de services réglementés disposent de franchises ou d'autres droits permettant de fournir ces services (marché régulé). UWR est implantée dans 17 états, essentiellement dans l'est des Etats-Unis. Dans le secteur dérégulé, United Water Services fournit des services de distribution d'eau dans le cadre de contrats d'exploitation et de gestion passés avec des autorités municipales.

En mai 2002, le gouvernement de Porto Rico a attribué à Ondeo un contrat d'exploitation et de gestion portant sur la production et l'alimentation en eau potable de la totalité de l'île (près de 4 millions d'habitants), ainsi que sur la collecte et le traitement des eaux usées de l'ensemble du territoire.

Au Maroc, le Groupe a obtenu un contrat de concession d'une durée de 30 ans portant sur la distribution d'eau, la collecte des eaux usées et la distribution d'électricité pour environ 4 millions de consommateurs à Casablanca.

En Asie, le Groupe gère un contrat de concession d'une durée de 25 ans pour la gestion de l'eau à Macao. Le Groupe est présent en Chine, via une dizaine de filiales communes constituées avec des collectivités locales, pour la production d'eau potable, ainsi qu'en Malaisie où il a conclu des contrats de distribution d'eau avec trois états, concernant 1,8 million de consommateurs.

A Manille, le Groupe a annoncé son retrait du contrat en cours. A Djakarta, il existe des incertitudes sur l'aboutissement des négociations en cours visant à permettre la continuation de l'exploitation dans des conditions acceptables.

L'ingénierie clefs en main

Avec Ondeo Degrémont, sa filiale à 100%, SELS est un des grands acteurs mondiaux de l'ingénierie du traitement des eaux urbaines. Il assure la conception, la construction et parfois l'exploitation des installations de traitement d'eau :

- usines de production d'eau potable,
- usines de traitement des eaux usées,
- usines de dessalement,
- unités de traitement des boues.

Ondeo Degrémont fournit tous les services permettant la livraison clefs en main d'une installation, en particulier les services d'ingénierie, de construction, de gestion du site et de mise en service des équipements. Au 31 décembre 2002, Ondeo Degrémont a construit dans le monde plus de 10 000 installations de traitement d'eau. Avec le développement des populations urbanisées, les exigences en matière de qualité d'eau tout comme celles relatives à l'épuration ont augmenté, entraînant une demande croissante en matière d'infrastructures de traitement d'eau.

En outre, le développement de ce secteur dans les pays émergents tels que la Chine, l'Egypte, l'Argentine, le Chili et l'Afrique du Sud a été favorisé par la politique récente de la Banque Mondiale, de la Banque Interaméricaine de Développement et d'autres institutions financières internationales, qui donnent la priorité aux infrastructures de base.

PROPRETE

La palette de métiers de SELS dans la Propreté s'est élargie au fur et à mesure des évolutions réglementaires, techniques et économiques, et des demandes de plus en plus spécifiques des clients : en Europe, développement du réemploi, du recyclage, de la valorisation matière et énergétique ; en Asie-Pacifique, fiabilisation des installations de traitement et développement des services urbains ; en Amérique latine, adoption de standards environnementaux.

(1) Source : Masons Water Yearbook 2002-2003.

Le Groupe intervient non seulement dans la collecte mais aussi dans le recyclage et le traitement des déchets sous toutes ses formes : valorisation matière ou énergétique, stabilisation, stockage... Précurseur de la collecte sélective des déchets ménagers dans les années 90, SELS réalise 52,3% de son chiffre d'affaires Propreté dans la collecte et dispose d'un parc de 14 000 véhicules lourds adaptés aux collectes sélectives d'emballages, de gros objets, de déchets des activités de soins, de déchets industriels.

Le Groupe mène également des expériences d'identification et de pesée informatisée embarquée pour diverses applications : optimisation des tournées de collecte, gestion de la facturation au poids des déchets, etc.

En 2002, le Groupe a collecté 29,7 millions de tonnes d'ordures ménagères (OM), de déchets industriels banals (DIB) et de déchets d'activités de soins (DAS).

Préalable à toute forme de traitement, le passage par les 215 centres de tri et de conditionnement permet de livrer aux différentes filières des matériaux «prêts à valoriser». Spécialisés dans le tri des déchets ménagers ou des emballages industriels, les centres de tri constituent la pierre angulaire de l'économie du recyclage : ils assurent aux recycleurs un approvisionnement régulier et de qualité et aux producteurs de déchets une filière réglementaire et pérenne. En 2002, ces centres ont reçu 5,8 millions de tonnes de déchets, dont 4,1 tonnes ont pu être recyclées.

Le processus naturel de dégradation et d'oxygénation des matières organiques est reproduit à une échelle industrielle sur les 109 plates-formes de compostage de SELS. Celles-ci sont plus ou moins sophistiquées selon qu'elles reçoivent des déchets verts ou bien des boues.

Dans ce dernier cas, des investissements techniques supplémentaires sont réalisés pour assurer la désodorisation du process et l'hygiénisation du produit. En 2002, le Groupe a composté 1,7 million de tonnes de déchets organiques.

Dans ses 46 installations sur le plan mondial, dont près de 41 avec valorisation énergétique, SELS apporte la maîtrise des meilleures technologies disponibles dans l'incinération des déchets urbains, en France à travers Novergie, en Belgique, au Royaume-Uni et à Taïwan. Cette activité est soumise à de nombreuses contraintes réglementaires, visant à réduire au minimum les impacts (émission de fumées, production de mâchefers) et à valoriser l'énergie produite par la combustion des déchets sous forme de chaleur et/ou d'électricité. En 2002, 5,6 millions de tonnes d'OM, DIB et DAS ont été incinérées.

Le stockage est la filière principale de traitement dans de nombreux pays. SELS répond rigoureusement à toutes les exigences réglementaires, techniques et environnementales concernant ses 227 décharges ouvertes. En amont, la recherche d'un site doit répondre à un cahier des charges imprescriptible concernant notamment la qualité des sols, l'absence de contact avec les nappes aquifères, l'éloignement d'habitations. En phase d'exploitation, tous les chargements sont planifiés et contrôlés, les effluents (biogaz et lixiviats) sont captés, valorisés ou éliminés, et les paramètres environnementaux sont très régulièrement mesurés. Une fois fermés, les sites continuent à faire l'objet d'une surveillance pendant trente années, cautionnée par une garantie financière bancaire. SELS exploite des centres dans le monde entier : en 2002, 31 millions de tonnes d'OM/DIB ont été reçues dans ses décharges.

La compétence du traitement des déchets industriels spéciaux (DIS) est portée par le groupe Teris, filiale de SELS à 100%, par WATCO Ecoservices et pour le stockage en centres de classe I en France par SITA FD (100% SELS). SELS peut ainsi offrir à ses clients des solutions adaptées à tous les types de déchets industriels spéciaux, depuis des conditionnements allant de 100 grammes (notamment les déchets ménagers spéciaux ou les déchets de laboratoire) jusqu'à plusieurs centaines de tonnes. Ainsi, en 2002, 3 millions de tonnes de DIS ont été traitées : prétraitement sur des plates-formes *ad hoc*, stabilisation et stockage en centres de classe I, incinération des déchets fortement chlorés ou soufrés, coïncinération en cimenteries. Cette dernière spécialité a permis une économie de combustible fossile de 348 390 tonnes équivalent pétrole.

Teris North America assure une activité de traitement par incinération des DIS aux USA avec une force de vente et de services sur site (100 personnes) et une organisation logistique (via 13 hubs) sur l'ensemble du territoire américain, ainsi qu'une capacité de traitement de 200 000 tonnes par an permettant la valorisation matière des déchets soufrés et chlorés, ainsi que la valorisation énergétique des déchets.

A travers ses activités d'assainissement et de maintenance industrielle, SELS assure pour les collectivités locales, les particuliers et les industriels des prestations d'assainissement, de nettoyage industriel (notamment lors des arrêts d'usines), de collecte des déchets industriels spéciaux et des prestations plus spécifiques comme les travaux pétroliers, le contrôle de réseaux ou encore le nettoyage des châteaux d'eau.

Vitrine du bien être municipal, la propreté urbaine est une préoccupation des collectivités et une nécessité sanitaire. Parmi ses prestations : balayage mécanisé et manuel, entretien du mobilier urbain, désaffichage, dégraffitage, déneigement, nettoyage des plages, entretien des corbeilles à papier, communication de sensibilisation... Selon les pays, des prestations complémentaires sont offertes, comme en Espagne où SELS assure l'entretien de parcs et jardins municipaux.

4.3.1.5. Environnement réglementaire

EAU

Quel que soit le mode de gestion retenu, l'eau est un secteur encadré.

Les contraintes législatives et réglementaires qui régissent l'activité de SUEZ dans le domaine de l'eau sur les marchés européens résultent pour l'essentiel de quatre directives communautaires :

- la directive du 21 mai 1991 sur le traitement des eaux usées en milieu urbain. Celle-ci fixe des standards minimaux de qualité pour le traitement des eaux usées et des boues dans les zones urbaines dont la population est supérieure ou égale à 2 000 habitants. Cette directive a été transposée en droit français et fait l'objet d'une application progressive, la date butoir ayant été fixée en 2005 ;
- la directive «nitrates» du 12 décembre 1991 relative à la protection des eaux douces contre la pollution par les nitrates produits par l'activité agricole. Cette directive a été transposée en droit français ;
- la directive du 3 novembre 1998 sur la qualité de l'eau potable a renforcé certaines normes de qualité. Les nouvelles exigences doivent être satisfaites au plus tard en décembre 2003, sauf pour ce qui concerne le plomb dont l'échéance a été reportée en 2013 ;
- la directive cadre sur l'eau du 22 décembre 2000 établit un cadre réglementaire pour une politique communautaire pour la protection des eaux intérieures de surface, côtières ou souterraines, en vue de prévenir leur pollution, promouvoir leur utilisation durable et protéger leur environnement. Elle établit un objectif de «bon état écologique» et oblige le passage d'une logique de moyens à une logique d'objectifs. Elle introduit également l'obligation faite aux Etats Membres de mettre en œuvre une politique de tarification incitant les consommateurs à utiliser les ressources de façon efficace à partir de 2010.

Le principal effet du renforcement des directives est la hausse des dépenses d'investissement pour les infrastructures et l'augmentation du coût d'analyse de l'eau et de surveillance des critères par les opérateurs. En règle générale, les contrats du Groupe le protègent des modifications du cadre réglementaire en autorisant une forme de répercussion sur les tarifs contractuels. SUEZ considère que ces modifications créent des opportunités de développement supplémentaires pour sa filiale Ondeo Degrémont, que ce soit en raison de la nécessité pour ses clients de construire de nouvelles usines, de remplacer ou d'adapter les anciennes ou encore d'avoir accès à des technologies de pointe, tous services que Ondeo Degrémont peut leur apporter.

Les activités du Groupe aux Etats-Unis sont également soumises aux réglementations – fédérales ou locales – en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité.

Dans les principaux pays européens où le Groupe est présent, les directives ont été transposées en droit national et sont souvent complétées par des dispositions législatives spécifiques à chaque pays.

En France, la loi Sapin de 1993 définit les procédures applicables à la passation des marchés de délégation de services publics. Les collectivités, le plus souvent les communes ou un groupement, ont le choix entre la régie directe et la délégation totale ou partielle à une société privée. Le contrat de gestion déléguée fixe les obligations respectives du délégant et du délégataire et les tarifs ; il ne prévoit pas le transfert de la propriété des actifs existants au délégataire, qui n'en est que le gestionnaire. Ce dernier est tenu, depuis la loi Mazeaud de 1995, de produire un rapport financier annuel.

Le projet de loi sur l'eau, dont une des dispositions visait à réduire la durée des contrats, a été abandonné courant 2002. Une concertation est engagée par le gouvernement pour élaborer un nouveau texte.

En Angleterre et au pays de Galles, les services d'eau ont été totalement privatisés ; la propriété des actifs est donc transférée au gestionnaire. La supervision du secteur est assurée par plusieurs régulateurs, dont l'OFWAT (Office of Water Services), qui définissent les normes applicables, prennent les mesures de nature à stimuler la concurrence et accordent les licences à long terme donnant aux sociétés l'exclusivité dans une zone géographique donnée. Parmi les prérogatives de l'OFWAT figure celle de fixer les tarifs et les investissements par période de cinq ans.

Aux Etats-Unis, le secteur de l'eau est régi au niveau national principalement par le Clean Water Act de 1972 et le Safe Drinking Water Act de 1987 mis en œuvre par l'Environmental Protection Agency.

L'Etat fédéral joue un grand rôle dans le secteur de l'eau mais les Etats gardent le pouvoir en ce qui concerne la gestion et la régulation des exploitations et la planification des investissements.

Chaque Etat dispose de «Public Utility Commissions» qui définissent les tarifs (eau et assainissement) et les retours sur fonds propres accordés aux entreprises du secteur régulé alors que les services d'eau municipaux n'ont eux à justifier de leurs tarifs que devant le conseil municipal.

En ce qui concerne les contrats de partenariats public-privé du secteur non régulé, les règles d'attribution et le mode de fonctionnement de ces contrats dépendent de chaque municipalité. En règle générale, la sélection de l'opérateur est réalisée par appel d'offres.

PROPRETE

SELS évolue dans un environnement très encadré sur le plan réglementaire. La passation des contrats avec les clients publics est soumise au code des marchés publics en France et, plus largement, aux directives européennes imposant le recours à des appels d'offres pour l'attribution des marchés. Les sites de traitement et de stockage des déchets doivent obtenir une autorisation d'exploitation et sont régulièrement contrôlés. Enfin, les clients sont eux-mêmes astreints au respect de normes environnementales.

En règle générale, la réglementation européenne établit une hiérarchie entre les méthodes de gestion des déchets : réduction à la source de la production de déchets, réutilisation, recyclage ou valorisation biologique, valorisation énergétique et en dernier ressort élimination. L'application du principe «pollueur payeur» est une autre clé de voûte de la réglementation européenne, en particulier pour le recyclage de certains flux de déchets solides, comme les véhicules en fin de vie (VHU), les emballages, les déchets d'équipements électroniques et électriques (DEEE), ainsi qu'à l'avenir les piles et les pneus.

Les principales directives européennes s'appliquant aux activités de propreté du Groupe sont les suivantes :

- la directive cadre du 15 juillet 1975, première directive européenne encadrant le traitement des déchets. Celle-ci favorise la prévention et la réduction de la production des déchets en imposant le recours à des technologies plus propres pour protéger le milieu naturel. Ce texte introduit également le principe «pollueur payeur». Cette directive a été modifiée par celle du 18 mars 1991, qui définit les objectifs en matière de réduction à la source des déchets et énumère les différentes méthodes de traitement (recyclage, compostage, incinération avec récupération d'énergie, élimination) ;
- la directive du 20 décembre 1994 sur les déchets d'emballages qui vise à réduire l'impact des déchets d'emballages sur l'environnement. Cette directive fixe des objectifs chiffrés de recyclage et de valorisation des emballages mis sur le marché européen. La directive est en cours de révision et sa nouvelle version devrait entrer en vigueur en 2003 ;
- la directive du 26 avril 1999 sur l'enfouissement des déchets définit de nouvelles normes pour la gestion des sites, comme en matière de confinement et de contrôles. Cette directive a été transposée en droit français et impose des obligations au gestionnaire pendant une période de trente ans suivant la fermeture du site. SUEZ estime que l'impact de ces mesures sur le coût d'enfouissement est compris entre 3 € et 20 € par tonne, le montant variant fortement en fonction des conditions locales ;
- la directive sur l'incinération des déchets du 4 décembre 2000 s'applique à toutes les catégories de déchets – spéciaux ou non – et fixe des limites strictes aux équipements d'incinération en vue de protéger la qualité de l'air et de l'eau ;
- d'autres directives, existantes et en projet, traitent de flux de déchets spécifiques sous l'angle de la responsabilité du producteur (VHU, DEEE, piles, pneus...).

Le Groupe s'est fixé pour objectif d'égaliser ou de surpasser de façon systématique les objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés par les réglementations auxquelles il est soumis. Un plan d'action a été élaboré à cet effet dans chacune de ses grandes branches d'activité :

- S'agissant de la collecte, l'objectif du Groupe est de réduire les émissions de gaz à effet de serre en utilisant des véhicules «verts» (à propulsion électrique, au gaz, ou encore avec des moteurs Diesel à faible émission de soufre) et en optimisant les itinéraires de collecte (ce qui réduit corrélativement la consommation de carburant, les nuisances sonores et les émissions de dioxyde de carbone).
- Concernant les activités de traitement de déchets banals, la politique du Groupe consiste à développer le recyclage, à produire du compost de haute qualité et de l'énergie verte à partir de ses usines d'incinération et de ses centres d'enfouissement technique. Pour ceux-ci, SITA a engagé un programme de collecte du méthane : le gaz collecté est brûlé pour réduire l'impact sur l'effet de serre, avec production d'électricité lorsque c'est économiquement réalisable.
- SELS développe par ailleurs ses activités de traitement à haute température des déchets spéciaux dans des fours spécialisés ainsi qu'avec ses partenaires cimentiers. Le recyclage des déchets spéciaux est également réalisé dans le cadre du reconditionnement des huiles et solvants usagés.

4.3.1.6. Marchés et concurrence

4.3.1.6.1. : LES MARCHES

Le secteur de l'eau dans son ensemble s'est transformé depuis la fin des années 80, passant d'un secteur largement dominé et exploité par des organisations publiques à un marché où la place du secteur privé s'accroît et se consolide.

Le Groupe estime que les partenariats public-privé ont un important potentiel de développement à long terme.

Le plan d'action du Sommet mondial pour le Développement Durable insiste sur le fait que la fourniture d'eau potable salubre et de services adéquats d'assainissement est nécessaire pour protéger la santé humaine et l'environnement. A cet égard, la Déclaration du Millénaire invite les Etats à s'engager à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer. La Banque Mondiale estime que US\$ 267⁽¹⁾ milliards d'investissements seront nécessaires pour réaliser cet objectif.

Le besoin de sécurité sanitaire et environnementale, encouragé par une réglementation plus stricte, en particulier en Europe et aux USA, ainsi que la recherche d'efficacité opérationnelle et d'optimisation du prix de l'eau favorisent également le recours au secteur privé.

Même si le recours au secteur privé continue de progresser, il reste aujourd'hui limité à environ 8% de la population mondiale. Les situations locales sont hétérogènes : en France, les systèmes municipaux d'eau sont en majorité confiés au secteur privé ; en Angleterre, le secteur est totalement privatisé depuis 1989. Aux Etats-Unis, en revanche, l'intervention du secteur privé dans la gestion de l'eau se limite à moins de 20% de la population⁽²⁾.

Le marché de la gestion des déchets possède un potentiel de croissance, notamment en Europe où le schéma environnemental s'écarte du modèle américain. L'Europe devient de plus en plus exigeante (relèvement des objectifs de recyclage, pression sur les décharges), ce qui laisse entrevoir une croissance organique.

Sur les marchés municipaux, les volumes de déchets ménagers croissent régulièrement dans la majorité des pays européens - entre 1% et 3% par an- et le recours par les clients publics à des partenaires privés continue de progresser.

Sur les marchés industriels, les volumes sont plutôt stables ou en très légère décroissance du fait notamment du ralentissement de l'économie, mais les clients doivent se conformer à des normes de plus en plus strictes (relèvement des objectifs de recyclage et valorisation pour les emballages, directives sur les véhicules en fin de vie et sur les déchets électriques et électroniques), et constituent une part croissante de la clientèle de SITA.

4.3.1.6.2. : CONCURRENCE

Dans le domaine de l'eau, en matière de concurrence, 2002 a été une année de consolidation autour de grands acteurs déployant une offre «multi-utilities». Engagée depuis quelques années, cette tendance s'est confirmée avec l'acquisition de la société anglaise Thames Water puis, plus récemment, celle d'American Water Works par l'électricien allemand RWE.

Nos principaux concurrents internationaux dans le secteur de la gestion de l'eau sont Vivendi Water, filiale de Vivendi Environnement, et SAUR, filiale du groupe Bouygues, ainsi que Thames Water (désormais filiale de RWE).

On constate également que d'autres groupes ont connu sur nos marchés des fortunes diverses : échec, antérieur à sa faillite, de la diversification d'Enron dans l'eau avec sa filiale Azurix, retrait de Scottish Power, éclatement d'Hyder, vente des actifs internationaux de Anglian Water et retrait de Bechtel du secteur de l'eau.

Dans le domaine de la propreté, SELS est le premier opérateur européen pour la gestion des ordures ménagères et des déchets banals, après le transfert de l'ensemble WATCO-EdS, auparavant localisé dans le pôle Energie. SELS a réalisé en 2002 un chiffre d'affaires de € 5,8 milliards dans la Propreté, ce qui place cette branche au quatrième rang mondial en termes d'activité, derrière les Américains Waste Management et Allied Waste – qui sont toutefois concentrés sur leur marché national – et le Français Onyx, filiale du groupe Vivendi Environnement. Le marché européen est dominé par deux leaders, SELS (SITA) et Onyx, suivis d'acteurs de taille plus réduite, comme la division déchets de l'Allemand RWE et l'Anglo-australien Cleanaway, filiale de Brambles Industries.

(1) Source : 2000-2015 – Global Water Partnership/WB Estimates.

(2) Source : Masons Water Yearbook 2002-2003.

4.3.1.7. Respect de l'environnement

Le cœur du métier de SELS consiste pour ses activités eau d'une part à en améliorer la qualité pour la rendre potable et d'autre part à l'assainir avant de lui permettre de rejoindre le cycle naturel de l'eau. Dans le cadre de son activité Propreté, SELS gère les déchets municipaux et industriels en les valorisant ou en les traitant de manière qu'ils ne nuisent pas à la qualité de vie et ne dégradent pas l'environnement. Dans les deux cas, notre action vise à valoriser les ressources naturelles et à minimiser l'impact écologique de nos activités. La protection de l'environnement mobilise les collaborateurs de SELS au quotidien : elle relève du savoir-faire du Groupe.

Cette culture environnementale, inhérente à la nature de nos activités, constitue pour SELS un véritable atout. SELS a mis en place depuis plusieurs années une réflexion et un plan d'action volontariste dans le domaine de l'environnement.

Ce plan vise à répondre à deux questions :

- Comment faire en sorte que notre activité, par nature au service de l'environnement, le soit encore plus ?
- Comment limiter au maximum les impacts négatifs de nos activités sur l'environnement ?

SELS s'attache à intégrer dès l'amont la politique environnement dans ses programmes de recherche et développement. Ces derniers mettent au point des solutions innovantes en matière de recyclage des déchets ou de réutilisation des eaux usées, de valorisation énergétique des déchets, de réduction à la source de la production de déchets, de réduction des fuites d'eau dans les réseaux et de maîtrise des gaz à effet de serre.

Des objectifs sont fixés, l'évolution des indicateurs permettant de mesurer et d'améliorer les performances est suivie. Ils montrent les progrès accomplis et le chemin restant à parcourir.

Cette volonté de faire de l'environnement une composante majeure du développement de SELS est portée par la Direction Générale du Groupe et animée sur le terrain par des équipes dédiées. SELS attache une attention particulière à recueillir l'avis de ses clients ou d'autres publics sur le terrain ou à travers des instances nationales ou internationales représentatives comme les ONG.

Cette politique est à mettre en regard de nos actions dans le domaine social et de nos performances économiques. SELS souhaite faire avancer ces trois composantes du Développement Durable de manière cohérente et inscrire cette dynamique dans les perspectives suggérées par SUEZ.

SELS attache de l'importance à accroître son leadership sur le marché du savoir-faire environnemental. Cette ambition ne s'entend qu'à travers notre capacité à gérer nos propres impacts, à concilier notre savoir-faire et notre savoir-être.

4.3.2. SUEZ ENVIRONNEMENT SERVICES INDUSTRIELS

Organisation et chiffres clés

SUEZ Environnement Services Industriels (SEIS) est la branche du Groupe centrée sur le traitement de l'eau et sur l'optimisation des procédés industriels. SEIS, avec un chiffre d'affaires de près de € 3 milliards en 2002, est articulée autour de deux filiales : Ondeo Nalco (90% de l'activité) et Ondeo Industrial Solutions.

| Données en € millions | Exercice clos le 31.12.2002 | Exercice clos le 31.12.2001 | Exercice clos le 31.12.2000 |
|--------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Chiffre d'affaires | 2 959 | 3 026 | 2 641 |
| EBITDA ⁽¹⁾ | 536 | 549 | 546 |
| Capitaux employés | 5 250 | 6 400 | 5 783 |
| Nombre d'employés | 11 912 | 11 000 | 11 380 |

Ondeo Nalco

Ondeo Nalco est une société de services présente, dans l'ensemble des secteurs industriels. Basée à Naperville, Illinois (Etats-Unis), elle offre à ses quelque 60 000 clients des solutions visant à accroître la profitabilité de leur outil industriel tout en préservant l'environnement.

(1) Résultat Brut d'Exploitation.

Les programmes développés par Ondeo Nalco optimisent le fonctionnement des installations, minimisent les consommations d'eau et d'énergie et prolongent la durée de vie des équipements.

Si les réactifs chimiques et services associés constituent une large part de son offre, Ondeo Nalco propose de plus en plus à ses clients une offre élargie de prestations combinant des recommandations chimiques, mécaniques et opérationnelles.

La société s'appuie sur un corps de compétences techniques qui relève à la fois du traitement de l'eau – sous ses aspects chimiques, mécaniques et opérationnels – et de la chimie de l'eau.

Ondeo Nalco applique cette expertise à deux grands domaines :

- Le traitement de l'eau, qu'il s'agisse de l'eau utilisée dans les chaudières, dans les circuits de refroidissement, ou de l'eau résiduaire.
- L'optimisation, par voie d'additifs, des processus industriels.

Son activité, qui est répartie pour moitié entre ces deux domaines, est largement diversifiée tant géographiquement que par secteur économique. L'Amérique du Nord et l'Europe représentent plus de 75% des ventes.

Les secteurs du papier et du pétrole (amont et aval) ainsi que de la chimie concentrent environ 60% de l'activité. Les autres 40% se partagent entre de nombreux secteurs : sidérurgie, automobile, agro-alimentaire, électronique, services publics, universités, hôtels ou hôpitaux.

Le métier de base de Ondeo Nalco lui confère une capacité unique à comprendre les processus de fabrication de ses clients et à formuler des recommandations permettant de les optimiser. Elle utilise cette expertise pour développer une offre d'outsourcing en privilégiant les projets par consommateurs de capitaux. Lorsque des compétences spécifiques en ingénierie sont nécessaires, Ondeo Nalco fait appel à sa filiale spécialisée Ondeo Industrial Solutions.

Ondeo Industrial Solutions

Ondeo Industrial Solutions a été créée en janvier 2002. Son activité s'articule pour l'essentiel autour de l'ingénierie et de l'opération et la maintenance d'équipement de traitement des eaux industrielles sur site. Ondeo IS utilise l'ingénierie comme point d'entrée pour promouvoir une offre d'outsourcing auprès des clients industriels.

Ondeo IS a engrangé un chiffre d'affaires de € 157 millions en 2002 et emploie plus de 700 personnes à travers le monde.

Stratégie et évolutions

Ondeo Nalco

La croissance de Ondeo Nalco repose sur une clientèle appartenant à tous les principaux segments industriels. Le modèle de service sur site offert par Ondeo Nalco se concentre sur les besoins du client dans le domaine du traitement de l'eau ou du traitement des process. Ces besoins concernent la protection de l'environnement, la diminution des coûts, l'augmentation de la productivité et l'amélioration de la rentabilité grâce à la réduction de ses coûts totaux d'exploitation, ainsi que le maintien de la fiabilité des installations.

L'offre de Ondeo Nalco est soutenue par une force de vente et d'experts professionnels bien formés, capables de diagnostiquer les problèmes des clients, ainsi que de créer et de livrer une solution personnalisée combinant services, produits chimiques et équipement. La société est dotée de plus de 5 000 experts connaissant leurs clients en profondeur et résidant même souvent à plein temps dans leurs locaux.

Les solutions chimiques figurent au cœur de l'offre de Ondeo Nalco, et reposent pour la plupart sur des applications chimiques brevetées, développées par ses propres chercheurs. Ces produits peuvent revêtir diverses formes et sont basés sur un ensemble commun de plates-formes chimiques pour lesquelles Ondeo Nalco se trouve dans une position solide en tant que fabricant.

La société offre aussi toute une gamme d'équipements afin de compléter sa gamme de solutions. La capacité à fournir un contrôle et une surveillance ultramodernes, ainsi que des systèmes d'alimentation en interface avec les solutions chimiques, est essentielle à sa proposition de valeur. De plus, Ondeo Nalco est un leader dans la fourniture d'équipements de stockage sur site.

Ondeo Industrial Solutions

L'eau est une ressource stratégique pour le secteur industriel et vitale pour bon nombre de ses processus.

Ondeo IS propose une large gamme de services liés à la gestion du cycle de l'eau en milieu industriel. Son offre s'appuie sur ses compétences en matière de conception, de construction et de fourniture d'équipements et sur des solutions de partenariats à long terme.

Ondeo IS a signé plus de 90 contrats en 2002.

Ondeo IS aide les utilisateurs d'eau industrielle à améliorer leur performance, à contrôler la qualité et à mieux gérer le cycle de l'eau industrielle. Ses solutions et services représentent une base forte pour un partenariat à long terme avec l'industrie et sa présence internationale lui permet d'appliquer les meilleures pratiques sur des sites industriels situés principalement en Europe et aux Etats-Unis.

Quelques faits marquants en 2002

Mai

- Ondeo Nalco, par l'intermédiaire de sa division Ondeo Nalco Energy Services, signe un contrat de services de gestion chimique avec ExxonMobil au Royaume-Uni. En vertu de ce contrat de trois ans, Ondeo Nalco s'engage à fournir produits chimiques et services à toutes les installations ExxonMobil au Royaume-Uni exploitées en amont, avec un intérêt particulier porté à l'optimisation de l'inhibition d'échelle, la gestion de l'intégrité de la corrosion et la réduction du coût total d'exploitation.

Septembre

- Ondeo Nalco conclut un nouveau contrat de services et de conditionnement du pétrole et de l'eau avec Suncor Energy Inc., le leader mondial d'extraction de pétrole brut pour les vastes gisements de sables bitumineux situés à Fort McMurray, Alberta (Canada). D'une durée de huit ans, le contrat représente au départ US\$ 10 millions de chiffre d'affaires sur la durée du contrat, avec un potentiel de croissance tandis que Suncor développe des plans visant à augmenter la production de pétrole.

Octobre

- Ondeo Nalco signe un contrat avec le Newark Group, le plus gros fabricant de carton recyclé aux Etats-Unis. Ondeo Nalco va fournir des services et un soutien chimique aux 14 usines de papier du Newark Group situées aux Etats-Unis, avec une possibilité d'expansion vers les deux usines européennes. D'une durée de cinq ans, ce contrat représente au départ US\$ 7 millions en chiffre d'affaires annuel et US\$ 40 millions sur sa durée de vie.

Novembre

- Ondeo Nalco signe un contrat avec BP pour la fourniture d'inhibiteurs d'hydrates dans le cadre du programme de contrôle d'hydrates sur le pipeline BP Mungo de gaz humide du projet Eastern Trough Area Project (ETAP) en mer du Nord.

Marché et concurrence

Ondeo Nalco

Les cinq différents segments du marché de l'eau industrielle (conditionnement, produits chimiques, polymères, externalisation, équipement) représentent un marché potentiel de plus de US\$ 20 milliards. SEIS est présent sur tous ces segments. Les taux de croissance du marché connaissent des variations significatives d'un segment à l'autre.

Le marché se divise en trois grandes zones géographiques et économiques :

- Gros segments industriels en Amérique du Nord et en Europe (65% du marché total).
- Segments du marché secondaire en Amérique du Nord et en Europe (20% du marché total).
- Géographies émergentes (15% du marché total).

La concurrence se présente sous deux formes : d'une part, celle d'un groupe de grandes entreprises bien défini de sociétés de services ou chimiques ; d'autre part, de petites entreprises régionales ou locales assez nombreuses. Les plus gros concurrents dans le secteur des services et du conditionnement de l'eau comprennent Ashland Chemical et ChemTreat en Amérique du Nord, et Kurita au Japon. Parmi les concurrents sur le marché des produits chimiques figurent Hercules sur le marché du papier et Baker Petrolite sur le marché de l'énergie.

Sur le marché du traitement de l'eau industrielle, deux principaux concurrents se distinguent : GE et Vivendi Environnement. GE semble poursuivre la même stratégie que Ondeo Nalco en combinant produits chimiques, équipements et services pour s'attaquer au marché de l'externalisation, comme l'indiquent les récentes acquisitions de BetzDearborn et d'Osmonics. Vivendi Environnement, même s'il n'est pas un concurrent direct dans le secteur du conditionnement de l'eau, a choisi de pénétrer le marché de l'eau industrielle par l'intermédiaire du segment équipement et ingénierie, et se trouve en concurrence directe avec Ondeo IS.

Onde Industrial Solutions

Le marché de l'externalisation dans le domaine de la gestion de l'eau industrielle était estimé à US\$ 840 millions en 2000⁽¹⁾ et devrait représenter US\$ 2,9 milliards en 2006. L'Amérique du Nord est le plus gros marché. Les marchés européens et asiatiques sont plus petits par la taille, mais affichent une croissance plus rapide. Ondeo IS est présent dans ces trois régions. Il est l'un des leaders en Europe, tandis qu'en Amérique du Nord, Vivendi Water, via U.S. Filter, jouit de la plus grosse part de marché. En Europe et en Asie, Vivendi est aussi considéré comme le principal concurrent d'Ondeo IS mais détient une part de marché plus réduite.

Enfin, les acquisitions de BetzDearborn et d'Osmonics par GE témoignent de son désir de s'attaquer sérieusement au marché de l'externalisation, avec une position solide en Amérique du Nord, mais plus faible en Asie.

Respect de l'environnement

Onde Nalco

Les activités de Ondeo Nalco aux Etats-Unis et dans d'autres pays du monde sont assujetties aux réglementations en matière d'environnement, de santé et de sécurité émanant des autorités locales, régionales, fédérales et des états fédérés. Ondeo Nalco et ses clients sont tous soumis à un certain nombre de lois fédérales et des états réglementant le rejet, l'émission et l'évacuation des produits et déchets chimiques, ainsi que des lois couvrant l'exposition de l'homme et de l'environnement aux produits chimiques. Aux Etats-Unis, les lois incluent les textes mis en œuvre par l'Agence de Protection de l'Environnement (Environmental Protection Agency, ou EPA), le Secrétariat aux Produits Alimentaires et Pharmaceutiques (Food and Drug Administration) et le Secrétariat à la Santé et à la Sécurité (Occupational Safety and Health Administration). La loi Federal Water Pollution Control Act ainsi que les lois des états fédérés dans un certain nombre de juridictions réglementent certains rejets d'effluents dans les cours d'eau. Ces lois sont appliquées par l'EPA au niveau fédéral, ainsi que par les autorités locales et des états fédérés. Ces lois exigent parfois que les services du Groupe obtiennent les permis nécessaires pour les décharges d'effluents associées aux opérations de traitement et d'assainissement de l'eau. Ces permis imposent généralement des limites quant à la qualité et la quantité de ces décharges.

Onde Nalco s'engage en faveur du Développement Durable par la promotion des principes suivants dans ses activités de par le monde :

- La conduite des activités dans la sécurité et le respect de l'environnement, en accord avec Responsible Care®, l'engagement de l'industrie chimique à garantir l'évolution des produits chimiques en toute sécurité, du concept au consommateur grâce à l'élimination, au recyclage ou à la réutilisation.
- Le développement de solutions sûres et durables sur le plan de l'environnement, à travers ses produits, ses processus et sa technologie, afin d'offrir valeur et confiance à ses clients, à ses employés, à ses communautés et à son métier.
- L'exploitation dans le respect des lois et réglementations applicables, et l'application de normes respectueuses de l'environnement en l'absence de lois et de réglementations.
- La recherche constante d'améliorations dans le domaine de la sécurité, de la santé et de la protection de l'environnement, avec pour but l'élimination complète des accidents, des maladies, des incidents, et de la génération de déchets et d'émissions.
- La formation de tous les employés pour leur permettre de travailler en toute sécurité, de ne pas être victimes d'accidents, d'éviter les accidents à autrui, d'éviter les dégâts matériels et de protéger le bien public.
- La garantie de l'adoption de procédures pour mettre ces principes en œuvre et communiquer ouvertement sur l'environnement, la santé et la sécurité.
- L'adhésion à ces principes à tous les niveaux de direction et par tous les employés.

Onde Industrial Solutions

Dans la mesure où l'environnement est au cœur de son activité, Ondeo IS s'engage sans compromis à le respecter. La société se conforme à toutes les lois existantes sur ses lieux d'exploitation et adhère aux principaux programmes industriels tels que Responsible Care® dans l'industrie chimique.

(1) Source : estimations de la société.

4.4. AUTRES PARTICIPATIONS

4.4.1. COMMUNICATION

STRATEGIE

En 2002, le Groupe a poursuivi sa politique de recentrage en faveur des métiers de l'Energie et de l'Environnement et elle s'est traduite par la cession de sa participation dans TPS à TF1 et M6 et par l'apport de ses parts dans FirstMark Communication France à la société LD COM. Dans le cadre de son plan d'action 2003-2004, annoncé le 9 janvier 2003, SUEZ a prévu des cessions d'actifs y compris dans le secteur de la Communication.

ACTIVITES

Le tableau suivant présente le chiffre d'affaires réalisé en 2002 par les deux principales sociétés du secteur Communication (activité à 100%).

| Sociétés | Activité principale | Chiffre d'affaires 2002 (en € millions) | Variation 2002/2001 en % |
|----------|---------------------|--|-----------------------------|
| M6 | télévision | 948,5 | + 12,2 |
| NOOS | câble | 271,7 | + 12,7 |

Notes :

- M6 est intégrée proportionnellement, TPS est consolidée par M6 en intégration proportionnelle depuis 2002.
- La méthode d'intégration de NOOS a changé le 1^{er} mai 2001 (intégration proportionnelle).

M6

Au 31 décembre 2002, SUEZ détenait 38,10% du capital de M6 (Groupe Métropole Télévision), société cotée à la Bourse de Paris. En 2002, M6 a conforté sa place de deuxième chaîne privée française, avec une part d'audience de 19,1% auprès des ménagères de moins de cinquante ans. Sa part de marché exprimée en proportion des revenus publicitaires est restée quasiment stable par rapport à 2001 (22,8% en 2002, contre 22,9% en 2001). Le chiffre d'affaires publicitaire a augmenté de 1% en 2002.

M6 a des intérêts dans plusieurs chaînes thématiques (ses filiales TEVA, M6 Music, Fun TV ; TF6 et Série Club qui font l'objet d'un partenariat 50/50 avec TF1 ; et enfin 11% de Paris Première). Par ailleurs, après la cession par SUEZ de sa participation dans TPS, M6 en détient maintenant 34% du capital avec TF1 (66%). M6 continue à développer ses activités diversifiées (Téléachat, disques, etc.). En 2002, l'activité de diversification, grâce à l'intégration proportionnelle de TPS, a enregistré une très forte croissance (+33,1%), à périmètre égal le chiffre d'affaires de ces diversifications aurait progressé de 16,6% : celles-ci représentent aujourd'hui 41% du chiffre d'affaires total de la chaîne, ce qui lui permet de limiter son exposition aux fluctuations cycliques du marché publicitaire.

NOOS ET CODITEL

NOOS est le premier opérateur de réseaux câblés en France. Sa part de marché estimée à la fin du mois de septembre 2002 était environ de 30%⁽¹⁾. NOOS occupe une position de leader dans la région parisienne (NOOS est en particulier le seul câblo-opérateur de la ville de Paris), au sein de laquelle réside 19% de la population française. NOOS offre à la fois des services de télévision payants acheminés par le câble (dont une proportion croissante sous forme numérique) et une offre d'accès illimité à Internet.

Ses activités peuvent être affectées par l'arrivée sur le marché de technologies nouvelles ou par l'évolution de technologies existantes. Au 31 décembre 2002, NOOS avait 0,7 million de RGU's (Revenue generating unit)⁽²⁾. Le tableau suivant présente la ventilation de ses clients et RGU en fonction des services offerts à la même date.

| Services | RGU 2001 | RGU 2002 | Variation |
|--------------|----------------|----------------|----------------|
| Télévision | 562 334 | 602 047 | + 7% |
| Internet | 92 525 | 150 985 | + 63% |
| Téléphonie | 2 212 | 1 985 | NS |
| TOTAL | 657 071 | 755 017 | + 14,9% |

Note : données pro forma.

(1) Source : AFORM.

(2) Un client pouvant à la fois avoir un abonnement télévision et un abonnement Internet, il est plus simple de se raccrocher à cette notion de RGU qu'à celle de client.

Les partenaires de SUEZ au sein de cette entité, dont il détient 50,1%, sont France Télécom (27%) et Morgan Stanley Dean Witter Capital Partners IV, LLC (22,9%).

En Belgique, le Groupe détient une part de marché d'environ 60% sur le segment de la télévision câblée via sa filiale Coditel (également active au Luxembourg) et à travers des participations détenues par Electrabel dans 17 sociétés intercommunales.

AUTRES PARTICIPATIONS

SUEZ détient également des participations significatives dans les sociétés suivantes :

- Paris Première (100% avec M6), chaîne de télévision thématique diffusée sur le câble et par voie satellitaire ;
- Codenet (100%), opérateur de services télécoms pour les entreprises, actif en Belgique et au Luxembourg ;
- une activité de services de communication (voix, données) longue distance pour les entreprises en Belgique assurée par une joint-venture paritaire entre Coditel et Worldcom Development ;
- LD COM, à hauteur de 16,7%, où le Groupe est entré en 2002 par apport de ses titres FirstMark Communications France (FMCF) et par une augmentation de capital réservée. Cet opérateur intégré, suite au rachat de quatre autres sociétés en 2002, se place désormais au rang de troisième opérateur Télécom en France.

4.4.2. FORTIS

Active dans les domaines de l'assurance, de la banque, des placements, de la bancassurance et cotée aux Bourses d'Amsterdam, de Bruxelles et de Luxembourg, Fortis compte près de 69 000 collaborateurs et figure parmi les vingt premières institutions financières européennes en termes de capitalisation boursière. Sur son marché domestique, le Benelux, Fortis est l'un des principaux prestataires de services financiers intégrés pour les particuliers, les entreprises, les investisseurs institutionnels et le secteur public. La participation directe de SUEZ est de 10,83%. Cette participation, déconsolidée depuis le 17 décembre 2001, évaluée à € 2 305 millions au 31 décembre 2002, fait partie des actifs non stratégiques que le Groupe peut mobiliser dans le cadre du développement de ses métiers mondiaux. Ces actifs font l'objet d'une gestion financière dynamique qui s'est traduite par la monétisation en novembre 2002 de titres Fortis pour un montant initial de € 700 millions.

4.4.3. SI FINANCE

SI Finance, anciennement SUEZ Industries, filiale à 100% de SUEZ, poursuit le désinvestissement du portefeuille des investissements directs de SUEZ.

Les cessions de 2002 se sont élevées à € 89 millions. En raison d'un environnement économique difficile, le solde des actifs détenus en direct devrait être liquidé en 2004 et ceux détenus à travers d'autres fonds en 2005-2006.

4.5. POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

Dans le cadre de sa stratégie fondée sur une croissance durable et rentable, SUEZ axe sa politique RH autour du développement de ses 198 750 collaborateurs. Ainsi le Groupe tente-t-il de leur offrir des possibilités de carrière permettant la valorisation des compétences de chacun où qu'il soit dans le monde.

En 2002, les Directions des Ressources Humaines ont édité un guide d'accompagnement à l'intention de l'ensemble des responsables des Ressources Humaines et des managers du Groupe.

Intitulé «Group Human Resources Guidelines» et disponible en six langues, il comprend l'ensemble des principes professionnels et règles communes s'appliquant dans le Groupe tout en s'appuyant sur de nombreux exemples de best practices.

Accompagner le changement, gérer les compétences

• La formation

La formation est un des outils qui permet à l'ensemble des salariés du Groupe de se donner les moyens d'accroître ses compétences et son professionnalisme.

La proportion des personnels formés a sensiblement augmenté en 2002 avec une cible privilégiée, les non-cadres. Ils représentent plus de 80% des personnes formées. Les formations dispensées se répartissent prioritairement entre la Qualité/Sécurité et les techniques des métiers. En 2002, SUEZ University a accueilli plus de 1 800 cadres du Groupe (contre 1 371 en 2001 et 880 en 2000). Les deux tiers des participants étaient européens, le tiers restant provenant essentiellement d'Amérique du Nord et d'Amérique latine.

• La gestion des compétences

L'année 2002 a également été consacrée à la conception du programme «Leaders for the Future». Celui-ci a pour objectif d'assurer le développement au sein du Groupe d'un vivier de jeunes cadres de qualité destinés à assurer, à terme, la relève de l'encadrement supérieur et des dirigeants.

Pour attirer ces nouveaux talents, SUEZ a notamment renforcé sa présence dans les écoles à travers le programme SUEZ Campus. La création de «SUEZ Center for Development and Assessment» destiné aux cadres dirigeants est un élément clé du dispositif de gestion des compétences, il poursuit un double objectif : le soutien de la politique de mobilité par une analyse complète des compétences et l'identification des besoins de développements actuels et futurs afin de mieux gérer les changements d'organisation.

La mobilité

La politique volontariste de mobilité du Groupe permet aux collaborateurs qui le souhaitent de bénéficier d'opportunités de carrière, de développer leurs compétences dans des métiers et fonctions diverses.

Cette politique s'accompagne par la mise en place de divers outils :

- «Job News» : cette revue mensuelle reprend l'ensemble des postes à pourvoir dans le Groupe. Sur l'année 2002, 1 287 postes ont été publiés, en progression de 25% par rapport à 2001. Ces postes sont également disponibles pour les collaborateurs connectés sur Swan, l'Intranet du Groupe.
- Les Comités Mobilité : présents dans les pays où le Groupe est le plus fortement implanté, ces comités permettent aux responsables des Ressources Humaines d'étudier les postes disponibles et les candidatures à la mobilité qui peuvent se faire à l'initiative de l'entreprise ou du collaborateur.
- «Les principes de Mobilité» : cette brochure a été éditée en cinq langues.

Le dialogue social

Le Groupe s'attache à maintenir et développer le dialogue social qui fait partie intégrante de sa culture et de son mode de fonctionnement.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur dans les différents pays et notamment en France et en Belgique, les instances représentatives du personnel sont réunies régulièrement. Elles sont informées et consultées sur les différents sujets qui relèvent de leurs compétences et en particulier sur les bilans sociaux établis dans les sociétés soumises à cette obligation.

Des négociations ont lieu annuellement avec des représentants de l'ensemble des organisations syndicales représentatives sur les salaires effectifs, l'évolution de l'emploi, les conditions de travail.

En complément de ces dispositifs légaux, l'Instance Européenne de Dialogue de SUEZ s'est dotée de commissions métiers Eau et Propreté venant compléter l'instance Tractebel dans l'Energie, afin d'assurer un dialogue de proximité. Ces instances ont pour objets d'aborder les problématiques métiers et de fournir une information claire et complète sur les enjeux stratégiques, économiques et sociaux des différentes entités.

Des commissions transversales santé/sécurité et Formation ont également été créées afin d'aborder ces enjeux sociaux communs à l'ensemble des entités du Groupe. Les travaux de la première commission ont abouti à la négociation et à la signature par l'ensemble des partenaires sociaux européens de la Charte Santé/Sécurité en octobre 2002. La seconde est notamment en charge de mettre en œuvre l'engagement pour «l'éducation et la formation tout au long de la vie», signé au sein de l'Observatoire Social International.

Santé et sécurité

A travers la Charte Santé/Sécurité, le Groupe décline la notion de sécurité au travail selon trois axes principaux dans le souci de préserver la défense de l'intégrité physique de chacun.

- La sécurité des installations : elle relève essentiellement du maintien en bon état des équipements, des installations et des différents processus industriels et de la prévention des risques industriels.
- La sécurité des personnes au travail : elle vise en priorité le respect de l'intégrité physique des personnes au travail mais également de toutes celles concernées par nos activités.
- La santé des personnes : la prévention des maladies d'origine professionnelle, qui n'ont pas le caractère soudain des accidents, passe par une attention particulière à l'égard des facteurs de risques présents dans le milieu de travail. La santé est également un domaine où les composantes psychique et psychologique jouent un rôle très important.

Le souci permanent de la sécurité s'inscrit profondément dans les valeurs du Groupe : le professionnalisme, la compétitivité et le dialogue. Le professionnalisme est une exigence de compétence, d'expertise et de rigueur. La sécurité, au cœur de ces exigences, influence notre rentabilité. Les performances du Groupe en la matière sont un des éléments d'appréciation de sa performance globale.

La santé et la sécurité au travail sont des enjeux collectifs qui s'imposent à chacun, quelle que soit sa place dans la hiérarchie. En conséquence, le Groupe s'est engagé à poursuivre une politique proactive de prévention des risques d'accidents et de maladies d'origine professionnelle, basée sur une démarche dynamique d'amélioration continue. Cette politique de prévention consiste fondamentalement à faire régresser de manière durable les accidents et les maladies d'origine professionnelle, en diminuant le nombre de situations et de comportements à risques.

Bien que les entités du Groupe se soient fortement mobilisées sur des actions de prévention et de sensibilisation, le nombre d'accidents mortels reste identique à celui de 2001 (18).

En revanche, la prise de conscience de chacun et les actions de formation largement dispensées se traduisent par une inflexion de la fréquence et de la gravité des accidents du travail pour la majorité des activités.

Le reporting social

Depuis 1998, SUEZ dispose d'un outil de reporting social : Topaz. Cet outil de consolidation collecte des données RH et sociales (exemple : structure d'effectifs, salaires, formation, sécurité...).

Les données sociales recueillies permettent d'avoir une vision globale du Groupe et de disposer d'indicateurs de diagnostic et de benchmark. Ceux-ci constituent la base du suivi chiffré de la mise en œuvre de la Charte Sociale Internationale du Groupe.

En 2002, Topaz a fait l'objet d'une refonte en collaboration avec l'ensemble des entités du Groupe pour une meilleure adaptation aux réalités sociales locales et pour apporter des réponses aux nouvelles contraintes réglementaires.

Spring

Pour la troisième fois depuis 1999, et dans un contexte économique difficile, une nouvelle opération d'actionnariat a été lancée à destination des salariés du Groupe. SUEZ compte désormais plus de 106 000 collaborateurs actionnaires, soit 55% de son effectif total. L'ensemble des souscripteurs détient ainsi 3,9% du capital de SUEZ.

Un lien organique avec la communauté

Destinée à assurer un environnement de travail de qualité et le développement de ses collaborateurs, la politique RH de SUEZ joue également un rôle essentiel pour assurer l'intégration du Groupe dans les communautés au sein desquelles il opère.

Fournisseur global de services, SUEZ établit des relations de confiance et de long terme avec ses clients, tant locaux qu'industriels.

L'intégration locale est une clé de sa réussite, notamment dans le cadre de ses contrats locaux où la pérennité des opérations repose sur l'acceptation des services du Groupe par la population et par l'ensemble des acteurs économiques et sociaux. Aussi les entités de SUEZ portent-elles une attention toute particulière au dialogue avec leurs parties prenantes.

SUEZ intègre dans son modèle de services la fourniture aux populations défavorisées, illustrant ainsi le renforcement mutuel entre son engagement pour les principes de Développement Durable et ses objectifs de rentabilité.

Indicateurs

Le tableau de synthèse suivant présente les indicateurs utilisés dans le Groupe pour suivre sa politique RH et sociale. Les périmètres de restitution des indicateurs sont indiqués entre parenthèses.

| | SELS | | SEIS | |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | 2001 | 2002 | 2001 | 2002 |
| EFFECTIF PAR ZONE GEOGRAPHIQUE | | | | |
| Europe | 61 914 | 61 268 | 2 747 | 3 451 |
| Reste de l'Europe | 1 526 | 1 282 | 120 | 132 |
| Amérique du Nord | 3 019 | 10 726 | 4 989 | 5 257 |
| Amérique du Sud | 18 156 | 18 158 | 1 090 | 958 |
| Afrique Moyen-Orient | 3 644 | 3 295 | 529 | 467 |
| Asie - Océanie | 3 216 | 2 311 | 1 520 | 1 647 |
| TOTAL | 91 475 | 97 040 | 10 995 | 11 912 |
| | (100,0%) | (100,0%) | (100,0%) | (100,0%) |
| REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR CSP | | | | |
| Cadres | 6 471 | 7 318 | 3 299 | 7 078 |
| T.S.M. | 11 574 | 11 068 | 4 398 | 3 416 |
| O.E.T. | 73 430 | 77 807 | 3 299 | 1 303 |
| TOTAL | 91 475 | 96 193 | 10 996 | 11 797 |
| | (100,0%) | (99,1%) | (100,0%) | (99,0%) |
| PART DES FEMMES DANS LE GROUPE | | | | |
| Proportion de femmes dans l'effectif | 17,1% | 17,2% | n.d. | 18,2% |
| | (83,3%) | (91,8%) | n.d. | (95,7%) |
| Proportion de femmes dans l'encadrement | 26,0% | 21,3% | n.d. | 11,8% |
| | (64,5%) | (86,7%) | n.d. | (96,0%) |
| REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TYPE DE CONTRATS | | | | |
| C.D.I. | 91,5% | 92,5% | n.d. | n.d. |
| Autres | 8,5% | 7,5% | n.d. | n.d. |
| | (81,1%) | (95,4%) | n.d. | n.d. |
| PYRAMIDE DES AGES | | | | |
| - de 25 | n.d. | 5,8% | n.d. | 3,4% |
| 25 - 29 | n.d. | 11,0% | n.d. | 13,3% |
| 30 - 34 | n.d. | 15,2% | n.d. | 18,6% |
| 35 - 39 | n.d. | 16,7% | n.d. | 17,6% |
| 40 - 44 | n.d. | 15,8% | n.d. | 15,8% |
| 45 - 49 | n.d. | 14,1% | n.d. | 13,9% |
| 50 - 54 | n.d. | 11,5% | n.d. | 10,7% |
| 55 - 59 | n.d. | 7,2% | n.d. | 5,1% |
| 60 - 64 | n.d. | 2,3% | n.d. | 1,3% |
| 65 et + | n.d. | 0,4% | n.d. | 0,3% |
| | n.d. | (76,1%) | n.d. | (93,3%) |
| TURNOVER (semestriel) | | | | |
| Turnover = nombre de sorties du semestre, hors fin de contrat, /effectif semestriel moyen | 2001 S1 | 2002 S2 | 2001 S1 | 2002 S2 |
| | 8,2% | 6,8% | n.d. | 5,7% |
| | (75,8%) | (88,4%) | n.d. | (100,0%) |
| REMUNERATIONS | | | | |
| Salaire moyen brut ouvrier/salaire minimum brut local (Valeur minimale) | 2,6 | 2,4 | n.d. | n.d. |
| | 1,0 | 1,0 | n.d. | n.d. |
| | (60,4%) | (80,7%) | n.d. | n.d. |
| Salaire moyen brut/salaire moyen brut du secteur | | | | |
| Cadres | 1,5 | 1,4 | n.d. | n.d. |
| | (52,8%) | (59,8%) | n.d. | n.d. |
| T.S.M. | 1,4 | 1,5 | n.d. | n.d. |
| | (66,0%) | (74,0%) | n.d. | n.d. |
| O.E.T. | 1,6 | 1,4 | n.d. | n.d. |
| | (60,4%) | (89,2%) | n.d. | n.d. |
| Salaire moyen brut ouvrier/coût de la vie local | 2,3 | 1,9 | n.d. | n.d. |
| | (60,4%) | (82,7%) | n.d. | n.d. |
| SECURITE AU TRAVAIL | | | | |
| Nombre d'accidents mortels (employés) | 15 | 15 | 0 | 0 |
| Taux de fréquence | 65,53 | 46,42 | 2,32 | 3,47 |
| Taux de gravité | 1,66 | 1,28 | 0,03 | 0,05 |
| | (85,7%) | (82,8%) | (100,0%) | (100,0%) |
| FORMATION | | | | |
| Pourcentage effectif formé | 47,2 | 36,4 | n.d. | n.d. |
| | (42,0%) | (79,5%) | n.d. | n.d. |
| Proportion de cadres et non-cadres dans l'effectif formé | | | | |
| Cadres | 19,7% | 9,5% | n.d. | n.d. |
| T.S.M. + O.E.T. | 80,3% | 90,5% | n.d. | n.d. |
| | (48,0%) | (80,0%) | n.d. | n.d. |
| Dépenses de formation par personne (€/pers) | 832,0 | 442,0 | n.d. | n.d. |
| | (43,0%) | (79,5%) | n.d. | n.d. |
| Nombre d'heures de formation par personne (h/pers) | 21,0 | 23,4 | n.d. | n.d. |
| | (42,0%) | (79,5%) | n.d. | n.d. |
| Dépenses de formation par heure de formation (€/heure) | 34,9 | 24,5 | n.d. | n.d. |
| | (42,0%) | (79,5%) | n.d. | n.d. |
| Répartition des heures de formation par thèmes | | | | |
| Technique des métiers | 35,0% | 30,4% | n.d. | n.d. |
| Qualité, Environnement, Sécurité | 40,0% | 30,1% | n.d. | n.d. |
| Langues | 2,6% | 7,3% | n.d. | n.d. |
| Autres | 22,3% | 32,3% | n.d. | n.d. |
| | (50,7%) | (80,0%) | n.d. | n.d. |

| | | EGE | | EGI | | SERVICES | |
|---|---|------------------------|------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|------------------------|
| | | 2001 | 2002 | 2001 | 2002 | 2001 | 2002 |
| EFFECTIF PAR ZONE GEOGRAPHIQUE | | | | | | | |
| | Europe | 18 058 | 16 873 | 45 | 154 | 59 146 | 60 237 |
| | Reste de l'Europe | 509 | 547 | | 42 | 1 394 | 4 808 |
| | Amérique du Nord | | | 562 | 1 767 | 855 | 90 |
| | Amérique du Sud | | | 1 592 | 1 416 | | |
| | Afrique Moyen-Orient | | | 15 | 89 | 245 | 753 |
| | Asie - Océanie | | | 656 | 1 034 | 1 338 | 1 001 |
| | TOTAL | 18 567 | 17 420 | 2 870 | 4 502 | 62 978 | 66 889 |
| | | (100,0%) | (100,0%) | (100,0%) | (100,0%) | (100,0%) | (100,0%) |
| REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR CSP | | | | | | | |
| | Cadres | 2 732 | 2 714 | 243 | 697 | 7 748 | 7 940 |
| | T.S.M. | 3 001 | 2 742 | 642 | 1 204 | 18 827 | 13 289 |
| | O.E.T. | 12 834 | 11 964 | 1 985 | 2 601 | 36 403 | 45 134 |
| | TOTAL | 18 567 | 17 420 | 2 870 | 4 502 | 62 978 | 66 363 |
| | | (100,0%) | (100,0%) | (100,0%) | (100,0%) | (100,0%) | (99,2%) |
| PART DES FEMMES DANS LE GROUPE | | | | | | | |
| | Proportion de femmes dans l'effectif | 17,3% | 19,6% | n.d. | 16,9% | 11,6% | 10,7% |
| | | (97,6%) | (100,0%) | n.d. | (100,0%) | (70,1%) | (78,5%) |
| | Proportion de femmes dans l'encadrement | 10,6% | 13,1% | n.d. | 12,5% | 12,7% | 11,6% |
| | | (88,6%) | (100,0%) | n.d. | (100,0%) | (75,9%) | (85,8%) |
| REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TYPE DE CONTRATS | | | | | | | |
| | C.D.I. | 91,2% | 92,9% | n.d. | 97,0% | 93,5% | 95,4% |
| | Autres | 8,8% | 7,1% | n.d. | 3,0% | 6,5% | 4,6% |
| | | (90,3%) | (100,0%) | n.d. | (100,0%) | (65,8%) | (83,6%) |
| PYRAMIDE DES AGES | | | | | | | |
| | - de 25 | n.d. | 2,7% | n.d. | 5,5% | n.d. | 6,9% |
| | 25 - 29 | n.d. | 6,5% | n.d. | 13,8% | n.d. | 10,5% |
| | 30 - 34 | n.d. | 10,8% | n.d. | 19,7% | n.d. | 14,7% |
| | 35 - 39 | n.d. | 12,2% | n.d. | 17,8% | n.d. | 16,2% |
| | 40 - 44 | n.d. | 13,6% | n.d. | 16,7% | n.d. | 14,3% |
| | 45 - 49 | n.d. | 14,9% | n.d. | 13,2% | n.d. | 13,4% |
| | 50 - 54 | n.d. | 17,4% | n.d. | 8,2% | n.d. | 13,2% |
| | 55 - 59 | n.d. | 21,1% | n.d. | 3,6% | n.d. | 9,2% |
| | 60 - 64 | n.d. | 0,9% | n.d. | 1,3% | n.d. | 1,5% |
| | 65 et + | n.d. | 0,01% | n.d. | 0,2% | n.d. | 0,1% |
| | | n.d. | (100,0%) | n.d. | (98,5%) | n.d. | (82,4%) |
| TURNOVER (semestriel) | | | | | | | |
| | Turnover = nombre de sorties du semestre, hors fin de contrat, /effectif semestriel moyen | 2001 S1 3,9% | 2002 S2 3,4% | 2001 S1 4,7% | 2002 S2 10,5% | 2001 S1 4,7% | 2002 S2 6,7% |
| | | (92,1%) | (91,4%) | (94,3%) | (91,5%) | (58,8%) | (77,1%) |
| REMUNERATIONS | | | | | | | |
| | Salaire moyen brut ouvrier/salaire minimum brut local (Valeur minimale) | 3,5 | 6,0 | 4,8 | 9,0 | 1,9 | 1,6 |
| | | 1,7 | 1,7 | 4,8 | 2,0 | 1,1 | 1,0 |
| | | (91,8%) | (8,3%) | (25,5%) | (77,7%) | (8,1%) | (34,9%) |
| | Salaire moyen brut/salaire moyen brut du secteur | | | | | | |
| | Cadres | 2,0 | 1,9 | 1,7 | 3,2 | 1,3 | 1,0 |
| | | (81,4%) | (88,5%) | (68,3%) | (63,4%) | (21,1%) | (69,5%) |
| | T.S.M. | 1,7 | 1,1 | 1,6 | 3,1 | 1,2 | 0,9 |
| | | (88,6%) | (8,0%) | (39,4%) | (68,9%) | (11,8%) | (61,0%) |
| | O.E.T. | 2,5 | 1,9 | 1,1 | 2,3 | 1,4 | 1,1 |
| | | (91,8%) | (8,3%) | (65,5%) | (57,6%) | (8,3%) | (35,2%) |
| | Salaire moyen brut ouvrier/coût de la vie local | 3,6 | 3,6 | 2,1 | 5,2 | 2,3 | 1,6 |
| | | (91,8%) | (8,3%) | (35,5%) | (80,8%) | (8,3%) | (35,1%) |
| SECURITE AU TRAVAIL | | | | | | | |
| | Nombre d'accidents mortels (employés) | 1 | 1 | 0 | 1 | 2 | 1 |
| | Taux de fréquence | 8,70 | 5,68 | 6,79 | 5,96 | 24,26 | 27,25 |
| | Taux de gravité | 0,20 | 0,12 | 0,21 | 0,06 | 0,92 | 0,74 |
| | | (100,0%) | (87,6%) | (28,9%) | (31,0%) | (58,7%) | (72,2%) |
| FORMATION | | | | | | | |
| | Pourcentage effectif formé | 63,1 | 69,0 | 72,3 | 58,1 | 45,2 | 64,8 |
| | | (55,0%) | (89,5%) | (39,1%) | (81,3%) | (41,2%) | (46,1%) |
| | Proportion de cadres et non-cadres dans l'effectif formé | | | | | | |
| | Cadres | 10,3% | 13,6% | 17,0% | 8,5% | 16,8% | 17,0% |
| | T.S.M. + O.E.T. | 89,7% | 86,4% | 83,0% | 91,5% | 83,2% | 83,0% |
| | | (99,0%) | (89,5%) | (10,5%) | (81,3%) | (45,2%) | (46,1%) |
| | Dépenses de formation par personne (€/pers) | 1 756,3 | 1 237,4 | 838,0 | 640,5 | 1 207,6 | 584,1 |
| | | (55,0%) | (89,5%) | (28,7%) | (51,7%) | (41,2%) | (41,5%) |
| | Nombre d'heures de formation par personne (h/pers) | 31,5 | 37,2 | 30,5 | 84,5 | 24,6 | 24,0 |
| | | (55,0%) | (89,5%) | (39,1%) | (72,5%) | (41,2%) | (41,5%) |
| | Dépenses de formation par heure de formation (€/heure) | 55,7 | 33,2 | 27,4 | 28,5 | 55,9 | 26,7 |
| | | (55,0%) | (89,5%) | (28,7%) | (81,3%) | (41,2%) | (41,5%) |
| | Répartition des heures de formation par thème | | | | | | |
| | Technique des métiers | 46,3% | 7,8% | 45,5% | 57,7% | 38,8% | 51,4% |
| | Qualité, Environnement, Sécurité | 11,0% | 2,1% | 35,4% | 5,1% | 28,5% | 28,6% |
| | Langues | 7,7% | 1,6% | 0,6% | 6,4% | 3,0% | 3,6% |
| | Autres | 35,0% | 88,47%* | 18,4% | 30,8% | 29,7% | 16,4% |
| | | (18,1%) | (89,5%) | (68,2%) | (81,3%) | (47,2%) | (46,1%) |

* Ce chiffre s'explique par l'absence de répartition de la formation chez Electrabel.

Nota bene 1 : la non-disponibilité de certaines données pour SEIS est liée à son arrivée récente dans le Groupe, ainsi qu'à la grande diversité de pays couverts par Ondeo Nalco qui exige un travail approfondi d'homogénéisation des définitions du reporting.

Nota bene 2 : toutes les données monétaires exprimées en devises ont été converties en euros sur la base du taux de change moyen utilisé par la direction de la consolidation.

Nota bene 3 : pour interpréter la variation du taux de fréquence constatée chez EGE (-30,7%), il convient de prendre en compte la différence de méthode de comptabilisation des heures totales travaillées utilisée pour Electrabel entre 2001 et 2002. Pour 2002, celles-ci sont calculées à partir de l'horaire moyen mensuel multiplié par le nombre de mois effectivement travaillés et par l'effectif moyen mensuel. Ce calcul fournit un total de 25 136 534 (soit un horaire hebdomadaire moyen de 39,1 h) au lieu de 18 185 876 (soit un horaire hebdomadaire moyen de 28,3 h).

Nota bene 4 : nous ne sommes pas en mesure de fournir des informations adéquates sur un périmètre significatif concernant l'organisation du temps de travail dans le Groupe.

Nota bene 5 : l'emploi et l'insertion des personnes handicapées ne peuvent être présentés sur le périmètre du Groupe, compte tenu de la législation en vigueur dans certains pays.

Nota bene 6 : nous ne tenons pas compte ici des dotations aux comités d'entreprises et d'établissements. En effet, la notion d'«œuvres sociales» est valable uniquement dans un contexte français, au sens de la loi n°77-769 du 12 juillet 1977 relative au bilan social de l'entreprise, qui définit les œuvres sociales comme la «contribution au financement, le cas échéant, du comité d'entreprise et des comités d'établissement». Cependant, afin de rendre compte d'une notion plus internationale, nous avons retenu uniquement comme œuvres sociales les actions de mécénat au sens de l'arrêté du 6 janvier 1989 qui définit le mécénat comme «le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général». Le montant en 2001 du mécénat «environnement, culturel et solidarité» est de € 8,86 millions, couvrant 77% du chiffre d'affaires du Groupe.

Méthodologie

Les données sociales quantitatives de ce rapport sont issues principalement de la base RH de Topaz, outil de consolidation Groupe. Après avoir été collectées, elles ont fait l'objet d'un traitement et d'une consolidation selon des procédures et des critères bien identifiés.

1/ Topaz/Carat, progiciel de consolidation, permet la collecte, le traitement et la restitution de données saisies par les entités juridiques locales, filiales de SUEZ.

A chacune de ces entités est attribuée, y compris dans la phase RH, la méthode de consolidation financière : intégration globale (IG), intégration proportionnelle (IP) et mise en équivalence (MEE).

Les analyses sociales effectuées et analysées dans ce rapport concernent exclusivement les entités en IG, sociétés pour lesquelles SUEZ détient le contrôle, en capital et/ou en management.

Dès lors qu'une société entre dans le périmètre des sociétés en IG dans les comptes de SUEZ, ses données sociales sont intégrées à hauteur de 100%, quel que soit le pourcentage de détention du capital.

2/ Les données sociales, collectées sur l'ensemble des sociétés en intégration globale, font l'objet de définitions qui visent à harmoniser la nature des informations afin d'établir une cohérence dans le suivi de ces données.

3/ Périmètre de restitution. A chaque indicateur est attaché un périmètre de restitution correspondant à la couverture de l'indicateur visé en % de l'effectif pertinent (des sociétés en intégration globale dans les comptes de SUEZ).

En effet, certaines sociétés peuvent ne pas avoir communiqué leurs données ou encore l'information remontée peut être erronée, nous conduisant alors à extraire du périmètre de restitution lesdites sociétés.

4/ Deux méthodes de consolidation des indicateurs sont utilisées :

- agrégation, pour les données de structure et de flux d'effectifs, et les données de sécurité ;
- pondération par l'effectif, pour les salaires et la formation.

5/ Les contrôles des données exploitées sont basés sur des études de variations d'une période à une autre et sur des études de cohérence et de pertinence au sein d'une activité ou d'un pays.

6/ Les données externes utilisées pour le calcul des indicateurs sont fournies par la DREE dans le cadre d'un contrat de collecte d'informations pays par le réseau des missions économiques locales et complétées par les statistiques de la Banque Mondiale et de l'UNESCO le cas échéant. Les procédures de la DREE sont certifiées ISO 9000.

4.6. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Par la nature de ses activités – l'énergie, l'eau, la propreté, SUEZ est au cœur des enjeux de l'environnement et du Développement Durable : le changement climatique, la pression sur les ressources en eau et les ressources énergétiques, la protection des milieux naturels et du patrimoine. Si les métiers du Groupe peuvent avoir un impact positif sur l'environnement, ils ont également un impact sur les milieux et les ressources naturelles qui doit être mesuré, contrôlé et réduit au minimum dans un processus d'amélioration continue. Par ailleurs, les nuisances ou dommages environnementaux potentiels exposent le Groupe à différents risques, qui sont susceptibles de générer des coûts supplémentaires, mais aussi d'en altérer l'image et la notoriété (voir chapitre 4.8 «Gestion des risques»). La gestion des risques s'effectue au quotidien grâce au nombre croissant de systèmes de management environnementaux certifiés au sein du Groupe. La formation des collaborateurs, l'innovation et les programmes de recherche contribuent à la fiabilisation de ses installations et à la maîtrise opérationnelle des risques.

Un réseau de responsables pour le déploiement de la politique environnementale

Dans cette perspective et conformément aux objectifs de la Charte de l'Environnement diffusée aux collaborateurs du Groupe, le Groupe a poursuivi le renforcement de son organisation environnement-qualité-sécurité. Ainsi, la direction Qualité Environnement Sécurité (DQES) de SUEZ anime et coordonne un réseau de responsables «QES» représentant l'ensemble des métiers du Groupe.

Le Groupe, relayé par le réseau de responsables QES, encourage les filiales à traduire les objectifs de la Charte en adoptant une politique environnementale spécifique à leurs activités. Celle-ci doit être fondée sur une analyse de l'existant pour afficher des objectifs de progrès chiffrés, et bénéficier d'une allocation de moyens adéquate pour son application. A la clôture de l'exercice 2002, le chiffre d'affaires (CA) des entités ayant amorcé leur démarche en publiant une déclaration d'engagement environnemental représente 77% du CA du Groupe. Ces politiques conduisent au déploiement de systèmes de management environnementaux (SME) certifiables. Ces systèmes se fondent alors sur une documentation et des procédures rédigées, ainsi que sur des objectifs définis dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Ces SME peuvent faire l'objet d'une certification externe au regard des conditions économiques et de l'intérêt d'une telle démarche. Au 31 décembre 2002, 42% du CA étaient couverts par des SME certifiables, 36% du CA par des SME certifiés (certifications ISO 14001, enregistrements EMAS, initiative Responsible Care®, certifications ISO 9 001 version 2000 avec volet environnement, certifications locales dont système répondant aux standards EPA). Le Groupe détient ainsi 205 certificats ISO 14001, 153 certificats ISO 9001 version 2000 comportant un volet environnemental, huit enregistrements EMAS et 88 certificats locaux fin 2002.

Dans ce cadre, un effort particulier de formation des personnels aux problématiques environnement-qualité-sécurité est réalisé par le Groupe comme en témoigne la part de la formation consacrée à ces thèmes (26% de l'effort total de formation en 2002 hors Electrabel) et le montant investi dans ces programmes (€ 9,4 millions en 2002 hors Electrabel).

Politique de gestion du risque environnemental

La gestion du risque constitue un volet essentiel de la politique environnementale du Groupe. Ces risques environnementaux sont encadrés par des réglementations nationales et internationales strictes et précises et font l'objet de contrôles réguliers des pouvoirs publics.

Au sein de l'Union Européenne, les «Directives Seveso» réglementent les sites susceptibles de présenter un risque d'accident impliquant des substances dangereuses imposant des plans et des procédures particulières, en particulier pour le stockage de ces substances. Les activités de cogénération de Tractebel à Rosen (Italie) rentrent dans le champ de cette réglementation. Par ailleurs, Fluxys opère sur trois sites Seveso, le site de stockage sous-terrain de Lœnhout, l'unité de liquéfaction du gaz naturel de Dudzele et le terminal LNG de Zeebrugge. Enfin, le site de stockage de gaz naturel d'Electrabel à Anderlecht est également classé Seveso. Trois sites supplémentaires devraient entrer à terme dans le champ d'application de la nouvelle directive Seveso III (Drogenbos, Herdersbrug et Saint-Ghislain en Belgique). Les sites nucléaires de Tihange et Doel, d'ores et déjà certifiés ISO 14001 et enregistrés EMAS, seront également concernés par la mise en œuvre de la Directive Seveso III. L'intégration de sites Seveso induite par l'accession de la Pologne (Polaniec) et de la Hongrie (Dunamenti) dans l'Union Européenne en 2004 est en cours d'étude. Enfin, dans le domaine des déchets, le Groupe est propriétaire de quatre sites classés Seveso et exploite trois sites comprenant des installations Seveso. Le Groupe se conforme aux procédures spécifiques induites par l'application de ces directives.

Par ailleurs, la gestion des risques industriels et environnementaux se décline en deux modules : la prévention des risques et la gestion des crises.

Une prévention des risques environnementaux active

Les branches opérationnelles sont encouragées à mettre en œuvre un programme d'audits environnementaux de leurs sites.

Dans les activités de l'Energie, des procédures internes spécifiques sont déployées sur la plupart des sites afin de définir les responsabilités en matière de gestion environnementale et de contrôler l'effectivité de la réalisation d'audits environnementaux appréciant le niveau de conformité environnementale des installations. Une attention particulière est accordée aux permis d'exploitation sur les aspects liés aux impacts sur l'air, l'eau, les déchets et le bruit. Par ailleurs, la conformité des pratiques des sous-traitants, la prévention des rejets accidentels, le stockage temporaire sur site de déchets dangereux et l'existence de procédures de gestion d'événements graves sont plus particulièrement évalués. Ces procédures sont mises en place afin de réduire au minimum le risque de non-respect des réglementations ou du permis d'exploitation et de démontrer l'engagement du Groupe à contribuer à la protection de l'environnement et des personnes. Ces audits sont engagés sur demande de la Direction générale de Tractebel afin de vérifier la conformité des procédures déployées aux directives et manuels associés.

La prise en compte des risques environnementaux au sein de SUEZ Environnement Services Locaux (SELS) s'effectue d'une manière méthodique : chaque site de traitement de déchets a fait l'objet d'au moins un audit environnemental dans les trois dernières années. Ces audits permettent d'identifier les éventuelles non-conformités à la réglementation en vigueur, de détecter des risques spécifiques et de mettre en place des plans de correction. Ces non-conformités s'expliquent par les évolutions régulières de la réglementation qui impliquent des remises à niveau des exploitations. Elles résultent également d'acquisitions d'installations pour lesquelles des investissements sont prévus ou du simple vieillissement des installations gérées. L'appel à des opérateurs privés se justifie souvent par des difficultés à gérer des installations soumises à une réglementation de plus en plus sévère. Lorsque SUEZ prend en charge la gestion d'installations, certaines d'entre elles ne répondent nécessairement pas aux exigences réglementaires. Il est évident qu'au regard de la lourdeur des infrastructures, les investissements et les travaux nécessaires à la remise à niveau du système nécessitent parfois plusieurs années dans certains pays. Lorsque qu'une non-conformité apparaît, SUEZ met en œuvre différents types de réponses qui peuvent consister en une amélioration de la gestion opérationnelle d'un site ou en investissements pour renforcer ou remplacer des équipements. Dans le cadre des contrats de délégation de service, ces décisions doivent être prises avec l'accord des clients, collectivités locales ou industriels. Certains investissements restent de leur entière responsabilité. Néanmoins, le Groupe s'attache à alerter ses clients afin qu'ils anticipent les futures normes. Un important programme de sensibilisation des collectivités locales ayant confié au Groupe, la gestion de leur incinérateur d'ordures ménagères a été lancé par SELS afin d'anticiper la réglementation environnementale européenne applicable en la matière en décembre 2005 requérant un abaissement des seuils autorisés d'émissions. Dans certains cas, lorsque notre client n'a pas investi pour mettre aux normes son installation, nous en avons cessé la gestion. Ainsi en 2002, nous avons arrêté l'exploitation de onze incinérateurs d'ordures ménagères non conformes au regard de la directive de 1991. Ce programme d'audit suivi par la Direction Environnement et Développement Durable de SELS est régulièrement présenté en comité de Direction Générale et fait l'objet d'un reporting régulier. Dans le domaine de l'eau, chaque filiale est responsable de son propre dispositif de gestion de ses risques environnementaux. Un processus centralisé de contrôle, similaire à celui mis en place pour les déchets démarrera prochainement. Les audits s'effectueront prioritairement sur les installations d'assainissement, de stockage de produits de traitement de l'eau et de gestion des boues de stations d'épuration. Les activités de conditionnement de l'eau sont revues périodiquement, sur une base triennale, afin d'évaluer la conformité aux lois et réglementations locales ainsi qu'aux standards de l'entreprise. Ce programme, dénommé PORT (Process Operations Review Team), est en place depuis 1985. Par ailleurs, lors d'opérations de fusion-acquisition, de désinvestissement ou de fermeture de sites, Ondeo Nalco réalise des audits de due diligence conformément à sa politique.

Enfin, des plans de prévention des risques accompagnent ou précèdent la mise en place d'un système de management environnemental.

Aucun accident environnemental ayant occasionné des indemnités par les assurances d'un montant supérieur à 150 k€ n'est à déplorer en 2002. Le nombre de plaintes et de condamnations liées à un dommage environnemental s'est respectivement élevé à 58 et 25, pour un montant total d'indemnités s'élevant à 662,4 k€. Ceci est faible au regard de la taille du Groupe et du caractère industriel de ses activités. En 2002, les dépenses environnementales (investissements et dépenses courantes d'exploitation liés à la préservation de l'environnement) se montent à près de € 896 millions.

La gestion des crises pour la continuité de l'exploitation

Les entités opérationnelles sont incitées à mettre en place des plans de gestion des crises impliquant deux axes d'intervention : un dispositif d'astreinte permettant une mobilisation immédiate des moyens de gestion de crise et un dispositif de crise proprement dit permettant de gérer efficacement dans la durée les crises. Ce dispositif prévoit en particulier l'organisation de cellule de crise capable de prendre en compte les impacts internes ou externes qu'ils soient techniques, sociaux, sanitaires, économiques ou de réputation. Dans ce sens, l'accent est mis sur la sensibilisation et la formation des équipes à la gestion des crises, notamment à l'aide de simulations, et sur le développement d'une culture d'échange entre les équipes locales et leurs interlocuteurs externes.

La procédure dite «d'astreinte de crise» permet d'informer, le cas échéant, la Direction Générale du Groupe de tout événement grave. Ce système d'astreinte couvre en particulier les activités Eau et Propreté et est actif 24h/24, tous les jours de l'année. Il permet également un retour d'expérience utile à l'amélioration des procédures de gestion de crise du Groupe et à la maîtrise des risques.

Le renforcement des systèmes de mesure et de contrôle de la performance

Afin de piloter le déploiement de la politique environnementale de SUEZ, de maîtriser les risques environnementaux et de favoriser la communication de nos performances environnementales à nos parties prenantes, SUEZ s'est engagé, dès 1999, dans la mise en place d'un système de reporting spécifique fondé sur l'existant. Celui-ci a été développé sur la base de travaux conduits au sein d'instances de dialogue internationales comme le Global Reporting Initiative ou le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD). L'exercice de reporting réalisé en 2002 et les pratiques du Groupe en la matière ont contribué au perfectionnement des procédures de collecte et de diffusion de l'information relative à l'environnement. L'information environnementale du Groupe est également diffusée par le biais d'un rapport d'activité et Développement Durable SUEZ. Les efforts de SUEZ en matière d'environnement ont été récompensés à plusieurs reprises en 2002. SUEZ a en effet reçu le trophée pour le «Développement Durable» dans le cadre du Prix Crystal, le prix Entreprise et Progrès pour la «meilleure information sur le Développement Durable dans le rapport annuel», le «Top Com d'Or» pour son «Rapport d'activité et Développement Durable 2001», et le prix exceptionnel des Trophées de l'Ordre des Experts-Comptables pour la meilleure communication en matière d'Environnement et de Développement Durable. Intitulé «1992-2002, de Rio à Johannesburg», il fut décerné à l'entreprise pionnière, novatrice et performante en Environnement et Développement Durable.

La gestion de l'environnement au quotidien

La politique environnementale a également l'ambition d'impulser au niveau opérationnel des initiatives répondant aux principaux enjeux du Développement Durable, comme le changement climatique, la préservation des ressources naturelles et la maîtrise des impacts. Dans cette perspective, les pôles Energie et Environnement ont élaboré des plans d'action spécifiques.

En 2002, les émissions de gaz à effet de serre (GES) s'élèvent pour le Groupe à 70,6 M tonnes eq. CO₂ dont 60 M tonnes eq. CO₂ pour les activités de l'Energie et 10,6 M tonnes eq. CO₂ pour les activités de l'Environnement. La contribution du pôle Energie à la lutte contre le changement climatique se développe autour des axes suivants :

- Tout d'abord, elle consiste à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie sur la base d'un emploi optimal du parc d'installations favorisant le recours à des sources énergétiques à teneurs variables en carbone. La variété du parc permet ainsi un mix énergétique adapté aux contraintes nationales de lutte contre l'effet de serre, reflétant le coût des différentes sources d'énergie au regard de la contrainte carbone.
- Par ailleurs, Tractebel participe activement au développement et à la promotion des énergies renouvelables qui représentaient, en 2002, plus de 6 GW en puissance installée. Cet effort de lutte contre le changement climatique peut être illustré par le lancement par Electrabel en mars 2002 du plus grand parc éolien de Belgique sur le canal Baudoin, et par le développement, en collaboration avec Tractebel Energy Engineering, d'un outil informatique «WindGIS» évaluant la faisabilité du développement d'une ferme éolienne, non seulement en termes économiques mais aussi, à la différence des méthodes classiques, en termes d'impact environnemental et d'acceptation sociale. Le printemps 2002 a aussi été l'occasion pour Electrabel d'inaugurer sa «Route des énergies renouvelables», parcours pédagogique permettant de sensibiliser et faire découvrir au public l'intérêt des énergies renouvelables.
- En outre, grâce à sa participation de US\$ 5 millions au Fonds Prototype Carbone initié par la Banque Mondiale en 1999 via Electrabel, SUEZ s'associe à la promotion et au financement de projets conduisant à la réduction des émissions de GES, et à la construction d'une plate-forme de connaissance unique destinée aux transferts de technologies dans les pays en voie de développement. L'expérience acquise dans le développement de projets de lutte contre le changement climatique est capitalisée pour nous permettre de lancer nos propres projets et favoriser ainsi la détection des opportunités d'investissements.
- La capitalisation de ces expériences renforce notre capacité à réagir promptement aux futures évolutions du marché du carbone.

SITA s'est également engagé dans un programme de maîtrise de ses émissions de GES portant sur les différentes sources d'émissions.

- La réduction des émissions pour les activités de collecte se réalise en renforçant la part des véhicules verts, c'est-à-dire à propulsion électrique ou au gaz dans le parc total de véhicules (69% en 2002, contre 44% en 2001), et en optimisant les itinéraires de collecte par voie informatique. Cette dernière initiative réduit corollairement la consommation de carburant et les nuisances sonores. Elle a été relayée à l'échelle du Groupe par une étude sur les émissions de GES du parc automobile. Cette étude, financée par le Fonds pour l'Innovation SUEZ et l'ADEME, permettra d'optimiser les achats, les locations et l'utilisation des véhicules en intégrant la performance en matière d'émissions de GES dans les critères de choix.
- En outre, SITA a engagé un programme de collecte du méthane dans le cadre des activités de retraitement des déchets : le gaz collecté est brûlé, ce qui a un impact moindre sur l'effet de serre et peut aboutir, si l'opération est économiquement viable, à la production d'électricité. En Australie, la collecte et la valorisation du biogaz a d'ores et déjà permis au Groupe de réaliser un échange de permis d'émissions avec un industriel pour un montant de 10 000 tonnes de CO₂ eq.

La raréfaction ou la dégradation de la qualité des ressources en eau dans certains pays où le Groupe opère conduisent également SUEZ à sensibiliser ses exploitations au besoin d'une gestion intégrée des ressources en eau. C'est une approche qui intègre l'ensemble des problématiques liées aux services d'eau et d'assainissement (préservation de la ressource, agriculture, aménagement du territoire) et la résolution des conflits potentiels par la négociation avec l'ensemble des protagonistes. Cette approche permet au Groupe de mieux connaître et donc de maîtriser les risques y afférents, d'asseoir sa légitimité en tant qu'acteur de la gestion de l'eau et partenaire des autorités publiques, mais également d'anticiper les tendances et les marchés futurs. Pour le guider dans cette démarche, le Groupe s'appuie sur le Water Resources Advisory Committee, un organisme regroupant des experts internationaux des domaines de l'eau et de l'environnement. Créé en février 2000, ce comité s'est réuni deux fois en 2002 pour éclairer les décisions du Groupe en matière d'investissements contribuant au Développement Durable : accès à l'eau pour tous, gestion de l'eau par bassins versants, partenariats public-privé et ouverture vers la société civile.

Enfin, la préservation des ressources naturelles se réalise également par la promotion de la valorisation des déchets industriels banals et spéciaux. La part des déchets valorisés représente d'ores et déjà 52% du total des déchets produits (DIB, DIS, cendres volantes, résidus de combustion, produits de désulfuration). Le Groupe estime que la valorisation des déchets d'épuration (70% en 2002) sous forme de fertilisants à usage agricole constitue par ailleurs un marché prometteur. Agro Development, filiale de SITA et Lyonnaise des Eaux France, s'est associée pour créer une société mixte, Fertisère, réunissant un client industriel et des spécialistes du traitement biologique par compostage. Fertisère, désormais en activité, a pour vocation de transformer chaque année 25 000 tonnes de boues et d'écorces en compost de très bonne qualité, permettant ainsi à ce produit de passer du statut de déchet à celui de matière fertilisante.

Les sociétés du Groupe portent une attention soutenue à la maîtrise de leurs différents impacts sur l'environnement comme en témoignent l'intégration par SUEZ de l'indice mondial des valeurs «Développement Durable», le Dow Jones Sustainability Global Index (DJSI 03) au second semestre 2002 et les niveaux de performance proposés dans le tableau de synthèse ci-après.

| Intitulé | Données 2002 |
|---|-----------------------------------|
| Déclaration d'engagement environnemental | 77% CA |
| Politique environnementale avec objectifs mesurables et allocations de moyens | 49% CA |
| Système de management environnemental certifiable | 42% CA |
| Système de management environnemental certifié- CA | 36% CA |
| Analyses environnementales | 43% CA |
| Plan de prévention des risques | 52% CA |
| Plan de gestion des crises | 56% CA |
| Plaintes liées à l'environnement | 58 |
| Condamnations liées à l'environnement | 25 |
| Montant des indemnités | € 662 429 |
| Dépenses environnementales | € 896 millions |
| Provisions environnementales (se reporter à la note 15 de l'annexe) | € 4 060,2 millions |
| Consommation totale d'énergie primaire | 244 477 GWh |
| Consommation totale d'électricité | 5 546 GWh |
| Emissions de gaz à effet de serre | 70,6 M tonnes eq. CO ₂ |
| Emissions de CO ₂ | 63,3 M tonnes |
| Emissions de CH ₄ | 347,8 k tonnes |
| Emissions de NO _x | 99 743 tonnes |
| Emissions de SO ₂ | 158 480 tonnes |
| Emissions de poussières | 13 311 tonnes |
| Puissance générée provenant de sources renouvelables | 6,014 GW eq. |
| Flotte véhicules - % véhicules «verts» dans la flotte de collecte des OM | 69% |
| Consommation d'eau - Process industriels | 81,3 Mm ³ |
| Production de déchets : DIB (NHW) | 2,265 M tonnes |
| Production de déchets : DIS (HW) | 0,219 M tonnes |
| Production de déchets : Déchets nucléaires | 186 m ³ |
| Production de déchets : cendres volantes | 2,27 M tonnes |
| Production de déchets : résidus de combustion | 982 k tonnes |
| Production de déchets : produits de désulfuration | 111 k tonnes |
| Production de boues | 701 k tonnes |
| Déchets valorisés (% production totale de DIB, DIS, cendres volantes, résidus de combustion et produits de désulfuration) | 52% |
| Boues des réseaux d'épuration valorisées | 70% |
| Valorisation - Valorisation énergétique (électricité) | 2 272 GWh el. eq. |
| Valorisation - Valorisation énergétique (chaleur) | 7 737 GWh th. eq. |
| Lixiviats | 3,9 Mm ³ |
| Charge polluante extraite des réseaux d'assainissement (DBO) | 1 901 tonnes/jour |
| Rendement technique des réseaux d'adduction d'eau potable | 71% |

4.7. POLITIQUE DE L'INNOVATION

La stratégie de SUEZ en matière d'innovation vise à anticiper les besoins futurs de ses clients. Pour ce faire, le Groupe a défini en 2002 trois objectifs principaux :

- le développement de nouveaux services pour ses clients municipaux et industriels ;
- l'amélioration de la productivité ;
- la satisfaction d'une demande de plus en plus exigeante en termes de Développement Durable.

La politique du Groupe en matière d'innovation repose sur un grand nombre de projets dans les disciplines managériale, commerciale et technique. Afin d'encourager ces différentes initiatives, SUEZ a consacré en 2002 un total de € 126 millions

d'investissements en Recherche et Développement dans les domaines de l'Énergie et de l'Environnement. Ces investissements sont principalement réalisés dans les 12 centres techniques du Groupe autour de trois secteurs : l'énergie, le conditionnement des eaux industrielles et l'environnement pour les collectivités.

L'énergie (deux centres) :

- **Laborelec** (160 personnes) basé près de Bruxelles, dont les compétences sont liées aux activités de production et de distribution d'électricité, est en pointe pour le contrôle et la maîtrise de la qualité de l'énergie ;
- **Cylergie** (15 personnes) basé près de Lyon, dont les compétences sont utilisées pour les activités de service énergétique, est en pointe pour le contrôle et la maîtrise de l'impact sur l'environnement.

Le conditionnement des eaux industrielles (cinq centres) :

- **Le centre de Naperville** (228 personnes), basé près de Chicago aux Etats-Unis, dont les compétences sont liées à l'activité générale de conditionnement d'eau. Il est particulièrement en pointe dans le domaine des techniques d'analyse et la maîtrise de l'entartrage, de la corrosion et de la microbiologie ;
- **le centre de Leiden**, aux Pays-Bas (30 personnes), dont les compétences sont liées au déploiement de l'activité conditionnement d'eau en Europe ;
- **les centres de Singapour/Australie** (40 personnes) dont les compétences sont liées à l'activité du conditionnement de l'eau en Asie ;
- **le centre de Houston**, aux Etats-Unis (94 personnes), dont les compétences sont ciblées sur l'activité conditionnement d'eau pour l'industrie pétrolière ;
- **le centre de Fawley** (21 personnes), basé en Grande-Bretagne, qui travaille en partenariat avec le centre de Houston.

L'environnement pour les collectivités (cinq centres) :

- **Le Cirsee** (200 personnes), basé en région parisienne, qui travaille sur l'ensemble du cycle de l'eau. Particulièrement en pointe dans l'utilisation des techniques de la biologie moléculaire pour l'analyse de l'eau, ce centre travaille également sur les déchets en partenariat avec le centre de Vernon ;
- **Le centre de Vernon** (30 personnes), basé en Normandie, qui s'occupe plus spécifiquement des techniques d'enfouissement des déchets ;
- **Le NTLRC** (15 personnes), basé en Grande-Bretagne, dont les compétences sont liées à l'activité réseaux d'eau ;
- **Le CERDEC** (50 personnes), basé en région parisienne, centré sur des procédés de traitement de l'eau et disposant de nombreux pilotes ;
- **DENARD** (10 personnes), basé à Richmond aux Etats-Unis, aux compétences spécifiques en désinfection, en techniques membranaires et en décantation rapide.

SUEZ dispose également de différents outils de promotion et de management de l'innovation :

- Le Fonds pour l'Innovation apporte un soutien financier au démarrage et à la conduite de projets innovants.
- Le projet «e-business transformation» pour développer différents outils communs : un portail B-to-B pour les clients industriels (www.suezbusiness.com) ; un outil d'«e-procurement», Procope, pour les achats généraux et métiers du Groupe ; un outil de web-meeting ; et un partage de technologies pour la gestion en ligne des projets.
- Les Trophées Initiatives Innovations récompensent les collaborateurs ou les équipes à l'initiative de réalisations opérationnelles dans quatre catégories : technique, commercial, management et celle au caractère multipôle. En 2002, 35 projets lauréats ont reçu un trophée, parmi lesquels neuf grands prix. Les projets lauréats des cinq années antérieures ont également été analysés et les trois meilleurs ont été sélectionnés en fonction de leur forte valorisation. Ces trois Trophées sont : la technologie du compostage de Castelnaudary, qui a été à l'origine de la création de la société Biosol, pour la valorisation agronomique des boues de stations d'épuration ; le Smartphone, outil de travail du technicien itinérant utilisé maintenant par la totalité des techniciens de Tractebel Elyo ; et Stabrex, produit de conditionnement plus environnemental pour le contrôle des micro-organismes dans les eaux industrielles.

Par ailleurs, SUEZ se différencie régulièrement dans ses diverses activités par le biais du dépôt de brevets. En 2002, SUEZ a déposé plus de 58 nouveaux brevets. De façon générale, les innovations au sein du Groupe visent à constamment développer des services permettant à ses clients de mieux maîtriser leur consommation d'énergie et d'eau, leur production de déchets – ou d'aider à les recycler. Ceci lui permet de remplacer une consommation par des services à haute valeur ajoutée.

Deux exemples illustrent cet objectif :

- **Kronos** : ce système de gestion de la consommation d'énergie (électricité, gaz, eau, vapeur, gaz industriel, air comprimé) est mis à la disposition des clients d'Electrabel via un Internet sécurisé. Il leur permet de prévoir avec plus de précisions leurs consommations et à Electrabel d'optimiser sa production et son négoce d'énergie. Kronos a été déployé en France, aux Pays-Bas, en Italie, en Allemagne et en Belgique.
- **Biolysis O®** : cette technologie fait appel aux propriétés oxydantes de l'ozone et à son action sur le traitement biologique des boues des stations d'eaux usées urbaines et industrielles. Particulièrement simple et compacte, elle permet de réduire fortement la production de boues : 80% de réduction ont été constatés sur la station d'épuration d'Aydoilles après neuf mois de fonctionnement.

4.8. GESTION DES RISQUES

4.8.1. RISQUES INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, COMMERCIAL ET CONTRACTUEL

Implantations dans les pays émergents

Bien que les activités du Groupe soient concentrées principalement sur l'Europe et les Etats-Unis, qui ont représenté ensemble 87,8% (hors négoce) du chiffre d'affaires consolidé en 2002 et 82% des capitaux employés, le Groupe exerce ses métiers sur les marchés mondiaux, notamment dans les pays émergents.

Nos activités dans ces pays comportent un certain nombre de risques potentiels plus élevés que dans les pays développés, en particulier une volatilité du PIB, une instabilité économique et gouvernementale, des modifications dans la réglementation, la nationalisation ou l'expropriation de biens privés, des difficultés de recouvrement, des troubles sociaux, d'importantes fluctuations de taux d'intérêt et des taux de change, la perception d'impôts ou prélèvements assimilés de la part des gouvernements étrangers et autorités locales, des mesures de contrôle des changes et autres interventions ou restrictions défavorables imposées par des gouvernements étrangers.

Le Groupe gère ces risques dans le cadre de partenariats et de négociations contractuelles propres à chaque implantation.

Il détermine ses choix d'implantation dans les pays émergents en appliquant une stratégie sélective, encore renforcée dans le cadre des mesures annoncées en janvier 2003 dans le plan d'action 2003-2004.

Outre l'Argentine (voir note 2 de l'annexe aux comptes consolidés), le Groupe a également rencontré des difficultés aux Philippines et en Indonésie au cours de l'année 2002 (voir rapport d'activité et note 5 de l'annexe aux comptes consolidés).

Risques réglementaires

- De nombreux aspects des métiers du Groupe, notamment dans le transport et la distribution d'électricité, la distribution de gaz, la gestion de l'eau, l'opération et la maintenance d'installations nucléaires, la collecte et le traitement des déchets, la gestion de réseaux câblés et la télévision hertzienne, sont soumis à des réglementations strictes au niveau européen, national et local (licences, permis, autorisations...). Les évolutions réglementaires peuvent affecter les prix, marges, opérations, la stratégie et la rentabilité du Groupe. Bien qu'il soit impossible de prévoir toutes les évolutions réglementaires, le Groupe, en exerçant ses principaux métiers dans différents pays dotés de systèmes réglementaires qui leur sont propres, diversifie ce risque.
- Les métiers du Groupe sont soumis à de nombreuses lois et réglementations relatives au respect de l'environnement, à la protection de la santé ainsi qu'à des normes de sécurité. Ces textes portent notamment sur la qualité de l'air, les rejets d'eaux, la qualité de l'eau potable, le traitement des déchets toxiques et banals, la gestion d'installations nucléaires, la contamination des sols. Une modification ou un renforcement du dispositif réglementaire peut entraîner pour le Groupe des coûts ou des investissements supplémentaires dont le Groupe ne peut garantir la couverture par un montant suffisant de chiffre d'affaires. Par suite d'un tel renforcement ou d'une telle modification, le Groupe peut être conduit à cesser l'exercice d'une activité sans assurance de pouvoir compenser le coût lié à cette cessation. En outre, l'exercice de ses activités suppose l'obtention ou le renouvellement de divers permis et autorisations auprès des autorités réglementaires nécessitant une procédure souvent longue, aléatoire et coûteuse. L'obtention de tels permis ou autorisations peut ne pas intervenir ou intervenir tardivement malgré l'engagement de dépenses substantielles.

Enfin, les réglementations impliquent des investissements et des charges opérationnelles incombant non seulement au Groupe, mais aussi à ses clients, en particulier aux collectivités locales concédantes en raison notamment des obligations de mise en conformité. Le non-respect par le client de ces obligations peut causer préjudice à l'opérateur, en portant atteinte à sa réputation et à sa capacité de développement.

Le Groupe s'efforce de limiter l'ensemble de ces risques dans le cadre d'une politique environnementale active (voir chapitre 4.6 Politique Environnementale) et par la gestion d'un programme d'assurance étendu (voir 4.8.5 Assurances).

- En vue de permettre le déploiement de services de Télévision Numérique Terrestre en France, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a lancé un appel à candidatures au terme duquel il a attribué au quatrième trimestre 2002, 23 licences, dont 15 pour des services payants. Le lancement de ces services est prévu, au plus tôt, pour le début de l'année 2004. Bien que la faisabilité technique et la viabilité économique de ces nouveaux services restent à démontrer, on ne saurait exclure à terme que leur développement vienne concurrencer ceux des autres services de télévisions payantes et notamment l'activité câble du Groupe en France.

Risques de partenariats

Le Groupe est amené à développer ses implantations en partenariat avec des collectivités publiques locales ou des acteurs locaux privés.

Ces partenariats constituent l'un des moyens pour le Groupe de partager le risque économique et financier propre à certains grands projets, en limitant ses capitaux engagés et lui permettent de mieux s'adapter au contexte spécifique des marchés locaux. En outre, ils peuvent être imposés par l'environnement réglementaire local.

Toutefois, l'évolution du projet, du contexte politique et économique local, ou même de la situation économique du partenaire, peuvent le cas échéant conduire à la rupture d'un partenariat, notamment par l'exercice d'options de vente ou d'achat de parts entre les partenaires, une demande de dissolution de la joint-venture par l'un des partenaires ou l'exercice d'un droit de préemption.

Ces situations peuvent amener le Groupe à choisir de renforcer ses engagements financiers dans certains projets ou, en cas de conflit avec le ou les partenaires, à rechercher des solutions devant les juridictions ou les instances arbitrales compétentes.

Dépendance à l'égard des clients ou fournisseurs

Qu'il s'agisse du domaine de l'Energie ou de l'Environnement, les filiales du Groupe sont engagées dans des contrats, notamment avec les collectivités publiques, dont l'exécution peut dépendre de quelques clients, voire d'un client.

C'est le cas par exemple des contrats de gestion déléguée de l'eau ou de certaines opérations de production et de vente d'électricité avec des contrats d'achat à moyen et long termes (power purchase agreements) ou encore de la gestion d'incinérateurs de déchets banals.

Le refus ou l'incapacité d'un client à respecter ses engagements contractuels, notamment en matière d'ajustements tarifaires, peut compromettre l'équilibre économique des contrats et la rentabilité des investissements éventuellement pris en charge par l'opérateur. En cas de non-respect par les cocontractants de leurs obligations, et en dépit des dispositions contractuelles prévues à cet effet, une indemnisation totale ne peut pas toujours être obtenue, ce qui pourrait affecter le chiffre d'affaires et les résultats du Groupe. Le Groupe est confronté à de telles situations, en particulier en Argentine, aux Philippines et en Indonésie.

De même, les sociétés du Groupe peuvent dépendre pour la gestion d'usines de traitement des eaux, de centrales thermiques ou d'unités de traitement des déchets, d'un nombre restreint de fournisseurs pour leur approvisionnement en eau, en déchets banals, en combustibles divers et en équipements.

Toute interruption ou tout retard d'approvisionnement, même causés par le manquement contractuel d'un fournisseur sont de nature à nuire à la rentabilité d'un projet.

La variété des métiers du Groupe et de leur localisation géographique entraîne une grande diversité des situations (délais de règlement de ses clients ou à l'égard des fournisseurs, recours ou non à la sous-traitance, etc.) et des natures de clientèles (industries, collectivités locales et particuliers). Le Groupe considère qu'il n'existe aucune relation le liant à un fournisseur, un client ou un sous-traitant, dont la rupture aurait des conséquences vitales pour le Groupe.

4.8.2. RISQUES DE MARCHES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers pour gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change et du prix des matières premières. A l'exception des stratégies de négoce sur les matières premières et l'énergie, et de certaines opérations ponctuelles, ces instruments sont utilisés à des fins de couverture d'actifs, de passifs ou de flux de cash.

Risque sur matières premières

Dans le cadre de son exploitation, le Groupe intervient sur les marchés de matières premières et tout particulièrement sur les marchés du gaz, de l'électricité et de divers produits pétroliers, soit à des fins d'approvisionnement, soit pour optimiser et sécuriser sa chaîne de production et de vente d'énergie.

Dans le secteur de l'Énergie, le Groupe a également recours à des produits dérivés, soit pour offrir à ses clients des instruments de couverture des prix, soit dans le cadre de prises de positions pour compte propre.

Le Groupe est donc exposé aux variations des cours de ces matières premières. Il gère ce risque en utilisant des produits dérivés fermes ou optionnels, sur des marchés organisés ou de gré à gré. L'exposition au négoce d'énergie est mesurée et gérée quotidiennement, conformément aux limites et à la politique de gestion définie par la Direction Générale. Cette évaluation est faite notamment à partir de la méthode de la «Value at Risk» (VAR) qui permet de chiffrer le montant de risque maximum associé à une période de détention des positions et un intervalle de confiance donnés.

Au 31 décembre 2002, la «Value at Risk» du portefeuille de matières premières (risque maximum pour une période de 24 heures avec un intervalle de confiance de 95%) était de € 4,2 millions. La moyenne des VAR quotidiennes s'élevait à € 4,6 millions en 2002, contre € 5,2 millions en 2001. Enfin, la VAR maximum observée en 2002 était de € 10,5 millions et la VAR minimum de € 1,5 million.

Risque de change

De par la diversification géographique de ses activités, le Groupe est exposé au risque de fluctuation des parités de change. Ce fut le cas en 2002, notamment en Argentine et au Brésil.

En matière d'investissement dans des devises n'appartenant pas à la zone euro, la politique du Groupe est de couvrir son exposition en recourant à des financements dans la même devise. Lorsque cela n'est pas possible, notamment dans certains pays émergents, le Groupe peut être conduit à utiliser des financements en devise forte si possible à recours limité. L'exposition au risque de change peut être réduite par a) des mécanismes d'ajustement contractuel des tarifs, b) la dénomination des contrats en devises, c) l'accroissement de la part des coûts et des dépenses engagés dans la devise locale.

Dans le cas d'engagements fermes libellés en devises étrangères, le Groupe souscrit des contrats d'assurance spécifiques (contrats Coface par exemple) lorsque cela est possible ou utilise les produits de couverture offerts par le marché interbancaire tels que contrats de change à termes, fermes ou optionnels.

Risque de taux d'intérêt

Afin d'optimiser le coût de son endettement et/ou de se protéger contre une éventuelle hausse des taux d'intérêt, le Groupe a recours à des instruments de couverture (swaps de taux d'intérêt, FRA, Caps et Floors) qui modifient la structure taux fixe/taux variable de sa dette.

Au 31 décembre 2002, environ 48% de la dette brute du Groupe étaient à taux variable et 52% à taux fixe. SUEZ est donc exposé à la variation des taux d'intérêt et une augmentation de ces derniers entraînerait une augmentation du coût de sa dette. Toutefois, la quasi-totalité des excédents du Groupe étant investie à court terme, l'augmentation de leur rémunération liée à la hausse des taux compenserait partiellement la hausse des charges financières liées à la dette. Après prise en compte de cette compensation, seuls environ 30% de la dette nette de ces excédents sont sensibles à une variation des taux. A titre d'illustration et en faisant l'hypothèse que la structure et le niveau de la dette restent constants, une augmentation du niveau des taux d'intérêt de 0,50% entraînerait une augmentation des coûts de financement d'environ € 40 millions par an.

Risque de liquidité

La capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers est assurée par la Trésorerie Centrale du Siège. La liquidité repose sur le maintien de disponibilités, de facilités de crédit confirmées et l'utilisation de programmes de billets de trésorerie en France et de commercial paper aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Par ailleurs, le Groupe s'assure un niveau satisfaisant de capitaux permanents en procédant à des émissions obligataires publiques ou privées dans le cadre de son programme d'Euro Medium Term Notes.

Afin d'optimiser la gestion de ses disponibilités, le Groupe a créé des véhicules financiers dédiés qui centralisent et replacent auprès des entités emprunteuses le cash des filiales excédentaires. Ces véhicules sont gérés soit à Paris, Bruxelles et Luxembourg (SUEZ Finance SA, Genfina, Tractebel Cash Management Services, Cocetrel Centre de Coordination) pour les pays de la zone euro, soit à Naperville, Illinois (SUEZ Finance LP) pour l'Amérique du Nord. Ces véhicules centralisent ainsi la quasi-totalité des excédents disponibles du Groupe.

Le Groupe dispose également de facilités de crédit confirmées compatibles avec sa taille et les échéances auxquelles il doit faire face. Conformément aux pratiques de marché, les principales facilités de crédit sont subordonnées au respect de ratios portant sur la couverture des charges nettes d'intérêt par l'EBITDA⁽¹⁾ et sur la couverture de l'endettement net par les fonds propres totaux du Groupe. Ces facilités font parfois référence aux notes attribuées par des agences de notation dans la fixation des marges applicables en cas d'utilisation, mais en aucun cas leur disponibilité n'est soumise à ces mêmes notations.

Les encours d'émission de papier à court terme (billets de trésorerie et Commercial paper) s'élevaient à € 3 254 millions au 31 décembre 2002. Ces programmes sont utilisés de manière conjoncturelle ou structurelle pour financer les besoins de court terme du Groupe en raison de leur coût attractif et de leur liquidité.

La totalité des en-cours est toutefois adossée à des facilités bancaires confirmées afin que le Groupe puisse continuer à se financer dans le cas où l'accès à cette source de financement disparaîtrait.

Des financements sans recours ou à recours limité sur des entités appartenant à SUEZ sont également mis en place dans le cadre de financements de projets pour lesquels le Groupe souhaite partager avec d'autres bailleurs de fonds les risques spécifiques d'un projet. Ces financements entrent dans le périmètre de consolidation. Ils s'élevaient à € 2 576 millions à la fin de l'exercice et portaient pour l'essentiel sur des projets dans les secteurs de l'Energie et de l'Eau en Amérique et en Asie.

Risque de contrepartie

Les excédents de trésorerie sont placés et les instruments financiers négociés avec des banques internationales de premier plan. Les contreparties du Groupe sont diversifiées et sélectionnées en fonction de la notation attribuée par les agences de rating et de la connaissance qu'en a le Groupe.

En matière de négoce de matières premières, les limites de crédit sont également fixées en fonction de la notation des contreparties. Le risque de contrepartie est, le cas échéant, limité par l'obtention de lettres de crédit, de garanties ou d'accords de compensation (netting agreements).

Risque sur titres de sociétés non consolidées

Le Groupe détient un portefeuille de titres non consolidés dont la valeur de marché dépend des cours de Bourse et qui font l'objet de provisions lorsque celle-ci devient inférieure à la valeur comptable. Le Groupe n'a pas pour politique de recourir systématiquement à des couvertures, dont la mise en œuvre n'est de surcroît pas toujours envisageable au regard des quantités détenues et de la liquidité des instruments de couverture, pour limiter le risque économique résultant des fluctuations des cours de ces titres.

Certains titres ont été utilisés en support d'émissions d'obligations échangeables pour permettre au Groupe de bénéficier des conditions avantageuses de ces moyens de financement.

Le portefeuille de titres cotés non consolidés est présenté en note 10.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Une baisse homogène de 10% des cours des sociétés détenues entraînerait une charge exceptionnelle d'environ € 360 millions. Une hausse homogène de 10% entraînerait une reprise de provisions d'environ € 345 millions.

(1) Résultat Brut d'Exploitation.

4.8.3. RISQUES LIÉS A L'ENVIRONNEMENT

Risques liés à la gestion des installations

Les installations que le Groupe possède ou gère pour le compte de tiers, industriels ou collectivités locales, comportent des risques d'atteinte au milieu naturel : air, eau, sols ainsi que des risques pour la santé des consommateurs, des collaborateurs ou des sous-traitants.

Ces risques sanitaires et environnementaux sont encadrés par des réglementations nationales et internationales strictes et précises et font l'objet de contrôles réguliers des pouvoirs publics.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est amené à manipuler, voire à générer des produits ou des sous-produits à caractère dangereux. C'est le cas de certains produits chimiques de traitement de l'eau. Dans le domaine des déchets, certaines de nos installations ont pour activité de traiter des déchets industriels ou d'activité de soins pouvant présenter un caractère toxique.

La réglementation évolutive sur les responsabilités environnementales comporte un aléa quant à l'appréciation des risques relatifs aux activités passées de l'entreprise. C'est en particulier le cas pour les sites de décharge fermés qui, bien qu'ayant respecté les réglementations en vigueur à l'époque de leur exploitation, peuvent être à l'origine de pollutions du milieu naturel.

Dans le domaine de la gestion des déchets, les émissions gazeuses à considérer sont les gaz à effet de serre, les gaz favorisant l'acidification de l'air, les gaz nocifs et les poussières. Dans le domaine de l'eau, les polluants atmosphériques potentiels sont principalement le chlore ou des sous-produits gazeux résultant d'émanations accidentelles de produits de traitement de l'eau. Ajoutons que les activités d'épuration des eaux usées et de traitement des déchets peuvent également générer des problèmes d'odeurs.

L'impact potentiel des activités sur les eaux présentes dans le milieu naturel peut être la conséquence de lixiviats de décharges mal contrôlées, de la diffusion de métaux lourds dans l'environnement, ou de rejets aqueux des systèmes de traitement de fumées des installations d'incinération. Ces différentes émissions peuvent entraîner une pollution des nappes phréatiques ou des cours d'eau.

Les installations d'assainissement des eaux usées rejettent l'eau dépolluée dans le milieu naturel. Celles-ci peuvent potentiellement ne pas répondre aux normes de rejets en matière de charge organique, azote, phosphore.

Certaines installations que nous gérons ne sont pas équipées pour traiter les eaux pluviales. Dans ce cas, lors d'épisodes de pluie, les eaux collectées sont totalement ou partiellement envoyées au milieu naturel sans traitement, pouvant ainsi dégrader la qualité des eaux de baignade ou à usage conchylicole. La responsabilité de cette pollution ne peut être imputée à l'opérateur sauf à démontrer qu'il a failli dans la gestion des installations qui lui ont été confiées.

Les questions relatives à la pollution des sols concernent le stockage de produits ou de liquides dangereux ou les fuites sur des process impliquant des liquides dangereux ainsi que le stockage et l'épandage de boues de traitement.

La maîtrise de l'ensemble des risques évoqués ci-dessus relève de différents mécanismes. La législation et les contrats qui encadrent nos opérations clarifient le partage des responsabilités en matière de gestion du risque et des responsabilités financières. Les différents contrôles des pouvoirs publics garantissent notre bonne gestion ou contribuent à identifier des non-conformités pouvant présenter un risque industriel ou environnemental. Pour la part de risque qu'il revient à l'opérateur de supporter, des processus de management internes sont mis en place au niveau des branches ou spécifiquement au niveau des filiales afin d'identifier ces risques, d'en hiérarchiser l'importance et de les maîtriser. En cas de reprise de sites antérieurement gérés par des tiers, le Groupe se protège, dans la mesure du possible, par des clauses contractuelles et les audits usuels en la matière. Les risques et dépenses liés à la surveillance post-opératoire des décharges gérées par le Groupe font l'objet de garanties financières et de provisions spécifiques (cf. chapitre 4.6 Politique Environnementale).

Le non-respect des normes peut entraîner des pénalités financières contractuelles ou des amendes. Certains sinistres, en particulier ceux à caractère aléatoire, font l'objet d'une couverture totale ou partielle par des systèmes d'assurances (cf. 4.8.5 Assurances ci-dessous).

Risques liés au changement climatique

Le Groupe, notamment dans les domaines de la génération d'énergie, du traitement et de la valorisation des déchets, exerce des activités visées par les programmes nationaux, internationaux et communautaires de lutte contre le changement climatique mis en place dans le cadre de l'application du Protocole de Kyoto.

En ce qui concerne la «contrainte carbone», aucun des éléments de quantification de l'impact de cette contrainte ne peut être estimé avec une précision suffisante. La quantification du niveau de risque n'est de ce fait actuellement pas possible. Cette incertitude devrait disparaître lorsque les règles de fonctionnement du «marché du carbone» seront formalisées.

Le Groupe s'attache à limiter ce risque par une veille active et une composition diversifiée de son portefeuille énergétique. A moyen terme, il est envisagé un renforcement de la part des sources énergétiques à faible teneur en carbone (gaz naturel, énergies renouvelables) dans le mix énergétique globale, un renforcement de la capture du biogaz sur les sites de stockage des déchets et la réalisation de progrès techniques pour la valorisation énergétique des déchets.

Risques liés à la détention et l'exploitation de sites de production nucléaire

Le Groupe détient et exploite en Belgique deux sites de génération d'électricité à base de combustible nucléaire, Dœl et Tihange. Ces sites, en activité depuis respectivement 18 et 28 ans, n'ont jamais connu d'incidents susceptibles d'exposer les employés, les sous-traitants, ou la population au risque d'ionisation. L'un des indicateurs de sûreté de ces installations est le taux de disponibilité qui s'est élevé à 89,8% en 2002.

Le personnel en charge de l'activité opérationnelle sur les sites a une habilitation spéciale obtenue à l'issue d'un programme de formation théorique et pratique spécifique, incluant en particulier des exercices de simulation de la salle de contrôle.

Les opérateurs belges échangent leurs expériences et se soumettent à des revues de leurs pairs au sein de l'Association Mondiale des Opérateurs Nucléaire (WANO) afin de maintenir au niveau le plus élevé les standards opérationnels. Tous les sites nucléaires sont certifiés ISO 14001 et EMAS.

Le Groupe s'efforce de limiter ces risques en déployant des efforts constants pour réduire le volume des déchets de faible et moyenne activité produits durant l'exploitation. Leur stockage et leur évacuation définitive sont placés sous la responsabilité de l'organisme public belge ONDRAP (Organisme National des Déchets Radioactifs et des Matières Fissiles Enrichies). Les combustibles nucléaires fortement radioactifs sont stockés de manière temporaire sur les sites de production d'électricité dans l'attente d'une décision politique relative au choix de l'aval du cycle de combustible, recyclage ou pas. Les montants relatifs au traitement aval du combustible nucléaire sont intégrés dans les coûts de production d'électricité d'origine nucléaire. (cf. note 15 de l'annexe aux comptes consolidés).

Par ailleurs, des provisions pour démantèlement des installations sont constituées (cf. note 15 de l'annexe aux comptes consolidés). Une nouvelle réglementation en cours de préparation en Belgique définira plus précisément les règles de mobilisation et de contrôle des montants provisionnés, ceci sans coûts additionnels à court terme à la connaissance du Groupe.

Enfin, si le gouvernement belge poursuit dans sa volonté d'abandonner le recours au combustible nucléaire comme source d'énergie, cette décision, à moyen terme, pourrait affecter négativement nos activités et conditions financières.

Risques environnementaux exogènes

De par les installations et réseaux qu'il gère (unités de traitement des eaux usées et des déchets, unités de génération d'électricité, réseaux de transport de gaz), le Groupe est confronté à des risques exogènes comme la foudre, la sécheresse, les inondations, les tremblements de terre ou glissements de terrain pouvant altérer ou détruire ses installations ainsi qu'entraîner une atteinte à l'environnement.

Dans les domaines de l'Énergie et de l'Eau, afin de prévenir tout acte de malveillance, voire de terrorisme, les installations de production et de distribution font l'objet de plans de prévention spécifiques insérés dans les plans nationaux ou locaux de lutte antiterrorisme des autorités publiques.

Une pollution ou une raréfaction momentanée des ressources en eau utilisées pour la production d'eau potable ou la génération d'électricité peut contraindre à l'arrêt des installations. Cette difficulté est contournée grâce à l'utilisation de ressources alternatives d'eau lorsque celles-ci existent, ainsi que d'une planification appropriée.

4.8.4. RISQUES JURIDIQUES

Concurrence et concentrations

Energie

En Belgique, Electrabel est associée à des communes au sein de sociétés dites intercommunales mixtes en vue d'assurer la distribution de gaz, d'électricité et de signaux de distribution. Electrabel et les communes ont passé des accords concernant la fourniture d'électricité aux clients éligibles n'ayant pas choisi expressément un autre fournisseur. Ces accords, équivalents à des opérations de concentration, ont été ou sont examinés par les autorités belges de la concurrence. Certains accords ont été autorisés et d'autres interdits. Dans un cas d'interdiction, une amende limitée à € 1 million a été mise à la charge d'Electrabel. Par ailleurs, des interdictions ont été posées sans amendes. Le risque que d'autres amendes soient prononcées n'est pas à exclure mais a toutes les chances de ne pas être significatif.

Environnement

En France, le Conseil de la concurrence a demandé au Ministre de l'Economie et des Finances d'organiser la fin des situations de contrôle conjoint de SUEZ et Vivendi Environnement sur un certain nombre de sociétés de distribution d'eau où les deux sociétés se trouvent à parité. Cette décision a fait l'objet d'un appel qui est resté infructueux.

Litiges et arbitrages

Le Groupe est engagé dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers, dans le cours normal de ses activités, ou avec l'administration fiscale de certains pays. Les services de l'Inspection Spéciale des Impôts belge réclament à Tractebel un montant de € 157 millions et ont fait connaître leur intention de réclamer un montant complémentaire de € 31 millions concernant ses investissements passés au Kazakhstan. Tractebel a introduit un recours administratif contre ces demandes. La société estime, sur la base des avis de ses conseils, que ces demandes sont sans fondement.

Par ailleurs, des garanties ont pu être consenties lors de cessions et ces garanties faire l'objet d'appels de la part des acheteurs. Le Groupe estime certaines de ces demandes infondées, et tous les moyens légaux sont utilisés pour s'y opposer (cf. notes 20.3 et 21 aux comptes consolidés).

L'absence de négociations réelles avec les autorités argentines pour rétablir l'équilibre économique des concessions et obtenir réparation des dommages subis risque de conduire les actionnaires de ces concessions, dont SUEZ, à entamer très prochainement des procédures d'arbitrage international au titre des traités bilatéraux de protection des investissements auxquels l'Argentine est partie.

SUEZ a mis fin au contrat de Manille pour manquement de la part du concédant. Cette décision va, en toute probabilité, entraîner l'ouverture d'une procédure arbitrale.

Pour d'autres types de litiges, le Groupe enregistre des provisions, sur la base des analyses de ses conseils juridiques, pour couvrir l'estimation du décaissement à terme.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige ou arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du Groupe.

Dispositions fiscales particulières

En France, les entreprises délégataires de services publics sont autorisées à prélever sur les bénéfices en franchise d'impôt des provisions pour renouvellement et des amortissements dits de «caducité». Les provisions pour renouvellement permettent à l'entreprise de disposer des fonds nécessaires pour financer un ouvrage à l'échéance prévue pour son renouvellement. Les amortissements de caducité ont pour objet de permettre à ces entreprises la reconstitution des capitaux nécessaires au financement des investissements qu'elles ont réalisés en vue d'assurer l'exploitation d'un service public.

Actifs non détenu

En France et à l'étranger, et ce dans la majorité des contrats de concession ou similaires, les actifs nécessaires au fonctionnement des services publics gérés par des entreprises privées délégataires appartiennent dans tous les cas à l'autorité délégante, même s'ils sont financés par le délégataire. Ces actifs sont inscrits au bilan, sur une ligne spécifique «Immobilisations corporelles – Domaine concédé».

4.8.5. ASSURANCES

Préambule

La politique de prévention et de transfert des risques aléatoires au marché de l'assurance telle que pratiquée par SUEZ traduit un triple objectif : celui de la sécurité des exploitations, celui de la sensibilisation des branches d'activités et celui de l'optimisation de son financement.

- La sécurité des exploitations procède d'une politique de prévention réaliste qui vise à réduire le risque de fréquence et d'intensité moyenne tel que les accidents de circulation et les accidents du travail par exemple. L'évolution des pratiques et les résultats obtenus font partie des missions confiées aux membres du groupe «Management de la Sécurité» qui rapporte directement au Comité Exécutif du Groupe.
- La sensibilisation au risque est assurée par la structuration des programmes d'assurance calquée sur la notion de métiers. Ce découpage - au sein d'un groupe diversifié - permet d'appréhender des familles de risques rendues homogènes par nature.
- L'optimisation du financement des risques aléatoires fait largement appel à des schémas d'autofinancement, soit directement par le jeu des rétentions, soit indirectement à travers des captives de réassurance. Le transfert des risques d'intensité s'opère le plus souvent possible sur le marché de l'assurance avec l'élaboration de programmes transversaux dans des domaines considérés comme stratégiques tel que celui de la Responsabilité Civile.

Les couvertures de Responsabilité Civile

L'approche pratiquée par SUEZ – dans sa politique de transfert de risques – doit aussi tenir compte des contraintes imposées par le marché de l'assurance et surtout de la réassurance. Néanmoins, en dépit d'une tendance générale qui va vers une contraction de l'offre et des capacités disponibles, le Groupe a réussi à maintenir sa capacité au niveau atteint en 2001.

Les assurances de responsabilité civile souscrites par SUEZ recouvrent essentiellement les classifications suivantes :

La Responsabilité Civile Générale

En excédent de couvertures sous-jacentes et propres à chaque branche d'activités, SUEZ s'est doté d'un plan mondial qui offre (sous réserve de certaines exclusions et de sous-limitations de garanties imposées par le marché) une capacité totale de € 500 millions tous dommages confondus.

En 2002, en dépit d'une recherche permanente entreprise à l'échelle mondiale, le Groupe a dû accepter l'insertion de clauses supplémentaires d'exclusions de garanties augmentant ainsi son exposition potentielle aux risques.

A ce titre, à l'instar d'une pratique désormais généralisée, ont été imposées les exclusions de l'amiante, du plomb, des formaldéhydes, de l'influence des champs électriques et des radiations électromagnétiques, des virus informatiques ainsi que du terrorisme. Sur ce dernier point, les capacités disponibles en matière de couverture contre les risques de terrorisme en Responsabilité Civile étaient en 2002 (et demeurent encore) très restreintes et particulièrement onéreuses. SUEZ étudie la possibilité d'acheter ce type de couverture lorsque les conditions de marché le permettront.

L'assurance «maritime»

Le programme mondial de Responsabilité Civile «Générale» du Groupe est placé sur le marché «terrestre» ce qui exclut, par hypothèse, de son périmètre des branches d'assurance traitées de façon spécifique telles que par exemple, les risques maritimes qui sont couverts auprès de marchés spécialisés.

Cependant une partie importante des activités exercées par le Groupe, notamment dans le domaine de l'Energie, nécessite l'utilisation de navires pour le transport de gaz naturel liquéfié (GNL) et le cas échéant de charbon.

La responsabilité civile susceptible d'être encourue en qualité d'affréteur ou de propriétaire de navires fait l'objet d'une couverture appropriée souscrite auprès de Clubs P&I.

L'assurance «nucléaire»

Electrabel, en sa qualité d'exploitant de centrales nucléaires sur les sites de Doel et Tihange, voit sa responsabilité civile régie par les conventions de Paris et Bruxelles qui ont instauré un régime original et dérogoire au droit commun inspiré par le souci d'assurer une indemnisation des victimes et la création d'une solidarité entre pays européens.

Cette responsabilité incombe exclusivement à l'exploitant dont l'installation est à l'origine de l'accident nucléaire. En contrepartie de cette responsabilité strictement objective, le montant de l'indemnisation est plafonné par accident et limité dans le temps par un délai de prescription de 10 ans. Au-delà de ce plafond, un mécanisme d'indemnisation complémentaire a été mis en place par les Etats signataires des conventions.

La loi nationale belge de ratification fait obligation à l'exploitant de souscrire une assurance de responsabilité civile. Le programme d'assurance souscrit par Electrabel est conforme à cette obligation.

L'assurance «des risques d'atteinte à l'environnement»

Le Groupe est couvert pour les risques d'atteinte à l'environnement dans le cadre de son plan mondial de Responsabilité Civile.

Néanmoins, ces risques font l'objet d'une approche particulière en raison des conditions imposées par la réassurance internationale qui limite généralement sa couverture aux dommages d'origine soudaine et accidentelle.

Par exception à ce principe, les activités du Pôle Propreté, dont l'exposition potentielle est la plus importante dans ce domaine, a fait appel à un pool spécialisé. Il dispose d'un montage dont les capacités sont limitées en montant et en étendue territoriale mais qui comporte des extensions de garanties telles que les frais de dépollution et la couverture d'événements d'origines lente et graduelle.

Toutefois, les activités de gestion des déchets exercées aux USA et au Canada se heurtent à des conditions de couverture très restrictives en raison de la raréfaction des capacités disponibles sur le marché. Dans certains autres pays, comme par exemple ceux de l'Europe de l'Est, l'achat de ce type de garantie est parfois impossible.

Les couvertures de dommages aux biens et pertes d'exploitation

La protection des actifs de SUEZ obéit aux principes généralement admis par l'assurance de dommages aux biens et pertes d'exploitation. Elle porte sur les biens détenus en propriété, en location ou qui lui sont confiés (notamment dans le cadre des contrats de concession). En règle générale cependant, l'assiette des biens sur lesquels portent les garanties ne comprend pas les réseaux, sauf dans certains pays et pour des montants limités.

L'assurance des pertes d'exploitation est souscrite ponctuellement en fonction de chaque analyse de risque réalisée au niveau pertinent (qui peut être l'unité de production elle-même ou l'ensemble des unités appartenant à une même branche d'activités, implantées dans une même zone géographique).

Le pôle Environnement dispose d'une capacité particulière grâce à la mise en place d'une ligne d'excess (€ 170 millions) qui vient compléter en tant que de besoin les programmes locaux lorsque le Sinistre Maximum Possible (SMP) est supérieur à € 30 millions.

Le pôle Energie, dont les centrales de production constituent un actif majeur, a favorisé une approche régionale qui bénéficie des capacités disponibles sur les marchés spécialisés en fonction de la nature des équipements. Les centrales de production d'énergie peuvent souscrire, outre les garanties classiques d'incendie/explosions, des extensions au risque bris de machine en raison de la nature des équipements exploités (turbines à gaz, chaudières...).

Les centrales nucléaires exploitées par Electrabel sont garanties en Dommages Directs auprès de la Mutuelle Américaine : Nuclear Electric Insurance Limited (NEIL).

Avantages sociaux

Conformément à la législation en vigueur et aux accords d'entreprise, des programmes de protection du personnel contre les risques d'accidents et frais médicaux sont élaborés au niveau des entités opérationnelles.

Ces programmes peuvent faire l'objet d'un financement par rétention en fonction de la capacité des sociétés ou d'un transfert au marché de l'assurance.

CHAPITRE 5

RAPPORT DE GESTION ET ETATS FINANCIERS

RAPPORT D'ACTIVITE

Les comptes SUEZ pour l'exercice 2002 reflètent :

- une bonne résistance opérationnelle dans un environnement difficile, avec une croissance organique de 5,7% du chiffre d'affaires et de 3,3% du résultat brut d'exploitation (EBITDA),
- malgré € 1,7 milliard de charges exceptionnelles enregistrées principalement au titre des effets de la crise sud-américaine et des dépréciations d'actifs consécutives à la baisse des marchés.

La structure financière de SUEZ subit l'impact exogène des crises boursière et argentine mais :

- la marge brute d'autofinancement progresse de 0,8% et de 5,8% hors effet de périmètre et de change ;
- la dette nette diminue de € 2 milliards. Le Groupe dispose au 31 décembre 2002 de € 3,8 milliards d'actifs non stratégiques. Sa situation de liquidité est satisfaisante et sa trésorerie s'élève à € 8,5 milliards (€ 7,1 milliards, nette des découverts bancaires).

1. EVOLUTION DE L'ACTIVITE

| Variation brute | Croissance organique ⁽¹⁾ | | 2002 En € millions | Dont % international ⁽²⁾ | 2001 En € millions | Dont % international ⁽²⁾ |
|-----------------|-------------------------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| 12,0% | 4,9% | Energie | 29 548,2 | 49,4% | 26 373,9 | 47,0% |
| 3,4% | 6,6% | Environnement | 15 897,4 | 67,1% | 15 374,3 | 69,9% |
| 8,9% | 5,6% | Métiers mondiaux | 45 445,6 | 55,6% | 41 748,2 | 55,4% |
| 5,4% | 10,6% | Autres | 644,2 | - | 611,0 | - |
| 8,8% | 5,7% | TOTAL GROUPE | 46 089,8 | 54,8% | 42 359,2 | 54,6% |

(1) A périmètre, méthodes et changes constants, hors négoce d'énergie et hors variation des prix du gaz.

(2) Hors France et Belgique.

Le chiffre d'affaires total du Groupe au 31 décembre 2002 s'élève à € 46,1 milliards, en progression de +8,8% par rapport à 2001. Hors négoce d'énergie, il s'élève à € 40,2 milliards, en augmentation de € 1,7 milliard, soit 4,5%.

La croissance organique du Groupe atteint 5,7%. Elle démontre le dynamisme commercial de ses métiers face à une conjoncture difficile.

- **Croissance organique** : elle atteint +5,7% hors négoce d'énergie et variation du prix du gaz. Ce chiffre est stable comparé à celui enregistré pour l'ensemble de l'année 2001 (+5,7%). Pour les quatre trimestres 2002, elle se décompose respectivement en +4,9%, +3,2%, +5,7%, +8,6%. Au dernier semestre, l'activité bénéficie en particulier de la montée en puissance du contrat de Porto Rico (€ 241 millions).
- **Croissance externe** : elle s'élève à +4,0% (€ 1 698 millions), correspondant aux acquisitions du Groupe réalisées courant 2001, dans les services énergétiques et industriels pour € 1 355 millions (GTI, Axima Winterthur...), ainsi qu'au cours de l'année 2002 dans l'activité Propreté pour € 138 millions (Teris et Teris LLC).
- **Effets de change** : l'impact net est de € -1 526 millions, soit -3,6%. Il s'explique par la dévaluation du peso argentin (€ -834 millions) ainsi que par la dépréciation du real brésilien (€ -305 millions) et du dollar américain (€ -267 millions).
- **Prix du gaz** : la baisse du prix du gaz a un impact global de € -643 millions, soit -1,5%. Elle affecte de façon limitée les marges opérationnelles.

• **Répartition géographique** : la répartition par zone géographique du chiffre d'affaires, hors négoce d'énergie, est la suivante :

| En € millions | 2002 | 2001 | Variation |
|--|-----------------|-----------------|--------------|
| France | 9 542,3 | 8 925,7 | +6,9% |
| Belgique | 9 927,3 | 10 064,5 | -1,4% |
| Sous-total France-Belgique | 19 469,6 | 18 990,2 | +2,5% |
| Autres Union Européenne | 10 145,9 | 8 682,6 | +16,9% |
| Autres pays d'Europe | 1 041,0 | 714,9 | +45,6% |
| Amérique du Nord | 4 659,9 | 4 301,7 | +8,3% |
| Sous-total Europe et Amérique du Nord | 35 316,4 | 32 689,4 | +8,0% |
| Amérique du Sud | 2 098,1 | 3 055,5 | -31,3% |
| Asie et Océanie | 2 109,1 | 2 093,1 | +0,8% |
| Afrique | 694,2 | 652,2 | +6,4% |
| TOTAL | 40 217,8 | 38 490,2 | +4,5% |

La croissance de l'Union Européenne s'explique principalement par les entrées de périmètre Axima Winterthur et GTI.

La croissance de la zone Amérique du Nord résulte de l'effet combiné du nouveau contrat d'eau à Porto Rico, des baisses du prix du gaz (Trigen et Tractebel LNG NA) et du dollar américain.

Le recul de la zone Amérique du Sud est lié à la dépréciation des monnaies argentine et brésilienne.

Le chiffre d'affaires réalisé en Europe et en Amérique du Nord progresse de 8% et représente 88% du total (hors négoce d'énergie).

2. EVOLUTION DES METIERS DU GROUPE

2.1. ENERGIE

| En € millions | 2002 | | | | 2001 | | |
|----------------------|--------------------|---|--------------|--------------|--------------------|--------------|--------------|
| | Chiffre d'affaires | Variation 2002/2001 du chiffre d'affaires | EBITDA | Marge (*) | Chiffre d'affaires | EBITDA | Marge (*) |
| EGE | 16 253 | 12,7% | 2 375 | 22,8% | 14 424 | 2 600 | 24,6% |
| EGI | 3 732 | -6,0% | 1 203 | 32,2% | 3 970 | 1 135 | 28,6% |
| SEI | 9 562 | 19,8% | 547 | 5,7% | 7 980 | 596 | 7,5% |
| TOTAL ENERGIE | 29 548 | 12,0% | 4 125 | 17,4% | 26 374 | 4 331 | 19,2% |

(*) Hors chiffre d'affaires négoce mais y compris marge négoce.

L'Energie réalise un chiffre d'affaires de € 29,6 milliards y compris l'activité négoce de Tractebel Electricité & Gaz Europe pour € 5,9 milliards (contre € 3,9 milliards en 2001).

Hors activité de négoce, le chiffre d'affaires de l'Energie s'établit à € 23,7 milliards, en progression de 5,2%.

La croissance organique de l'activité Energie s'établit à 4,9%, compte tenu d'effets de change (€ -515 millions, soit -2,3%, principalement en Amérique latine), d'effets de périmètre (€ 1 216 millions, soit +5,4%) et de l'impact de la variation du prix du gaz (€ -643 millions, soit -2,9%).

L'EBITDA Energie ressort en baisse de € 206 millions par rapport à 2001. Hors effet de périmètre (en particulier la mise en équivalence d'Elia à compter du 1^{er} octobre 2002) de € -64 millions et hors effets de change de € -200 millions enregistrés principalement sur le real brésilien (€ -120 millions) et dans une moindre mesure sur le peso argentin et sur le dollar américain, la croissance organique de l'EBITDA de l'Energie s'établit à 1,4% (€ 59 millions).

Le taux de marge passe de 19,2% à 17,4% soit -1,8 point, sous l'effet des variations de périmètre (-0,7 point), dans les services pour l'essentiel (dont le taux de marge est structurellement inférieur et affecté en 2002 par des performances dégradées). Par ailleurs, les baisses tarifaires en Belgique et la mise en équivalence d'Elia (réseau de transport d'électricité en Belgique) ne sont pas compensées par l'effet positif du rationnement au Brésil ; l'impact net de ces éléments est de -1,3 point. Hors ces éléments, le taux de marge est stable par rapport à 2001.

Tractebel Electricité & Gaz Europe (EGE)

L'évolution du chiffre d'affaires de **Electricité & Gaz Europe** (+12,7%) résulte principalement de la hausse du chiffre d'affaires négoce de € 2 milliards et d'effets de périmètre et de change représentant € 35 millions. Hors négoce et effets de périmètre, de change et de variation du prix du gaz, le chiffre d'affaires est en croissance organique de 2,8% (€ 293 millions), provenant essentiellement de la vente d'électricité aux clients industriels.

L'EBITDA est en baisse de € -225 millions, dont € -57,5 millions d'effets de périmètre et sans effet significatif de change. La baisse organique de 6,5% (€ -170 millions) provient essentiellement des baisses de tarifs opérées en Belgique dans le cadre des mesures d'accompagnement de la dérégulation, dans une moindre mesure, des conditions climatiques défavorables (hiver 2001/2002) et des éléments positifs non récurrents en 2001 pour Distrigaz et pour Electrabel NL. Ces éléments sont partiellement compensés par la mise en service d'une nouvelle centrale au Luxembourg et des gains de productivité chez Electrabel dans le cadre du projet Transform 2003 décidé en 2001 et qui, conformément au plan, ne génère pas encore l'ensemble des économies de coûts attendues.

Tractebel Electricité & Gaz International (EGI)

L'évolution du chiffre d'affaires de **Electricité & Gaz International** (soit -6%) se décompose en une croissance organique de +9,2% (€ 366 millions), des effets de change (€ -529 millions, soit -13%), de l'impact de la variation du prix du gaz (€ -95 millions, soit -2,4%) et des effets de périmètre de € 21 millions. La croissance organique de **Electricity & Gaz International** provient notamment de la mise en service de deux nouvelles centrales aux Etats-Unis, Red Hills - Mississippi - le 1^{er} avril et Ennis - Texas - le 2 mai, de l'augmentation des volumes en Asie et des bonnes performances en Amérique latine. Cette région bénéficie notamment des suppléments de prix accordés par les autorités brésiliennes au titre du rationnement suite à la sécheresse de 2001 et de mises en service d'unités de production.

L'EBITDA d'EGI croît de € 68 millions, malgré € 204 millions d'effet de change négatif sur le real brésilien, le peso argentin et le dollar américain. Les effets de périmètre s'élèvent à € 26 millions à la suite de l'acquisition d'Houay Ho au Laos fin 2001 et à la cession de deux centrales en Thaïlande fin 2002. La croissance organique s'établit ainsi à € 245,4 millions (+21,6%).

La filiale brésilienne participe de manière significative à cette croissance organique du fait de l'indexation favorable d'une partie de ses contrats, de la mise en service de la centrale de Cana Brava au premier semestre 2002 et de la contribution en année pleine de la centrale d'Itasa. Les produits du rationnement valorisés au premier semestre 2002 par les autorités de régulation (MAE), nets des obligations de rachat aux distributeurs imposées au second semestre 2002, contribuent à l'EBITDA 2002 pour € 122 millions.

La Thaïlande participe pour € 55 millions à la croissance organique de l'EBITDA, sous l'effet combiné d'une nette amélioration de la performance opérationnelle de centrales mises en service en 2001 et de la perception d'indemnités compensatoires à la suite du report de la mise en service d'une unité.

L'Amérique du Nord contribue pour € 34 millions à la croissance organique de l'EBITDA, principalement sous l'effet de la mise en service au printemps 2002 des centrales Ennis et Red Hills et de la bonne tenue des activités de vente de LNG.

Services à l'Energie et à l'Industrie (SEI)

Le chiffre d'affaires des activités de Services à l'Energie et à l'Industrie s'établit à € 9,6 milliards, en progression de 19,8%, dont € 1,2 milliard (+14,7%) d'effets de périmètre consécutivement à l'acquisition de GTI, Axima Winterthur, Treg et Restiani courant 2001 et au transfert de 50% de Novergie à SITA.

Les filiales Installation et Maintenance d'une part et Services d'autre part connaissent des évolutions contrastées en 2002 :

- L'activité **Services** connaît une croissance soutenue de son chiffre d'affaires (€ 234 millions de croissance organique, soit +6,5%) et de son EBITDA (€ 54 millions), du fait du développement d'Elyo dans la gestion maintenance, le facilities management et l'outsourcing industriel, ainsi que dans le chaud et froid urbain avec le démarrage de la nouvelle cogénération de Vitry et ce, malgré les pertes à terminaison enregistrées chez Axima sur certains contrats en Allemagne et le transfert de 50% de Novergie à SITA.
- L'activité d'**Installation Maintenance** enregistre une croissance organique d'environ € 114 millions (2,9%), mais son EBITDA souffre des performances dégradées des filiales hollandaises et allemandes dans un climat conjoncturel tendu.

Enfin, l'activité Ingénierie voit son chiffre d'affaires progresser de € 112 millions (soit 24%) par rapport à 2001, tandis que son EBITDA s'inscrit en retrait de € 26 millions sous l'effet de la réalisation de pertes sur contrats clefs en main antérieurement provisionnés.

2.2. ENVIRONNEMENT

| En € millions | 2002 | | | | 2001 | | |
|----------------------------|--------------------|---|----------------|--------------|--------------------|----------------|--------------|
| | Chiffre d'affaires | Variation 2002/2001 du chiffre d'affaires | EBITDA | Marge | Chiffre d'affaires | EBITDA | Marge |
| SELS | 12 938,5 | 4,8% | 2 379,9 | 18,4% | 12 348,1 | 2 575,1 | 20,9% |
| SEIS | 2 958,9 | (2,2%) | 535,9 | 18,1% | 3 026,2 | 548,8 | 18,1% |
| TOTAL ENVIRONNEMENT | 15 897,4 | 3,4% | 2 915,8 | 18,3% | 15 374,3 | 3 123,9 | 20,3% |

Le taux de marge de l'Environnement passe de 20,3% à 18,3% sous l'effet des variations de change et de la crise argentine (-1,4 point de marge), du démarrage du contrat de Porto Rico (-0,4 point) et des effets de périmètre (-0,1 point).

Hors ces éléments, le taux de marge est stable par rapport à 2001.

SUEZ Environnement Local Services (SELS)

L'activité Services Locaux réalise un chiffre d'affaires de € 12,9 milliards, en progression de +4,8% par rapport à 2001. Les effets de change ont un impact négatif total de € 822 millions, dont € -643 millions liés à la dévaluation du peso argentin. Exclusion faite de cette incidence, le chiffre d'affaires progresse de +10%.

Les effets de périmètre (€ +450 millions) concernent principalement les activités de Déchets Industriels Spéciaux (rachat des parts de Rhodia dans Teris et Teris LLC), à la montée de SITA à 100% dans Novergie et à l'acquisition complémentaire de 50% d'Eurawasser.

La croissance organique du chiffre d'affaires s'élève à +7,8% (€ +962 millions) et provient notamment du nouveau contrat de Porto Rico démarré le 1^{er} juillet 2002 (€ +241 millions), d'une activité soutenue de la Propreté (€ +228 millions, notamment en France, Grande-Bretagne, Europe du Nord, et dans l'activité DIS), des activités Eau en Europe (€ 227 millions essentiellement en France et en Espagne) et de Ondeo Degrémont (€ 105 millions, activité soutenue par les grands contrats en Egypte et aux Emirats Arabes Unis, les mises en services de BOT mexicains et les nouveaux contrats obtenus en France, en Espagne et en Italie). La croissance organique des Services Locaux est de +10,3% pour l'Eau et de +4,4% pour la Propreté.

L'EBITDA de SELS s'élève à € 2,4 milliards en 2002, en recul de € 195 millions, soit -7,6% par rapport à 2001. Ce recul s'explique principalement par des effets de change négatifs (€ -333 millions, dont € -273 millions sur le peso argentin) tandis que les effets de périmètre s'établissent à € 80 millions.

La croissance organique de l'EBITDA de SUEZ Environnement Local Services s'établit à 2,2% (€ 58 millions) et est notamment soutenue par la forte progression de Degrémont (niveau d'activité élevé et efforts de rationalisation des structures) et par les améliorations opérationnelles en France et en Angleterre tant dans l'Eau que dans la Propreté. Ces évolutions favorables permettent de compenser les difficultés de SITA en Belgique (résultant notamment de la modification de la réglementation fiscale sur les déchets en Flandres) et en Allemagne (contexte économique défavorable) ainsi que la contribution négative liée au démarrage du contrat de Porto Rico.

Exclusion faite de la contribution des filiales argentines, l'EBITDA de SELS croît de +5%.

SUEZ Environnement Industrial Services (SEIS)

SEIS - branche constituée des entités opérationnelles Ondeo Nalco et Ondeo Industrial Services - développe un chiffre d'affaires de € 3,0 milliards, en retrait de 2,2% par rapport à 2001, principalement sous l'effet de la dépréciation du dollar américain face à l'euro (effets de change de € -189 millions). La croissance organique de l'activité SEIS s'établit à 1,9%. La bonne tenue des activités de Spécialités et de Services à l'industrie pétrolière permettent de compenser le recul des divisions Industrie et Pulp & Paper en Amérique du Nord.

L'EBITDA de SEIS s'établit à € 536 millions, soit -2,4% par rapport à 2001. Hors effets de périmètre et de change, l'EBITDA croît de € 29 millions (+5,3%) principalement sous l'effet de la poursuite des réductions de coûts d'approvisionnements chez Ondeo Nalco, partiellement compensés par les coûts de développement de l'activité d'OIS et par ses difficultés en Allemagne.

2.3. COMMUNICATION, CAPITAL INVESTISSEMENT ET AUTRES

| En € millions | 2002 | | | 2001 | |
|---|--------------------|---|--------|--------------------|--------|
| | Chiffre d'affaires | Variation 2002/2001 du chiffre d'affaires | EBITDA | Chiffre d'affaires | EBITDA |
| Communication, Capital Investissement et Autres | 644,2 | 5,4% | 212,5 | 611,0 | 283,0 |

La Communication est le contributeur unique au chiffre d'affaires de ce segment qui est réalisé principalement par Métropole Télévision et NOOS, ces deux filiales étant consolidées par intégration proportionnelle à 38,1% et 50,1% respectivement. Le capital investissement et les sociétés holdings (SUEZ et Société Générale de Belgique essentiellement) contribuent à l'EBITDA de ce segment.

Le chiffre d'affaires Communication progresse de 5,4% entre 2001 et 2002. La croissance organique de l'activité Communication atteint +10,6%, sous l'effet conjugué de l'augmentation du nombre d'abonnés (NOOS) et de la progression de 33% des activités de diversification de M6.

La cession de Fortis et de Vinci en 2001, neutre sur le chiffre d'affaires, conduit à une diminution de l'EBITDA de € 172,5 millions.

Hors cet effet, l'EBITDA de la Communication s'établit à € 176 millions, en progression de € 41 millions sous l'effet combiné de l'amélioration de la contribution de l'ensemble Métropole Télévision/TPS (€ +17 millions), de la sortie du périmètre de Coficem Sagem (cédée en début d'exercice) qui contribuait à l'EBITDA 2001 pour € 10 millions et de la politique de maîtrise des coûts engagée au sein de l'activité câble.

L'EBITDA du Capital Risque s'établit à € 44 millions, en progression de € 45 millions en particulier grâce à l'impact de la cession de Labeyrie.

3. AUTRES ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

L'EBITDA, commenté ci-dessus, se rapproche ainsi du résultat d'exploitation :

| En € millions | 2002 | 2001 |
|---|--------------|--------------|
| EBITDA | 7 254 | 7 738 |
| Dotations nettes aux amortissements et provisions | (3 071) | (3 099) |
| Résultats des sociétés mises en équivalence | (51) | (334) |
| Eléments du résultat financier non liés à l'endettement net | (359) | (198) |
| Autres retraitements | (65) | (43) |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 3 708 | 4 064 |

Les dotations aux amortissements et provisions sont stables par rapport à 2001 (€ 3,1 milliards, soit -1%), les effets de change conduisant à une réduction du poids des dotations de l'ordre de € 200 millions sont compensés par le niveau des provisions d'exploitation constatées dans le secteur Energie.

Le **résultat d'exploitation** ressort à € 3 707,6 millions, en retrait de 8,8% par rapport à 2001. Hors Argentine, la variation s'établirait à -2,7% par rapport à l'année précédente.

Le **résultat financier** s'élève à € -976 millions, contre € -1 258 millions en 2001, sous l'effet de la croissance des dividendes de sociétés non consolidées (dividende Fortis de € 119 millions en 2002, alors que Fortis était consolidée par mise en équivalence jusqu'en décembre 2001). L'amélioration du résultat financier tient également à la diminution des charges d'intérêt (€ -260 millions) sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt (le coût moyen de la dette diminue de 70 points de base) et de la diminution de l'endettement net à partir du deuxième semestre 2002.

L'amélioration du résultat financier permet de limiter à -2,7% le recul du résultat courant des sociétés intégrées, qui s'établit à € 2,7 milliards, contre 2,8 milliards en 2001.

Le **résultat exceptionnel** s'établit à € -1,8 milliard, contre +0,8 milliard au titre de l'exercice 2001 qui enregistrait d'importantes plus-values nettes.

En **net d'impôt et part du Groupe**, il ressort à € -1 733 millions et s'analyse comme suit :

Les conséquences de la crise sud-américaine ont conduit le Groupe à enregistrer des charges et provisions pour € -500 millions au titre des participations argentines (constituées de pertes de change sur la partie des dettes des filiales locales libellée en dollars américains, de la dépréciation de certains actifs tels que goodwill et impôts différés et de provisions pour risques), des pertes exceptionnelles pour € -112 millions sur la dette libellée en devises fortes des filiales brésiliennes et des dépréciations d'actifs corporels et incorporels de filiales chiliennes pour € -90 millions.

Le Groupe a par ailleurs enregistré les charges correspondant au retrait annoncé de certains contrats ou activités déficitaires, dans les pays émergents (Jakarta, Manille...) ainsi qu'aux Etats-Unis (contrat d'Atlanta), pour un montant de € -245 millions en part du Groupe.

Les performances de certaines filiales (et notamment en Allemagne dans la Propreté et l'Energie et aux Pays-Bas dans l'Energie) inférieures aux perspectives ayant prévalu lors de leur acquisition ont conduit le Groupe à procéder à la dépréciation d'écarts d'acquisition pour un montant de € 320 millions en part du Groupe, auxquels s'ajoutent 150 millions de dépréciation d'actifs du secteur du câble.

La Communication a fait l'objet de différents arbitrages (apport de FirstMark Communications France à LD Com dans la boucle locale radio, liquidation du portefeuille Europ@web en particulier) et de dépréciations, dont le solde, net de la cession de TPS (qui dégage une plus-value de € 170 millions en part du Groupe), s'établit à € -150 millions.

Le résultat exceptionnel net part du Groupe 2002 intègre également la plus-value de cession de 30% d'Elia (réseau de transport d'électricité en Belgique) pour € 167 millions ainsi que la cession de divers actifs non stratégiques ayant permis de dégager des plus-values nettes (Châteaud'eau : € 90 millions, sièges sociaux : € 188 millions, Acesa : € 99 millions, Arbed/Arcelor : € 51 millions, Adeslas : € 42 millions, Scottish Power et Iberdrola : € 105 millions), compensées par les moins-values et dépréciations enregistrées sur d'autres participations non consolidées (€ -570 millions), en particulier Fortis et Axa.

Enfin, le résultat exceptionnel part du Groupe comprend des charges de restructuration pour € 147 millions, dont 36 millions liés au plan mis en œuvre à l'occasion du démarrage du contrat à Porto Rico.

La **charge d'impôt sur les bénéfices** s'élève à € 657 millions. Le taux effectif d'impôt ressort à 69%, contre 20% en 2001, principalement du fait de l'importance des charges exceptionnelles n'ayant pas donné lieu à constatation d'impôt différé actif dans le contexte de la crise argentine alors que le résultat 2001 enregistrait au contraire d'importantes plus-values non taxées. Le taux effectif d'impôt sur le résultat courant s'établit à 26,4% (contre 24,4% en 2001).

La **part dans le résultat des sociétés mises en équivalence** s'établit à € 51 millions, contre € 334 millions en 2001 à la suite de la déconsolidation de Fortis à compter de décembre 2001 et de Vinci depuis mai 2001.

Le **résultat net total** s'établit à € -40 millions, contre € 2 821 millions en 2001.

La **part des intérêts minoritaires** s'élève à € 822 millions, contre € 734 millions en 2001, en particulier du fait de la plus-value sur cession de 30% d'Elia enregistrée par Electrabel en 2002, partiellement compensée par les pertes supportées par les minoritaires des sociétés d'eau argentines.

Le **résultat net part du Groupe** s'établit à € -862 millions et se décompose en :

- résultat courant net part du Groupe des métiers mondiaux pour € 1 135 millions, quasi stable par rapport à 2001 (soit -1,7%), et qui progresse de +5% hors filiales argentines, et de 11% hors Argentine et autres effets de change.
- autres éléments du résultat courant net part du Groupe pour € -264 millions (contre € 38 millions en 2001) dont la dégradation s'explique en particulier par la moindre contribution de Fortis désormais déconsolidée (€ -160 millions), par l'accroissement des pertes de la Communication et du Capital Investissement et par un moindre gain d'intégration fiscale de la maison mère (€ -43 millions).
- résultat exceptionnel net part du Groupe pour € -1 733 millions (contre € 894 millions en 2001).

4. RENTABILITE DES CAPITAUX EMPLOYES

Cette rentabilité est mesurée par le rapport entre le résultat opérationnel net (NOPAT) et les capitaux employés à l'ouverture (retraités des effets de périmètre et de change significatifs, au prorata temporis).

Le **NOPAT** est calculé de la manière suivante :

| En € millions | 2002 | 2001 |
|--|----------------|----------------|
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION (EBITDA) | 7 253,7 | 7 737,9 |
| Amortissements et provisions | (3 070,8) | (3 098,7) |
| Charge d'impôt courant exigible | (561,8) | (500,6) |
| Annulation charge d'amortissement sur fair value des incorporels (*) | 83 | 87,6 |
| Autres | (167,8) | (60,9) |
| RESULTAT OPERATIONNEL NET (NOPAT) | 3 632,4 | 4 165,3 |

(*) Les immobilisations incorporelles résultant d'une affectation d'écart de première consolidation, nettes des impôts différés passifs afférents, sont ici assimilées à des écarts d'acquisition. Leur valeur avant amortissement et nette d'impôt différé est donc incluse dans les capitaux employés et leur amortissement est exclu du NOPAT.

Les **CAPITAUX EMPLOYES** sont calculés de la manière suivante :

| En € millions | Au 1 ^{er} janvier 2002 (retraité) |
|---|--|
| Ecart d'acquisition bruts (nets des amortissements exceptionnels) | 11 820,0 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles nettes | 42 226,5 |
| Comptes des concessions | (4 668,6) |
| Immobilisations financières, hors prêts et créances rattachées aux participations | 10 518,2 |
| Besoin en fonds de roulement | 378,1 |
| Provisions pour risques et charges | (9 437,1) |
| Retraitement sur fair-value des incorporels (voir (*) ci-dessus) | (791,2) |
| Effets de périmètre et de change 2002 | (3 265,1) |
| CAPITAUX EMPLOYES | 46 780,8 |

La rentabilité des capitaux employés (RCE) des métiers mondiaux se détaille comme suit :

| En € millions | NOPAT | Capitaux employés | RCE 2002 | RCE 2001 |
|-------------------------|----------------|-------------------|-------------|-------------|
| Energie | 2 227,3 | 19 342,7 | 11,5% | 12,1% |
| Environnement | 1 260,5 | 21 363,0 | 5,9% | 7,1% |
| METIERS MONDIAUX | 3 487,8 | 40 705,7 | 8,6% | 9,4% |

La diminution du RCE de l'Environnement résulte surtout de la moindre contribution des filiales argentines (dont le RCE s'établissait à 13,9% en 2001), celle du RCE de l'Energie tient à Electricité & Gaz Europe.

5. FINANCEMENT

5.1. FLUX DE L'ACTIVITE COURANTE

La **marge brute d'autofinancement** s'établit à € 4 857 millions, stable (+0,8%) par rapport à l'exercice précédent. Elle progresse de 5,8% hors effet de périmètre et de change, principalement sous l'effet de moindres charges financières.

La contribution des métiers à la marge brute d'autofinancement évolue comme suit :

| En € millions | 2002 | 2001 | Variation en % |
|---------------------|--------------|--------------|----------------|
| Energie | 3 193 | 3 297 | -3,2% |
| Environnement | 1 837 | 1 729 | +6,3% |
| Autres | (173) | (209) | +17,2% |
| TOTAL GROUPE | 4 857 | 4 817 | +0,8% |

La marge brute d'autofinancement se rapproche ainsi du résultat brut d'exploitation (EBITDA) :

| En € millions | 2002 |
|---|--------------|
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION (EBITDA) | 7 254 |
| Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence moins quote-part de résultat courant consolidé | (33) |
| Coût de l'endettement net, éléments décaissés | (1 239) |
| Charges exceptionnelles nettes décaissées, hors plus-values | (615) |
| Impôt exigible sur les bénéfices | (363) |
| Autres éléments | (147) |
| MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT | 4 857 |

Le besoin en fonds de roulement augmente de € 30 millions.

5.2. FLUX D'INVESTISSEMENTS

Les **investissements nets** des cessions s'élèvent à € 3,3 milliards en 2002.

Les **investissements physiques, d'un montant de € 4 158 millions** (contre € 4 391 millions en 2001), ont été réalisés à 53% par l'Energie, et à 43% par l'Environnement. Ces investissements ont été particulièrement contenus dans l'Environnement (-15% par rapport à 2001) tandis que les programmes de construction de capacités de production en Amérique du Nord généraient une augmentation d'environ 10% des investissements dans l'Energie en 2002. Les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles atteignent € 879 millions (contre € 423 millions en 2001), en particulier du fait de la cession d'actifs immobiliers pour € 600 millions.

Les **investissements financiers** nets de l'exercice présentent un solde quasi nul, les cessions compensant les investissements. Les investissements en titres de sociétés consolidées (€ 1 268 millions) ont principalement porté sur le rachat d'intérêts minoritaires dans le capital de filiales préalablement contrôlées (Tractebel pour € 218 millions, Electrabel pour € 180 millions, Ondeo Services UK pour € 234 millions, Teris pour € 65 millions, Eurawasser en Allemagne pour € 38 millions), et le développement de projets à l'international dans le domaine de l'Energie (€ 280 millions) et de l'Eau (€ 240 millions). Les cessions de titres consolidés (€ 1 115 millions) concernent Elia (€ 184 millions), deux unités de cogénération en Thaïlande (€ 95 millions), diverses filiales de Tractebel Installation Maintenance et d'Elyo (€ 115 millions), Adeslas (€ 87 millions), Châteaud'eau (€ 143 millions), Coficem (€ 160 millions) et TPS (€ 133 millions). Enfin, le Groupe a réalisé des cessions nettes sur titres de portefeuille pour un montant de € 470 millions, avec en particulier la vente des titres Iberdrola (€ 700 millions), Scottish Power (€ 130 millions), Acesa (€ 160 millions), Axa (€ 160 millions), Arcelor (€ 84 millions), TotalFinaElf (€ 260 millions) et les achats de titres Acea (€ 240 millions), Gas Natural (€ 209 millions), Union Fenosa (€ 106 millions) et la souscription à l'augmentation du capital de LD COM pour € 200 millions.

5.3 FLUX DE FINANCEMENT

Les **dividendes** versés, y compris précompte associé, entraînent un décaissement de € 1 646 millions en 2002, dont € 1 004 millions versés par SUEZ (y compris un précompte de € 304 millions).

Les principales opérations de financement de l'année ont été menées par le GIE SUEZ Alliance dont deux émissions obligataires totalisant € 2,3 milliards, SUEZ Finance ayant également émis des billets de trésorerie et contracté de nouvelles Euro Medium Term Notes pour un total de € 1,1 milliard. Northumbrian Water Finance PLC a émis un emprunt obligataire de 250 millions de livres sterling en décembre 2002. En fin d'exercice, le Groupe a réalisé plusieurs opérations de monétisation de titres (mise en pension de titres ou assimilé) pour un montant total de € 1,1 milliard. Ces opérations sont neutres sur la dette nette.

Entre décembre 2001 et décembre 2002, la **dette nette au bilan diminue** de € 2 milliards, les flux commentés ci-dessus étant plus que compensés par l'impact des variations de change (€ -2 315 millions), principalement sur les emprunts libellés en dollars américains.

6. POLITIQUE DE FINANCEMENT ET ENDETTEMENT AU 31 DECEMBRE 2002

La politique financière du Groupe vise à :

- assurer le financement de la croissance des métiers du Groupe dans le respect de l'équilibre et de la solidité du bilan, essentiel dans nos métiers fondés sur des contrats de long terme,
- assurer la flexibilité financière du Groupe, sa liquidité étant confortée par nos actifs non stratégiques liquides et par la diversité des sources de financement. Cette diversité s'illustre par le recours à l'ensemble de la gamme des financements classiques disponibles tant auprès de la communauté bancaire que sur les marchés de capitaux. Pour chacune de ces deux principales sources de financement, le Groupe veille à diversifier son endettement soit par de larges syndications bancaires, soit en faisant appel aux marchés de capitaux pour des maturités courtes, moyennes ou très longues.

Gestion de la trésorerie

Les excédents de trésorerie sont centralisés auprès des véhicules financiers dédiés du Groupe (SUEZ Finance SA, SUEZ Finance LP, Tractebel Cash Management Services - TCMS) afin d'être replacés au sein des entités emprunteuses. Une centralisation intermédiaire est réalisée soit au sein de chaque métier (Tractebel, Ondeo Nalco, Ondeo Degrémont, SITA, ...) soit par zone géographique (SUEZ Finance LP pour le dollar américain, SUEZ Finance et TCMS en Belgique pour l'euro ...). L'éventuel solde résiduel est placé avec un objectif de liquidité maximale et de risque minimal.

Politique de financement

Le Groupe utilise les différents instruments disponibles sur les marchés financiers (billets de trésorerie, US commercial paper, medium term notes, émissions obligataires, obligations convertibles, facilités bancaires, titrisation de créances commerciales...) pour assurer sa liquidité tout en minimisant le coût de sa dette.

Selon leur nature, les financements sont portés par SUEZ (émissions convertibles, facilités bancaires), par le GIE SUEZ Alliance (émissions obligataires), par des véhicules financiers dédiés (billets de trésorerie, US commercial paper, medium term notes...) ou directement par les filiales (facilités bancaires, crédits baux, financements de projet...).

Ils sont généralement, et lorsque c'est possible, libellés dans la devise du cash-flow des actifs financés, principalement en euros, dollars américains et livres sterling.

L'endettement au 31 décembre 2002

L'endettement net au bilan s'élève à € 26 milliards à fin 2002, contre € 28 milliards à fin 2001.

Le **ratio d'endettement** progresse toutefois de 134% à fin 2001, à 165% à fin 2002, essentiellement sous l'effet des variations de change (peso argentin, real brésilien, et dans une moindre mesure dollar américain) qui affectent le niveau des fonds propres.

Il est **libellé** :

- pour 49% en euros, pour 34% en dollars américains et pour 13% en livre sterling après prise en compte des instruments de change,
- et pour 70% à taux fixe (contre 66% au 31 décembre 2001), après prise en compte des instruments de taux.

Son **échéance moyenne** est de 4,5 ans.

Le **coût moyen** annuel de la dette est de 4,9% en 2002 après effet des instruments. Le taux instantané de la dette s'élève à 4,5% au 31 décembre 2002 après effet des instruments financiers.

A fin 2002, le Groupe disposait de **facilités de crédit** autorisées et non tirées, et de **lignes de back up** de ses billets de trésorerie pour un montant total de € 6 855 millions (contre € 5 934 millions au 31 décembre 2001).

7. AUTRES POSTES DU BILAN

Les effets de change provoquent une contraction de 7,5% du total du bilan.

L'**actif immobilisé** s'élève à € 57 milliards. Les écarts d'acquisition (€ 8,7 milliards) diminuent de € 1,6 milliard sous l'effet du change (€ -0,7 milliard), des amortissements de la période (€ 0,4 milliard) et des dépréciations exceptionnelles enregistrées en 2002 (€ -0,6 milliard) partiellement compensés par les goodwill constatés sur les acquisitions de l'exercice.

Les **capitaux propres** totaux s'établissent à € 15,8 milliards au 31 décembre 2002, contre € 20,8 milliards au 31 décembre 2001, cette diminution s'expliquant par les effets de change susmentionnés (€ -1,8 milliard pour les capitaux propres part du Groupe et € -0,6 milliard pour les intérêts minoritaires) et par la distribution de dividendes (€ -1,6 milliard).

L'augmentation des **provisions pour risques et charges** (€ 0,8 milliard, soit € 1 milliard hors effets de change) provient principalement des dotations liées à l'activité nucléaire et de la couverture des risques sur pays émergents, notamment en Argentine.

8. COMPTES SOCIAUX

SUEZ a poursuivi en 2002 les opérations de restructuration pour rationaliser l'organisation du Groupe notamment dans l'Environnement, par la création de SUEZ Environnement Services Locaux (SELS) et de SUEZ Environnement Services Industriels (SEIS).

Ceci a donné lieu principalement au reclassement sous SELS des actions SITA antérieurement détenues en direct par SUEZ. En raison de la crise argentine, les provisions antérieures de € 43,3 millions ont été portées à € 488,9 millions. Dans le secteur de la Communication, des provisions ont été passées pour € 1 591,4 millions, essentiellement sur les activités câble en France et en Belgique.

Les actions propres détenues par SUEZ, en vue de la couverture de plans d'options d'achat consenties à des salariés, ont été reclassées en titres immobilisés. Par ailleurs, SUEZ a annulé 32 373 156 actions réduisant ainsi ses fonds propres de € 832,3 millions et constatant une perte de € 120,9 millions.

Au 31 décembre, SUEZ détient donc 10 984 300 actions d'une valeur brute de € 300,0 millions ramenée à € 190,4 millions par la prise en compte de provisions sur la base de la moyenne des cours de décembre 2002.

Le résultat net de SUEZ s'élève à € 736,8 millions et se décompose comme suit :

| En € millions | 2002 | 2001 |
|---------------------------------------|--------------|----------------|
| Résultat courant | 2 735,0 | 1 389,3 |
| Résultat exceptionnel | (2 188,8) | 678,4 |
| Impôt, participation et intéressement | 190,6 | 215,6 |
| RESULTAT NET | 736,8 | 2 283,3 |

Malgré une évolution favorable du résultat courant due principalement à une augmentation des dividendes, le résultat net est en baisse par rapport à 2001 du fait de la prise en compte des provisions signalées ci-dessus.

9. PERSPECTIVES

Les priorités du Groupe rappelées le 9 janvier 2003 lors de la présentation du plan d'actions 2003-2004 sont l'amélioration et la sécurisation de la rentabilité de ses métiers et le renforcement de sa solidité financière.

SUEZ dispose d'importants ressorts de croissance durable dans l'Energie et l'Environnement, confortés notamment par les succès commerciaux remportés tant auprès de la clientèle industrielle que des collectivités locales.

Dans ce contexte, SUEZ privilégie :

- la croissance de la rentabilité ;
- le développement organique ;
- l'accélération du recentrage sur l'Energie et l'Environnement ;
- le réexamen permanent du portefeuille d'activités au sein des secteurs de l'Energie et de l'Environnement ;
- l'accentuation des plans d'économies de coûts ;
- la réduction de la dette et de l'exposition aux pays émergents ;
- l'autofinancement intégral de chacune des quatre branches d'activités.

2003 sera une année de consolidation pour SUEZ.

CHIFFRES CLES SUR 5 EXERCICES

| En € millions | 2002 | 2001 | 2000 | 1999 | 1998 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 1. Chiffre d'affaires | 46 089,8 | 42 359,2 | 34 617,0 | 31 461,9 | 31 360,5 |
| dont réalisé hors de France | 36 119,6 | 33 373,5 | 25 928,6 | 20 948,9 | 19 602,2 |
| 2. Résultat | | | | | |
| - d'exploitation | 3 707,6 | 4 063,8 | 3 778,0 | 2 932,2 | 2 799,3 |
| - brut d'exploitation (EBITDA) | 7 253,7 | 7 737,9 | 7 414,7 | 5 827,9 | 4 991,3 |
| - net part du Groupe | (862,5) | 2 086,7 | 1 919,4 | 1 452,5 | 1 005,0 |
| 3. Flux de trésorerie | | | | | |
| Flux issus de l'activité courante | 4 826,5 | 5 402,5 | 4 888,3 | 4 262,6 | 5 208,3 |
| dont Marge brute d'autofinancement | 4 856,7 | 4 816,7 | 4 492,2 | 3 932,7 | 4 141,7 |
| Flux issus de l'investissement | (3 200,9) | (4 332,0) | (9 089,6) | (16 329,3) | (8 058,1) |
| Flux issus du financement | 1 719,8 | (889,3) | 3 131,6 | 14 345,8 | 3 935,2 |
| 4. Bilan | | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 3 903,0 | 4 234,9 | 3 887,0 | 5 017,9 | 1 071,5 |
| Immobilisations corporelles ^(a) | 28 426,6 | 33 323,0 | 32 399,9 | 24 322,6 | 21 585,4 |
| Ecarts d'acquisition | 8 710,9 | 10 319,3 | 9 763,6 | 5 374,4 | 2 963,3 |
| Immobilisations financières | 11 099,8 | 11 163,3 | 11 105,3 | 12 387,0 | 16 084,9 |
| Besoin en fonds de roulement ^(b) | (158,3) | (749,8) | (659,7) | (195,7) | 1 025,7 |
| Disponibilités et Valeurs mobilières de placement | 8 538,9 | 5 751,2 | 5 836,9 | 6 989,9 | 4 032,8 |
| Total actif | 84 151,3 | 89 481,4 | 85 497,6 | 76 897,0 | 72 488,1 |
| Dettes financières | 34 544,5 | 33 760,6 | 32 191,9 | 25 622,5 | 15 564,3 |
| Provisions pour risques et charges ^(c) | 10 208,1 | 9 437,1 | 9 917,7 | 10 584,7 | 8 278,4 |
| Capitaux propres part du Groupe | 10 577,5 | 14 397,2 | 13 134,1 | 11 270,5 | 8 931,1 |
| Capitaux propres totaux | 15 768,2 | 20 844,2 | 20 223,4 | 17 688,9 | 18 046,2 |
| 5. Données par action (en €) | | | | | |
| Nombre moyen d'actions en circulation ^(d) | 991 270 887 | 985 089 012 | 956 687 090 | 768 087 666 | 678 238 635 |
| Nombre d'actions à la clôture | 1 007 422 403 | 1 026 280 965 | 1 021 328 585 | 992 146 530 | 738 838 685 |
| Résultat net par action ^(d) | (0,87) | 2,12 | 2,01 | 1,89 | 1,48 |
| Dividende distribué (proposé pour 2002) | 0,71 | 0,71 | 0,66 | 0,60 | 0,54 |
| 6. Effectifs moyens totaux | 241 607 | 360 142 | 421 899 | 341 755 | 333 132 |
| Sociétés en intégration globale | 189 062 | 177 545 | 170 075 | 220 499 | 201 129 |
| Sociétés en intégration proportionnelle | 26 680 | 31 773 | 30 408 | 23 726 | 41 456 |
| Sociétés mises en équivalence | 25 865 | 150 824 | 221 416 | 97 530 | 90 547 |

(a) Net des comptes spécifiques des concessions au passif.

(b) Besoin en fonds de roulement = stocks et en-cours + créances + comptes de régularisation (+ actifs - passifs) - dettes d'exploitation - dettes diverses.

(c) Hors provisions techniques du secteur assurance-vie.

(d) Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen d'actions en circulation, net d'autocontrôle.

BILAN CONSOLIDE ACTIF

| En € millions | Note | 31 décembre 2002 | | | 31 décembre 2001 | 31 décembre 2000 |
|---|------|------------------|---------------------|-----------------|------------------|------------------|
| | | Brut | Amort. & Provisions | Net | Net | Net |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 9 | 5 423,6 | 1 520,6 | 3 903,0 | 4 234,9 | 3 887,0 |
| ECARTS D'ACQUISITION | 8 | 11 065,6 | 2 354,7 | 8 710,9 | 10 319,3 | 9 763,6 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 9 | | | | | |
| - Détenues en propre | | 49 190,4 | 24 508,1 | 24 682,3 | 28 662,9 | 27 593,3 |
| - Domaine concédé | | 8 249,7 | 2 645,7 | 5 604,0 | 5 532,5 | 5 400,1 |
| - Immobilisations en-cours et acomptes | | 3 009,6 | 20,1 | 2 989,5 | 3 796,2 | 4 009,2 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES | | | | | | |
| - Participations | 10.1 | 7 348,2 | 1 614,6 | 5 733,6 | 6 653,1 | 4 007,4 |
| - Titres de sociétés mises en équivalence | 7 | 3 270,4 | - | 3 270,4 | 3 254,0 | 5 743,9 |
| - Autres valeurs immobilisées | 10.3 | 2 478,7 | 382,9 | 2 095,8 | 1 256,2 | 1 354,0 |
| TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES | | 90 036,2 | 33 046,7 | 56 989,5 | 63 709,1 | 61 758,5 |
| STOCKS ET EN-COURS | 11.1 | 2 790,2 | 137,6 | 2 652,6 | 4 203,3 | 2 766,1 |
| CREANCES | | | | | | |
| - Clients et comptes rattachés | | 10 570,3 | 603,2 | 9 967,1 | 10 212,6 | 8 495,5 |
| - Créances diverses | | 3 849,7 | 147,0 | 3 702,7 | 3 377,4 | 3 770,5 |
| VALEURS FINANCIERES | | | | | | |
| - Valeurs mobilières de placement | 10.4 | 2 611,1 | 35,4 | 2 575,7 | 1 122,6 | 1 348,3 |
| - Disponibilités | | 5 963,2 | - | 5 963,2 | 4 628,6 | 4 488,6 |
| COMPTES DE REGULARISATION | 12 | 2 300,5 | - | 2 300,5 | 2 227,8 | 2 870,1 |
| TOTAL DES ACTIFS CIRCULANTS | | 28 085,0 | 923,2 | 27 161,8 | 25 772,3 | 23 739,1 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 118 121,2 | 33 969,9 | 84 151,3 | 89 481,4 | 85 497,6 |

BILAN CONSOLIDE PASSIF

| En € millions | Note | 31 décembre 2002 | 31 décembre 2001 | 31 décembre 2000 |
|---|------|------------------|------------------|------------------|
| - Capital social | | 2 014,8 | 2 052,6 | 2 042,7 |
| - Primes | | 6 439,8 | 6 843,3 | 6 690,7 |
| - Réserves consolidées | | 5 048,9 | 4 132,8 | 3 059,6 |
| - Ecart de conversion | | (1 691,0) | 112,3 | 231,7 |
| - Résultat net | | (862,5) | 2 086,7 | 1 919,4 |
| - Actions propres détenues | | (372,6) | (830,5) | (810,0) |
| CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE | 13 | 10 577,5 | 14 397,2 | 13 134,1 |
| INTERETS MINORITAIRES | 14 | 5 190,7 | 6 447,0 | 7 089,3 |
| CAPITAUX PROPRES TOTAUX | | 15 768,2 | 20 844,2 | 20 223,4 |
| COMPTES SPECIFIQUES DES CONCESSIONS | 9.3 | 4 849,2 | 4 668,6 | 4 602,7 |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 15 | 10 208,1 | 9 437,1 | 9 917,7 |
| EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES | 16 | 34 544,5 | 33 760,6 | 32 191,9 |
| DETTES D'EXPLOITATION | | | | |
| - Avances et acomptes reçus sur commande en cours | | 1 543,9 | 3 071,6 | 1 657,8 |
| - Fournisseurs | | 6 643,2 | 6 343,3 | 5 172,5 |
| - Autres dettes d'exploitation | 17 | 6 558,6 | 6 854,5 | 6 876,2 |
| COMPTES DE REGULARISATION | 12 | 4 035,5 | 4 501,5 | 4 855,4 |
| TOTAL DU PASSIF | | 84 151,3 | 89 481,4 | 85 497,6 |

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDE

| En € millions, sauf par action | Note | 2002 | 2001 | 2000 |
|---|------|------------------|------------------|-----------------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES | | 46 089,8 | 42 359,2 | 34 617,0 |
| AUTRES PRODUITS | | 2 073,6 | 1 774,1 | 1 766,0 |
| Autres produits d'exploitation | 3.1 | 1 606,3 | 1 350,3 | 1 340,5 |
| Résultat des intercommunales et opérations en commun | 3.2 | 467,3 | 423,8 | 425,5 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | 41 384,9 | 36 970,8 | 29 579,3 |
| Achats et variations de stocks | | 17 127,3 | 15 746,0 | 10 403,4 |
| Encaissements pour compte des collectivités | | 1 081,2 | 894,7 | 877,1 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | 852,7 | 828,0 | 757,8 |
| Salaires, traitements et charges sociales | | 9 295,0 | 8 426,6 | 7 727,5 |
| Autres charges d'exploitation | 3.3 | 13 028,7 | 11 075,5 | 9 813,5 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT AMORT. ET PROVISIONS | | 6 778,5 | 7 162,5 | 6 803,7 |
| Dotations nettes aux amortissements et provisions | 3.4 | 3 070,9 | 3 098,7 | 3 025,7 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | 3 707,6 | 4 063,8 | 3 778,0 |
| RESULTAT FINANCIER | 4 | (976,0) | (1 257,7) | (972,0) |
| RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES | | 2 731,6 | 2 806,1 | 2 806,0 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | 5 | (1 783,7) | 826,2 | 568,7 |
| Impôt sur les bénéfices | 6 | (657,1) | (722,0) | (662,5) |
| Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence | 7 | 51,4 | 333,7 | 511,5 |
| RESULTAT AVANT AMORT. DES ECARTS D'ACQUISITION | | 342,2 | 3 244,0 | 3 223,7 |
| Amortissement des écarts d'acquisition | 8 | (382,6) | (422,7) | (368,3) |
| Dont part du Groupe | | (350,1) | (376,6) | (332,8) |
| RESULTAT NET TOTAL | | (40,4) | 2 821,3 | 2 855,4 |
| Intérêts minoritaires | | 822,1 | 734,6 | 936,0 |
| RESULTAT NET PART DU GROUPE | | (862,5) | 2 086,7 | 1 919,4 |
| RESULTAT PAR ACTION (en €) | 13.8 | (0,87) | 2,12 | 2,01 |
| RESULTAT DILUE PAR ACTION (en €) | 13.8 | (0,87) | 2,08 | 1,94 |

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

| En € millions | 2002 | 2001 | 2000 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| Résultat net part du Groupe | (862,5) | 2 086,7 | 1 919,4 |
| Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence, moins quote-part de résultat consolidé | (19,0) | (220,5) | (425,3) |
| Dotations nettes aux provisions et amortissements | 5 659,4 | 3 553,2 | 3 118,4 |
| Plus-values nettes sur cessions | (1 362,1) | (1 880,3) | (1 077,0) |
| Intérêts minoritaires | 822,1 | 734,6 | 936,1 |
| Autres éléments sans effet de trésorerie | 618,8 | 543,0 | 20,6 |
| Marge brute d'autofinancement | 4 856,7 | 4 816,7 | 4 492,2 |
| Décalage de trésorerie sur : | | | |
| - Stocks | 62,6 | 45,2 | (188,5) |
| - Créances d'exploitation | (806,5) | (144,2) | (1 817,7) |
| - Dettes d'exploitation | 620,4 | 485,2 | 1 971,8 |
| Total flux BFR d'exploitation | (123,5) | 386,2 | (34,4) |
| - Autres créances et dettes | 93,3 | 199,6 | 430,5 |
| FLUX ISSUS DE L'ACTIVITE COURANTE | 4 826,5 | 5 402,5 | 4 888,3 |
| Investissements corporels et incorporels | (4 157,8) | (4 391,1) | (4 567,4) |
| Investissements financiers | (4 174,0) | (3 432,1) | (7 610,4) |
| Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles | 878,9 | 422,8 | 375,1 |
| Cessions d'immobilisations financières | 4 154,7 | 3 128,4 | 2 264,7 |
| Variation de périmètre ⁽¹⁾ | (34,0) | 271,6 | 731,3 |
| (Augmentation) diminution des autres actifs immobilisés | 186,3 | (267,2) | (217,5) |
| (Autres besoins) dégagement de trésorerie | (55,0) | (64,4) | (65,4) |
| FLUX ISSUS DE L'INVESTISSEMENT | (3 200,9) | (4 332,0) | (9 089,6) |
| Dividendes mis en paiement | (1 646,0) | (1 569,2) | (1 388,1) |
| Remboursement de dettes financières | (14 738,1) | (8 398,6) | (6 412,2) |
| Augmentation des dettes financières | 18 121,0 | 8 947,4 | 10 467,9 |
| Mouvements sur actions propres | (145,2) | 53,1 | (235,8) |
| Augmentation des capitaux propres | 128,1 | 78,0 | 699,8 |
| FLUX ISSUS DU FINANCEMENT | 1 719,8 | (889,3) | 3 131,6 |
| Effet des variations de change, de méthodes et divers | (356,8) | (18,2) | 746,8 |
| TOTAL DES FLUX DE LA PERIODE | 2 988,6 | 163,0 | (322,9) |
| TRESORERIE A L'OUVERTURE | 4 886,4 | 4 723,4 | 5 046,3 |
| TRESORERIE A LA CLOTURE ⁽²⁾ | 7 875,0 | 4 886,4 | 4 723,4 |

(1) Trésorerie des sociétés acquises ou dont le Groupe a pris le contrôle, moins trésorerie des sociétés consolidées cédées.

(2) La trésorerie est composée des éléments suivants :

| En € millions | 31 décembre 2002 | 31 décembre 2001 | 31 décembre 2000 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| Disponibilités | 5 963,1 | 4 628,6 | 4 488,6 |
| Valeurs mobilières de placements ⁽³⁾ | 1 911,9 | 257,8 | 234,8 |
| TOTAL | 7 875,0 | 4 886,4 | 4 723,4 |

(3) Ne sont inclus dans la trésorerie que les VMP ayant le caractère de quasi-liquidité.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

| En € millions | | Capital | Primes | Réserves consolidées | Ecart de conversion | Actions propres détenues | Capitaux propres part du Groupe |
|--|------|----------------|----------------|----------------------|---------------------|--------------------------|---------------------------------|
| | Note | 13.1 | | 13.2 | 13.3 | 13.4 | |
| Capitaux propres au 31 décembre 1999 | | 1 984,3 | 5 982,5 | 3 760,2 | 97,1 | (553,6) | 11 270,5 |
| Souscriptions d'actions réservées aux salariés | | 33,5 | 418,8 | 3,4 | - | - | 455,7 |
| Conversion d'emprunts obligataires et exercice des bons de souscription attachés à l'ABSA Northumbrian | | 24,9 | 173,4 | 2,5 | - | - | 200,8 |
| Acquisitions nettes de titres d'autocontrôle | | - | - | 16,6 | - | (256,4) | (239,8) |
| Dividendes distribués | | - | - | (793,2) | - | 2,3 | (790,9) |
| Variation des écarts de conversion | | - | - | - | 134,6 | - | 134,6 |
| Reprise écarts d'acquisition | 13.5 | - | 116,0 | - | - | - | 116,0 |
| Changement de méthode sur les impôts différés | 13.6 | - | - | (24,7) | - | - | (24,7) |
| Changement de méthode sur le coût des immobilisations | 13.6 | - | - | 80,5 | - | - | 80,5 |
| Divers | | - | - | 12,0 | - | - | 12,0 |
| Résultat de l'exercice | | - | - | 1 921,7 | - | (2,3) | 1 919,4 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2000 | | 2 042,7 | 6 690,7 | 4 979,0 | 231,7 | (810,0) | 13 134,1 |
| Souscriptions d'actions réservées aux salariés | | 2,2 | 12,9 | 0,2 | - | - | 15,3 |
| Conversion d'emprunts obligataires et exercice des bons de souscription attachés à l'ABSA Northumbrian | | 7,7 | 59,3 | 0,8 | - | - | 67,8 |
| Acquisitions nettes de titres d'autocontrôle | | - | - | 15,8 | - | (20,5) | (4,7) |
| Dividendes distribués | | - | - | (921,0) | - | 4,0 | (917,0) |
| Variation des écarts de conversion | | - | - | - | (119,4) | - | (119,4) |
| Changement de méthode sur les frais d'émission d'emprunts | | - | - | 50,5 | - | - | 50,5 |
| Changement de méthode sur les écarts de conversion | | - | - | 3,1 | - | - | 3,1 |
| Reprise écarts d'acquisition | 13.5 | - | 77,3 | - | - | - | 77,3 |
| Divers | | - | 3,1 | 0,4 | - | - | 3,5 |
| Résultat de l'exercice | | - | - | 2 090,7 | - | (4,0) | 2 086,7 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2001 | | 2 052,6 | 6 843,3 | 6 219,5 | 112,3 | (830,5) | 14 397,2 |
| Souscriptions d'actions réservées aux salariés | | 25,4 | 225,1 | 2,6 | - | - | 253,1 |
| Conversion d'emprunts obligataires | | 1,5 | 10,8 | 0,2 | - | - | 12,5 |
| Annulation d'actions propres | | (64,7) | (767,6) | (120,9) | - | 953,2 | 0,0 |
| Acquisitions nettes de titres d'autocontrôle | | - | - | - | - | (146,7) | (146,7) |
| Reclassement de titres d'autocontrôle | | - | - | - | - | (348,6) | (348,6) |
| Dividendes distribués | | - | - | (1 006,6) | - | 2,5 | (1 004,1) |
| Variation des écarts de conversion | | - | - | - | (1 803,3) | - | (1 803,3) |
| Application du règlement 2000.06 sur les passifs | 13.6 | - | - | (48,3) | - | - | (48,3) |
| Reprise écarts d'acquisition | 13.5 | - | 128,2 | - | - | - | 128,2 |
| Résultat de l'exercice | | - | - | (860,0) | - | (2,5) | (862,5) |
| Capitaux propres au 31 décembre 2002 | | 2 014,8 | 6 439,8 | 4 186,5 | (1 691,0) | (372,6) | 10 577,5 |

ANNEXE

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

• Référentiel

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France, et notamment avec la réglementation des comptes consolidés (règlement 99.02 du Comité de la Réglementation Comptable). Conformément à la possibilité offerte par ce texte, le Groupe n'a pas opté pour le retraitement rétroactif des opérations d'acquisitions et de cessions réalisées antérieurement au 1^{er} janvier 2000.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, SUEZ applique le règlement n° 00-06 sur les passifs adopté par le Comité de la Réglementation Comptable. L'application au 1^{er} janvier 2002 de ce règlement n'a pas eu d'effet significatif sur les capitaux propres du Groupe (cf. note 13.6).

• Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, en conformité avec les principes comptables français généralement admis, nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui affectent la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Une partie des activités du Groupe est conduite à travers des contrats à long terme, dans la construction (activité cédée en avril 2001), les services à l'énergie et l'ingénierie. La préparation des états financiers consolidés nécessite donc de prendre en compte des hypothèses relatives : aux coûts restant à engager pour achever les contrats, au pourcentage d'avancement des travaux ou services en cours ainsi qu'à la recouvrabilité de réclamations et avenants aux contrats. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats effectifs futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

• Devise d'expression des comptes consolidés

Les chiffres présentés sont exprimés en millions d'euros (€), sauf indications contraires.

• Division du nominal par 5

Une division par 5 de la valeur nominale de l'action SUEZ a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2001, effective à compter du 15 mai 2001. L'ensemble des informations par action a été retraité pour permettre leur comparaison dans le temps.

A. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

• Périmètre et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe sont l'intégration globale, l'intégration proportionnelle et la mise en équivalence. Les comptes de toutes les filiales significatives sur lesquelles SUEZ exerce, directement ou indirectement, en droit ou en fait, un contrôle exclusif sont consolidés par intégration globale. Le contrôle de fait peut provenir d'accords contractuels, ou de l'exercice de la majorité des droits de vote en assemblée. Il y a présomption de contrôle exclusif lorsque la détention, directe et indirecte, est supérieure à 40% des droits de vote, en l'absence de tiers détenant directement ou indirectement une fraction supérieure des droits de vote, en particulier dans le cas de filiales cotées.

Les sociétés contrôlées conjointement par plusieurs actionnaires sont intégrées proportionnellement, au pourcentage de contrôle.

Les sociétés dans lesquelles SUEZ exerce une influence notable, présumée lorsque la détention est supérieure à 20% du capital, sont mises en équivalence. Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé intitulée «quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence» sa quote-part du résultat net de l'entreprise consolidée par mise en équivalence, à l'exception des Sociétés intercommunales mixtes tel que décrit en note 1-G.

Les produits et charges de filiales acquises ou cédées en cours d'exercice sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé à compter de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Toutes les opérations et positions internes significatives sont éliminées en consolidation.

La liste des principales sociétés consolidées par intégration globale, intégration proportionnelle ou mise en équivalence est présentée en note 25.

• Autocontrôle

Les actions SUEZ détenues par la société mère ou les sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont inscrites :

- en valeurs mobilières de placement, à l'actif du bilan consolidé, lorsque ces titres autodétenus sont affectés explicitement à l'attribution aux salariés ou destinés à régulariser les cours,
- en diminution des capitaux propres consolidés dans les autres cas.

Le traitement comptable du résultat de cession et des provisions pour dépréciation des actions d'autocontrôle résulte également de l'intention attribuée à leur détention. Seules les cessions et les provisions relatives à des titres classés en valeurs mobilières de placement sont portées dans le compte de résultat. Dans les autres cas, le résultat de cession ainsi que les effets d'impôts correspondants sont enregistrés en variation des capitaux propres consolidés.

SUEZ a par ailleurs utilisé sur l'exercice 2002 la possibilité prévue par l'avis 2002-D du 18 décembre 2002 du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité, permettant de procéder au reclassement à la valeur nette comptable au 30 juin 2002 en titres immobilisés de titres autodétenus en vue de la couverture de plans d'options d'achat consenties à des salariés initialement comptabilisés en valeurs mobilières de placement. L'effet de ce reclassement sur les comptes consolidés est présenté en note 13.4.

B. METHODES DE CONVERSION

• Traduction des opérations en devises

Les créances et les dettes exprimées en devises au bilan de clôture de l'exercice sont converties au taux de change à cette date. Les produits et les charges ainsi que les flux sont exprimés au taux en vigueur lors de leur comptabilisation. A compter du 1^{er} janvier 2001, conformément aux méthodes préférentielles définies par le règlement 99.02, les écarts de conversion relatifs aux actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères (auparavant inscrits en comptes de régularisation, les pertes latentes faisant l'objet d'une dotation financière à la provision pour pertes de change) sont portés en compte de résultat sur la période à laquelle ils se rapportent. L'incidence de ce changement de méthode comptable sur les comptes consolidés au 1^{er} janvier 2001 a été non significative.

• Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des sociétés étrangères sont tenus dans la monnaie locale ou de fonctionnement de chaque filiale.

Les postes de bilan sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les postes de capitaux propres sont convertis aux taux historiques ; l'écart résultant des variations de cours de change par rapport à l'exercice précédent est accumulé dans la rubrique «Ecart de conversion» inscrite dans les capitaux propres.

Les postes du compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux moyens de l'exercice.

Le traitement applicable au cas spécifique des sociétés argentines est décrit en note 2.4.

C. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement :

- Les sommes versées ou à verser en contrepartie de droits attachés à la qualité de concessionnaire ou d'exploitant d'équipements publics amorties sur la durée du contrat.
- Les fonds de commerce, droits aux baux, portefeuille client, marques, brevets et licences qui sont amortis sur des périodes n'excédant pas leur durée d'utilisation.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est constaté selon le mode linéaire, en fonction des durées de vie économiques suivantes (en années) :

| | | Minimum | Maximum |
|---------------------------|-----------------|---------|---------|
| Droits de concession : | Eau | 7 | 25 |
| | Infrastructures | 10 | 65 |
| Fonds de commerce | | 10 | 25 |
| Marques | | 5 | 28 |
| Brevets | | 1 | 20 |
| Autres actifs incorporels | | 1 | 30 |

Les frais d'augmentation de capital sont déduits des capitaux propres.

Les activités de Recherche et Développement se traduisent par la réalisation d'études variées touchant à l'innovation technologique, à l'amélioration de l'efficacité des installations, de la sécurité, de la protection de l'environnement, de la qualité du service et de l'utilisation des ressources énergétiques.

Les frais de Recherche et Développement sans contrepartie spécifique (contrat, commande) sont inscrits en charges. Hors dépenses d'assistance technique, leur montant s'est élevé pour les exercices 2002 et 2001 à respectivement € 126 millions et € 130 millions.

D. ECARTS D'ACQUISITION

Lors de l'acquisition des titres d'une filiale consolidée, la totalité des éléments identifiables de l'actif acquis et du passif repris est évaluée à sa valeur d'utilité pour le Groupe et peut être revue pendant l'exercice qui suit l'acquisition. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont enregistrés pour la quotité acquise et les intérêts minoritaires. L'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote part correspondante de l'actif net réévalué à la date de prise de participation est inscrit sous la rubrique «Ecart d'acquisition» à l'actif du bilan, ou au passif en «Provisions pour risques et charges» lorsqu'il s'agit d'écarts d'acquisition négatifs.

En cas d'acquisition complémentaire de titres d'une filiale antérieurement déjà consolidée par intégration globale, aucune réestimation complémentaire des actifs et passifs n'est enregistrée. L'écart d'acquisition correspond alors à la différence entre le prix d'acquisition du nouveau lot de titres et la quote-part d'intérêts minoritaires qu'ils représentent à la date de la nouvelle acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont amortis de manière linéaire sur une durée qui reflète aussi raisonnablement que possible les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition. En cas d'acquisition de titres d'une société ou d'un groupe de sociétés comprenant des secteurs géographiques ou d'activité distincts, l'écart d'acquisition est attaché distinctement à ces secteurs et fait l'objet d'un plan d'amortissement ou de reprise en résultat reflétant les caractéristiques propres de chacun d'eux.

Les écarts d'acquisition négatifs sont repris en résultat selon un plan qui reflète les objectifs et perspectives tels que définis au moment de l'acquisition.

| Secteurs d'activité du Groupe | Durées d'amortissement pratiquées (en années) |
|--|---|
| Energie | 20 - 40 |
| Environnement - Services locaux ^(a) | 20 - 40 |
| Environnement - Services industriels | 30 |
| Autres (Communication) | 10 - 20 |

(a) L'écart de consolidation constaté en septembre 2000 à la suite de l'offre publique d'achat du Groupe sur les titres UWR (United Water Resources) n'a pu être affecté aux actifs et passifs acquis, s'agissant d'une société déjà intégrée globalement. L'écart d'acquisition enregistré concerne le secteur régulé de la distribution d'eau aux Etats-Unis, et particulièrement les licences auxquelles le cadre juridique et économique de régulation et de fixation des tarifs en vigueur confère une rentabilité garantie sans limitation de durée. En conséquence, l'écart d'acquisition constaté à cette occasion fait l'objet d'un amortissement sur une durée de 75 ans.

Dans le cas d'opérations d'acquisition antérieures au 1^{er} janvier 2000 financées par l'émission de titres de l'entreprise consolidante, les écarts d'acquisition correspondants ont été imputés en diminution des primes afférentes. L'amortissement de ces écarts d'acquisition est calculé pour mémoire sur les durées retenues pour les activités sous-jacentes. Par ailleurs, la valeur d'utilité de ces écarts d'acquisition fait l'objet d'un suivi identique à celui applicable aux actifs sous-jacents décrit en note 1-F, conduisant le cas échéant à la constatation d'un amortissement exceptionnel notionnel à caractère définitif.

Lors de la cession de tout ou partie de ces activités, les écarts d'acquisition ainsi suivis sont pris en compte pour leur valeur nette théorique dans la détermination du prix de revient consolidé des titres ou des activités cédées. Les cessions de titres Sofinco, Fortis B et Elia intervenues sur les exercices 2000, 2001 et 2002 ont ainsi entraîné la prise en charge, en diminution des plus-values, d'une partie des écarts d'acquisition initialement imputés sur les primes de fusion et d'émission, pour des montants de respectivement € 116,0 millions, € 77,3 millions et € 128,2 millions.

E. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût de revient ou, pour les biens faisant l'objet d'une réévaluation légale, à leur valeur réévaluée, sous déduction des amortissements cumulés. Les dépenses de réparation ou de maintenance ne conduisant pas à l'amélioration ou à l'allongement de la durée de vie des actifs concernés sont enregistrées en charges.

• **L'amortissement est pratiqué sur les durées de vie économiques suivantes :**

| Principales durées d'amortissement (années) | Minimum | Maximum |
|---|---------|---------|
| Installations techniques : | | |
| - Energie | 5 | 50 |
| Production - Transport | | |
| Installation - Maintenance | 3 | 10 |
| - Environnement | 2 | 100 |
| - Communication | 2 | 10 |
| Constructions | 5 | 100 |
| Matériel de transport | 3 | 10 |
| Autres immobilisations corporelles | 2 | 33 |

La fourchette constatée sur les durées d'amortissement résulte de la diversité des actifs concernés. Les durées minimales concernent le petit matériel et le mobilier, les durées maximales s'appliquent aux réseaux d'infrastructures.

• **Outre les immobilisations en cours, les immobilisations corporelles comprennent :**

Le domaine privé

Ce sont les immobilisations appartenant en propre aux sociétés du Groupe. Elles sont évaluées et amorties selon les usages en cours dans chaque secteur d'activité.

Les intérêts intercalaires enregistrés pendant la phase de construction d'une immobilisation produite sont systématiquement immobilisés depuis le 1^{er} janvier 2000. L'effet rétrospectif de ce changement de méthode sur la situation nette est explicité en note 13.6.

Le domaine concédé, qui comporte

- les immobilisations mises en concession par le concessionnaire. Celles-ci deviennent propriété du concédant à l'issue du contrat de concession et leur dépréciation, portée au compte de résultat, est calculée sur la plus courte des deux périodes entre leur durée de vie estimée et la durée du contrat restant à courir.
- celles remises gratuitement par le concédant et pour lesquelles le concessionnaire a une obligation de renouvellement. Une contrepartie d'égal montant est inscrite au passif sous le poste «Comptes spécifiques des concessions». La dépréciation de ces actifs, déterminée en fonction des méthodes et durées décrites ci-dessus, est portée en diminution de ce passif et n'affecte pas le compte de résultat (cf. note 1-L).

Les principes de fonctionnement des comptes spécifiques aux activités de concession sont développés dans la note 1-L.

• **Crédit-bail**

Le Groupe applique le principe de l'immobilisation des actifs acquis en crédit-bail ou faisant l'objet de contrats similaires, et la constatation en dettes financières des montants restant à payer au titre de la valeur d'origine de ces actifs. S'il existe une assurance raisonnable que le preneur obtienne la propriété de l'actif à l'échéance du contrat, la durée d'amortissement est la durée d'utilisation du bien. Dans le cas contraire, l'amortissement est constaté sur la plus courte des deux périodes suivantes : la durée du contrat de location ou la durée d'utilisation du bien.

F. EXAMEN DE LA VALEUR D'UTILITE DES ACTIFS LONG TERME

Les **immobilisations corporelles** sont ramenées à leur valeur d'utilité lorsqu'un changement significatif indique que la valeur comptable d'un actif peut ne pas être recouvrée. L'examen de la valeur d'utilité est effectué pour chaque catégorie d'actif en tenant compte des anticipations du management quant à l'évolution des conditions économiques et opérationnelles relatives à l'exploitation des actifs concernés. Lorsque cet examen le justifie, la valeur nette comptable de ces actifs est ramenée à leur juste valeur par comptabilisation d'une dépréciation exceptionnelle. Celle-ci est déterminée sur la base des prix de marché, des cash-flows actualisés et par référence aux coûts de remplacement de matériels usagés ou de développement de nouvelles technologies, ou à des transactions récentes intervenues dans des secteurs d'activité comparables.

Les **immobilisations incorporelles** et les **écarts d'acquisition positifs** sont ramenés (par révision des plans d'amortissement ou dépréciation exceptionnelle) à la plus élevée de leur valeur d'utilité ou de leur valeur de marché lorsque des changements défavorables significatifs sont identifiés, notamment par rapport aux éléments ayant servi à définir les plans d'amortissement initiaux. La valeur d'utilité est déterminée par référence aux capacités bénéficiaires futures associées aux actifs concernés. Dans ces modèles de valorisation, les flux de trésorerie futurs retenus découlent des business plans approuvés par le management et sont propres à chacune des entités. Les hypothèses financières sont quant à elles, ajustées aux particularités des actifs concernés.

La valeur de marché correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente de l'actif concerné lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. Ce montant est estimé par référence au cours de Bourse s'il existe, à des comparables de transactions intervenues dans des secteurs d'activité similaires ou à des comparables boursiers.

• Application à l'exercice 2002

Le Groupe a procédé à une revue de ses principaux écarts d'acquisition au 31 décembre 2002.

La méthodologie retenue a consisté principalement, lorsque des changements défavorables significatifs ont été identifiés, à comparer les valeurs d'utilité ou de marché des principales entités opérationnelles aux actifs nets correspondants (écarts d'acquisition inclus).

Le Groupe a mis en œuvre des méthodes usuelles d'évaluation pour lesquelles les principales données économiques retenues sont :

- des taux d'actualisation compris entre 5,75% et 10,6%, fonction des particularités des filiales concernées,
- des taux de croissance du chiffre d'affaires et des valeurs terminales en phase avec les données de marché disponibles propres aux segments opérationnels concernés.

Ces revues effectuées en décembre 2002 ont conduit à comptabiliser une dépréciation exceptionnelle de € 648,6 millions (cf. note 8) compte tenu de certains changements défavorables intervenus au cours de l'exercice.

G. SOCIÉTÉS MISES EN EQUIVALENCE

Les comptes des sociétés mises en équivalence font l'objet des retraitements nécessaires au respect des principes comptables du Groupe. La quote-part du Groupe dans l'actif net retraité de ces filiales figure à l'actif du bilan, la quote-part de résultat figure sur une ligne spécifique du compte de résultat.

Toutefois, certaines filiales font l'objet des traitements dérogatoires suivants :

- **Sociétés intercommunales belges de distribution d'électricité et de gaz** : ces sociétés sont consolidées par mise en équivalence par Electrabel. Le capital de ces sociétés intercommunales est réparti entre des collectivités locales et Electrabel. Ces sociétés distribuent du gaz et de l'électricité, produits par Electrabel et Distrigaz, à des clients non industriels et à des clients industriels non éligibles à la dérégulation en Belgique (qui ne dépassent pas une certaine consommation), segment important de clientèle dénommé ci-après «la clientèle de distribution». Les communes disposent d'un monopole de droit pour l'alimentation de ce segment de clientèle. Ce monopole découle essentiellement d'une disposition spécifique de la loi du 10 mars 1925. Les contrats d'association et la loi belge donnent aux collectivités locales partenaires d'Electrabel, un rôle prépondérant dans la gestion et le contrôle des activités, quelle que soit la répartition du capital entre les actionnaires. Afin de traduire au mieux le poids et la réalité économique de cette activité, la quote-part d'Electrabel dans le résultat courant avant impôt de ces sociétés est incluse dans les produits d'exploitation en «Résultat des intercommunales et opérations en commun».
- **Fortis B** : à la suite de l'unification du titre Fortis intervenue à la fin de l'exercice 2001, cette participation est désormais classée en titres non consolidés (cf. note 2.2). Jusqu'à cette date, Fortis B, l'une des deux sociétés mères du groupe Fortis qui exerce ses activités de banque et d'assurance principalement au Benelux, était mise en équivalence dans les comptes du Groupe. Les principes comptables de ce groupe étaient principalement issus des Directives Européennes et Bancaires en matière de reporting de banque et d'assurance. Fortis effectuait notamment la réévaluation constante de son portefeuille d'actifs financiers et l'imputation des écarts d'acquisition, avec pour contrepartie la variation de ses fonds propres consolidés. Le retraitement complet de ces principes aurait conduit à mettre en œuvre des moyens de suivi de coût disproportionnés et sans assurance de pouvoir obtenir les informations nécessaires dans des délais compatibles avec la production des comptes consolidés de SUEZ. En conséquence, la valeur de mise en équivalence de Fortis B à l'actif du bilan consolidé correspondait à la part dans les fonds propres publiés par Fortis B au 1^{er} janvier 1997 (date de comptabilisation de la fusion entre SUEZ et Lyonnaise des Eaux) augmentée chaque année de la part dans le résultat publié par Fortis, et diminuée du montant des dividendes perçus.

H. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

• Les participations comprennent :

Les titres de participation non consolidés

Ils représentent des investissements durables qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires, ou qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, ou d'y exercer une influence notable, mais qui ne sont pas consolidés. Les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint, ou sous influence notable, ainsi exclues du périmètre de consolidation en raison de leur caractère non significatif représentent en cumulé moins de 5% des indicateurs consolidés de SUEZ suivants : chiffre d'affaires, résultat net, dettes financières, fonds propres.

Les autres titres immobilisés

Il s'agit de titres détenus dans une optique de détention à long ou moyen terme, mais ne correspondant pas aux critères définis pour les titres de participation.

Ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Cette valeur est, le cas échéant, diminuée d'une provision pour dépréciation, destinée à la ramener à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque et à la valeur de rendement.

Les dividendes reçus des participations non consolidées et des autres titres immobilisés sont enregistrés en produits financiers dans l'exercice où est intervenue la décision de distribuer par l'organe compétent.

Le poste «**Autres valeurs immobilisées**» comprend pour l'essentiel les créances rattachées à des participations et les avances consenties à des partenaires. Ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale et sont ramenées à leur valeur d'utilité lorsque celle-ci leur devient inférieure. La valeur d'utilité est déterminée en prenant en compte le cas échéant la valeur de marché des actifs pouvant être reçus en remboursement des dites créances en application des clauses contractuelles conclues entre SUEZ et ses partenaires ou de nantissements.

I. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de matières premières ou de marchandises détenus en vue de leur revente sont valorisés au coût moyen ou à la valeur de marché si elle lui est inférieure. Les encours de production sont valorisés au coût de production, qui inclut les frais de matières premières et de main-d'œuvre associés. La provision pour dépréciation des stocks s'élevait à fin 2002 à € 137,6 millions, à € 124,1 millions au 31 décembre 2001 et à € 86,5 millions au 31 décembre 2000.

Le combustible nucléaire acquis est consommé dans le cadre du processus de production d'électricité sur plusieurs années. La consommation de ce stock de combustible nucléaire est constatée au prorata des estimations de quantité d'électricité produite par unité de combustible.

J. CREANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du risque de non-recouvrement.

En ce qui concerne les cessions de créances commerciales (cf. note 20.5), le Groupe enregistre en tant que cession les transferts d'actifs financiers dès lors que les actifs cédés sont hors d'atteinte du Groupe et de ses éventuels créanciers, qu'il n'existe aucune limitation quant à l'échange ou la mise en gage des actifs cédés par le cessionnaire et que le Groupe ne conserve plus aucun contrôle de nature contractuelle sur les actifs cédés.

Les provisions pour dépréciation des comptes clients s'élevaient au 31 décembre 2002 à € 603,2 millions, contre € 718,5 millions au 31 décembre 2001 et € 593,4 millions au 31 décembre 2000. Le poste **Créances clients et comptes rattachés** comprend également les effets à recevoir pour € 79,6 millions en 2002, contre € 87,7 millions en 2001 et € 252,1 millions en 2000.

Le poste **Créances diverses** est principalement constitué des créances sociales et fiscales et des comptes courants sur sociétés non consolidées.

Le Groupe n'est pas exposé aux risques de concentration de crédit compte tenu de la diversité de ses activités, de ses clients et de leur localisation géographique. Les créances sont généralement à court terme.

K. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur prix d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. Dans le cas de titres cotés, cette valeur de marché est déterminée sur la base des cours de Bourse à la date de clôture. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées dans les comptes consolidés du Groupe. Les pertes et les gains réalisés lors de la cession de valeurs mobilières de placement sont inscrits au compte de résultat sur l'exercice de réalisation des transactions. Les pertes et les gains réalisés sur l'exercice, ainsi que les provisions pour moins-values latentes, sont inscrits en résultat financier.

L. COMPTES SPECIFIQUES DES CONCESSIONS

Ces comptes de passif comprennent (cf. note 9.3) :

- la contrepartie des immobilisations reçues gratuitement du concédant et inscrites à l'actif de la société sous le poste «Immobilisations corporelles». L'amortissement industriel sur ces immobilisations est sans impact sur le résultat et débité à ce compte de passif ;
- les financements extérieurs dont peut bénéficier le concessionnaire sur les investissements qu'il est tenu d'effectuer au titre du contrat de concession ;
- l'amortissement de caducité destiné à reconstituer les capitaux investis par le concessionnaire (financements extérieurs déduits) dans les immobilisations qu'il doit remettre gratuitement au concédant en fin de contrat. Cet amortissement prélevé sur le compte de résultat est étalé sur la durée résiduelle du contrat.

M. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

L'analyse par nature des provisions pour risques et charges et les principes applicables à leurs modalités de calcul sont exposés en note 15.

La première application au 1^{er} janvier 2002 du règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable a conduit le Groupe à modifier les méthodes comptables applicables aux provisions pour démantèlement des installations. Jusqu'au 31 décembre 2001, le Groupe constatait des provisions pour démantèlement des installations, notamment des centrales de production d'électricité, lorsque celui-ci constituait une obligation légale, contractuelle ou implicite. La constitution de ces provisions, détaillée en note 15.1, était étalée de la mise en service des installations concernées au démarrage des opérations de démantèlement. Conformément aux dispositions du règlement 2000-06, la valeur actuelle de ces engagements est désormais constatée en provisions pour risques et charges dès la mise en service de l'installation, avec constatation en contrepartie d'un actif accessoire à l'installation concernée, amorti sur sa durée de vie. La provision est augmentée, à chaque période, de la charge d'intérêt représentative de sa désactualisation, selon les principes décrits en note 15.1. L'effet de ce changement de méthode comptable est décrit en note 13.6.

N. PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS

Les emprunts obligataires dont le remboursement est assorti de primes sont comptabilisés au passif pour leur valeur totale, primes de remboursement incluses. En contrepartie, ces dernières sont inscrites en compte de régularisation actif et sont amorties sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

A compter du 1^{er} janvier 2001, conformément aux méthodes préférentielles définies dans le règlement 99-02, les frais d'émission des emprunts sont étalés linéairement sur la durée de vie des contrats concernés. Ces frais d'émission comprennent principalement les frais de publicité (pour les emprunts nécessitant un appel public à l'épargne), et les commissions dues aux intermédiaires financiers. L'incidence de ce changement de méthode comptable sur les comptes consolidés au 1^{er} janvier 2001 a été non significative.

O. REVENUS

Le chiffre d'affaires résultant de prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus aux clients. Le chiffre d'affaires résultant de la production de biens au bénéfice de clients n'est constaté que lors de la livraison desdits biens aux clients. Par ailleurs, les méthodes de constatation du chiffre d'affaires et d'évaluation des stocks et travaux en cours suivent les règles applicables aux différents secteurs d'activité représentés au sein du Groupe.

Les méthodes retenues par les sociétés sont donc conservées en consolidation.

• Production, transport et distribution d'électricité et de gaz

En Belgique, ces activités sont notamment exercées par les filiales de Tractebel (Electrabel, Elia et Distrigaz). La distribution d'électricité et de gaz s'effectue à la fois à travers des sociétés intercommunales (détenues par les communes et Electrabel et qui sont mises en équivalence) et directement à des clients industriels, tandis que les activités de transport d'électricité sont assurées par l'intermédiaire d'Elia.

Les tarifs applicables à la clientèle de distribution ainsi que les investissements liés à ces activités font l'objet de recommandations préparées au sein du Comité de Contrôle de l'Electricité et du Gaz, dépendant du Ministre Fédéral.

L'alimentation de la clientèle de distribution s'effectue par le biais de sociétés intercommunales dans lesquelles Electrabel détient généralement une participation. Electrabel n'est donc active en distribution qu'indirectement, à travers sa participation au sein de ces sociétés.

Lesdites sociétés n'ont pas de personnel propre ; Electrabel leur apporte statutairement, notamment, «la mise à disposition de ses services, sa compétence et son expérience en matière de distribution en vue d'assurer l'exploitation journalière de l'intercommunale (...)». Tous les travaux, fournitures et services requis pour les besoins de l'intercommunale sont donc, sauf recours aux tiers dûment justifié et autorisé, exécutés par Electrabel et son personnel, toutes les dépenses étant facturées aux intercommunales. Ainsi les traitements et salaires refacturés par Electrabel comprennent toutes les charges, effectivement payées en faveur du personnel affecté, directement ou indirectement, à l'exploitation de l'intercommunale. De même, les charges liées à la retraite des agents affectés à l'activité de distribution sont supportées par les intercommunales.

• Négocier d'énergie

Les activités de négoce d'énergie prévoyant un règlement net cash (sans livraison physique) sont présentées en net sur la ligne «Chiffre d'affaires». Les activités de négoce prévoyant une livraison physique sont présentées en brut sur les lignes «Chiffre d'affaires» et «Achats et variation de stocks».

• Distribution d'eau

La comptabilisation des ventes d'eau comprend la totalité des sommes facturées aux abonnés, gérances incluses, y compris les surtaxes et redevances encaissées pour compte de tiers, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée. Le montant de ces redevances et surtaxes collectées pour compte de tiers s'est élevé sur les exercices 2002, 2001 et 2000 à respectivement € 1 081,2 millions, € 894,7 millions et € 877,1 millions. La contrepartie des sommes ainsi encaissées pour le compte des collectivités est inscrite dans les charges d'exploitation sur la ligne «Encaissements pour compte des collectivités». En ce qui concerne les contrats de gérance, la rémunération du gérant est enregistrée en chiffre d'affaires.

L'eau livrée non relevée à la clôture de l'exercice est évaluée au prix de vente.

• Ingénierie/services à l'énergie/construction

Le Groupe applique la méthode de prise en compte du résultat à l'avancement. Les affaires qui paraissent devoir dégager une perte à terminaison font l'objet d'une provision dès que la perte est connue. Dans l'estimation de cette perte, il peut être tenu compte d'une quote-part d'aléas positifs, notamment de facturations complémentaires ou de réclamations. L'appréciation quantitative de ces aléas positifs est effectuée compte tenu de l'expérience acquise dans le passé dans des cas analogues. Les coûts des études pour des projets en cours de soumission à la clôture d'un exercice figurent en charges à répartir. Ces études font l'objet d'une provision pour risques pour la totalité de leur montant.

P. DISTINCTION ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

Par ailleurs, pour conserver au résultat financier un caractère de résultat courant et permettre des comparaisons utiles d'un exercice à l'autre, et par dérogation au Plan Comptable Général, toutes les opérations financières relatives aux participations et aux créances rattachées sont inscrites en résultat exceptionnel. Il s'agit notamment des dotations et reprises de provisions sur titres et créances rattachées et, le cas échéant, des pertes sur ces mêmes créances. L'inscription de ces éléments en charges et produits exceptionnels, où se trouvent normalement inscrites les plus et moins-values de cessions des titres, rend plus homogène la présentation du compte de résultat. Cette dérogation concerne € 958,6 millions en 2002 (dotation nette), € 446,6 millions en 2001

(dotation nette) et € 78,1 millions en 2000 (reprise nette). Cette dérogation n'est toutefois pas applicable aux sociétés de capital investissement, pour lesquelles toutes les opérations financières relatives aux participations et aux créances rattachées sont inscrites en résultat courant, en raison de la nature même de l'objet social de ces sociétés.

De même, afin de regrouper au sein d'un même agrégat du compte de résultat l'ensemble des effets de la crise sud-américaine et eu égard à l'ampleur des détériorations des termes de change observées sur le peso argentin et le real brésilien, les pertes de change enregistrées par les filiales opérant en Argentine et au Brésil sur leurs dettes libellées en devises fortes sont présentées en résultat exceptionnel pour conserver au résultat financier un caractère de résultat courant, pour un montant total de € 483,9 millions au 31 décembre 2002 et de € 335,8 millions au 31 décembre 2001 (net des reprises de provisions pour risques pays émergents).

Q. IMPOTS

Le Groupe calcule ses impôts conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Les impôts différés sont déterminés pour chaque entité fiscale, selon la méthode du report variable et en retenant une approche bilantielle.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans les périmètres d'intégration fiscale, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale. Les actifs d'impôts ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures.

Le règlement 99-02 a conduit le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2000 à :

- comptabiliser les dettes latentes d'impôt dont l'échéance à très long terme justifiait antérieurement une inscription en engagements hors bilan ;
- recourir à l'actualisation des impôts différés (relatifs à des différences temporaires engendrées par des opérations comptabilisées pour des valeurs non actualisées) lorsque, pour une entité fiscale, les effets de celle-ci sont significatifs et qu'un échéancier fiable de reversement peut être établi ;
- présenter les impôts différés à l'actif ou au passif du bilan consolidé pour leur position nette par entité fiscale.

Comme prévu par le règlement 99-02, ces changements de méthodes comptables ont été traités conformément au Plan Comptable Général et leur incidence est détaillée en note 13.6.

Le recours à l'actualisation des impôts différés a conduit à une minoration au 31 décembre 2002 des impôts différés passifs nets de € 569,3 millions (€ 564,4 millions au 31 décembre 2001).

Les taux retenus pour l'actualisation des impôts différés sont déterminés, de manière individualisée pour chaque entité concernée, par référence aux taux des obligations d'Etat, en fonction des différentes échéances de reversement. Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles sur les impôts différés ne sont reconnus que lorsqu'ils excèdent 10% de l'actif ou du passif d'impôt différé actualisé. La fraction excédant 10% est alors étalée sur la durée d'utilité résiduelle moyenne des actifs concernés. Au 31 décembre 2002, les pertes actuarielles non encore constatées s'élevaient à € 13 millions.

R. INDEMNITES ET PENSIONS DE RETRAITE

Selon les lois et usages de chaque pays, les sociétés du Groupe ont des obligations en termes de retraite, préretraite, indemnités de départ et régimes de prévoyance. Ces obligations s'appliquent généralement à l'ensemble des salariés des sociétés concernées. Le coût des régimes à cotisations définies est enregistré en charges sur la base des appels à cotisations.

La valorisation du montant de ces engagements de retraite et assimilés, lorsqu'ils sont représentatifs de prestations définies, a été effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les taux d'actualisation sont déterminés en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang (ou par l'Etat s'il n'existe pas de marché représentatif pour les emprunts privés).

Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles sur les engagements de retraite ne sont reconnus que lorsqu'ils excèdent 10% de la valeur la plus haute de l'engagement ou du fonds. La fraction excédant 10% est alors étalée sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés.

Les montants relatifs aux plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds figurent au passif en provisions pour charges. Lorsque la valeur du plan est supérieure aux engagements, le montant concerné est inclus en comptes de régularisation à l'actif du bilan.

S. INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe utilise des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition à la fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change et des prix de matières premières, ou pour optimiser la gestion de certains de ses actifs financiers.

Les opérations sur instruments financiers (swaps de taux et de change, achats et ventes d'options et de contrats à terme) non dénouées à l'arrêté des comptes donnent lieu :

- pour les contrats sur marchés organisés, à une évaluation sur la base des cours à cette date,
- pour les contrats sur marchés de gré à gré, essentiellement les échanges de taux d'intérêts, à une constatation du différentiel d'intérêts courus latent.

Les pertes et les profits relatifs aux contrats de taux d'intérêt, de devises et de matières premières sont comptabilisés sur la même période que les éléments couverts :

- en ce qui concerne les swaps de taux d'intérêt et de devises, le différentiel entre les intérêts à payer et les intérêts à recevoir est comptabilisé en produit ou en charge d'intérêt sur la durée de vie de l'élément couvert ;
- concernant les Future Rate Agreements, les évolutions de la valeur de marché sont comptabilisées comme un produit ou une charge d'intérêt sur la même période que les charges ou produits afférents à l'élément couvert ;
- les pertes et gains, réalisés ou latents, résultant des instruments de devises ou de matières premières utilisés comme couverture de transactions fermes, sont comptabilisés lorsque la transaction couverte est dénouée ;
- les pertes et gains de change relatifs aux instruments de devises utilisés pour couvrir partie de l'investissement du Groupe dans des filiales étrangères, ainsi que les écarts de conversion de sens inverse se rapportant à l'investissement couvert, sont portés en capitaux propres au poste écarts de conversion, et sont constatés au compte de résultat lors de la cession de cet investissement.

Les actifs et passifs du bilan, directement ou indirectement concernés par ces instruments financiers, font l'objet en fin d'exercice, d'une évaluation en application des principes comptables propres à leur nature.

Les contrats non dénoués sont présentés pour leur valeur nominale en note 18.

Avec le développement de ses activités de négoce d'énergie, le Groupe est engagé dans des activités de gestion du risque de prix sur matières premières. Les instruments financiers (swaps, options, contrats forward) utilisés dans ce cadre sont évalués «marked to market», méthode conduisant à comptabiliser les pertes et gains latents sur la période où interviennent les fluctuations de valeurs de marché.

Les paramètres de marché utilisés pour valoriser ces positions sont issus des cotations de gré à gré, des valeurs temps et des facteurs de volatilité inhérents aux engagements. Les valeurs sont ajustées pour refléter l'impact potentiel d'une liquidation des positions du Groupe, de manière ordonnée, sur une période de temps raisonnable et aux conditions courantes de marché.

T. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

Pour les besoins du tableau consolidé des flux de trésorerie, la notion de trésorerie est constituée des disponibilités, ainsi que des seules valeurs mobilières de placement dont la date d'exigibilité originelle est inférieure à trois mois et immédiatement convertibles en des sommes monétaires parfaitement déterminées.

Ce tableau présente les flux réels liés à l'activité des sociétés présentes dans le périmètre de fin d'exercice. Les effets sur la trésorerie des variations de change (taux de clôture versus taux à l'ouverture et taux moyen de l'exercice) et des changements de méthode de consolidation résultant d'opérations n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie (offre publique d'échange par exemple) sont identifiés en bas du tableau. Les effets sur la trésorerie des entrées et sorties de périmètre résultant d'acquisitions ou de cessions de sociétés consolidées sont identifiés sous le libellé «variation de périmètre» parmi les flux issus d'investissements, qui comprennent les flux de trésorerie des opérations d'acquisition et de cession correspondantes.

Lorsqu'ils sont significatifs, les flux liés à l'activité entre le 1^{er} janvier et la date de leur cession, par des sociétés sorties du périmètre durant l'exercice, sont maintenus dans le tableau des flux de trésorerie.

Certains mouvements affectant le bilan ne sont pas considérés comme des flux : reclassements, effets des fusions et apports partiels et changements de méthodes comptables.

Le résultat net est retraité des éléments calculés n'entraînant pas de flux de trésorerie, pour aboutir à la marge brute d'autofinancement. Les dépréciations d'actifs circulants sont assimilées à des pertes réalisées et immédiates. Elles influent donc sur la marge brute d'autofinancement et trouvent leur contrepartie dans les flux issus de l'activité courante basés sur la variation de l'actif circulant net de dépréciation.

Informations additionnelles relatives au tableau des flux de trésorerie :

| En € millions | 2002 | 2001 | 2000 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Intérêts nets décaissés | 1 441 | 1 329 | 1 256 |
| Impôts sur les résultats décaissés | 357 | 529 | 711 |
| Trésorerie décaissée au titre des acquisitions : | | | |
| Juste valeur des actifs acquis (écart d'acquisition compris) | 4 662 | 5 774 | 12 030 |
| Moins : passifs repris | (488) | (2 343) | (4 420) |
| Moins : titres émis au profit des vendeurs | - | - | - |
| Moins : trésorerie acquise | (50) | (302) | (750) |
| TRESORERIE NETTE DECAISSEE | 4 124 | 3 129 | 6 860 |

U. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Conformément aux pratiques internationales, les actions en circulation sont les actions émises sous déduction de l'ensemble des actions détenues par SUEZ ou ses filiales contrôlées (également sur base d'un calcul moyen pondéré), que celles-ci soient classées en valeurs mobilières de placement ou portées en déduction des capitaux propres.

Toutes les données par action fournies, dans le tableau des chiffres clés sur cinq exercices ou au pied du compte de résultat, sont calculées sur la base de ce nombre moyen d'actions détaillé en note 13.

Ce nombre, ainsi que le résultat par action, est modifié pour tenir compte de l'effet éventuel de dilution des actions à émettre dans le cadre des options, bons de souscription d'actions et obligations convertibles émises. Le résultat dilué par action est présenté au pied du compte de résultat et son calcul est détaillé en note 13.

V. EXISTENCE DE COMPTES RECONCILIES EN US GAAP

Dans le cadre de son programme ADR, SUEZ enregistre chaque année aux Etats-Unis auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) un rapport 20-F incluant une réconciliation du résultat net part du Groupe et des capitaux propres part du Groupe aux normes américaines. Les indicateurs financiers réconciliés aux normes américaines peuvent présenter des écarts substantiels par rapport aux indicateurs exprimés en normes françaises du fait d'écarts de périmètre (Electrabel et ses filiales étant notamment mis en équivalence en normes américaines, le contrôle de fait n'étant pas reconnu en principes US) et de normes comptables différentes, notamment quant à la comptabilisation des acquisitions (fusion Suez-Lyonnaise des Eaux, achat des intérêts minoritaires dans Société Générale de Belgique, Tractebel, SITA...), des provisions, des instruments financiers, des stock-options et de l'épargne salariale.

A partir de sa date d'enregistrement, intervenant au plus tard le 30 juin, le rapport 20-F est disponible au siège de la société et sur son site Internet, www.suez.com.

NOTE 2 OPERATIONS MAJEURES ET INFORMATIONS PRO FORMA**2.1 ACQUISITIONS MAJEURES AYANT UNE INCIDENCE SUR LA COMPARABILITE DES DONNEES ENTRE 2001 ET 2002**

Aucune acquisition majeure n'a été réalisée sur l'exercice 2002. Les transactions 2001 significatives sont présentées ci-après.

• Acquisition de GTI

SUEZ, à travers Tractebel, a acquis le 31 août 2001 par voie d'offre publique d'achat, 100% du capital de GTI. Cette société, cotée sur Euronext Amsterdam, opère principalement en Belgique ainsi qu'aux Pays-Bas dans la réalisation, la gestion et la maintenance d'installations électriques.

Cet investissement de € 342,2 millions a généré un écart d'acquisition de € 255,2 millions, amorti sur une durée de 20 ans.

GTI a été consolidé à partir du 1^{er} septembre 2001, soit pendant 4 mois sur l'exercice 2001.

| En € millions | Chiffre d'affaires | Résultat d'exploitation | Trésorerie nette | Total bilan |
|---------------------------|--------------------|-------------------------|------------------|-------------|
| 2001 sur 12 mois | 1 155,4 | 37,2 | 74,8 | 1 628,3 |
| 2001 en contribution SUEZ | 386,1 | 12,6 | 74,8 | 1 628,3 |
| 2002 en contribution SUEZ | 1 115,5 | 30,6 | 63,0 | 498,5 |

• Acquisition de Axima Winterthur (ex-Sulzer Infra)

SUEZ, à travers Tractebel, a acquis le 9 août 2001 100% du capital du groupe suisse Axima Winterthur (ex-Sulzer Infra), pour un montant de € 243,9 millions. Implanté en Suisse, en Autriche, en Espagne, en Allemagne, en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas, Axima Winterthur opère dans la réalisation et la gestion d'installations techniques.

Cette acquisition a généré un écart d'acquisition de € 194,6 millions, amorti sur une durée de 20 ans.

Axima Winterthur a été consolidé à partir du 1^{er} août 2001, soit pendant 5 mois sur l'exercice 2001.

| En € millions | Chiffre d'affaires | Résultat d'exploitation | Trésorerie nette | Total bilan |
|---------------------------|--------------------|-------------------------|------------------|-------------|
| 2001 sur 12 mois | 1 142,7 | 18,4 | 139,7 | 535,7 |
| 2001 en contribution SUEZ | 481,7 | 22,3 | 139,7 | 535,7 |
| 2002 en contribution SUEZ | 853,3 | (17,7) | 145,2 | 504,0 |

• Informations pro forma

Le tableau ci-après présente les trois agrégats clés de chiffre d'affaires, résultat net part du Groupe et résultat net part du Groupe par action tels qu'ils se seraient établis si les acquisitions majeures décrites ci-dessus étaient intervenues au 1^{er} janvier 2001. Ces données pro forma sont fournies à titre d'information et ne sont donc pas nécessairement représentatives ni de ce qu'auraient été les comptes du Groupe si les opérations avaient effectivement été réalisées le 1^{er} janvier 2001 ni de ce que seront les performances opérationnelles futures. Elles sont basées sur les données opérationnelles, antérieures aux acquisitions des filiales concernées, en tenant compte du coût de financement des acquisitions, de l'amortissement des écarts d'évaluation et des écarts d'acquisition, et des effets fiscaux le cas échéant.

| En € millions, sauf par action | 2002 | 2001 |
|--------------------------------|----------|----------|
| Chiffre d'affaires | 46 089,8 | 43 789,5 |
| Résultat net part du Groupe | (862,5) | 2 065,2 |
| Soit en euros par action | (0,87) | 2,12 |

2.2 UNIFICATION DU TITRE FORTIS ET CESSION DE TITRES VINCI EN 2001

• Unification du titre Fortis en 2001

Les Assemblées Générales extraordinaires de Fortis B et de Fortis NL du 14 décembre 2001 ont approuvé l'unification des actions existantes Fortis B et Fortis NL, par la création d'un nouveau titre Fortis unique faisant l'objet d'une cotation sur Euronext Amsterdam, Euronext Bruxelles et à la Bourse de Luxembourg.

Avant unification du titre :

- SUEZ détenait, via la Société Générale de Belgique, 19,60% du capital de Fortis B.
- Fortis B détenait 56,94% de Fortis SA, société propriétaire de 100% du capital de Fortis Bank, et 56,94% de Fortis NV, société détenant 100% de Fortis Insurance.
- Fortis NL détenait 43,06% de Fortis SA et 43,06% de Fortis NV.

A l'issue des opérations d'unification, les anciens actionnaires de Fortis B et de Fortis NL détiennent des Fortis Units leur conférant un intérêt identique dans Fortis SA et dans Fortis NV. Les Fortis Units détenus par SUEZ représentaient 11,16% du capital de Fortis SA et de Fortis NV.

Compte tenu de ces pourcentages de détention, Fortis B a été mis en équivalence dans les comptes consolidés de SUEZ jusqu'à la date de première cotation des Fortis Units, soit le 17 décembre 2001, et déconsolidé à compter de celle-ci.

• Cession des titres Vinci en 2001

L'essentiel des titres Vinci que détenait le Groupe à la suite de l'Offre publique d'Echange lancée par Vinci sur Groupe GTM en juillet 2000 a été cédé en 2001 à travers plusieurs opérations, les plus-values avant impôt correspondantes s'élevant à € 298,0 millions sur ce même exercice.

Pour ses comptes consolidés au 31 décembre 2000, SUEZ a opté pour le traitement dérogatoire prévu par la nouvelle réglementation, et permettant de mettre en équivalence Groupe GTM à compter du 1^{er} janvier 2000 jusqu'à la date de transfert de contrôle. Le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation réalisés par Groupe GTM (hors activités de services à l'énergie et à l'industrie) sur les neuf premiers mois de l'exercice 2000 se sont élevés respectivement à € 4,59 milliards et € 0,12 milliard.

Vinci a été consolidé par mise en équivalence jusqu'au 30 avril 2001.

• Incidence de ces opérations sur la comparabilité des comptes annuels 2001 et 2002

Si les groupes Fortis et Vinci n'avaient pas été mis en équivalence dans les comptes consolidés de SUEZ de l'exercice 2001, le résultat net part du Groupe et le résultat brut d'exploitation (EBITDA) se seraient établis comme suit (en € millions) :

| | EBITDA | Résultat net part du Groupe |
|---|----------------|-----------------------------|
| Comptes consolidés au 31 décembre 2001 publiés | 7 737,9 | 2 086,7 |
| Annulation de la part de résultat mis en équivalence de Fortis et Vinci | (306,2) | (306,2) |
| Annulation de l'amortissement des écarts d'acquisition sur Fortis et Vinci | N/A | 8,8 |
| Constatation des dividendes reçus de Fortis et de Vinci | 133,7 | 133,7 |
| Comptes consolidés au 31 décembre 2001 retraités de la mise en équivalence de Fortis et de Vinci | 7 565,4 | 1 923,0 |

2.3 AUTRES OPERATIONS SIGNIFICATIVES

• Cession partielle d'Elia en 2002

Le Groupe a cédé en date du 31 mai 2002, 30% d'Elia System Operator (ESO) à PubliT, société dans laquelle sont associées diverses collectivités locales belges. Elia, devenue filiale d'ESO, avait été constituée en vue d'assurer la gestion du réseau de transport d'électricité haute tension en Belgique. A l'issue de cette opération, le Groupe détient 70% de ces deux sociétés.

La désignation d'ESO en tant que gestionnaire du réseau de transport par le Conseil des Ministres fédéral belge a été finalisée le 13 septembre 2002 et a conduit à la mise en équivalence d'ESO et Elia (intégrées globalement jusqu'alors) à compter de cette date. En effet, cette désignation s'est concrétisée notamment par l'entrée en fonction des nouveaux administrateurs indépendants d'ESO et a entraîné la perte du contrôle du Groupe sur cette société.

Cette cession, qui a permis de dégager une plus-value nette de € 166,9 millions en part du Groupe, est assortie d'une option de revente, accordée au cessionnaire (dont les principales modalités sont détaillées en note 20.3 Autres engagements).

• Cession partielle de NOOS en 2001

En date du 18 mai 2001, France Télécom a apporté des infrastructures de réseau Plan Câble à Suez Lyonnaise Telecom (SLT), filiale de SUEZ, opérant sous la marque NOOS qui intègre donc désormais l'exploitation et le droit d'usage de l'infrastructure de ses réseaux câblés, pour l'essentiel situés à Paris et en région parisienne. L'accord avec France Télécom a permis à SUEZ de réaliser une plus-value (gain de dilution) de € 310,3 millions. SUEZ détient la nouvelle structure à hauteur de 50,1%, tandis que 22,9% de SLT ont été cédés par France Télécom à Morgan Stanley Dean Witter Private Equity, et que 27% restent détenus par France Télécom suite à la restitution par NTL de sa participation dans NOOS. L'ensemble des activités câble est consolidé par intégration proportionnelle à 50,1% à compter du 1^{er} mai 2001, en vertu des droits conférés à Morgan Stanley Dean Witter Private Equity au titre de l'accord d'actionnaires. Dans le cadre de cette restructuration de son activité câble, SUEZ a consenti en 2002 des prêts (cf. note 10.3) assortis de clauses permettant leur remboursement en actions SLT ou de bons de souscription d'actions SLT.

2.4 SITUATION EN ARGENTINE

• Contexte économique

SUEZ est présent en Argentine essentiellement dans le secteur de l'Eau à travers des participations, directes et indirectes via Agbar, dans les sociétés Aguas Argentinas (concession de la ville de Buenos Aires, pourcentage d'intérêt 46%), Aguas Provinciales de Santa Fe (pourcentage d'intérêt 58%) et Aguas Cordobesas (pourcentage d'intérêt 44%). Ces trois sociétés sont consolidées par intégration globale dans les comptes de SUEZ.

Sa présence est plus modeste dans le secteur de l'Energie (Litoral Gas détenu à 63%, Gasoducto Nor Andino, détenu à 79%) et dans le secteur de la Propreté (Cliba, détenue à 45%).

Après avoir, depuis début décembre 2001, mis en place un certain nombre de mesures monétaires et de contrôle des changes, les autorités argentines ont déclaré un défaut de paiement de la dette extérieure et, le 6 janvier 2002, promulgué une loi d'urgence mettant notamment fin au système de parité fixe de 1 peso argentin pour 1 dollar US en vigueur depuis 1991. Cette loi a été suivie de différentes mesures fixant les conditions de fonctionnement des marchés financiers et monétaires, clos depuis le 21 décembre 2001, se traduisant notamment par l'instauration d'un marché des changes, dont le fonctionnement a démarré le 11 janvier 2002 : sur les trois premiers jours de sa cotation, le cours moyen du peso s'est établi à environ 1,6 peso pour 1 dollar américain ; au 31 décembre 2002, le cours du peso s'établissait à 3,37 pesos pour 1 dollar américain, soit une dévaluation de 70% depuis l'abandon de la parité fixe. Pour l'arrêté de ses comptes, le Groupe a retenu comme taux de conversion des actifs, passifs, et des pertes de change latentes sur les dettes libellées en devises fortes des sociétés argentines, le cours de change de clôture, soit 1 peso pour € 0,2832 au 31 décembre 2002 (contre 1 peso pour € 0,7008 au 31 décembre 2001). Les flux de trésorerie, les produits et les charges (autres que les pertes de changes mentionnées supra) des entités opérant en peso argentin ont été convertis au taux moyen de 1 peso pour € 0,3318 sur l'exercice 2002 (contre 1 peso pour € 1,1167 sur 2001).

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité de décembre 2002, l'Argentine n'est pas considérée comme pays en situation d'hyperinflation.

Par ailleurs, la loi du 6 janvier 2002 a rendu caducs tous les dispositifs d'indexation des tarifs de services publics régis par contrat avec le Gouvernement et instauré une obligation de renégociation au cas par cas de ces contrats en tenant compte des contraintes économiques et sociales, de la préservation de la qualité des services publics et des intérêts financiers des entreprises prestataires.

Face à cette situation, SUEZ a immédiatement pris des mesures pour poursuivre les activités de ses filiales et assurer la continuité et la qualité des services.

Toutefois, la nouvelle situation économique fait peser un certain nombre d'incertitudes sur l'évolution des filiales et participations argentines de SUEZ. Elle dépendra en particulier de l'évolution générale de la situation économique et politique du pays et de l'issue :

- **des renégociations des contrats de délégation de services publics** (mécanismes d'évolution tarifaires, réduction des plans d'investissement, et plus généralement adaptation des clauses contractuelles au nouvel environnement économique) dans le cadre du processus de négociation formel, précisé par décret N°293/2002 du 14 février 2002 ;
- **des négociations menées en parallèle avec les prêteurs** qui pourraient dans certaines conditions prédéterminées, demander le remboursement de prêts ou appeler des garanties non solidaires données par les sponsors tel que SUEZ, en raison de la détérioration

de la condition financière des sociétés concernées, dont certaines ne se sont acquittées que partiellement de leur service de la dette en 2002. Certains prêteurs multilatéraux ont ainsi déjà fait appel en 2002 à des engagements de mise à disposition de fonds en faveur des sociétés («Project Fund Undertakings») des sponsors. Une négociation est en cours (standstill) pour réduire temporairement, dans un cadre organisé, les paiements à charge des sociétés, en attendant une clarification du cadre de leur activité.

Les processus de renégociation demeurent en cours et les filiales ne sont pas en mesure de préciser leur impact sur l'évolution des principales modalités des contrats en cours, notamment les évolutions tarifaires et le montant des investissements.

Le Groupe est susceptible de se prévaloir des dispositions contractuelles, en particulier du contrat de concession d'Agua Argentinas, qui garantissent une juste rémunération des capitaux engagés exprimés en dollars, et reconnaissent au concessionnaire en cas de terminaison du contrat un droit à indemnisation, fondé sur la valeur nette comptable des actifs, majorée d'une indemnisation dans le cas d'une faute du concédant et diminuée de la garantie de bonne exécution en cas de faute du concessionnaire.

SUEZ a donc engagé en juin 2002 vis-à-vis du gouvernement argentin les procédures prévues par le Traité Bilatéral de Protection des Investissements signé entre la République Française et la République Argentine. Ces procédures engagent le gouvernement argentin à négocier à l'amiable les mesures correctives ou réparatrices de dommages affectant les investisseurs lorsque ces dommages résultent d'actes ou d'omissions du gouvernement. En l'absence d'aboutissement des négociations amiables au terme de la période de six mois minimum définie par le Traité Bilatéral, le Groupe est en mesure de soumettre ce différend à l'arbitrage international auprès du CIRDI (Centre International de Règlement des Différends sur les Investissements), Tribunal Arbitral établi auprès de la Banque Mondiale.

Impact sur les comptes consolidés

Au 31 décembre 2002, le Groupe a enregistré une charge exceptionnelle, nette part du Groupe, de € 500 millions (soit € 610,9 millions en part totale et avant impôt) comprenant les pertes de change sur la dette libellée en dollars, des dépréciations d'actifs, notamment d'écarts d'acquisition et d'impôts différés actifs, et la constitution de provisions pour risques et charges dont celles correspondant aux diverses négociations en cours.

Pour mémoire, dans ses comptes consolidés au 31 décembre 2001, le Groupe avait enregistré une charge exceptionnelle après impôt, part du Groupe, de € 198 millions principalement au titre du premier effet de la dévaluation sur la dette libellée en dollars.

NOTE 3 RESULTAT D'EXPLOITATION

3.1 CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

| En € millions | 2002 | 2001 | 2000 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES (a) | 46 089,8 | 42 359,2 | 34 617,0 |
| <i>Dont activités de négoce d'énergie</i> | <i>5 872,0</i> | <i>3 869,0</i> | <i>681,0</i> |
| Production immobilisée (b) | 587,4 | 524,0 | 601,1 |
| Transferts de charges (c) | 130,8 | 206,6 | 217,3 |
| Produits de cession (d) | 362,8 | 46,4 | 136,3 |
| Autres produits de gestion courante | 525,3 | 573,3 | 385,8 |
| TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION | 1 606,3 | 1 350,3 | 1 340,5 |

(a) En date du 21 décembre 2001, les autorités de régulation brésiliennes ont signé avec le secteur électrique un accord en règlement du rationnement intervenu en 2001 du fait de la sécheresse. Ces autorités ont transmis le 13 mars 2002 à Tractebel Energia (détenue à 78% par SUEZ) un décompte des suppléments de prix lui revenant au titre du rationnement, générant en 2002 un revenu complémentaire de 621 millions de reals. Le règlement sera en grande partie assuré dans le cadre de financements mis en place par la Banque de Développement Brésilienne (BNDES) et un premier encaissement de 124 millions de reals est intervenu le 30 décembre 2002. Les décomptes finaux devraient être obtenus au cours du premier semestre 2003.

(b) Coûts relatifs aux immobilisations corporelles produites et utilisées par l'entreprise pour elle-même.

(c) Cette rubrique intègre les frais d'augmentation de capital imputés sur les primes d'émission de SUEZ pour € 14,7 millions en 2002 et € 13,3 millions en 2000 (montant non significatif en 2001).

(d) Ce poste comprend notamment les produits de cession de matériel de chantier et d'immobilisations du domaine concédé, ainsi que les produits de cession des sociétés de capital investissement. Si Finance et ses filiales, sociétés de capital investissement, contribuent à ce poste au 31 décembre 2002 à hauteur de € 188,1 millions (€ 2,1 millions en 2001 et € 120,3 millions à fin 2000).

3.2 RESULTAT DES INTERCOMMUNALES ET OPERATIONS EN COMMUN

| En € millions | 2002 | 2001 | 2000 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Part dans le résultat des intercommunales | 460,9 | 434,0 | 437,1 |
| Bénéfices et pertes transférés | 6,4 | (10,2) | (11,6) |
| TOTAL | 467,3 | 423,8 | 425,5 |

Le résultat des intercommunales correspond à la quote-part d'Electrabel, filiale de Tractebel, dans le résultat des sociétés intercommunales mixtes de distribution de gaz et d'électricité, au sein desquelles elle est associée à diverses communes belges.

3.3 LES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION S'ANALYSENT AINSI :

| En € millions | 2002 | 2001 | 2000 |
|--|-----------------|-----------------|----------------|
| Achats non stockés | 1 849,7 | 1 662,7 | 1 753,3 |
| Sous-traitance | 2 432,8 | 1 956,9 | 1 536,4 |
| Charges de location et de copropriété | 527,1 | 460,9 | 383,5 |
| Personnel extérieur | 605,2 | 565,1 | 478,5 |
| Entretien et réparations | 772,0 | 698,5 | 476,6 |
| Honoraires et rémunérations d'intermédiaires | 542,0 | 410,5 | 357,1 |
| Autres services extérieurs | 6 299,9 | 5 320,9 | 4 828,1 |
| TOTAL | 13 028,7 | 11 075,5 | 9 813,5 |

3.4 LA DOTATION NETTE AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION S'ANALYSE DE LA MANIERE SUIVANTE :

| En € millions | 2002 | 2001 | 2000 |
|---------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Amortissements | 2 613,8 | 2 701,5 | 2 580,6 |
| Immobilisations incorporelles | 303,2 | 284,2 | 305,6 |
| Immobilisations corporelles (a) | 2 238,4 | 2 350,3 | 2 212,8 |
| Caducité | 72,2 | 67,0 | 62,2 |
| Provisions | 457,1 | 397,2 | 445,1 |
| Renouvellement | 93,1 | 70,7 | 29,4 |
| Sur actif circulant | 54,9 | 215,2 | 159,5 |
| Pour risques et charges | 277,8 | 127,2 | 241,4 |
| Autres | 31,3 | (15,9) | 14,8 |
| TOTAL | 3 070,9 | 3 098,7 | 3 025,7 |

(a) Dont dotation aux amortissements des immobilisations en crédit bail pour € 98,1 millions en 2002, € 69,5 millions en 2001 et € 62,9 millions en 2000.

NOTE 4 RESULTAT FINANCIER

| En € millions | 2002 | 2001 | 2000 |
|---|----------------|------------------|----------------|
| Produits des participations | 338,3 | 158,7 | 153,2 |
| Charges nettes d'intérêts et assimilées | (1 385,4) | (1 628,2) | (1 502,0) |
| Dotations nettes aux provisions | (122,7) | (35,5) | (1,6) |
| Autres produits (charges) financières | 193,8 | 247,3 | 378,4 |
| RESULTAT FINANCIER | (976,0) | (1 257,7) | (972,0) |

Eléments pris en compte pour le calcul du ratio de couverture des frais financiers nets par l'EBITDA :

| En € millions | 2002 |
|---|------------|
| Charges nettes d'intérêts et assimilées | (1 385,4) |
| Résultat brut d'exploitation (EBITDA) | 7 253,7 |
| RATIO DE COUVERTURE DE LA CHARGE NETTE D'INTERETS PAR L'EBITDA | 5,2 |

La réconciliation de l'EBITDA avec le résultat d'exploitation est présentée en note 22.

NOTE 5 RESULTAT EXCEPTIONNEL

| En € millions | 2002 | 2001 | 2000 |
|---|------------------|--------------|--------------|
| Cessions et provisions sur titres, nettes | 600,6 | 1 645,8 | 1 142,1 |
| Autres charges exceptionnelles nettes | (2 384,3) | (819,6) | (573,4) |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | (1 783,7) | 826,2 | 568,7 |

5.1 CESSIONS ET PROVISIONS SUR TITRES, NETTES

En 2002, les plus-values comprennent essentiellement les effets des cessions de titres TPS (€ 169,8 millions), Scottish Power (€ 112,1 millions, soit € 33,8 millions en net part du Groupe), Châteaud'eau (€ 90,2 millions), Arcelor (€ 51,4 millions), Iberdrola (€ 103,6 millions, soit € 70,8 millions en net part du Groupe), Acesa (€ 108,5 millions, soit € 98,6 millions en net part du Groupe), Adeslas (€ 82,8 millions, soit € 41,9 millions en net part du Groupe) ainsi que de la cession partielle d'Elia (cf. note 2.3, pour € 538,9 millions, soit 166,9 millions en net part du Groupe). Ce poste inclut également les plus-values afférentes aux cessions de divers actifs immobiliers (€ 188,3 millions) repris en location simple par le Groupe (cf. note 20.2), ainsi que l'effet des cessions et des provisions relatives aux titres Axa (€ -225,4 millions) et Fortis (€ -244,6 millions). Enfin, ce poste comprend les provisions afférentes au portefeuille de divers titres cotés et non cotés (€ -353 millions, soit € -286,1 millions en part du Groupe).

En 2001, les plus-values résultent principalement du gain de dilution de € 310,3 millions constaté à l'occasion du regroupement des activités câble de SUEZ et France Télécom (cf. note 2.3), des cessions de titres Vinci pour € 298 millions (cf. note 2.2) et Fortis pour € 100 millions, des cessions de titres TotalFinaElf (€ 164,6 millions) et de la plus-value d'échange SES (€ 137,8 millions). Ce poste intègre également l'effet de la conversion des ORA en titres AXA au 1^{er} janvier 2001 (qui, en l'absence de texte comptable spécifique, a été traitée par assimilation aux opérations d'échange) et les provisions pour dépréciation afférentes à cette ligne pour un montant net de € 256,1 millions. Les cessions assorties d'instruments financiers (collar ou equity swap) aux termes desquels SUEZ conserve temporairement les risques et avantages résultant de l'évolution de la valeur de marché des titres concernés sont commentées en note 18.2. Ces instruments sont venus à échéance sur l'exercice 2002.

En 2000, les plus-values résultent principalement de la cession des titres Sofinco (€ 275,5 millions), des OPE et cessions Vinci/GTM (€ 239,6 millions), des cessions de titres SES (€ 120,5 millions) et Nigen (€ 107,6 millions), des cessions partielles de titres TotalFinaElf (€ 98,0 millions) et Fortis (€ 90,7 millions), et enfin de la sortie des filiales du Kazakhstan (€ 186,4 millions).

5.2 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES, NETTES

En 2002, les autres charges exceptionnelles intègrent les effets de la crise sud-américaine pour € -826,1 millions, soit € -612,3 millions en part du Groupe, dont € -500,1 millions au titre de l'Argentine et € -112,2 millions résultant des effets de la détérioration des termes de change entre le real brésilien et le dollar US. Ces charges exceptionnelles comprennent également diverses charges et provisions relatives aux arrêts d'activités (€ -299,1 millions, soit € -243,9 millions en part du Groupe, relatives principalement aux contrats de Jakarta, de Manille et d'Atlanta) ainsi qu'une charge de € -786,6 millions au titre de l'ajustement de la valeur de certains actifs (soit € -563,8 millions en part du Groupe, dont € -162,3 millions relatifs à la dépréciation d'écarts d'acquisition sur les filiales allemandes dans la Propreté, € -175 millions au titre de la dépréciation de titres et autres actifs dans la Communication, € -90 millions concernant la dépréciation d'écarts d'acquisition sur les filiales d'eau chiliennes et € -107 millions relatifs à ceux des filiales énergétiques aux Pays-Bas). Enfin, ce poste comprend l'effet de divers coûts et provisions pour restructuration (€ -168,3 millions, soit € -147,4 millions en net part du Groupe).

En 2001, les autres charges exceptionnelles sont principalement constituées de coûts de restructuration (€ 198,9 millions, dont 103,4 millions au titre du plan Transform 2003 engagé par Electrabel, et € 91,0 millions chez Nalco, au titre des coûts d'intégration et de la restructuration de la supply chain), de dépréciation d'actifs immobilisés (€ 360,9 millions, principalement dans la Communication et la Propreté) et de pertes de change à caractère exceptionnel nettes des reprises de provision pour risque pays émergents correspondantes (€ 335,8 millions, dont 314,4 millions résultant des effets de la dévaluation du peso argentin, soit € 80,0 millions en part du Groupe).

En 2000, les autres charges exceptionnelles résultent essentiellement de la dépréciation d'écarts d'acquisition (€ 336,1 millions), de coûts de restructuration (€ 129,9 millions, dont environ 70% au sein du secteur Eau), et de frais sur emprunts et projets (€ 89,3 millions).

NOTE 6 IMPOT SUR LES SOCIETES

6.1 IMPOT SUR LES BENEFICES

Le résultat avant impôt des sociétés intégrées se détaille comme suit :

| En € millions | 2002 | 2001 | 2000 |
|--|--------------|----------------|----------------|
| Résultat courant des sociétés intégrées | 2 731,6 | 2 806,1 | 2 806,0 |
| Résultat exceptionnel des sociétés intégrées | (1 783,7) | 826,2 | 568,7 |
| Résultat avant impôt des sociétés intégrées | 947,9 | 3 632,3 | 3 374,7 |
| Sociétés françaises intégrées | (694,1) | 746,6 | 191,3 |
| Sociétés étrangères intégrées | 1 642,0 | 2 885,7 | 3 183,4 |
| Résultat avant impôt des sociétés intégrées | 947,9 | 3 632,3 | 3 374,7 |

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique du Groupe qui résulterait du taux d'impôt normal applicable en France (35,43% en 2002, contre 36,43% en 2001 et 37,77% en 2000) avec la charge d'impôt effectivement comptabilisée se présente de la manière suivante :

| En € millions | 2002 | 2001 | 2000 |
|---|----------------|------------------|------------------|
| Résultat avant impôt des sociétés intégrées multiplié par le taux d'impôt normal applicable en France | (335,9) | (1 323,2) | (1 274,6) |
| Effet de : | | | |
| Taxation par des juridictions hors France | (20,3) | 21,7 | 99,7 |
| Différences permanentes | 249,6 | 437,6 | (10,8) |
| Éléments taxés à taux réduit ou nul ^(a) | 84,0 | 247,1 | 244,0 |
| Complément d'impôt ^(b) | (53,4) | (70,0) | (15,5) |
| Effet de l'actualisation des impôts différés | 52,4 | 13,4 | 49,4 |
| Actifs d'impôts différés non reconnus sur différences temporelles et reports déficitaires ^(c) | (732,9) | 27,7 | 167,2 |
| Effet du changement de taux d'impôt | (23,8) | (12,5) | (24,9) |
| Crédits d'impôt | 66,3 | 11,9 | 35,1 |
| Autres | 56,9 | (75,7) | 67,9 |
| Charge d'impôt inscrite au compte de résultat | (657,1) | (722,0) | (662,5) |
| Taux d'impôt effectif (charge d'impôt au compte de résultat rapporté au résultat avant impôt des sociétés intégrées) | 69,3% | 19,9% | 19,6% |

(a) Comprend notamment les plus-values sur cessions de titres non taxées en Belgique.

(b) Comprend notamment la taxe de 5% applicable sur les dividendes en Belgique.

(c) La variation observée sur l'exercice 2002 résulte pour l'essentiel de la non-reconnaissance des impôts différés actifs liés aux déficits reportables générés par le groupe d'intégration fiscale constitué autour de SUEZ, ainsi que par les sociétés argentines de l'Environnement et certaines sociétés du secteur de la Communication.

La ventilation de cette charge d'impôt s'établit comme suit :

| En € millions | Impôt sur le résultat courant | | | Impôt sur le résultat exceptionnel | | | Total | | |
|--|-------------------------------|----------------|----------------|------------------------------------|----------------|---------------|----------------|----------------|----------------|
| | 2002 | 2001 | 2000 | 2002 | 2001 | 2000 | 2002 | 2001 | 2000 |
| Impôt exigible | | | | | | | | | |
| France | (3,6) | 56,8 | 17,7 | (54,0) | (127,4) | (126,1) | (57,6) | (70,6) | (108,4) |
| Etranger | (558,1) | (557,4) | (616,9) | 150,6 | (3,8) | 83,8 | (407,5) | (561,2) | (533,1) |
| TOTAL IMPOT EXIGIBLE | (561,7) | (500,6) | (599,2) | 96,6 | (131,2) | (42,3) | (465,1) | (631,8) | (641,5) |
| Impôts différés | | | | | | | | | |
| France | (19,9) | (16,8) | (10,8) | 5,7 | (12,1) | 8,3 | (14,2) | (28,9) | (2,5) |
| Etranger | (139,9) | (168,3) | 2,3 | (37,9) | 107,0 | (20,8) | (177,8) | (61,3) | (18,5) |
| TOTAL IMPOT DIFFERE | (159,8) | (185,1) | (8,5) | (32,2) | 94,9 | (12,5) | (192,0) | (90,2) | (21,0) |
| CHARGE TOTALE D'IMPOT SUR LES BENEFICES | (721,5) | (685,7) | (607,7) | 64,4 | (36,3) | (54,8) | (657,1) | (722,0) | (662,5) |

SUEZ est mère d'un groupe fiscal de 192 sociétés en 2002. D'autres groupes fiscaux se sont constitués en France lorsque cela était possible.

Au 31 décembre 2002, le Groupe disposait de reports déficitaires et de crédits d'impôts reportés en avant d'un montant total de € 5 386,0 millions, venant à échéance comme suit :

| En € millions | Reports déficitaires et crédits d'impôts reportés en avant |
|-----------------|--|
| 2003 | 286,4 |
| 2004 | 62,7 |
| 2005 | 112,1 |
| 2006 | 466,0 |
| 2007 | 1 402,5 |
| 2008 et au-delà | 3 056,3 |
| TOTAL | 5 386,0 |

6.2 IMPOTS DIFFERES

L'analyse par nature du passif net d'impôts différés se détaille comme suit, avant compensation par entité fiscale des actifs et passifs d'impôts différés :

| En € millions | 2002 | 2001 |
|--|------------------|------------------|
| Impôts différés actifs | | |
| Reports déficitaires | 1 570,9 | 963,6 |
| Engagements de retraites | 652,5 | 816,1 |
| Provisions non déduites | 886,8 | 887,8 |
| Actifs nets d'impôts différés non reconnus ^(a) | (1 484,4) | (957,0) |
| Autres | 866,2 | 708,3 |
| TOTAL | 2 492,0 | 2 418,8 |
| Impôts différés passifs | | |
| Ecart d'évaluation affectés à des immobilisations incorporelles | (1 078,2) | (1 342,6) |
| Ecart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations | (1 394,9) | (1 364,4) |
| Provisions à caractère fiscal | (236,1) | (219,6) |
| Effet de l'actualisation des impôts différés passifs | 569,3 | 564,4 |
| Autres | (1 410,0) | (1 184,8) |
| TOTAL | (3 549,9) | (3 547,0) |
| IMPOTS DIFFERES PASSIFS NETS | (1 057,9) | (1 128,2) |

(a) Actifs nets d'impôts différés non reconnus.

Le montant des actifs nets d'impôts différés non reconnus au titre de la seule intégration fiscale SUEZ s'élève à fin 2002 à € 627,4 millions (€ 332,6 millions au 31 décembre 2001), la variation observée sur l'exercice 2002 résultant principalement de la non-reconnaissance des impôts différés actifs liés aux reports déficitaires créés sur la période.

L'échéance la plus lointaine des actifs nets d'impôts différés non reconnus au bilan consolidé doit être considérée comme infinie, certains reports déficitaires étant indéfiniment reportables.

La variation des impôts différés constatés au bilan consolidé, après compensation par entités fiscales des actifs et passifs d'impôts différés, s'explique de la manière suivante :

| En € millions | Actifs | Passifs | Passifs nets |
|--|--------------|------------------|------------------|
| Au 31 décembre 2001 | 999,3 | (2 127,5) | (1 128,2) |
| Effet résultat de la période | 183,0 | (375,0) | (192,0) |
| Autres | (133,8) | 396,1 | 262,3 |
| Effet de présentation nette par entités fiscales | (209,4) | 209,4 | - |
| Au 31 décembre 2002 | 839,1 | (1 897,0) | (1 057,9) |

NOTE 7 SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

| En € millions | 2002 | | 2001 | | 2000 |
|--|----------------|--------------|----------------|--------------|--------------|
| | Fonds propres | Résultat net | Fonds propres | Résultat net | Résultat net |
| Métiers | | | | | |
| Sociétés intercommunales belges ^(a) | 2 345,2 | 2,6 | 2 316,7 | 21,7 | - |
| Elia ^(b) | 145,1 | 27,6 | - | - | - |
| Polaniec | 99,8 | 5,0 | 69,5 | 5,4 | 2,6 |
| Belgonucléaire | 19,6 | 6,9 | 9,3 | 6,9 | - |
| Autres filiales de l'Energie | 214,5 | 18,5 | 160,4 | 23,3 | 4,1 |
| Cem (électricité de Macau) | - | - | 66,7 | 14,0 | 14,3 |
| Ormas Ambiental | (22,1) | (24,7) | 9,3 | (12,1) | 1,6 |
| Maynilad Water Services | (45,3) | (10,3) | (44,3) | (43,8) | - |
| Sociétés d'eau en Malaisie | 28,6 | 4,5 | 40,5 | 5,9 | 7,7 |
| Autres | 184,7 | 10,0 | 192,9 | 18,5 | (2,3) |
| TOTAL METIERS | 2 970,1 | 40,1 | 2 821,0 | 39,8 | 28,0 |
| Autres activités | | | | | |
| Fortis B (banque et assurance) ^(c) | - | - | - | 292,6 | 363,8 |
| Umicore (métaux non ferreux) | 283,1 | 15,1 | 307,9 | 34,5 | 27,8 |
| Coficem/Sagem (Sociétés cédées en juin 2002) | - | - | 106,7 | (5,5) | 29,1 |
| Télévision par Satellite (TPS) ^(e) | - | (5,5) | 0,9 | (34,2) | (41,9) |
| Vinci (construction et concessions d'infrastructures) ^(d) | - | - | - | 13,6 | 105,2 |
| Autres | 17,2 | 1,7 | 17,5 | (7,1) | (0,5) |
| TOTAL AUTRES ACTIVITES | 300,3 | 11,3 | 433,0 | 293,9 | 483,5 |
| TOTAL | 3 270,4 | 51,4 | 3 254,0 | 333,7 | 511,5 |

(a) La part d'Electrabel dans le résultat courant des sociétés intercommunales de distribution de gaz et d'électricité est classée dans le résultat d'exploitation (voir note 3.2).

(b) Suite à la désignation d'ESO en tant que gestionnaire du réseau de transport d'électricité par le Conseil des Ministres fédéral belge le 13 septembre 2002 et de l'entrée en fonction des nouveaux administrateurs indépendants (cf. note 2.3) d'ESO, Elia et ESO sont mis en équivalence à compter de cette date.

(c) Cette société est mise en équivalence jusqu'à la date d'unification du titre Fortis (opération décrite en note 2), soit le 17 décembre 2001, et déconsolidée à compter de celle-ci.

(d) SUEZ a opté dans ses comptes annuels 2000 pour le traitement dérogatoire prévu par le règlement n°99-02, permettant de mettre Groupe GTM en équivalence à compter du 1^{er} janvier 2000. Au 31 décembre 2000, cette ligne comprend donc la mise en équivalence de Groupe GTM du 1^{er} janvier au 30 septembre 2000 et de Vinci du 1^{er} octobre au 31 décembre 2000. Pour 2001, cette ligne correspond à la mise en équivalence de Vinci jusqu'au 30 avril 2001 (cf. note 2.2).

(e) TPS a été cédé le 2 octobre 2002.

Le montant des dividendes encaissés par le Groupe en 2002, 2001 et 2000 au titre des sociétés mises en équivalence s'est élevé respectivement à € 492,7 millions, € 529,2 millions et € 522,2 millions.

Les écarts d'acquisition éventuellement constatés par le Groupe lors de l'acquisition de sociétés mises en équivalence ne figurent pas dans le poste ci-dessus, mais sont inclus dans le poste écarts d'acquisition (cf. note 8) pour € 50,6 millions au 31 décembre 2002, contre € 168,7 millions au 31 décembre 2001 et € 411,0 millions à fin 2000.

Sont repris ci-après les états financiers simplifiés des principales sociétés mises en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2002 :

Sociétés Intercommunales Mixtes

| En € millions | 2002 | 2001 |
|---|-------|-------|
| Informations sur le bilan | | |
| Total actifs à moins d'un an | 3 988 | 4 144 |
| Total bilan actif | 9 936 | 9 974 |
| Total passifs à moins d'un an | 3 928 | 3 983 |
| Total des passifs à plus et moins d'un an | 4 373 | 4 377 |
| Capitaux propres | 5 562 | 5 597 |
| Total bilan passif | 9 936 | 9 974 |
| Informations sur le compte de résultat | | |
| Chiffre d'affaires | 5 204 | 6 043 |
| Autres produits d'exploitation | 154 | 140 |
| Dépenses opérationnelles | 4 329 | 5 032 |
| Résultat net | 1 567 | 1 303 |

Les informations financières ci-dessus représentent la combinaison des comptes individuels des sociétés intercommunales mixtes selon les principes comptables applicables en Belgique.

Groupe Umicore (Ex-Union Minière)

| En € millions | 2002 | 2001 |
|---|---------|---------|
| Informations sur le bilan | | |
| Total actifs à moins d'un an | 1 200 | 1 449 |
| Total bilan actif | 2 283 | 2 542 |
| Total dettes à moins d'un an | 840 | 946 |
| Total dettes | 933 | 1 100 |
| Intérêts minoritaires | 69 | 68 |
| Capitaux propres part du Groupe | 1 023 | 1 104 |
| Total bilan passif | 2 283 | 2 542 |
| Informations sur le compte de résultat | | |
| Chiffre d'affaires | 3 172 | 3 511 |
| Dépenses opérationnelles | (3 095) | (3 515) |
| Impôts | 3 | 10 |
| Résultat net part du Groupe | 48 | 116 |

Les informations financières ci-dessus correspondent aux états financiers du Groupe Umicore établis selon les principes comptables applicables en Belgique.

NOTE 8 ECARTS D'ACQUISITION

| En € millions | Positifs | Négatifs |
|---|-----------------|----------------|
| Au bilan au 31 décembre 2000 | 9 763,6 | (200,3) |
| Ecarts d'acquisition constatés en 2001 | 1 060,0 | (25,8) |
| Dont : | | |
| - Acquisition de 40% de ONES (ex-Neec, traitement de l'eau - USA) | 279,4 | |
| - Acquisition Groupe GTI (Sces à l'énergie - Pays-Bas) | 243,9 | |
| - Acquisition groupe Axima Winterthur (Sces à l'Energie - Suisse) | 202,9 | |
| Variation de périmètre et écarts de conversion ^(a) | 33,7 | (29,2) |
| Dotations aux amortissements | (460,9) | 38,3 |
| Dépréciations exceptionnelles | (77,1) | |
| Au bilan au 31 décembre 2001 | 10 319,3 | (217,0) |
| Ecarts d'acquisition constatés en 2002 | 487,0 | (141,9) |
| Dont : | | |
| - Renforcement dans Tractebel | 140,0 | |
| - Acquisition titres Electrabel par Tractebel | 91,4 | |
| - Térés (acquisition de 50% à Rhodia) | 37,2 | |
| Variation de périmètre et écarts de conversion ^(b) | (1 033,8) | (5,5) |
| Dotations aux amortissements | (413,0) | 30,4 |
| Dépréciations exceptionnelles ^(c) | (648,6) | |
| Au bilan au 31 décembre 2002 | 8 710,9 | (334,0) |

(a) Comprend notamment l'effet de l'accroissement du pourcentage de détention dans Electrabel et Fluxys (€ 163,2 millions), ainsi que l'effet de la finalisation en 2001 des bilans d'entrée des sociétés acquises en 2000 (€ -127,8 millions).

(b) Comprend notamment l'effet de change pour € -662,4 millions et des cessions pour € -275,8 millions (centrales thaïlandaises, Coficem, Châteaud'eau et TPS principalement).

(c) Comprises au compte de résultat dans les autres charges nettes exceptionnelles. Concernent principalement, en 2002, la dépréciation des écarts d'acquisition afférents à certaines filiales opérant dans le métier de la Propreté en Allemagne (€ 162,3 millions), de l'Eau au Chili (€ 143,4 millions) et en Argentine (€ 74,6 millions), et de l'Energie aux Pays-Bas (€ 242,0 millions). Rendues nécessaires par la dégradation des estimations de résultats futurs des entités concernées, ces dépréciations ont permis de ramener la valeur en consolidation de ces entités à leur valeur d'utilité (cf. note 1.F).

NOTE 9 IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

9.1 VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Valeur brute

| En € millions | Au 31 décembre 2001 | Variations de l'exercice | | | Au 31 décembre 2002 |
|--|---------------------------|-----------------------------------|-----------------|-----------------------------|---------------------------|
| | | Périmètre et conversion (a) | Investissements | Autres mouvements (b) | |
| Immobilisations incorporelles | 5 558,2 | (620,7) | 338,8 | 147,3 | 5 423,6 |
| Immobilisations corporelles détenues en propre | 58 132,8 | (8 308,6) | 3 641,8 | (1 266,0) | 52 200,0 |
| Immobilisations corporelles du domaine concédé | 8 028,6 | 32,4 | 184,7 | 4,0 | 8 249,7 |
| Immobilisations corporelles | 66 161,4 | (8 276,2) | 3 826,5 | (1 262,0) | 60 449,7 |

(a) Comprend principalement l'effet de la dévaluation du peso argentin pour € 919,4 millions et les incidences de la détérioration du real brésilien pour € 1 460,1 millions, du dollar US pour € 2 455,1 millions et de la livre anglaise pour € 420,7 millions.

(b) Dont effet des cessions et suppressions pour € -1 626,6 millions et, dans le domaine concédé, des investissements financés ou apportés par des tiers (collectivités locales, agences de bassin) pour € 141,6 millions.

Amortissements

| En € millions | Au 31 décembre 2001 | Variations de l'exercice | | | Au 31 décembre 2002 |
|--|---------------------------|-----------------------------------|----------------|-----------------------------|---------------------------|
| | | Périmètre et conversion (a) | Dotations | Autres mouvements (b) | |
| Amortissements cumulés des immobilisations incorporelles | 1 323,3 | (123,2) | 327,8 | (7,3) | 1 520,6 |
| Amortissements cumulés des immobilisations corporelles détenues en propre | 25 673,7 | (2 802,2) | 2 331,4 | (674,7) | 24 528,2 |
| Amortissements cumulés des immobilisations corporelles du domaine concédé | 2 496,1 | (10,3) | 41,7 | 118,2 | 2 645,7 |
| Amortissements cumulés des immobilisations corporelles | 28 169,8 | (2 812,5) | 2 373,1 | (556,5) | 27 173,9 |

(a) Dont effet de la dévaluation du peso argentin pour € 232,2 millions et incidence de la détérioration du real brésilien pour € 185,1 millions, du dollar US pour € 467,9 millions et de la livre anglaise pour € 100,3 millions.

(b) Dont effet des cessions et suppressions pour € -675,6 millions et, dans le domaine concédé, des dotations pour le compte du concédant prélevées sur le compte de contrepartie des immobilisations pour € 180,8 millions.

9.2 ANALYSE PAR NATURE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES DETENUES EN PROPRE

| En € millions | 2002 | 2001 | 2000 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| Terrains | 817,2 | 1 031,5 | 723,2 |
| Constructions | 4 731,8 | 5 971,9 | 6 136,6 |
| Installations techniques | 15 783,2 | 17 753,6 | 16 878,6 |
| Coûts de démantèlement et remise en état activés ^(a) | 163,8 | - | - |
| Matériel de transport | 623,9 | 666,1 | 733,1 |
| Immobilisations en crédit-bail ^(b) | 908,0 | 1 058,8 | 1 060,0 |
| Immobilisations en cours et acomptes | 2 989,5 | 3 796,2 | 4 009,3 |
| Autres immobilisations | 1 654,4 | 2 181,0 | 2 061,7 |
| TOTAL VALEUR NETTE | 27 671,8 | 32 459,1 | 31 602,5 |

(a) Voir note 1-M.

(b) L'analyse des immobilisations en crédit-bail se décompose comme suit :

| En € millions | 2002 | 2001 | 2000 |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Constructions | 270,0 | 380,9 | 385,6 |
| Installations techniques | 921,5 | 837,1 | 811,5 |
| Matériel de transport et autres immobilisations corporelles | 217,7 | 272,0 | 188,4 |
| Immobilisations brutes financées par crédit-bail | 1 409,2 | 1 490,0 | 1 385,5 |
| Amortissements cumulés | (501,2) | (431,2) | (325,5) |
| Immobilisations nettes financées par crédit-bail | 908,0 | 1 058,8 | 1 060,0 |

La diminution observée sur l'exercice 2002 des constructions, détenues en propre ou prises en crédit-bail, s'explique par les cessions d'actifs immobiliers intervenues sur la période (cf. note 5).

Les dotations aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles détenues en propres (soit respectivement pour 2002, 2001 et 2000 : € 2 331,4 millions, € 2 381,8 millions et € 2 326,4 millions) sont principalement présentées sur la ligne «Dotations nettes d'exploitation aux amortissements et provisions» du compte de résultat consolidé.

9.3 ANALYSE PAR NATURE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU DOMAINE CONCEDE

| En € millions | 2002 | 2001 | 2000 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Mises en concession par le concessionnaire | 1 949,4 | 1 966,6 | 1 886,9 |
| Mises en concession par le concédant | 3 654,6 | 3 565,9 | 3 513,2 |
| Valeur nette actif | 5 604,0 | 5 532,5 | 5 400,1 |
| Financement par les tiers | 292,9 | 295,9 | 351,1 |
| Contrepartie des immobilisations reçues | 3 654,6 | 3 565,9 | 3 513,2 |
| Amortissement de caducité | 901,7 | 806,8 | 738,4 |
| Comptes de concession passif | 4 849,2 | 4 668,6 | 4 602,7 |
| TOTAL VALEUR NETTE COMPTABLE | 754,8 | 863,9 | 797,4 |

9.4 ANALYSE PAR NATURE DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| En € millions | 2002 | 2001 | 2000 |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Incorporels résultant de l'acquisition des sociétés du secteur Environnement ^(a) | 2 191,9 | 2 671,5 | 2 640,2 |
| Fonds de commerce | 296,8 | 107,5 | 138,6 |
| Logiciels | 192,2 | 189,0 | 122,5 |
| Droits incorporels sur contrats de concession ^(b) | 481,2 | 484,5 | 515,9 |
| Autres immobilisations incorporelles | 740,9 | 782,4 | 469,8 |
| TOTAL VALEUR NETTE | 3 903,0 | 4 234,9 | 3 887,0 |

(a) Concerne essentiellement Nalco et Aguas Andinas. Les principales composantes sont le portefeuille client, les marques (nom commercial et marques associées aux principaux produits) ainsi que les brevets et licences en ce qui concerne Nalco (valeur nette totale : € 2 024,8 millions). Pour Aguas Andinas, il s'agit pour l'essentiel de droits d'eau (valeur nette totale : € 167,1 millions).

(b) Les droits incorporels sur contrats de concession correspondent aux sommes versées ou à verser en contrepartie de droits attachés à la qualité de concessionnaire ou d'exploitant d'équipements publics. Ces sommes sont amorties sur la durée du contrat auquel elles se rattachent.

Les dotations aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles (soit respectivement pour 2002, 2001 et 2000 : € 327,8 millions, € 321,5 millions et € 439,4 millions) sont principalement présentées sur la ligne «Dotations nettes d'exploitation aux amortissements et provisions» du compte de résultat consolidé.

NOTE 10 PORTEFEUILLE

10.1 PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES

Les principales lignes de titres de participation non consolidés sont :

| En € millions | Au 31 décembre 2002 | | Au 31 décembre 2001 | | Au 31 décembre 2000 | |
|---|-----------------------------|------------------------|-----------------------------|------------------------|-----------------------------|------------------------|
| | Valeur boursière ou estimée | Valeur nette comptable | Valeur boursière ou estimée | Valeur nette comptable | Valeur boursière ou estimée | Valeur nette comptable |
| Fortis | 1 669,3 | 1 669,3 | 3 978,0 | 2 278,9 | - | - |
| TotalFinaElf | 527,4 | 527,4 | 1 211,4 | 953,9 | 1 196,0 | 787,1 |
| Scottish Power | - | - | 284,8 | 164,9 | 296,3 | 164,9 |
| Iberdrola | - | - | 605,2 | 467,8 | 601,3 | 467,8 |
| Axa | - | - | 542,2 | 542,2 | 774,8 | 270,9 |
| SES Global | 106,4 | 106,4 | 199,6 | 197,2 | 275,0 | 76,7 |
| Hidrocantabrico | - | - | - | - | 240,0 | 273,5 |
| Atlantic LNG | 122,2 | 122,2 | 160,7 | 160,7 | 134,3 | 134,3 |
| Acesa | - | - | 166,5 | 61,9 | 131,9 | 61,9 |
| Arcelor | - | - | 70,0 | 32,8 | 77,8 | 54,4 |
| Ora Galilée/Marignan ^(a) | - | - | 195,1 | 195,1 | - | - |
| LD COM ^(a) | 389,9 | 389,9 | - | - | - | - |
| Gas Natural | 209,7 | 208,8 | - | - | - | - |
| Titres en pensions ^(b) | 1 107,4 | 1 107,4 | - | - | - | - |
| Autres | 1 602,2 | 1 602,2 | 1 804,5 | 1 597,7 | 2 502,0 | 1 715,9 |
| TOTAL PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES | 5 734,5 | 5 733,6 | 9 218,0 | 6 653,1 | 6 229,4 | 4 007,4 |

(a) Durant le premier semestre 2002, SUEZ a acquis pour € 0,1 million l'intégralité du capital de Galilée Développement et de Marignan Investissements, elles-mêmes détentrices de 47,7% du capital de FirstMark Communications France (FMCF). L'intégralité des titres FMCF détenus par le Groupe a ensuite été apportée à LD COM, SUEZ ayant ultérieurement souscrit à deux augmentations de capital de cette dernière pour un montant total de € 200 millions. Au 31 décembre 2002, la participation de SUEZ dans LD COM s'élève à € 389,9 millions, représentant 16,55% du capital de cette dernière.

(b) Dans le cadre de la gestion active de ses lignes de titres de participation non consolidés, le Groupe est entré dans plusieurs contrats de pension de titres ou assimilés qui, quelle que soit leur qualification juridique, n'ont pas donné lieu à la constatation d'une cession, les titres concernés demeurant donc au bilan consolidé et leur politique de provisionnement inchangée. Les principales caractéristiques de ces contrats sont les suivantes :

| Titres mis en pension et assimilés | Nombre de titres concernés (en millions) | Valeur nette comptable au 31 décembre 2002 (en millions d'€) | Echéance de la pension |
|------------------------------------|--|--|------------------------|
| Axa | 11,3 | 157,1 | août 2005 |
| Fortis | 38,7 | 636,2 | avril 2003 |
| TotalFinaElf | 1,5 | 204,4 | avril 2003 |
| Vinci | 2,0 | 109,7 | octobre 2003 |
| TOTAL | | 1 107,4 | |

Les mouvements s'analysent de la manière suivante :

En € millions

| Au 31 décembre 2000 | 4 007,4 |
|--|----------------|
| Acquisitions ^(a) | 1 425,2 |
| Cessions, en valeur nette comptable ^(b) | (1 137,1) |
| Dotations nettes aux provisions | (462,4) |
| Variations de périmètre, change et divers ^(c) | 2 820,0 |
| Au 31 décembre 2001 | 6 653,1 |
| Acquisitions ^(a) | 3 184,3 |
| Cessions, en valeur nette comptable ^(b) | (2 961,2) |
| Dotations nettes aux provisions | (807,1) |
| Variations de périmètre, change et divers ^(c) | (335,5) |
| Au 31 décembre 2002 | 5 733,6 |

(a) En 2001, les principales acquisitions concernaient les titres TotalFinaElf, et les ORA Galilée/Marignan. Sur 2002, les principales acquisitions concernent les titres TotalFinaElf (€ 1 075,9 millions), Fortis (€ 579 millions), LD COM et Gas Natural.

(b) En 2001, les cessions concernaient principalement les titres TotalFinaElf, Hidrocantabrico, Arcelor et USCC. Sur 2002, les cessions effectuées se rapportent principalement aux titres TotalFinaElf (€ 1 061,9 millions), Fortis (€ 322,2 millions), Arcelor et Labeyrie.

(c) En 2001, cette ligne comprenait les effets de la déconsolidation de Fortis, le remboursement des ORA AXA en actions et l'échange des titres SES. Sur 2002, cette ligne comprend les effets de l'opération d'apport des titres FirstMark Communications France (FMCF) à LD COM, de la première consolidation des filiales de NTL en France et les écarts de conversion.

Les plus et moins-values de cession des titres de participation non consolidés présentées en résultat exceptionnel se sont élevées sur les exercices 2002, 2001 et 2000 à respectivement € 556,6 millions, € 933,8 millions et € 171,0 millions (avant reprises de provisions). Les plus et moins values de cession des titres de participation non consolidés réalisées par les sociétés de capital investissement sont présentées en résultat courant et sont indiquées en note 3.1.

10.2 SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE (VOIR NOTE 7)

10.3 AUTRES VALEURS IMMOBILISEES

Le poste Autres valeurs immobilisées comprend principalement des prêts consentis par SUEZ dans le cadre de son activité câble (Suez Lyonnaise Télécom, société intégrée proportionnellement à 50,1%), pour un montant net de € 487,7 millions, à échéance moins d'un an, assortis de clauses permettant le remboursement en actions Suez Lyonnaise Télécom ou de bons de souscriptions d'actions Suez Lyonnaise Télécom ainsi que la créance du Groupe sur Elia pour un montant net de € 597,8 millions.

10.4 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur estimative du portefeuille de valeurs mobilières de placement (VMP) au 31 décembre 2002 s'élève à € 2 583,0 millions (€ 1 182,1 millions à fin 2001) soit une plus-value latente non comptabilisée de € 7,3 millions (€ 59,5 millions en 2001).

Ce poste comprenait au 31 décembre 2001 les actions SUEZ destinées à couvrir les plans d'options d'achat des salariés pour une valeur nette de € 353,6 millions correspondant à 12,9 millions d'actions. A la suite du reclassement effectué sur l'exercice en titres immobilisés et décrit en note 13.4, le nombre d'actions SUEZ classées en valeur mobilières de placement a été ramené à 208 596, pour une valeur nette de € 2,0 millions.

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des VMP, inscrites en résultat financier, s'élèvent à € 6,7 millions en 2002, € 5,1 millions en 2001 et € 6,1 millions en 2000.

Les produits et charges nets sur cessions de VMP, présentés parmi les autres produits financiers nets comme l'ensemble des revenus de valeurs mobilières de placement (cf. note 4), se décomposent comme suit :

| En € millions | Plus-values | Moins-values | Net |
|---------------|-------------|--------------|------|
| 2002 | 67,8 | (60,4) | 7,4 |
| 2001 | 37,2 | (5,5) | 31,7 |
| 2000 | 61,7 | (7,7) | 54,0 |

NOTE 11 ACTIFS CIRCULANTS**11.1 STOCKS ET EN-COURS**

| En € millions | Au 31 décembre 2002 | | | Au 31 décembre 2001 | | | Au 31 décembre 2000 | | |
|---------------------------------------|---------------------|--------------|----------------|---------------------|--------------|----------------|---------------------|-------------|----------------|
| | Brut | Provisions | Net | Brut | Provisions | Net | Brut | Provisions | Net |
| Matières premières | 1 063,5 | 75,2 | 988,3 | 1 052,6 | 74,2 | 978,4 | 927,8 | 49,0 | 878,8 |
| En-cours de production ^(a) | 1 220,3 | 53,7 | 1 166,6 | 2 659,3 | 35,8 | 2 623,5 | 1 346,9 | 26,0 | 1 320,9 |
| Produits finis et marchandises | 506,4 | 8,7 | 497,7 | 615,5 | 14,1 | 601,4 | 577,9 | 11,5 | 566,4 |
| TOTAL | 2 790,2 | 137,6 | 2 652,6 | 4 327,4 | 124,1 | 4 203,3 | 2 852,6 | 86,5 | 2 766,1 |

(a) La variation en 2001 des en-cours de production est liée aux entrées de périmètre dans les Services liés à l'Energie ; en 2002, ces sociétés ont procédé à la déduction des avances et acomptes reçus sur ces stocks d'en-cours de production. Cette variation s'analyse en parallèle avec celle des avances et acomptes reçus sur commandes en cours au passif du bilan.

11.2 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le Groupe a mis en place sur l'exercice 2002 un programme de titrisation de créances, dont les principales caractéristiques sont décrites en note 20.5.

NOTE 12 COMPTES DE REGULARISATION

| En € millions | 2002 | | 2001 | | 2000 | |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif | Actif | Passif |
| Charges constatées d'avance sur retraites ^(a) | 329,7 | - | 199,0 | - | 164,9 | - |
| Impôts différés ^(b) | 839,1 | 1 897,0 | 999,3 | 2 127,5 | 1 696,3 | 2 718,1 |
| Primes de remboursement des obligations | 91,5 | - | 110,1 | - | 118,2 | - |
| Autres charges à répartir | 265,0 | - | 281,5 | - | 177,9 | - |
| Ecart de conversion | - | - | - | - | 100,0 | 87,7 |
| Facturation sur travaux en cours | - | 201,8 | - | 180,0 | - | 86,7 |
| Autres comptes de régularisation | 775,2 | 1 936,7 | 637,9 | 2 194,0 | 612,8 | 1 962,9 |
| TOTAL | 2 300,5 | 4 035,5 | 2 227,8 | 4 501,5 | 2 870,1 | 4 855,4 |

(a) Voir note 19 pour le détail des engagements de retraite.

(b) Voir note 6 pour la variation de ces postes.

NOTE 13 CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE**13.1 ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL**

Le capital social se compose comme suit :

| Situation au | Nombre d'actions composant le capital | Valeur nominale (en €) | Capital social (en millions d'€) |
|------------------|--|---------------------------|-------------------------------------|
| 31 décembre 2002 | 1 007 422 403 | 2 | 2 014,8 |
| 31 décembre 2001 | 1 026 280 965 | 2 | 2 052,6 |
| 31 décembre 2000 | 1 021 328 585 | 2 | 2 042,7 |

En règle générale, chaque détenteur d'action(s) dispose d'un droit de vote par action à chacune des Assemblées Générales du Groupe. Un droit de vote double est accordé aux détenteurs d'actions nominatives entièrement libérées détenues depuis plus de deux ans par le même actionnaire.

13.2 PRECISIONS QUANT AUX MODALITES DE DISTRIBUTION DES RESERVES CONSOLIDEES

En application des dispositions légales françaises, 5% du résultat net des sociétés françaises doivent être affectés à la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci représente 10% du capital social. Cette réserve ne peut être distribuée aux actionnaires qu'en cas de liquidation.

La capacité de distribution de dividendes ne s'applique pas à la totalité des réserves consolidées, principalement en raison de l'effet des ajustements de consolidation. Les réserves distribuables de SUEZ s'élèvent à € 18 994,0 millions au 31 décembre 2002, à € 19 795,3 millions au 31 décembre 2001 et à € 18 360,9 millions au 31 décembre 2000.

13.3 ECARTS DE CONVERSION

| En € millions | 31 décembre 2002 | Variation | 31 décembre 2001 | 31 décembre 2000 |
|-------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Zone euro | (90,1) | (2,1) | (88,0) | (91,5) |
| Zone dollar (US\$ et CAD) | (136,8) | (567,8) | 431,0 | 310,4 |
| Livre sterling | 28,0 | (162,9) | 190,9 | 164,7 |
| Real brésilien | (988,1) | (650,1) | (338,0) | (182,5) |
| Peso argentin | (259,5) | (166,6) | (92,9) | - |
| Autres devises ^(a) | (244,5) | (253,8) | 9,3 | 30,6 |
| TOTAL | (1 691,0) | (1 803,3) | 112,3 | 231,7 |

(a) La variation observée inclut, en 2002, l'effet de la détérioration des parités de change sur le peso chilien (€ -140,8 millions).

13.4 ACTIONS PROPRES ET D'AUTOCONTROLE

Le Groupe dispose d'un plan de rachat d'actions propres résultant des autorisations conférées au Conseil d'Administration par les Assemblées des 11 juin 1998, 28 mai 1999, 5 mai 2000, 4 mai 2001 et 26 avril 2002. Ce programme prévoit le rachat d'au maximum 10% des actions composant le capital à la date de l'Assemblée concernée. Il prévoit également que le montant total des acquisitions net de frais ne pourra excéder € 5,0 milliards, que le prix acquitté par action devra être inférieur à € 50 et que le prix de cession ne pourra être inférieur à € 32.

Dans le cadre de ce plan, 7 515 986 actions ont été acquises sur l'exercice 2002 et 31 779 ont été vendues pour un montant net de € 146,7 millions.

Le Conseil d'Administration du 20 novembre 2002 a décidé de reclasser en titres immobilisés 12 625 000 actions propres initialement comptabilisées en valeurs mobilières de placement et destinées à la couverture de plans d'options d'achat consenties à des salariés. Compte tenu de l'évolution du cours de Bourse, le Groupe considère en effet que les conditions d'exercice de ces options ne sont plus attractives pour les salariés.

Conformément aux mesures transitoires prévues par l'avis 2002-D du 18 décembre 2002 du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité, ce reclassement a été comptabilisé à la valeur nette comptable au 30 juin 2002, date de la dernière période comptable ayant donné lieu à publication de comptes, soit € 348,6 millions.

Par ailleurs, en application de la délégation consentie par l'Assemblée Générale du 26 avril 2002, le Conseil d'Administration du 20 novembre 2002 a décidé de procéder à l'annulation de 32 373 156 actions propres pour un montant de € 953,2 millions. Sur les 32 373 156 actions propres annulées, 30 732 456 titres étaient déjà comptabilisés en titres immobilisés et donc inscrits en diminution des capitaux propres consolidés. Sur les 12 625 000 titres reclassés, 1 640 700 ont été annulés pour un montant de € 50 millions et 10 984 300 titres sont inscrits en diminution des capitaux propres consolidés pour un montant de € 298,6 millions.

Ces opérations se sont donc traduites par une diminution des capitaux propres consolidés de € 495,3 millions.

Les actions d'autocontrôle (cf. note 1-A) portées en diminution des capitaux propres consolidés représentent 13 658 943 actions au 31 décembre 2002 (contre 25 922 892 à fin 2001, et 25 800 535 à fin 2000 après division du nominal par 5), pour une valeur de € 372,6 millions (contre € 830,5 millions à fin 2001 et € 810,0 millions à fin 2000).

Parmi celles-ci, les actions d'autocontrôle détenues par les filiales consolidées par intégration globale et portées en diminution des capitaux propres représentaient une valeur de € 72,5 millions au 31 décembre 2002, contre € 72,5 millions au 31 décembre 2001, et € 81,8 millions au 31 décembre 2000.

| | En € millions | | | Nombre d'actions | | |
|--|---|---------------------------------------|----------------|---|---------------------------------------|-------------------|
| | Titres portés en diminution des fonds propres | Valeurs mobilières de placement (VMP) | Total | Titres portés en diminution des fonds propres | Valeurs mobilières de placement (VMP) | Total |
| 31 décembre 2001 | 830,5 | 353,6 | 1 184,1 | 25 922 892 | 12 949 153 | 38 872 045 |
| Achats par la société mère | 147,6 | - | 147,6 | 7 515 986 | - | 7 515 986 |
| Dépréciation par la société mère | - | (0,9) | (0,9) | - | - | - |
| Reclassement en titres immobilisés | 348,6 | (348,6) | - | 12 625 000 | (12 625 000) | - |
| Annulation d'actions ^(a) | (953,2) | - | (953,2) | (32 373 156) | - | (32 373 156) |
| Cessions d'actions par la société mère | (0,9) | (2,1) | (3,0) | (31 779) | (115 557) | (147 336) |
| 31 décembre 2002 | 372,6 | 2,0 | 374,6 | 13 658 943 | 208 596 | 13 867 539 |

(a) Valeur brute des actions autodétenues annulées chez SUEZ SA, avant constatation d'une provision pour dépréciation de € 121 millions.

13.5 OPERATIONS AYANT ENTRAINE L'IMPUTATION D'ECARTS D'ACQUISITION SUR LES FONDS PROPRES

• Fusion de Lyonnaise des Eaux et Compagnie de Suez en 1997

Les écarts d'acquisition relatifs à cette opération (€ 712,3 millions) ont été imputés sur les primes de fusion afférentes, conformément à la possibilité offerte par les principes applicables aux comptes consolidés antérieurement au 1^{er} janvier 2000 (cf. note 1-D). Ils ont fait l'objet d'une analyse visant à les répartir sur les différentes activités sous-jacentes et sont suivis pour assurer un correct traitement, notamment en cas de cession.

L'amortissement des écarts d'acquisition est calculé pour mémoire sur les durées retenues pour les activités sous-jacentes, telles qu'exposées en note 1-D. La dotation aux amortissements récurrente correspondante se serait élevée à € 9,0 millions en 2002.

En 2002, la dépréciation exceptionnelle des écarts d'acquisition Fortis et Coditel, calculée pour mémoire selon les principes décrits en note 1-D, se serait élevée à € 992,0 millions. Ce chiffre tient compte des effets de même nature liés aux OPE sur la Société Générale de Belgique et sur Tractebel décrites ci-après.

Les cessions de titres Sofinco, Fortis B et Elia intervenues sur les exercices 2000, 2001 et 2002 ont entraîné la prise en charge, en diminution des plus-values, d'une partie des écarts d'acquisition initialement imputés sur les primes de fusion et d'émission, pour des montants de respectivement, € 116,0 millions, € 77,3 millions et € 128,2 millions. Ces chiffres tiennent compte des effets de même nature liés aux OPE sur la Société Générale de Belgique et Tractebel décrites ci-après.

• Offre publique d'échange sur la Société Générale de Belgique (SGB) en 1998

Les écarts d'acquisition relatifs à cette opération (€ 2 494,7 millions) ont été imputés sur les primes d'émission correspondantes, conformément à la possibilité offerte par les principes applicables aux comptes consolidés antérieurement au 1^{er} janvier 2000 (cf. note 1-D). L'amortissement de ces écarts d'acquisition est calculé pour mémoire sur les durées retenues pour les activités sous-jacentes, soit 40 ans pour l'activité Energie, et 20 ans pour les autres activités. La dotation aux amortissements récurrente correspondante se serait élevée à € 70,0 millions en 2002.

• Offre publique d'échange sur SITA en 1999

L'écart d'acquisition relatif à cette opération (€ 565,6 millions) a été imputé sur les primes d'émission correspondantes et fait l'objet d'un suivi comparable à celui décrit ci-dessus, sur la base d'un amortissement virtuel sur 20 ans (dotation récurrente pour mémoire 2002 : € 28,3 millions).

• Offre publique d'échange sur Tractebel en 1999

L'écart d'acquisition relatif à cette opération (€ 5 695,5 millions) a été imputé sur les primes d'émission correspondantes et fait l'objet d'une affectation aux principales filiales de Tractebel, ainsi que d'un suivi et d'un traitement comptable comparable à celui décrit ci-dessus, sur la base d'un amortissement virtuel sur 40 ans (dotation récurrente pour mémoire 2002 : € 142,4 millions).

13.6 CHANGEMENTS DE PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS

• Incidence de l'application du règlement 2000.06 relatif aux passifs

| En € millions | Valeur au 1 ^{er} janvier 2002 |
|--|--|
| Enregistrement à l'actif de la valeur actuelle des coûts de démantèlement à la date de mise en service | 335,2 |
| Amortissement de cet actif accessoire à compter de la date de mise en service | (162,8) |
| Effet des changements de méthodes supra sur le stock de provisions pour risques et charges | 280,2 |
| Impôts différés | 20,3 |
| Impact capitaux propres totaux | (87,5) |
| <i>Impact en part du Groupe</i> | <i>(48,3)</i> |
| <i>et part des minoritaires</i> | <i>(39,2)</i> |

• Incidence de l'application de la nouvelle réglementation relative aux comptes consolidés sur les passifs nets d'impôts différés

L'effet du changement de méthode introduit au 1^{er} janvier 2000 par la nouvelle réglementation des comptes consolidés se détaille comme suit :

| En € millions | Valeur au 1 ^{er} janvier 2000 |
|--|--|
| Enregistrement des dettes d'impôt latentes des sociétés d'eau britanniques (valeur nominale) | (510,4) |
| Actualisation des impôts différés ^(a) | 507,0 |
| Autres | (46,1) |
| TOTAL | (49,5) |
| Impact sur les titres des sociétés mises en équivalence | 6,6 |
| Impact capitaux propres totaux | (42,9) |
| <i>Impact en part du Groupe</i> | <i>(24,7)</i> |
| <i>et part des minoritaires</i> | <i>(18,2)</i> |

(a) Les taux retenus pour l'actualisation des impôts différés ont été déterminés de manière individualisée par référence aux taux des obligations d'état en fonction des différentes échéances de reversement. Seules deux sociétés du Groupe sont essentiellement concernées par cette actualisation (Northumbrian et Aguas Argentinas), s'agissant de régimes fiscaux spécifiques aux amortissements pratiqués sur les immobilisations corporelles.

Il est à noter que, dans le cadre de ce changement de méthode, les impôts différés sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

• Immobilisation des intérêts intercalaires pendant la phase de construction d'une immobilisation produite

L'effet du changement de méthode au 1^{er} janvier 2000 concernant l'immobilisation systématique des intérêts intercalaires pendant la phase de construction d'une immobilisation produite se détaille comme suit :

| En € millions | Valeur au 1 ^{er} janvier 2000 |
|--|--|
| Valeur brute immobilisations corporelles | 206,5 |
| Amortissements cumulés | (21,8) |
| TOTAL VALEUR NETTE | 184,7 |
| Impôts différés correspondants | (51,7) |
| Impact capitaux propres totaux | 133,0 |
| <i>Impact en part du Groupe</i> | <i>80,5</i> |
| <i>et part des minoritaires</i> | <i>52,5</i> |

13.7 INSTRUMENTS DILUTIFS

Obligations convertibles

En février 1996, le Groupe a émis 6 634 616 obligations convertibles, portant intérêt au taux de 4% et d'une valeur nominale de € 79,27. Ces obligations sont remboursables intégralement le 1^{er} janvier 2006 au prix de € 96,04, correspondant à 121,15% du prix d'émission. Chaque obligation peut être convertie à tout moment, à raison de cinq actions pour une obligation. Après conversion de 2 308 499 obligations en 2000, de 457 320 obligations en 2001 et de 156 217 obligations en 2002, le nombre d'obligations en circulation s'établit à 2 594 388 au 31 décembre 2002, représentant 12 971 940 actions SUEZ.

13.8 CALCUL DU RESULTAT PAR ACTION NORMAL ET DILUE

| | 2002 | 2001 | 2000 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Numérateur (en € millions) | | | |
| Résultat net part du Groupe ^(a) | (862,5) | 2 086,7 | 1 919,4 |
| Effet des instruments dilutifs : | | | |
| - Elimination de la rémunération et de l'amortissement des primes d'émission des emprunts obligataires | 9,3 | 7,3 | 0,1 |
| Résultat net part du Groupe dilué ^(b) | (853,2) | 2 094,0 | 1 919,5 |
| Dénominateur | | | |
| Nombre moyen d'actions en circulation (en millions) ^(c) | 991,3 | 985,1 | 956,7 |
| Effets des instruments dilutifs : | | | |
| - Obligations | 13,3 | 15,4 | 25,2 |
| - Warrants | | ns | 0,7 |
| - Plans d'options de souscription et d'achats d'actions réservés aux salariés | 5,0 | 5,3 | 6,4 |
| Nombre moyen d'actions en circulation dilué ^(d) | 1 009,6 | 1 005,8 | 989,0 |
| Résultat net par action en euros ^(a/c) | (0,87) | 2,12 | 2,01 |
| Résultat net par action dilué en euros ^(b/d) (voir ⁽¹⁾) | (0,85) | 2,08 | 1,94 |
| Ramené à (voir ⁽¹⁾) | (0,87) | | |

(1) L'application de la méthode de détermination du résultat net par action dilué conduit mécaniquement à constater un effet relatif du fait des pertes constatées sur l'exercice. En application de l'avis N° 27 du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables, le résultat net par action dilué est de € -0,87, identique au résultat net de base par action.

NOTE 14 INTERETS MINORITAIRES

| En € millions | 2002 | 2001 |
|--|----------------|----------------|
| Intérêts minoritaires au 1^{er} janvier | 6 447,0 | 7 089,3 |
| Dividendes distribués | (641,0) | (652,6) |
| Variation des écarts de conversion ^(a) | (622,5) | (238,4) |
| Résultat de l'exercice | 822,1 | 733,7 |
| Variation du périmètre de consolidation ^(b) | (775,7) | (485,0) |
| Effet du changement de méthode sur les provisions pour démantèlement des installations (cf. note 13.6) | (39,2) | - |
| Intérêts minoritaires au 31 décembre | 5 190,7 | 6 447,0 |

(a) Ce poste comprend essentiellement, en 2002, l'effet de la détérioration des parités de change sur le peso argentin (€ -141,7 millions), le real brésilien (€ -170,2 millions) et le peso chilien (€ -255,0 millions) et, en 2001, l'effet de la dévaluation du peso argentin (€ -119,9 millions).

(b) En 2002, ce poste comprend pour l'essentiel l'effet du bouclage du capital Lyonnaise Europe/OSUK pour € -333,0 millions, du renforcement dans Aguas Andinas pour € -31,0 millions et dans Tractebel Energia pour € -43,0 millions, du passage en mise en équivalence de Elia pour € -224,0 millions, de l'entrée de HHPC pour € 22,0 millions, ainsi que du renforcement dans Electabel pour € -71,0 millions et dans Tractebel pour € -74,0 millions.

NOTE 15 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

| En € millions | 2001 | Dotations | Reprises pour utilisation | Reprises pour excédent | Changement de méthode | Variation de périmètre | Autres | 2002 |
|--|----------------|----------------|---------------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|----------------|-----------------|
| Retraites (voir note 19) | 2 552,4 | 128,0 | (178,1) | (27,7) | - | (201,6) | (30,0) | 2 243,0 |
| Retraitement et stockage des déchets nucléaires ^(a) | 2 131,4 | 278,6 | (31,1) | (28,0) | - | - | - | 2 350,9 |
| Renouvellement et grosses réparations ^(b) | 1 289,8 | 314,6 | (210,5) | (32,6) | - | (4,1) | (65,7) | 1 291,5 |
| Risques sectoriels ^(c) | 309,1 | 121,6 | (126,0) | (18,1) | - | (1,5) | 36,9 | 322,0 |
| Démantèlement des installations ^(d) | 865,9 | 117,6 | (2,9) | (6,9) | 280,2 | 0,0 | 22,8 | 1 276,7 |
| Pertes à terminaison, garantie et fin de chantier ^(e) | 363,5 | 348,9 | (148,3) | (14,9) | - | (0,6) | (56,7) | 491,8 |
| Engagements contractuels ^(f) | 237,8 | 212,6 | (131,1) | - | - | 7,4 | 11,8 | 338,4 |
| Litiges, réclamations et risques fiscaux | 364,4 | 166,1 | (72,9) | (28,8) | - | 6,4 | (30,9) | 404,3 |
| Reconstitution de sites ^(g) | 418,0 | 98,5 | (85,4) | (4,9) | - | 10,8 | (4,4) | 432,6 |
| Restructurations | 285,1 | 164,0 | (147,5) | (8,0) | - | (5,0) | 7,3 | 296,0 |
| Autres risques et charges ^(h) | 402,7 | 315,8 | (217,8) | (10,0) | - | 9,4 | (73,2) | 427,0 |
| Ecart d'acquisition négatifs nets d'amortissements (voir note 8) | 217,0 | (30,4) | - | - | - | 147,3 | - | 334,0 |
| TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 9 437,1 | 2 236,0 | (1 351,6) | (179,9) | 280,2 | (31,5) | (182,1) | 10 208,1 |

Les renvois ci-dessus se situent page 130 et suivantes.

| Impact résultat | Dotations | Reprises | Solde |
|-----------------------|----------------|------------------|--------------|
| Résultat courant | 1 378,2 | (1 009,2) | 369,0 |
| Résultat exceptionnel | 857,8 | (522,3) | 335,5 |
| TOTAL | 2 236,0 | (1 531,5) | 704,5 |

Les dotations pour l'exercice intègrent principalement les provisions constituées au titre de la couverture du risque argentin (€ 206 millions), les dotations pour traitement des déchets nucléaires (€ 278 millions), et celles constituées au titre de pertes à terminaisons sur certains contrats de service d'eau (€ 157 millions).

Les effets de périmètre (€ -31 millions) comprennent notamment l'effet du rachat des minoritaires de Lyonnaise Europe (écart d'acquisition négatif de € 59 millions), tandis que les effets de change (€ -219 millions), inclus en colonne Autres ci-dessus sont principalement constatés sur nos filiales argentines et brésiliennes.

(a) Retraitement et stockage des combustibles nucléaires : lorsque le combustible nucléaire sort du réacteur, il reste radioactif et doit être retraité. La provision couvre l'ensemble des coûts liés au cycle du retraitement du combustible nucléaire consommé à la fin de l'exercice : stockage sur site, transport, retraitement par un centre approuvé, entreposage et évacuation des déchets après retraitement.

La provision est évaluée sur la base des coûts internes effectivement supportés et sur la base de coûts externes. Ces derniers sont estimés sur la base des contrats signés avec des tiers, tels que transporteurs indépendants ou entreprises de recyclage et de stockage, ou sur la base de propositions de tarifs détaillées reçues d'organismes indépendants. Ces estimations sont établies en fonction de l'état actuel des capacités techniques de retraitement.

Sur la base des projections actuelles en matière de durée de vie opérationnelle des centrales nucléaires, les coûts de stockage et de retraitement devraient être engagés jusqu'en 2060 environ. Les coûts font l'objet d'une actualisation à 8,6%.

Cette provision est par ailleurs basée sur l'hypothèse que le combustible nucléaire consommé sera retraité. Le combustible usagé produit depuis 1989 est actuellement stocké sur site et n'a pas encore été retraité. Une autre solution pourrait résider dans le stockage de ce combustible dans des sites souterrains, après un conditionnement approprié. Le gouvernement belge n'a pas à ce jour prescrit définitivement cette deuxième option et la date de décision finale sur ce sujet, demeure inconnue. Il est très difficile d'estimer quels seraient les coûts potentiels associés à cette option, en l'absence d'indication sur le processus, le calendrier et le lieu du stockage. Sur la base des informations actuellement disponibles, il est toutefois improbable que les coûts à provisionner dans l'hypothèse d'un stockage permanent puissent conduire à une modification significative de la provision.

Il est précisé que les coûts supportés dans le futur pourraient différer de ceux estimés. De 1979 à aujourd'hui, les coûts de retraitement du combustible nucléaire ont généralement eu tendance à décroître progressivement grâce aux améliorations technologiques et à l'accroissement des capacités de retraitement. Cette tendance ne constitue toutefois pas une indication de ce que pourrait être l'évolution future de ces coûts.

La provision intègre également dans ses hypothèses l'ensemble des obligations réglementaires environnementales existantes ou dont la mise en place est prévue au niveau européen, national ou régional. Si une législation complémentaire devait être introduite dans le futur, les coûts estimés servant de base au calcul seraient susceptibles de varier. Le Groupe n'a toutefois pas connaissance d'évolutions complémentaires dans la réglementation qui pourraient affecter de manière significative les montants provisionnés.

(b) Renouvellement et grosses réparations : ce poste comprend en premier lieu l'obligation de renouvellement des installations par les sociétés concessionnaires. La base de calcul de ces provisions correspond à une estimation du coût de remplacement des installations affectée chaque année de coefficients d'actualisation déterminés à partir de l'inflation. Pour les immobilisations autres que les canalisations, dans la mesure où leur durée de vie est inférieure à celle du contrat, la dotation est calculée immobilisation par immobilisation, en répartissant la valeur de remplacement sur la durée de vie du bien. Pour les réseaux de canalisation, les dotations annuelles sont calculées contrat par contrat en répartissant, sur la durée de chaque contrat, les dépenses probables de renouvellement partiel et de remise en état.

Par ailleurs, sont comprises dans ce poste les provisions pour gros entretien, essentiellement destinées à couvrir les grosses réparations et révisions des centrales classiques et nucléaires de production d'électricité, ainsi que des installations de production et de transport du gaz.

Les autres dépenses courantes de maintenance et de réparation sont inscrites au compte de résultat lorsque engagées.

(c) Risques sectoriels : recensent les provisions pour risques spécifiques liés à un secteur d'activité, les provisions pour risques sur filiales non consolidées, ainsi que celles couvrant des garanties données dans le cadre de cessions et dont la mise en jeu est devenue probable. Pour le secteur de l'immobilier, les provisions correspondent aux pertes sur les programmes immobiliers que le Groupe s'est engagé à prendre à sa charge et aux pertes estimées sur les programmes immobiliers subsistant. Les pertes sont évaluées par rapport à la juste valeur des programmes diminuée des coûts liés à la vente. La juste valeur est déterminée sur la base des valeurs de marché (estimées par référence à des transactions similaires ou déterminée par des expertises d'organismes indépendants) ou de l'actualisation de cash-flows futurs.

(d) Démantèlement des installations : à l'issue de leur durée d'exploitation, certaines installations, et notamment les centrales classiques ou nucléaires, doivent être démantelées. Cette obligation peut résulter des réglementations environnementales actuellement en vigueur dans les pays concernés, de contrats ou d'un engagement implicite du Groupe.

En 2002 le Groupe a appliqué le règlement CRC 0006 sur les passifs avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002. Ainsi une provision est constituée au moment de la mise en service industrielle des installations pour la valeur actuelle du coût estimé du démantèlement, et en contrepartie un actif complémentaire est enregistré. La valeur actuelle table sur un taux d'actualisation qui reflète un taux d'intérêt sans risque à long terme (durée de vie de l'installation) majoré d'un ajustement pour le risque crédit de la société.

Après la mise en service industrielle et pendant toute la durée de vie de l'installation, une dotation à la provision correspondant à l'effet de la capitalisation est enregistrée chaque année, et l'actif complémentaire fait l'objet d'un amortissement linéaire. L'effet du changement de méthode est imputé sur les fonds propres.

Les principales installations concernées sont les centrales nucléaires, pour lesquelles la provision couvre tous les coûts relatifs à leur démantèlement, à savoir :

- sortie du combustible usagé de la centrale, drainage des systèmes liquides, déconnection des systèmes opérationnels,
- démantèlement complet du cœur du réacteur et construction d'un «bouclier biologique»,
- démantèlement complet du réacteur et sortie des matériaux radioactifs.

En application d'un accord avec le gouvernement belge, les coûts de démantèlement des centrales nucléaires sont estimés tous les cinq ans sur la base d'une étude détaillée menée par un expert indépendant. La dernière étude de ce type a eu lieu en 2000. A fin 2002, la provision pour démantèlement des centrales nucléaires est basée sur l'estimation des coûts suivant ladite étude et est cohérente avec le planning des travaux qui y est retenu.

Pour les centrales classiques, la provision pour démantèlement comprend, conformément à la nouvelle norme comptable, l'ensemble des obligations légales et/ou implicites.

Si une législation complémentaire devait être introduite dans le futur, les coûts estimés servant de base de calcul seraient susceptibles de varier. Le Groupe n'a toutefois pas connaissance d'évolutions complémentaires dans la réglementation qui pourraient affecter de manière significative les montants provisionnés.

- (e) Pertes à terminaison - Fin de chantiers - Garantie** : comprennent les provisions constatées sur des chantiers partiellement exécutés à la clôture, mais dont la perte finale est prévisible (pertes à terminaison), les provisions venant couvrir les frais à engager à la suite de la livraison d'un chantier (frais de repliement du matériel et du personnel, indemnités de licenciement éventuelles, remise en état du site, litiges avec les sous-traitants...), ainsi que les provisions pour garantie qui concernent principalement les sociétés du secteur Energie ayant un engagement contractuel pour le maintien en état ou le renouvellement des matériels composant les installations bénéficiant d'une clause dite de «garantie totale».
- (f) Engagements contractuels** : concerne les provisions constituées lors de l'acquisition de filiales, et prises en compte lors de leur valorisation, au titre de servitudes contractuelles inhérentes à leur activité (engagements contractuels ; concernent principalement les engagements de plafonnement tarifaire, limités dans le temps, liés aux contrats initiaux de Tractebel Energia au Brésil et amortis au prorata des volumes concernés).
- (g) Reconstitution de sites** : provisions relatives à l'obligation légale, réglementaire ou contractuelle de recouvrement des centres d'enfouissement technique dans le secteur Propreté. Ces provisions sont calculées site par site, en fonction du coût de la couverture retenue au prorata de l'utilisation de chaque site et sous déduction des travaux déjà effectués.
Ce poste comprend en outre les provisions relatives au suivi long terme des sites d'enfouissement technique dans le secteur Propreté. Les provisions qui s'y rapportent sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée de leur exploitation. Les coûts qui devront être engagés pendant la période de 30 ans suivant la fermeture du site font l'objet d'une actualisation.
- (h) Autres risques et charges** : ce poste comprend principalement des risques divers liés au personnel, pour environnement et divers risques sur affaires.

NOTE 16 FINANCEMENT

16.1 GESTION DE LA TRESORERIE

Les excédents de trésorerie sont centralisés auprès des véhicules financiers dédiés du Groupe (SUEZ Finance S.A., SUEZ Finance LP, Tractebel Cash Management Services - TCMS) afin d'être recyclés au sein des entités emprunteuses.

Une centralisation intermédiaire est réalisée soit au sein de chaque segment (Tractebel, Ondeo Nalco, Ondeo Degrémont, SITA,...) soit par zone géographique (SUEZ Finance LP pour le US dollar, SUEZ Finance SA en France et TCMS en Belgique pour l'euro,...). L'éventuel solde résiduel après utilisation au sein du Groupe est placé avec un objectif de liquidité maximale et de risque minimal auprès des contreparties de premier plan sélectionnées en fonction de leur notation et de la connaissance qu'en a le Groupe. Au 31 décembre 2002, aucune contrepartie ne représentait plus de 12% des placements d'excédent de trésorerie.

16.2 DETTES FINANCIERES PAR NATURE

| En € millions | 31 décembre 2002 | 31 décembre 2001 |
|--|------------------|------------------|
| Emprunts obligataires | 14 800,8 | 12 502,2 |
| Billets de trésorerie | 3 254,8 | 2 110,7 |
| Tirages sur facilités de crédit | 3 389,4 | 4 228,5 |
| Crédit-bail ^(a) | 1 421,8 | 1 089,1 |
| Autres emprunts bancaires | 9 317,1 | 9 500,3 |
| Autres emprunts | 942,7 | 1 174,8 |
| TOTAL DETTES A LONG TERME | 33 126,6 | 30 605,6 |
| Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie | 1 417,9 | 3 155,0 |
| TOTAL DETTES BRUTES | 34 544,5 | 33 760,6 |
| Trésorerie active | (8 538,9) | (5 751,2) |
| TOTAL DETTES NETTES | 26 005,6 | 28 009,4 |

(a) En accessoire à cette dette financière de crédit-bail, qui correspond au capital restant dû sur les contrats en cours, le Groupe est engagé par ces contrats à verser au crédit-bailleur les intérêts correspondants. Cet engagement s'élève, au 31 décembre 2002, à € 949,7 millions, dont € 87,0 millions au titre de l'exercice 2003, € 80,7 millions pour 2004, € 75,7 millions pour 2005, € 70,4 millions pour 2006, € 64,7 millions pour 2007, et € 571,2 millions pour les exercices ultérieurs.

• Principales variations au cours de l'exercice 2002

Sur l'exercice 2002, la variation du périmètre et les changements de méthode d'intégration entraînent une réduction de € 138,2 millions de l'endettement brut, et les variations de change représentent une diminution de € 2 314,8 millions, dont la moitié sur la dette en US\$.

Les principales opérations de la période sont décrites ci-dessous :

Emissions du GIE SUEZ Alliance

- Le 20 février 2002 a été émis un emprunt obligataire d'un montant total de € 1 250,0 millions remboursable in fine le 20 février 2009 et comportant un coupon égal à 5,50% pour chaque obligation émise de nominal € 1 000. Un million d'obligations ont d'abord été proposées à 99,73% du nominal pour un rendement à l'échéance de 5,55% puis complétées de 250 000 obligations à 98,70% du nominal pour un rendement à l'échéance de 5,73%. Ces obligations sont inscrites à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg sous le code 48820.
- Le 26 avril 2002 a été émis un emprunt obligataire à taux variable d'un montant total de € 800 millions remboursable in fine le 27 octobre 2003 et comportant un coupon trimestriel égal à la référence Euribor 3 mois majorée de 0,10% pour chaque obligation émise de nominal € 1 000. Ces obligations sont inscrites à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg sous le code 48904.
- Le 26 novembre 2002 a été émis un emprunt obligataire à taux fixe d'un montant total de € 300 millions remboursable in fine le 26 novembre 2012 et comportant un coupon égal à 5,50% pour chaque obligation émise de nominal € 1 000. Ces obligations sont inscrites à la cote officielle de la Bourse du Luxembourg sous le code FR0000471054.

Par ailleurs, en 2002 SUEZ Finance SA a réalisé différentes émissions obligataires au sein du programme Euro Medium Term Notes de € 2 000 millions. Au 31 décembre 2002, l'encours émis par SUEZ Finance SA au sein de ce programme était de € 1 163 millions.

Emission Northumbrian

Northumbrian Finance a procédé le 30 décembre 2002 à l'émission d'un emprunt obligataire de £ 250 millions remboursable *in fine* le 2 avril 2033 et comportant un coupon égal à 5,625%. Cet emprunt bénéficie de la garantie de l'entité opérationnelle Northumbrian Water Ltd notée A- par les agences Standard & Poor's et Fitch. Ces obligations sont inscrites à la cote officielle de la Bourse de Londres sous le code XS0159898153.

Monétisation des titres de participations non consolidés

Dans le cadre de la gestion active de ses lignes de titres de participation non consolidés, le Groupe est entré dans plusieurs contrats de pension de titres ou assimilés (cf. note 10). Au 31 décembre 2002, les emprunts bancaires liés à ces opérations s'élevaient à € 1 069,9 millions.

• Emprunts obligataires

Les principaux emprunts obligataires sont portés par SUEZ pour € 4 977,9 millions (€ 5 493,0 millions au 31 décembre 2001), par le GIE SUEZ Alliance pour € 2 350,0 millions, par SUEZ Finance SA pour 1 155,9 (€ 170,5 millions au 31 décembre 2001), par Tractebel pour € 3 361,7 millions (€ 2 926,2 millions au 31 décembre 2001) et par Northumbrian pour € 1 711,1 millions d'eurobond (€ 1 565,6 millions au 31 décembre 2001).

Parmi les emprunts obligataires du Groupe figurent :

- un emprunt convertible en actions SUEZ émis en février 1996 à échéance février 2006 rémunéré à 4% dont le solde au 31 décembre 2002 s'élève à € 205,7 millions (cf. note 13.7).
- des emprunts obligataires échangeables en actions de sociétés cotées présentes au sein du portefeuille titres du Groupe (cf. note 10). Les caractéristiques de ces obligations échangeables sont résumées dans le tableau ci-après :

| | Obligations échangeables en actions AXA | Obligations échangeables en actions TotalFinaElf | Obligations échangeables en actions Fortis | Obligations échangeables en actions Umicore | Obligations échangeables en actions Vinci | Total |
|---|--|---|---|--|--|-----------------------------------|
| Emetteur | SUEZ | Tractebel / Electrabel (Belgelec Finance) | SUEZ / SGB | SUEZ / SGB | SUEZ | |
| Code ISIN | FR0000492266 | X50099147497 | FR0000481129 | FR0000484891 | FR0000485534 | |
| Cotation | Bourse de Luxembourg | Bourse de Luxembourg | Bourse de Luxembourg | Bourse de Luxembourg | Bourse de Luxembourg | |
| Sous-jacent | Actions AXA | Actions TotalFinaElf | Actions Fortis | Actions Umicore | Actions Vinci | |
| Date d'émission | 7 avril 1999 | 4 août 1999 | 12 juillet 2000 | 15 janvier 2001 | 22 mai 2001 | |
| Montant de l'émission (nominal) en € millions | 787 | 1 266 | 850 option d'augmentation : environ € 125 millions | 247 | 231 | 3 506 (y.c. option sur Fortis) |
| Strike et prime à l'émission | € 144 21,2% sur le cours de référence de l'émission (au 28 février 1999) | € 167,64 28% sur le cours de référence de l'émission (au 21 juin 1999) | € 1 000 20% sur le cours de référence de l'émission (au 13 juin 2000) | € 44,955 20% sur le cours de clôture du 6 déc. 2000, ou 7% durant la première année, 11% durant la deuxième, 15% durant la troisième | € 76,87 22% sur le cours de référence de l'émission (au 23 avril 2001) | |
| Echéance | 1 ^{er} janvier 2004 | 4 août 2004 | 12 janvier 2004 | 14 janvier 2005 | 22 novembre 2003 | |
| Coupon nominal | 0% | 1,50% | 2,875% | 2,50% | 1% | |
| Parité d'échange / Remboursement | 4 actions AXA contre 1 obligation au gré du porteur | 1 action TFE contre 1 obligation | 28,7059 actions FORTIS pour 1 obligation | 23,076 actions pour 1 obligation en 2001 22,2445 actions pour 1 obligation en 2002 21,4707 actions pour 1 obligation en 2003 20,5761 actions pour 1 obligation en 2004 au gré de l'investisseur à la fin de la deuxième année avec un rendement actuariel de 3,5% | 1 action Vinci pour 1 obligation, remboursement anticipé si modification du régime fiscal applicable aux obligations | |
| Période d'échange / Amortissement anticipé | au gré de l'émetteur - jusqu'à 50% de l'émission à partir du 31.12.2001 - solde à partir du 31.12.2002 - à un prix égal au nominal majoré de la valeur acquise en cas de non-échange | au gré de l'émetteur - à partir du 4 août 2002 | au gré de l'émetteur - à partir du 12 juillet 2003 avec un seuil de déclenchement du call à 110% du prix d'émission | au gré de SUEZ - après 2 ans, avec un trigger de 120% sur le prix de conversion du moment | si la valeur des actions Vinci est supérieure de plus de 120% au montant principal de l'obligation | |
| Capital restant dû au 31 décembre 2002 en € millions | 787,0 | 1 265,7 | 975,4 | 246,6 | 230,6 | 3 505,3 |

• Autres emprunts

Ce poste comprend essentiellement les dettes rattachées aux participations non consolidées pour € 171,8 millions (€ 326,1 millions à fin 2001), ainsi que des dettes liées à des opérations sur titres pour € 432,3 millions.

16.3 DETTES FINANCIERES PAR ECHEANCE

La ventilation des dettes par année d'échéance s'analyse de la manière suivante :

| Au 31 décembre 2002 | Total | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | Au-delà de 5 ans |
|--|-----------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|
| Emprunts obligataires | 14 800,8 | 2 040,6 | 4 200,8 | 622,6 | 788,8 | 1 027,4 | 6 120,6 |
| Billets de trésorerie | 3 254,8 | 3 254,8 | | | | | |
| Tirages sur facilités de crédit ^(a) | 3 389,4 | 3 389,4 | | | | | |
| Crédit-bail | 1 421,8 | 84,0 | 79,7 | 82,9 | 81,7 | 98,9 | 994,6 |
| Autres emprunts bancaires ^(b) | 9 317,1 | 2 635,6 | 1 028,6 | 895,3 | 740,4 | 1 207,4 | 2 809,8 |
| Autres emprunts | 942,7 | 573,8 | 164,3 | 9,6 | 8,4 | 24,4 | 162,2 |
| TOTAL DETTES A LONG TERME | 33 126,6 | 11 978,2 | 5 473,4 | 1 610,4 | 1 619,3 | 2 358,1 | 10 087,2 |
| Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie | 1 417,9 | 1 417,9 | | | | | |
| TOTAL DETTES BRUTES | 34 544,5 | 13 396,1 | 5 473,4 | 1 610,4 | 1 619,3 | 2 358,1 | 10 087,2 |
| Trésorerie active | (8 538,9) | (8 538,9) | | | | | |
| TOTAL DETTE NETTE | | | | | | | |
| AU 31 DECEMBRE 2002 | 26 005,6 | 4 857,2 | 5 473,4 | 1 610,4 | 1 619,3 | 2 358,1 | 10 087,2 |

(a) Dont facilité de crédit sur programme à échéance à moins d'un an : € 1 715,8 millions et à plus d'un an : € 1 673,6 millions.

(b) Dont emprunts bancaires liés à des opérations de monétisation des titres de portefeuille : € 1 069,9 millions, à échéance 2003 pour € 912,8 millions et à échéance 2005 pour € 157,1 millions.

| Au 31 décembre 2001 | Total | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | Au-delà de 5 ans |
|-----------------------------------|-----------|-----------|---------|---------|---------|---------|------------------|
| Dettes brutes | 33 760,6 | 10 109,6 | 2 993,9 | 5 161,6 | 1 972,7 | 1 983,2 | 11 539,6 |
| Trésorerie active | (5 751,2) | (5 751,2) | | | | | |
| Dettes nettes au 31 décembre 2001 | 28 009,4 | 4 358,4 | 2 993,9 | 5 161,6 | 1 972,7 | 1 983,2 | 11 539,6 |

Le Groupe est amené à mettre en place, notamment lors du financement d'installations techniques ou de capacités de production, mais également dans le cadre du financement ou du refinancement de son développement, de nombreuses facilités bancaires dont la disponibilité et le tirage sont parfois conditionnés au respect de ratios financiers de l'entité emprunteuse ou garante. Ces ratios sont en général adaptés au profil de remboursement des dites facilités et peuvent en conséquence porter sur des agrégats forts divers dont les plus fréquents ont généralement trait à la couverture des frais financiers nets par l'EBITDA ou l'EBIT de l'entité emprunteuse, ou à la couverture de la dette (ou son service) par les fonds propres, le cash-flow ou bien encore l'EBITDA de l'entité emprunteuse. Les niveaux et la définition de ces ratios, également appelés covenants financiers, sont fixés en concertation avec les prêteurs de manière prospective et font donc parfois l'objet de réajustements au cours de la vie de ces facilités de manière à maintenir à tout moment les tirages en cours et plus généralement leur entière disponibilité. Au 31 décembre 2002, les covenants applicables dans le Groupe sont respectés.

Il n'entre pas dans la politique financière de SUEZ de subordonner la disponibilité de lignes bancaires aux notes de crédit attribuées par des agences de notation, en dehors du cas très particulier des programmes de titrisation (voir § Clients et comptes rattachés). De même, SUEZ n'a pas émis sur les marchés de capitaux d'emprunts obligataires dont les conditions soient liées à des ratios financiers. Au 31 décembre 2002 les programmes de facilités de crédit confirmées non utilisées sont les suivants :

| Echéance | Programmes de facilités de crédit confirmées non utilisées |
|--------------|--|
| 2003 | 2 908,4 |
| 2004 | 583,4 |
| 2005 | 2 145,0 |
| 2006 | 427,2 |
| 2007 | 445,2 |
| Au-delà | 345,4 |
| TOTAL | 6 854,6 |

Parmi ces programmes disponibles, € 3 183,9 millions sont affectés à la couverture des billets de trésorerie émis.

Les deux principales facilités de crédit confirmées et non tirées de SUEZ sont :

- une ligne multidevise de € 1 500 millions portée par SUEZ et venant à échéance le 19 novembre 2006 par amortissement linéaire ;
 - une ligne de US\$ 1 500 millions portée par SUEZ Finance LP et garantie par SUEZ, composée d'une tranche de US\$ 1 000 millions venant à échéance en totalité le 1^{er} juillet 2005 et d'une tranche de US\$ 500 millions à 364 jours renouvelée à chaque date anniversaire.
- Ces deux facilités sont subordonnées au respect de ratios portant sur la couverture des charges nettes d'intérêt par l'EBITDA et sur la couverture de l'endettement net par les fonds propres totaux du Groupe.

Au 31 décembre 2002, aucune contrepartie ne représentait plus de 9% des programmes de lignes de crédit confirmées non tirées.

16.4 DETTES FINANCIERES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

La répartition par secteur d'activité contractant la dette est la suivante :

| En € millions | 31 décembre 2002 | | 31 décembre 2001 | |
|---|------------------|--------------------|------------------|--------------------|
| | Brut | Net ^(b) | Brut | Net ^(b) |
| Energie | 11 618,0 | 7 407,4 | 13 003,5 | 10 588,7 |
| SUEZ Environnement - Services locaux | 9 250,4 | 8 062,9 | 9 257,7 | 7 551,4 |
| SUEZ Environnement - Services industriels | 188,4 | 27,8 | 228,0 | 50,7 |
| Autres ^(a) | 13 487,7 | 10 507,5 | 11 271,4 | 9 818,3 |
| TOTAL | 34 544,5 | 26 005,6 | 33 760,6 | 28 009,1 |

(a) L'endettement porté par les sociétés SUEZ SA, SUEZ Finance SA, GIE SUEZ Alliance et Société Générale de Belgique figure sur cette ligne.

(b) Dettes financières nettes des disponibilités et des valeurs mobilières de placement.

La répartition par secteur d'activité utilisant la dette nette est la suivante : Energie € 6 456,9 millions, SELS € 9 385,5 millions, SEIS € 1 279,7 et Autres € 8 883,5 millions.

16.5 DETTES FINANCIERES PAR DEVISE

Les principales devises dans lesquelles est libellé l'endettement du Groupe sont les suivantes :

| Devises | Après prise en compte des instruments financiers | | Avant prise en compte des instruments financiers | |
|----------------|---|------------------|---|------------------|
| | 31 décembre 2002 | 31 décembre 2002 | 31 décembre 2002 | 31 décembre 2001 |
| Zone euro | 19 266,0 | 21 769,1 | 21 769,1 | 18 368,6 |
| Dollar US | 9 790,5 | 7 076,5 | 7 076,5 | 10 148,4 |
| Livre sterling | 3 508,7 | 3 381,3 | 3 381,3 | 3 161,6 |
| Autres devises | 1 979,3 | 2 317,6 | 2 317,6 | 2 082,0 |
| TOTAL | 34 544,5 | 34 544,5 | 34 544,5 | 33 760,6 |

16.6 DETTES FINANCIERES PAR TAUX

| En € millions | Après prise en compte des instruments financiers | | Avant prise en compte des instruments financiers | |
|--|---|------------------|---|------------------|
| | 31 décembre 2002 | 31 décembre 2002 | 31 décembre 2002 | 31 décembre 2001 |
| A taux variable | 16 450,1 | 15 532,1 | 15 532,1 | 17 690,7 |
| Plus haut ^(a) | 48,0% | 48,0% | 48,0% | 30,3% |
| Plus bas | 0,1% | 0,1% | 0,1% | 0,1% |
| Moyenne pondérée au 31 décembre | 3,9% | 3,7% | 3,7% | 4,4% |
| A taux fixe | 18 094,4 | 19 012,4 | 19 012,4 | 16 069,9 |
| Plus haut ^(a) | 40,0% | 40,0% | 40,0% | 54,0% |
| Plus bas | 0% | 0% | 0% | 0% |
| Moyenne pondérée au 31 décembre | 5,1% | 5,1% | 5,1% | 5,7% |

(a) Taux spots constatés sur l'Argentine pour l'essentiel.

Les taux d'intérêt variables sont généralement basés sur les taux interbancaires offerts sur les zones devises concernées. La moyenne pondérée du taux d'intérêt appliqué aux découverts bancaires s'élève respectivement à fin 2002 et à fin 2001 à 3,2% et à 4,8%. La moyenne pondérée du taux d'intérêt appliqué aux dettes à long terme s'élève à fin 2002 et à fin 2001 à respectivement 4,7% et à 5,3%.

16.7 RATIO D'ENDETTEMENT

| En € millions | 2002 | 2001 |
|--|-----------------|-----------------|
| Dettes financières | 33 126,6 | 30 605,6 |
| Découverts bancaires et CC de trésorerie | 1 417,9 | 3 155,0 |
| Valeurs mobilières de placement | (2 575,8) | (1 122,6) |
| Disponibilités | (5 963,1) | (4 628,6) |
| Dettes nettes au bilan | 26 005,6 | 28 009,4 |
| Capitaux propres totaux | 15 768,2 | 20 844,2 |
| Ratio d'endettement | 164,9% | 134,4% |

16.8 VALEUR DE MARCHÉ DES DETTES FINANCIERES

La valeur de marché des dettes financières brutes hors instruments financiers s'établit, au 31 décembre 2002, à € 35 488,2 millions (pour une valeur comptable de € 34 544,5 millions), contre € 35 532,3 millions à fin 2001 (pour une valeur comptable de € 33 760,6 millions). Cette valeur de marché présentée intérêts courus non échus inclus a été calculée sur la base des taux d'intérêt pouvant être obtenus par le Groupe pour des emprunts de termes et de maturités comparables, lorsque disponibles.

NOTE 17 AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

Les autres dettes d'exploitation inscrites au bilan consolidé se détaillent comme suit :

| En € millions | 31 décembre 2002 | 31 décembre 2001 |
|--|------------------|------------------|
| Participation des salariés | 150,5 | 186,0 |
| Dettes sur droit d'usage | 92,5 | 103,4 |
| Dettes fiscales (impôt sur les sociétés) | 904,6 | 934,0 |
| Avances reçues des filiales | 236,3 | 403,8 |
| Autres dettes d'exploitation | 5 174,7 | 5 227,3 |
| TOTAL | 6 558,6 | 6 854,5 |

NOTE 18 INSTRUMENTS FINANCIERS ET EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ

• Objectifs poursuivis dans l'utilisation des instruments financiers

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers pour gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêts, des cours de change, du prix des matières premières ou du cours de certains titres cotés. A l'exception des opérations spécifiques de négoce sur les matières premières, ces instruments sont généralement qualifiés de couverture d'actifs, de passifs, ou de flux de trésorerie.

• Risque de contrepartie

Les excédents de trésorerie sont placés et les instruments financiers sont traités avec des Banques Internationales de premier plan. Afin d'éviter une trop grande concentration de ce risque, les contreparties du Groupe sont très diversifiées. Elles sont sélectionnées en fonction de la notation qui leur est attribuée par les agences de rating et de la connaissance qu'en a le Groupe. Au 31 décembre 2002, aucune contrepartie ne représentait plus de 20% du notionnel des instruments financiers utilisés.

En matière de négoce sur matières premières, les limites de crédit sont également fixées en fonction de la notation des contreparties. Le risque de contrepartie est le cas échéant limité par l'obtention de lettres de crédit ou de garanties.

• Montants notionnels et valeur de marché

Dans les tableaux présentés ci-après en notes 18.1 et 18.2, les montants notionnels représentent la valeur faciale des instruments financiers. Ils ne sont pas représentatifs de la valeur actualisée des montants réellement échangés par les parties et ne sont pas de ce fait une évaluation de l'exposition du Groupe résultant des instruments qu'il utilise.

Les montants notionnels exprimés en devises étrangères sont convertis en euros sur la base des taux de change de clôture.

Les valeurs de marché des instruments de change et de taux ont été évaluées par actualisation du différentiel de cash-flows futurs ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers. La valeur de marché des instruments utilisés, qu'elle ait été estimée par la société ou par des établissements financiers tiers, a été déterminée sur la base des informations de marché disponibles ou à partir d'autres méthodes de valorisation appropriées. De ce fait, ces estimations ne sont pas nécessairement l'exact reflet des montants qui pourraient être reçus ou versés en cas de dénouement des instruments sur le marché. Utiliser des hypothèses de marché différentes, ou des méthodes d'estimation différentes, pourrait avoir une incidence significative sur les montants estimés des valeurs de marché.

18.1 RISQUE DE CHANGE ET RISQUES DE TAUX D'INTERET

Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur des engagements fermes libellés en devises étrangères. Le Groupe couvre ces risques en souscrivant des contrats d'assurance spécifiques (contrats Coface, par exemple) ou en utilisant des contrats à termes fermes de devises. L'objectif de cette couverture est de protéger le Groupe contre une variation défavorable des termes de change qui pourrait affecter les revenus d'un contrat. Le Groupe couvre également les cash-flows afférents aux investissements et désinvestissements prévus en utilisant dans ce cas des contrats fermes ou optionnels.

En matière d'investissements nets dans des devises n'appartenant pas à la zone Euro, le Groupe couvre en règle générale et lorsque c'est possible son exposition en ayant recours à un financement dans la même devise. Quant aux investissements nets dans des zones émergentes, l'exposition au risque de change est réduite lorsque c'est possible par (a) des ajustements contractuels de prix négociés dans le cadre des contrats de concession (b) la dénomination des contrats en dollars (c) l'accroissement des coûts et des dépenses engagés dans la devise locale. Dans certains cas, des instruments financiers comme des swaps de devises, des tunnels ou des contrats à terme fermes peuvent aussi être utilisés. Aucun des tunnels mis en place par le Groupe ne peut être assimilé à une vente nette d'option (aucune prime nette n'est reçue à la mise en place ou sur la durée de vie du contrat).

Les instruments de change du Groupe sont principalement libellés en dollars US.

Risques de taux d'intérêt

Afin d'optimiser le coût de son endettement et de se protéger contre une éventuelle hausse des taux d'intérêt, le Groupe a recours à des instruments de couverture (Swaps de taux d'intérêt, FRA, Caps, Floors,...) qui impactent la structure taux fixe/taux variable de sa dette. Aucun des tunnels mis en place par le Groupe ne peut être assimilé à une vente nette d'option (aucune prime nette n'est reçue à la mise en place ou sur la durée de vie du contrat). La dette à taux variable est principalement soumise à l'European Interbank Offered Rate («EURIBOR») déterminé à des intervalles de un, deux, trois ou six mois et au Libor Interbank Offered Rate («LIBOR») déterminé à des intervalles de un, deux, trois ou six mois.

Les instruments financiers hors bilan détenus dans un but de couverture du risque de taux d'intérêt et de change se détaillent comme suit :

| En € millions | Taux moyen | Montants notionnels des contrats par date de maturité au 31 décembre 2002 | | | | | | Valeur de marché | |
|---|-------------|---|---------|---------|-------|-------|---------|------------------|---------|
| | | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | > 5 ans | | total |
| Swaps de taux - payeur fixe | | 780,7 | 1 840,5 | 1 469,3 | 194,3 | 489,8 | 622,1 | 5 396,7 | (308,9) |
| € | 4,0% | 369,9 | 785,6 | 558,2 | 65,8 | 24,3 | 255,8 | 2 059,6 | (106,9) |
| £ | 6,5% | 38,9 | 1,1 | 185,8 | 1,4 | 1,5 | 11,0 | 239,7 | (15,3) |
| US\$ | 5,5% | 342,8 | 1 023,7 | 676,8 | 121,0 | 457,4 | 311,3 | 2 933,0 | (171,1) |
| Autres devises | 6,6% | 29,1 | 30,1 | 48,5 | 6,1 | 6,6 | 44,0 | 164,4 | (15,6) |
| Swaps de taux - receveur fixe | | 1 695,6 | 103,5 | 172,0 | 52,6 | 42,9 | 2 582,1 | 4 648,7 | 299,1 |
| € | 4,5% | 1 672,8 | 66,7 | 30,0 | 50,7 | 16,1 | 2 078,1 | 3 914,4 | 187,0 |
| £ | 6,2% | 16,9 | 23,1 | - | - | - | 504,0 | 544,0 | 100,6 |
| US\$ | 3,7% | 5,9 | 6,5 | 142,0 | 1,9 | 26,8 | - | 183,1 | 11,0 |
| Autres devises | 7,5% | - | 7,2 | - | - | - | - | 7,2 | 0,5 |
| Swaps de taux - variable / variable | | 77,2 | 953,6 | 4,9 | - | 106,1 | - | 1 141,8 | (7,0) |
| € | | 20,0 | - | - | - | 106,1 | - | 126,1 | 1,4 |
| US\$ | | 57,2 | 953,6 | 4,9 | - | - | - | 1 015,7 | (8,4) |
| FRA (Forward Rate Agreement) - acheteur | | 251,3 | 158,7 | 158,7 | 119,0 | - | - | 687,7 | (1,7) |
| € | 4,5% | 188,7 | 158,7 | 158,7 | 119,0 | - | - | 625,1 | (1,7) |
| Autres devises | 4,1% | 62,6 | - | - | - | - | - | 62,6 | - |
| Caps - acheteur | | 159,0 | 155,5 | 148,5 | 63,2 | 111,2 | 35,0 | 672,4 | 2,5 |
| € | 6,5% | 59,9 | 147,0 | 39,3 | 53,9 | 106,8 | 16,1 | 423,0 | 0,4 |
| US\$ | 7,7% | 99,1 | 8,5 | 109,2 | 9,3 | 4,4 | 18,9 | 249,4 | 2,1 |
| Caps - vendeur | | 48,3 | - | 106,4 | 39,7 | - | - | 194,4 | - |
| € | 6,1% | - | - | 39,7 | 39,7 | - | - | 79,4 | 0,1 |
| US\$ | 7,8% | 48,3 | - | 66,7 | - | - | - | 115,0 | (0,1) |
| Floors - acheteur | | | | | | | | | |
| € | 4,3% | 35,0 | 30,0 | - | - | - | - | 65,0 | 0,8 |
| Tunnels | | 3,5 | 18,6 | 66,4 | 100,7 | 4,6 | 39,6 | 233,4 | (23,5) |
| US\$ | 4,8% - 6,5% | 3,1 | 2,3 | 66,4 | 100,7 | 4,6 | 39,6 | 216,7 | (23,1) |
| £ | 5,6% - 8,0% | 0,4 | 16,3 | - | - | - | - | 16,7 | (0,4) |
| Swaps devises - emprunteur | | 148,8 | 174,4 | 194,7 | 208,8 | 346,0 | 1 182,8 | 2 255,5 | 192,4 |
| US\$ | | 144,0 | 157,6 | 182,2 | 191,6 | 330,6 | 1 182,8 | 2 188,8 | 188,9 |
| Autres devises | | 4,8 | 16,8 | 12,5 | 17,2 | 15,4 | - | 66,7 | 3,5 |
| Swaps devises - prêteur | | 16,1 | 247,3 | 49,6 | 122,3 | - | - | 435,3 | 0,7 |
| € | | - | - | 49,6 | - | - | - | 49,6 | (16,1) |
| Autres devises | | 16,1 | 247,3 | - | 122,3 | - | - | 385,7 | 16,8 |
| Swaps de change - emprunteur | | 2 893,2 | 22,3 | 63,4 | 0,8 | 0,8 | 7,3 | 2 987,8 | 69,8 |
| US\$ | | 2 374,9 | 0,8 | 0,8 | 0,8 | 0,8 | 7,3 | 2 385,4 | 55,9 |
| £ | | 286,8 | - | - | - | - | - | 286,8 | 1,8 |
| Autres devises | | 231,5 | 21,5 | 62,6 | - | - | - | 315,6 | 12,1 |
| Swaps de change - prêteur | | 105,7 | - | 53,2 | 14,5 | 12,2 | - | 185,6 | (8,7) |
| US\$ | | 4,7 | - | 53,2 | 14,5 | - | - | 72,4 | (11,1) |
| £ | | 101,0 | - | - | - | - | - | 101,0 | 2,4 |
| Autres devises | | - | - | - | - | 12,2 | - | 12,2 | - |
| Contrats forward - acheteur | | 47,7 | 1,3 | - | - | 89,7 | - | 138,7 | (3,7) |
| € | | 15,0 | 1,3 | - | - | - | - | 16,3 | 1,5 |
| US\$ | | 19,9 | - | - | - | 89,7 | - | 109,6 | (5,5) |
| £ | | 5,9 | - | - | - | - | - | 5,9 | - |
| Autres devises | | 6,9 | - | - | - | - | - | 6,9 | 0,3 |

| En € millions | Taux moyen | Montants notionnels des contrats par date de maturité au 31 décembre 2002 | | | | | | total | Valeur de marché |
|-------------------------------|------------|---|----------------|----------------|--------------|----------------|----------------|-----------------|------------------|
| | | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | > 5 ans | | |
| Contrats Forward - vendeur | | 194,3 | 34,6 | 16,5 | 5,5 | 5,5 | 81,5 | 337,9 | 36,9 |
| € | | - | - | 10,3 | - | - | - | 10,3 | 0,6 |
| £ | | 26,9 | - | - | - | - | - | 26,9 | - |
| US\$ | | 153,1 | 31,7 | 5,5 | 5,5 | 5,5 | 81,5 | 282,8 | 29,7 |
| Autres devises | | 14,3 | 2,9 | 0,7 | - | - | - | 17,9 | 6,6 |
| Options de change | | | | | | | | | |
| Call- acheteur | | | | | | | | | |
| US\$ | | 9,7 | - | - | - | - | - | 9,7 | (0,1) |
| Put - acheteur | | | | | | | | | |
| US\$ | | 9,7 | - | - | - | - | - | 9,7 | 0,6 |
| Put - vendeur | | | | | | | | | |
| US\$ | | 9,5 | - | - | - | - | - | 9,5 | (0,3) |
| Contrats d'assurance (Coface) | | | | | | | | | |
| US\$ | | 29,8 | 19,5 | - | - | - | - | 49,3 | 4,4 |
| TOTAL | | 6 515,1 | 3 759,8 | 2 503,6 | 921,4 | 1 208,8 | 4 550,4 | 19 459,1 | 253,3 |

| En € millions | Taux moyen | Montants notionnels des contrats par date de maturité au 31 décembre 2001 | | | | | | total | Valeur de marché |
|---|-------------|---|-------|---------|---------|-------|---------|---------|------------------|
| | | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | > 5 ans | | |
| Swaps de taux - payeur fixe | | 1 106,9 | 607,8 | 1 665,6 | 1 405,1 | 313,5 | 1 251,1 | 6 350,0 | (154,9) |
| € | 4,8% | 300,3 | 456,0 | 508,5 | 924,7 | 253,8 | 583,6 | 3 026,9 | (50,2) |
| £ | 6,2% | 106,8 | - | - | 197,2 | - | - | 304,0 | (8,5) |
| US\$ | 5,2% | 612,8 | 128,8 | 1 120,3 | 258,3 | 45,3 | 563,0 | 2 728,5 | (76,7) |
| Autres devises | 7,2% | 87,0 | 23,0 | 36,8 | 24,9 | 14,4 | 104,5 | 290,6 | (19,5) |
| Swaps de taux - receveur fixe | | 1 134,4 | 23,0 | 124,1 | 90,0 | 29,9 | 976,5 | 2 377,9 | 111,6 |
| € | 4,1% | 1 076,9 | 0,3 | 91,7 | 0,3 | 10,8 | 443,2 | 1 623,2 | 29,3 |
| £ | 6,8% | 57,5 | 22,7 | 24,7 | - | - | 533,3 | 638,2 | 74,8 |
| US\$ | 6,8% | - | - | - | 89,7 | 19,1 | - | 108,8 | 6,9 |
| Autres devises | 7,5% | - | - | 7,7 | - | - | - | 7,7 | 0,6 |
| Swaps de taux - variable / variable | | 818,4 | 20,0 | - | 5,8 | 4,5 | 206,1 | 1 054,8 | 24,8 |
| € | | 591,5 | 20,0 | - | - | 4,5 | 206,1 | 822,1 | 25,5 |
| US\$ | | 226,9 | - | - | 5,8 | - | - | 232,7 | (0,7) |
| FRA (Forward Rate Agreement) - acheteur | | | | | | | | | |
| € | 4,6% | 119,0 | 158,7 | 158,7 | 158,7 | 158,7 | - | 753,8 | 6,7 |
| Caps - acheteur | | | | | | | | | |
| € | 5,4% | 54,1 | 59,9 | 117,0 | 39,3 | 14,2 | 122,8 | 407,3 | (1,4) |
| US\$ | 7,8% | 9,2 | 95,5 | 9,2 | 120,6 | 1,4 | 63,2 | 299,1 | 2,2 |
| Caps - vendeur | | | | | | | | | |
| € | 13,8% | 39,7 | - | - | 39,7 | - | - | 79,4 | 17,0 |
| US\$ | 7,3% | 3,4 | 60,9 | 4,5 | 8,7 | 4,5 | - | 82,0 | (0,5) |
| Floors - acheteur | | | | | | | | | |
| € | 5,1% | 91,5 | 35,0 | 30,0 | - | - | - | 156,5 | 1,5 |
| Tunnels | | | | | | | | | |
| US\$ | 5,4% - 6,4% | - | - | - | 75,3 | - | - | 75,3 | 0,2 |
| Swaps devises - emprunteur | | 90,1 | 179,9 | 205,8 | 256,2 | 206,8 | 910,7 | 1 849,5 | (225,2) |
| US\$ | | 89,4 | 174,4 | 187,5 | 242,1 | 188,3 | 893,5 | 1 775,2 | (221,2) |
| Autres devises | | 0,7 | 5,5 | 18,3 | 14,1 | 18,5 | 17,2 | 74,3 | (4,0) |
| Swaps devises - prêteur | | 79,2 | 3,5 | 201,2 | 27,7 | 117,5 | - | 429,1 | 12,4 |
| € | | 35,8 | 3,5 | 3,4 | 27,7 | - | - | 70,4 | 12,9 |
| Autres devises | | 43,4 | - | 197,8 | - | 117,5 | - | 358,7 | (0,5) |

| En € millions | Taux moyen | Montants notionnels des contrats par date de maturité au 31 décembre 2001 | | | | | | Valeur de marché | |
|-------------------------------|---------------|--|----------------|----------------|----------------|--------------|----------------|---------------------|----------------|
| | | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | > 5 ans | | total |
| Swaps de change - emprunteur | | 1 761,0 | 11,3 | 22,1 | 0,6 | 0,6 | 6,2 | 1 801,8 | (24,3) |
| US\$ | | 1 452,0 | 0,6 | 0,6 | 0,6 | 0,6 | 6,2 | 1 460,6 | (21,5) |
| £ | | 282,0 | - | - | - | - | - | 282,0 | (3,8) |
| Autres devises | | 27,0 | 10,7 | 21,5 | - | - | - | 59,2 | 1,0 |
| Swaps de change - prêteur | | 28,0 | - | - | - | 14,5 | - | 42,5 | (0,1) |
| US\$ | | 22,1 | - | - | - | 14,5 | - | 36,6 | (0,1) |
| Autres devises | | 5,9 | - | - | - | - | - | 5,9 | - |
| Contrats forward - acheteur | | 264,8 | 8,1 | 5,7 | 5,7 | 3,4 | 3,4 | 291,1 | 21,6 |
| € | | 0,8 | - | - | - | - | - | 0,8 | - |
| US\$ | | 219,1 | 8,1 | 5,7 | 5,7 | 3,4 | 3,4 | 245,4 | 20,6 |
| £ | | 42,1 | - | - | - | - | - | 42,1 | 0,9 |
| Autres devises | | 2,8 | - | - | - | - | - | 2,8 | 0,1 |
| Contrats forward - vendeur | | 977,1 | 146,2 | 62,0 | 6,1 | 6,1 | 98,0 | 1 295,5 | 29,2 |
| € | | 28,8 | 0,2 | - | - | - | - | 29,0 | 1,9 |
| £ | | 40,4 | - | - | - | - | - | 40,4 | 0,1 |
| US\$ | | 498,5 | 106,9 | 34,5 | 6,1 | 6,1 | 98,0 | 750,1 | 24,3 |
| Autres devises | | 409,4 | 39,1 | 27,5 | - | - | - | 476,0 | 2,9 |
| Options de change | | | | | | | | | |
| Call - acheteur | | | | | | | | | |
| US\$ | | 62,4 | - | - | - | - | - | 62,4 | 0,5 |
| Call - vendeur | | | | | | | | | |
| US\$ | | 17,0 | - | - | - | - | - | 17,0 | (0,3) |
| Autres devises | | 3,1 | - | - | - | - | - | 3,1 | 3,1 |
| Put - acheteur | | | | | | | | | |
| US\$ | | 111,8 | - | - | - | - | - | 111,8 | 7,5 |
| Put - vendeur | | | | | | | | | |
| US\$ | | 28,4 | - | - | - | - | - | 28,4 | (2,3) |
| Contrats d'assurance (Coface) | | 4,7 | - | - | - | - | - | 4,7 | 1,1 |
| € | | 0,9 | - | - | - | - | - | 0,9 | 0,9 |
| £ | | 2,3 | - | - | - | - | - | 2,3 | 0,2 |
| Autres devises | | 1,5 | - | - | - | - | - | 1,5 | - |
| TOTAL | | 6 804,2 | 1 409,8 | 2 605,9 | 2 239,5 | 875,6 | 3 638,0 | 17 573,0 | (169,6) |

18.2 RISQUE SUR ACTIONS

Le Groupe a optimisé la gestion de son portefeuille de titres non consolidés par la mise en place de tunnels ou d'equity swaps et par la vente d'options call, en particulier incorporées à la vente d'obligations échangeables en actions du portefeuille (cf. note 16.2).

Les instruments financiers hors bilan sur risque actions s'analysent comme suit :

| Instruments sur actions | Montants notionnels des contrats par date de maturité | | | | | | Valeur de marché | |
|-------------------------|---|----------|----------|----------|----------|----------|------------------|--------------|
| | Au 31 décembre 2002 | | | | | | | |
| En € millions | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | > 5 ans | Total | |
| Call - Vente | 30,7 | - | - | - | - | - | 30,7 | (0,7) |
| Call - Achat | 16,2 | - | - | - | - | - | 16,2 | - |
| TOTAL | 46,9 | - | - | - | - | - | 46,9 | (0,7) |

| Instruments sur actions | Montants notionnels des contrats par date de maturité | | | | | | Valeur de marché | |
|------------------------------------|---|-------------|----------|----------|----------|----------|------------------|--------------|
| | Au 31 décembre 2001 | | | | | | | |
| En € millions | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | > 5 ans | Total | |
| Call - Vente | 23,8 | 30,9 | - | - | - | - | 54,7 | (3,1) |
| Tunnels sur actions ^(a) | 894,9 | - | - | - | - | - | 894,9 | 111,2 |
| Equity swaps ^(b) | 1 043,5 | 59,3 | - | - | - | - | 1 102,8 | 73,9 |
| TOTAL | 1 962,2 | 90,2 | - | - | - | - | 2 052,4 | 182,0 |

(a) Les tunnels portent sur des titres de participation non consolidés, dans le cadre d'une stratégie de couverture de la valeur des actifs, pour un notionnel de € 631 millions à échéance 2002 et une valeur de marché de € 106 millions. Ils portent par ailleurs sur des actions Fortis cédées en 2001, pour un notionnel de € 264 millions à échéance 2002 et une valeur de marché de € 5 millions au 31 décembre 2001.

(b) Les equity swaps portent sur des titres de participation non consolidés, dans le cadre d'une stratégie de couverture de la valeur des actifs, pour un notionnel de € 852 millions à échéance 2002 et une valeur de marché de € 68 millions. Les equity swaps portent par ailleurs sur des actions Vinci cédées en 2001, pour un notionnel de € 192 millions à échéance 2002 et une valeur de marché de € 5 millions au 31 décembre 2001.

18.3 RISQUE MATIERES PREMIERES

18.3.1 Opérations de couverture

Dans le cadre de son exploitation, le Groupe est exposé aux variations de cours des matières premières, en particulier sur les marchés du gaz et de l'électricité.

La liquidité croissante de ces marchés a permis au Groupe d'engager des opérations de couverture de ces risques en utilisant les instruments dérivés proposés sur les marchés organisés ou de gré à gré, qu'ils soient fermes ou optionnels. L'objectif du Groupe est de se prémunir contre les évolutions défavorables des prix de marché pouvant affecter les coûts d'approvisionnement ou les marges issues des contrats de ventes.

Les instruments financiers hors bilan détenus en vue de gérer l'exposition au risque de variation des cours des matières premières sont présentés ci-après pour leurs montants notionnels exprimés en MMBTU (millions de British Thermal Units, unité usuelle de conversion des contrats énergétiques) :

| Instruments sur matières premières | Montants notionnels / En milliers de MMBTU | | | | | | Juste valeur En € millions | |
|-------------------------------------|--|------------------|------------------|-----------------|-----------------|-----------------|----------------------------|----------------|
| | Au 31 décembre 2002 | | | | | | | |
| | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | > 5 ans | Total | |
| Gaz naturel et électricité | (15 572,4) | (2 096,8) | 23 792,0 | 20 761,7 | 33 957,5 | 47 568,3 | 108 410,2 | (106,6) |
| Swaps | (17 072,4) | (2 096,8) | 23 792,0 | 20 761,7 | 33 957,5 | 47 568,3 | 106 910,2 | (107,2) |
| Forwards/futures | 1 500,0 | - | - | - | - | - | 1 500,0 | 0,6 |
| Fuel, Gas oil et Heating oil | 36 866,3 | 33 773,8 | 30 402,5 | - | - | - | 101 042,7 | 6,9 |
| Swaps | 36 582,8 | 33 773,8 | 30 402,5 | - | - | - | 100 759,2 | 6,8 |
| Forwards/futures | 283,5 | - | - | - | - | - | 283,5 | 0,1 |
| Brent Gaz | 55 464,0 | 55 464,0 | 55 464,0 | 40 211,4 | - | - | 206 603,4 | 44,8 |
| Swaps | 55 464,0 | 55 464,0 | 55 464,0 | 40 211,4 | - | - | 206 603,4 | 44,8 |
| TOTAL | 76 757,9 | 87 141,0 | 109 658,4 | 60 973,1 | 33 957,5 | 47 568,3 | 416 056,3 | (54,9) |

Le Groupe détient également des contrats dérivés à terme et optionnels sur gaz naturel, négociés dans le cadre de stratégies d'optimisation de ses capacités de production. Ces contrats arriveront à maturité en 2003 ; le montant net des notionnels de ces positions est de € -48,1 millions, leur juste valeur s'élevant à € 17 millions au 31 décembre 2002.

18.3.2 Activités de négoce

Le Groupe effectue des transactions spots ou à terme de gaz naturel, d'électricité et de divers produits pétroliers, sur des marchés organisés ou de gré à gré. Le Groupe offre à ses clients des services de gestion de leur risque de prix. Ces transactions sont réalisées par l'intermédiaire d'instruments variés, négociées en Europe et aux Etats-Unis.

Parmi ceux-ci figurent : (a) des contrats à terme comprenant la livraison finale d'une matière première énergétique, (b) des contrats de swaps prévoyant le paiement à des (ou de la part de) contreparties pour un montant fonction de la différence entre un prix fixe et un cours variable pour une matière première, (c) des options et d'autres accords contractuels. Le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés sur matières premières à des fins d'optimisation des prix offerts à sa clientèle, ces instruments sont également utilisés dans le cadre de prises de positions pour compte propre.

Conformément aux procédures internes de contrôle des risques, les services de contrôle de risque, indépendants des services de négoce qui initient et gèrent activement les positions, sont responsables des calculs de juste valeur et de la gestion du risque de marché et de crédit. Les calculs de juste valeur et d'exposition aux risques sont effectués sur base quotidienne. L'information pouvant affecter la qualité de crédit des contreparties du Groupe dans les activités de négoce est collectée et évaluée chaque jour et les limites de crédit sont réévaluées dès que de nouvelles données financières sur les contreparties deviennent disponibles.

Le résultat réalisé par le Groupe au titre des activités de négoce s'est élevé à € 37 millions en 2002 (contre € 22 millions en 2001). Ce résultat se définit comme la marge nette après courtages et dotations nettes aux provisions.

Montants notionnels et échéances

Les montants notionnels de ces instruments sont indiqués ci-après (volumes exprimés en MMBTU - millions de British Thermal Units -, unité usuelle de conversion des contrats énergétiques) :

| Matières premières | 31 décembre 2002 | | 31 décembre 2001 | |
|-------------------------------------|--|---------------------------------|--|---------------------------------|
| | Montants notionnels (Net*) En milliers de MMBTU | Echéance maximum (en années) | Montants notionnels (Net*) En milliers de MMBTU | Echéance maximum (en années) |
| Electricité et Gaz naturel | (11 498,2) | | 46 465,5 | |
| Swaps | (978,9) | 9 | (18 792,4) | 6 |
| Options | 1 073,6 | 3 | 23 641,5 | 2 |
| Futures/Forwards | (11 592,9) | 9 | 41 616,4 | 3 |
| Pétrole brut | 1 377,5 | | (10 507,7) | |
| Swaps | 0,7 | 4 | (8 050,7) | 1 |
| Options | 634,8 | 2 | (2 457,0) | 1 |
| Futures | 742,0 | 1 | - | - |
| Fuel, Gas oil et Heating oil | 5 320,4 | | (37 163,6) | |
| Swaps | 5 320,4 | 1 | (37 163,6) | 2 |
| Options | - | - | - | - |
| Futures | - | - | - | - |
| TOTAL | (4 800,3) | | (1 205,8) | |

* (position vendeuse)/position acheteuse.

Les montants notionnels reflètent le volume des transactions en vie et non les montants échangés entre des parties au titre des instruments. De ce fait, les montants notionnels ne constituent pas une mesure exacte de l'exposition du Groupe aux risques de marché ou de crédit. Les échéances maximum indiquées supra et les montants notionnels associés ne constituent pas des indications des cash-flows futurs probables, dans la mesure où la gestion du risque de prix peut conduire le Groupe à tout moment à compenser ces positions sur le marché, dans la limite des capacités disponibles de ce dernier.

La maturité moyenne, pondérée par les volumes, du portefeuille d'engagements du Groupe est d'environ 4,5 ans au 31 décembre 2002, contre 2,7 ans au 31 décembre 2001.

Juste valeur

Sont indiquées ci-après les justes valeurs respectives au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2001 ainsi que la juste valeur moyenne des instruments afférents aux activités de négoce sur matières premières :

| En € millions | Juste valeur au 31 décembre 2002 | Juste valeur moyenne sur l'exercice 2002 (a) | Juste valeur au 31 décembre 2001 | Juste valeur moyenne sur l'exercice 2001 (a) |
|------------------------------|----------------------------------|--|----------------------------------|--|
| Gaz naturel et électricité | (8,6) | 4,5 | (32,2) | 27,2 |
| Pétrole brut | 0,5 | 0,3 | (4,6) | 0,8 |
| Fuel, gas oil et heating oil | (4,4) | (2,9) | (7,5) | (2,9) |
| TOTAL | (12,4) | 1,9 | (44,3) | 25,1 |

(a) Déterminée en utilisant les positions de fin de mois.

Ces justes valeurs ne sont pas représentatives des cash-flows futurs probables dans la mesure où les positions sous-jacentes sont, d'une part, sensibles aux mouvements de prix et peuvent être, d'autre part, modifiées par de nouvelles transactions.

Le tableau ci-après détaille les justes valeurs des instruments financiers détenus par le Groupe au 31 décembre 2002 dans le cadre de ses activités de négoce d'énergie, ventilées par méthode de valorisation et par maturité.

Méthode de calcul des justes valeurs

Juste valeur des contrats au 31 décembre 2002

| En € millions | <1 an | 1 à 5 ans | > 5 ans | Total |
|---|---------------|------------|--------------|---------------|
| Prix cotés sur un marché organisé ^(a) | (5,2) | 10,8 | - | 5,6 |
| Prix provenant d'autres sources externes ^(b) | (21,6) | (4,2) | - | (25,8) |
| Prix basés sur des modèles ou autres méthodes d'évaluation ^(c) | 9,3 | 0,6 | (2,1) | 7,8 |
| TOTAL | (17,5) | 7,2 | (2,1) | (12,4) |

(a) Prix cotés sur un marché organisé : pour les contrats négociés sur des marchés organisés, le Groupe utilise les cotations publiées par les marchés. Les prix sont disponibles à la clôture de chaque jour ouvré.

(b) Prix provenant d'autres sources externes : pour les contrats de gré à gré, le Groupe utilise les cotations communiquées par des brokers. Les cotations sur marchés organisés sont directement disponibles pour évaluer les contrats à terme et les contrats de swap sur les marchés de matières premières et d'énergie sur lesquels le Groupe opère. Les prix reflètent les conditions économiques et de régulation existant actuellement sur ces marchés et sont sujets à des modifications à court terme reflétant l'évolution des conditions de marché. La disponibilité des cotations sur les marchés organisés varie en fonction des périodes et des matières premières. Pendant ces périodes et sur les zones de moindre liquidité, le Groupe estime les prix en fonction des prix sur marchés organisés, des prix disponibles sur marché moins liquides et d'autres analyses fondamentales de marché. Les prix de transactions effectués par le Groupe sont également utilisés pour valider les transactions ainsi obtenues et les cotations reçues des brokers.

(c) Modèles et autres méthodes d'évaluation : le Groupe estime la juste valeur d'instruments moins standards à partir de modèles et d'autres techniques d'évaluation qui reflètent l'information disponible la plus pertinente. Ces techniques d'évaluation comprennent les valorisations d'options, des analyses statistiques et simulations, les concepts de valeur actuelle incluant la mesure du risque d'estimation et d'échéancement des cash-flows et reflétant les clauses contractuelles spécifiques. Les hypothèses utilisées comprennent les prix de marché des matières, leur estimation en cas d'absence de prix de marché, le taux d'actualisation sans risque, les facteurs de volatilité sous-jacents aux positions, la corrélation estimée des prix de matières premières et de l'énergie, les volumes contractuels, les valeurs estimées, la liquidité du marché sur lequel le contrat est négocié et la prime de risque que les acteurs du marché prendraient en compte dans leur détermination de la juste valeur. Bien que les cotations de marché ne soient pas disponibles pour ces contrats dérivés eux-mêmes, les prix de marché des matières premières sous-jacentes sont une composante significative de l'évaluation de ces contrats.

Variations de juste valeur

| En € millions | |
|---|---------------|
| Juste valeur au 31 décembre 2001 | (44,3) |
| Contrats dénoués ou liquidés en 2002 | (44,1) |
| Juste valeur initiale enregistrée sur nouveaux contrats en 2002 ^(a) | - |
| Variations de juste valeur attribuables à des changements de techniques d'évaluation ^(b) | 1,3 |
| Autres variations de juste valeur ^(c) | 74,5 |
| Juste valeur au 31 décembre 2002 | (12,4) |

(a) Contrats de négoce d'énergie présentant des gains ou pertes latents dès la mise en place.

(b) Comprend les variations de juste valeur liées aux changements de technique d'évaluation, changement de méthodologie de calcul des corrélations, volatilités et prévisions volumétriques, changement dans le marché et les caractéristiques des données historiques utilisées pour calculer les corrélations, volatilités et prévisions historiques et également changement de source ou de type d'hypothèses.

(c) Représente les variations de valeurs issues des variations de marché (variations des prix, des volatilités...).

Risque de contrepartie

En liaison avec l'évaluation de ses instruments financiers, le Groupe constitue des provisions au titre des risques inhérents à son activité de négoce, et notamment au titre du risque de crédit. Le risque de crédit correspond à la perte calculée en valeur de marché, que le Groupe aurait à supporter en cas de défaillance de contreparties à leurs obligations contractuelles. Le Groupe a mis en place des procédures de crédit aux contreparties et une politique de gestion du risque en vue de minimiser le risque (évaluation de la situation financière des contreparties y compris notation financière, demande de gages, recours lorsque possible à des accords standardisés autorisant la compensation des expositions positives et négatives vis à vis d'une même contrepartie, exigence de nantissements).

Au 31 décembre 2002, 82,9% des contreparties étaient «investment grade» :

| En € millions | 2002 | | 2001 | |
|--|----------------------|--------------|----------------------|--------------|
| | Investment Grade (a) | Total | Investment Grade (a) | Total |
| Producteurs de gaz et de pétrole | 7,3 | 9,8 | 84,8 | 89,6 |
| Producteurs d'électricité | 164,1 | 191,2 | 183,4 | 208,1 |
| Utilities dans les domaines électrique et gazier | 168,9 | 215,4 | 69,2 | 92,0 |
| Institutions financières | 39,5 | 41,1 | 17,6 | 19,7 |
| Industriels | 7,4 | 9,0 | 30,8 | 31,4 |
| Marchés organisés | - | 0,9 | - | - |
| TOTAL | 387,3 | 467,4 | 385,8 | 440,8 |

(a) Sont inclus dans la colonne «Investment Grade» les opérations avec des contreparties dont la notation minimale est respectivement BBB- chez Standard & Poor's, Baa3 chez Moody's, ou un équivalent chez Dun & Bradstreet. Par exception, l'«Investment Grade» est également déterminé en utilisant les notations de crédit accessibles au public et en prenant en considération l'existence des actifs gagés, ainsi que de lettres de crédit et de garanties des maisons mères.

Risque de marché : value at risk

Conformément aux procédures internes de gestion du risque, le risque de marché est géré par les services de contrôle du risque qui sont indépendants des services de négoce initiant et gérant activement les positions. Les activités de négoce exposent le Groupe au risque de marché résultant d'évolutions défavorables du prix des matières premières et de l'électricité. Ce risque de prix est une conséquence des activités de négoce qui gèrent les positions découlant des offres de produits à nos clients et de nos unités de production ainsi que des positions pour compte propre. Le Groupe évalue, mesure et gère le risque de marché des positions sur matières premières et électricité en utilisant quotidiennement la valeur en risque et d'autres limites de risque de marché. La quantification du risque de marché par la valeur en risque fournit une mesure transversale du risque, tous marchés et produits confondus. Le recours à ces méthodologies nécessite la fixation d'hypothèses clés, notamment la sélection d'un intervalle de confiance et d'un horizon de détention.

| En € millions | 31 déc. 2002 | 2002 moyenne (a) | 2001 moyenne (a) | Maximum 2002 (b) | Minimum 2002 (b) |
|---------------|--------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Value at risk | 4,2 | 4,6 | 5,2 | 10,5 | 1,5 |

(a) Moyenne des VaR quotidiennes.

(b) Maximum et minimum observés en fin de mois en 2002.

La valeur en risque (VaR) représente la perte potentielle maximale sur la valeur d'un portefeuille d'actifs compte tenu d'un horizon de détention et d'un intervalle de confiance. La valeur en risque ne constitue pas nécessairement une indication des résultats réels pouvant survenir. Le Groupe utilise un horizon de détention de un jour et un intervalle de confiance de 95%.

NOTE 19 RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

Les montants des engagements de SUEZ sont les suivants :

| En € millions | 31 décembre 2002 | | | 31 décembre 2001 | | |
|--|----------------------|------------------------|------------------|------------------|------------------------|------------------|
| | Retraites (a) | Autres engagements (b) | Total | Retraites (a) | Autres engagements (b) | Total |
| Variation de la dette actuarielle | | | | | | |
| Dette actuarielle en début de période | (4 869,3) (c) | (903,1) | (5 772,4) | (4 560,0) | (734,2) | (5 294,2) |
| Coût normal | (143,4) | (27,3) | (170,7) | (134,8) | (50,4) | (185,2) |
| Intérêt sur la dette actuarielle | (265,4) | (44,6) | (310,0) | (280,4) | (51,0) | (331,4) |
| Cotisations versées | (22,3) | (1,9) | (24,2) | (9,5) | (0,7) | (10,2) |
| Modification de régime | 6,4 | 59,9 | 66,3 | 25,9 | 57,2 | 83,1 |
| Acquisitions / cessions | 193,0 | 61,9 | 254,9 | (62,0) | (43,4) | (105,4) |
| Réductions / cessations | 9,0 | (0,3) | 8,7 | 3,8 | (10,5) | (6,7) |
| Evénements exceptionnels | (16,8) | 10,6 | (6,2) | (6,1) | (4,0) | (10,1) |
| Pertes et gains actuariels | (273,7) | (19,4) | (293,1) | 36,8 | (119,1) | (82,3) |
| Prestations payées | 296,4 | 59,5 | 355,9 | 338,2 | 63,6 | 401,8 |
| Autres (écarts de conversion) | 351,2 | 49,2 | 400,4 | (17,9) | (10,6) | (28,5) |
| Dette actuarielle en fin de période | (4 734,9) | (755,5) | (5 490,4) | (4 666,0) | (903,1) | (5 569,1) |
| Variation des actifs de couverture | | | | | | |
| Juste valeur des actifs de couverture en début de période | 3 219,3 (c) | 35,9 | 3 255,2 | 3 271,4 | 35,3 | 3 306,7 |
| Rendement réel des actifs de couverture | (234,5) | (2,9) | (237,4) | (145,2) | (3,0) | (148,2) |
| Cotisations perçues | 341,5 | 57,5 | 399,0 | 207,3 | 62,0 | 269,3 |
| Acquisitions / cessions | (67,3) | - | (67,3) | (26,9) | - | (26,9) |
| Réductions / cessations | (4,5) | - | (4,5) | (3,4) | - | (3,4) |
| Prestations payées | (293,9) | (55,7) | (349,6) | (303,1) | (60,3) | (363,4) |
| Autres (écarts de conversion) | (240,6) | (5,5) | (246,1) | 16,0 | 1,9 | 17,9 |
| Juste valeur des actifs de couverture en fin de période | 2 720,0 | 29,3 | 2 749,3 | 3 016,1 | 35,9 | 3 052,0 |
| Couverture financière | (2 014,9) | (726,2) | (2 741,1) | (1 650,2) | (867,2) | (2 517,4) |
| Ecarts actuariels non constatés | 826,7 | 84,3 | 911,0 | 171,4 | 76,8 | 248,2 |
| Coûts des services passés non constatés | (21,8) | (48,9) | (70,7) | (34,0) | (50,5) | (84,5) |
| Pertes et gains actuariels sur transition | (0,8) | - | (0,8) | 2,2 | - | 2,2 |
| Plafonnement d'actifs | (11,6) | - | (11,6) | (2,2) | - | (2,2) |
| Engagements de retraites | (1 222,4) | (690,8) | (1 913,2) | (1 512,5) | (840,9) | (2 353,7) |
| TOTAL PASSIF | (1 518,3) | (724,6) | (2 242,9) | (1 711,5) | (840,9) | (2 552,4) |
| TOTAL ACTIF | 295,9 | 33,8 | 329,7 | 199,0 | - | 199,0 |

(a) Pensions de retraite et indemnités de départ en retraite.

(b) Régimes de prévoyance, gratuités et autres avantages postérieurs à l'emploi.

(c) Après finalisation du bilan d'entrée d'une société intégrant le périmètre en 2001, la décompensation des dettes et des actifs n'ayant pas d'impact sur le montant des provisions 2001.

La détermination des engagements nets relatifs aux secteurs électrique et gazier en Belgique tient compte, dans le contexte réglementaire et conventionnel actuel, des modalités de prise en charge de ces engagements par la Distribution publique de ce pays (cf. note 1.N).

La couverture des engagements peut être analysée comme suit :

| En € millions | 31 décembre 2002 | | | 31 décembre 2001 | | |
|---|--|--|------------------|--|--|------------------|
| | Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds | Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements | Total | Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds | Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements | Total |
| Coûts des services rendus | (5 244,9) | (245,5) | (5 490,4) | (4 717,0) | (852,1) | (5 569,1) |
| Juste valeur des actifs de couverture | 2 468,8 | 280,5 | 2 749,3 | 2 034,3 | 1 017,7 | 3 052,0 |
| Ecart actuariels non constatés | 824,4 | 86,6 | 911,0 | 217,0 | 33,4 | 250,4 |
| Coûts des services passés non constatés | (71,5) | | (71,5) | (84,5) | - | (84,5) |
| Plafonnement d'actifs | (11,6) | | (11,6) | - | (2,2) | (2,2) |
| TOTAL ENGAGEMENT NET | (2 034,8) | 121,6 | (1 913,2) | (2 550,2) | 196,8 | (2 353,4) |

Les variations des provisions pour retraites et engagements assimilés et des actifs constatés au bilan sont les suivantes :

| En € millions | Passif | Actif |
|--|------------------|--------------|
| Solde comptabilisé au 31.12.2001 | (2 552,4) | 199,0 |
| Différence de change | 103,9 | (29,3) |
| Effet de périmètre et divers | 133,3 | 57,0 |
| Charge de l'exercice nette des cotisations | 72,3 | 103,0 |
| Solde comptabilisé au 31.12.2002 | (2 242,9) | 329,7 |

La charge constatée au titre des retraites et engagements assimilés sur l'exercice se décompose comme suit :

| En € millions | 2002 | 2001 |
|---|--------------|--------------|
| Coûts des services rendus de la période | 170,7 | 185,2 |
| Intérêts sur actualisation | 310,0 | 331,3 |
| Rendement attendu des actifs de couverture | (212,6) | (231,8) |
| Profits ou pertes actuariels | 2,1 | 9,6 |
| Coûts des services passés | 4,3 | 19,5 |
| Profits ou pertes sur réduction, cessions, liquidation de régimes | (55,2) | 19,1 |
| Evénements exceptionnels | (5,8) | 7,0 |
| Plafonnement d'actifs | (0,8) | (8,9) |
| TOTAL | 212,7 | 331,0 |

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles ont été déterminées pays par pays et société par société, en relation avec des actuaires indépendants. Les taux d'actualisation pondérés s'établissent à :

| | Retraites | | | Autres engagements | | |
|--|-----------|------|------|--------------------|------|------|
| | 2002 | 2001 | 2000 | 2002 | 2001 | 2000 |
| Taux d'actualisation des engagements | 5,7% | 6,0% | 6,7% | 5,8% | 6,5% | 6,9% |
| Taux d'augmentation des salaires | 3,7% | 3,2% | 4,0% | 3,6% | 3,3% | 3,6% |
| Rendements attendus des actifs de couverture | 6,7% | 6,9% | 7,4% | 8,5% | 9,9% | 9,9% |

Les hypothèses d'augmentation des frais médicaux sont de 4,8% en 2003, 4,5% in 2004, 4,3% en 2005 et 4,2% en 2006 et suivant.

Concernant les autres engagements, une variation d'un point des taux d'augmentation des frais médicaux aurait les impacts suivants :

| En € millions | Augmentation d'un point | Diminution d'un point |
|---|-------------------------|-----------------------|
| Effet sur les charges | 2,7 | (1,5) |
| Effet sur les engagements des retraités | 29,9 | (20,2) |

NOTE 20 ENGAGEMENTS HORS BILAN

20.1 ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Certaines sociétés opérationnelles du Groupe ont souscrit des contrats à long terme, ainsi que des contrats dits «take-or-pay», par lesquels elles s'engagent à acheter ou vendre, et les tiers concernés à leur livrer ou acheter, des quantités déterminées de combustibles pour les achats fermes (gaz essentiellement) et d'électricité ou de gaz pour les ventes fermes et les services associés. Les principaux engagements futurs afférents aux contrats de EGE et EGI sont présentés ci-dessous. Ils sont valorisés au cours spot de clôture, ou au prix prévu par les contrats si celui-ci n'est pas exclusivement fonction des conditions de marché, et compte-tenu de leur maturité font l'objet d'une actualisation sur la base des taux des obligations émises par les entreprises de premier rang. Le Groupe s'est également engagé à acheter ou vendre des prestations de services futures dans le cadre de la réalisation de contrats à long terme.

Dans le cadre normal de leurs activités, certaines sociétés du Groupe se sont également engagées à acheter, et les tiers concernés à leur livrer, des installations techniques pour un montant de € 1 645,9 millions au 31 décembre 2002. Ces engagements portent principalement sur des constructions d'unités de production d'énergie et des acquisitions d'équipements comprenant des turbines, des centrales au gaz ainsi que des unités de cogénération et des incinérateurs.

| En € millions | Achats fermes de matières premières, combustibles et électricité | Ventes fermes d'électricité et de gaz | Achats fermes d'immobilisations |
|---------------|--|---|------------------------------------|
| 2003 | 4 820,0 | 8 221,0 | 610,4 |
| 2004 | 3 207,0 | 4 833,0 | 319,1 |
| 2005 | 2 943,0 | 3 902,0 | 158,0 |
| 2006 | 2 526,0 | 3 400,0 | 63,1 |
| 2007 | 2 122,0 | 2 844,0 | - |
| Au-delà | 14 836,0 | 14 599,0 | 495,3 |
| TOTAL | 30 454,0 | 37 799,0 | 1 645,9 |

Enfin, le Groupe s'est engagé à réaliser des investissements dans le cadre de certains contrats de concession. Le montant des engagements contractuels ainsi recensés s'élève à € 2 282,8 millions.

20.2 LOCATION SIMPLE NON RESILIALE

Le Groupe est engagé par des contrats de location simple non résiliables, portant sur des locaux, des équipements, des bateaux (méthaniers) ou des véhicules et expirant à des dates variables sur les prochaines années. Le Groupe estime que, dans le cours normal de ses activités, les contrats venant à expiration seront renouvelés ou remplacés par d'autres.

Les charges de location sont indiquées en note 3.

Les paiements minimum futurs au titre de ces contrats se répartissent comme suit :

| En € millions | Location simple non résiliable |
|---------------|--------------------------------|
| 2003 | 157,8 |
| 2004 | 128,2 |
| 2005 | 103,0 |
| 2006 | 85,5 |
| 2007 | 82,1 |
| Au-delà | 681,4 |
| TOTAL | 1 238,0 |

20.3 AUTRES ENGAGEMENTS

| En € millions | 31 décembre 2002 | Dont part à moins d'un an | Dont part de 1 à 5 ans | Dont part à plus de 5 ans |
|--|---------------------|------------------------------|---------------------------|------------------------------|
| Engagements donnés : | | | | |
| Engagements sur marchés | 2 373,8 | 1 054,5 | 417,2 | 902,1 |
| <i>Garanties de bonne fin et assimilées</i> | 1 685,3 | 718,4 | 282,2 | 684,7 |
| <i>Autres garanties données sur marchés</i> | 688,5 | 336,1 | 135,0 | 217,4 |
| Engagements sur financement | 4 067,0 | 966,0 | 927,1 | 2 173,9 |
| <i>Sûretés personnelles données</i> | 1 194,3 | 694,0 | 299,8 | 200,5 |
| <i>Actifs nantis et autres sûretés réelles données</i> | 2 750,9 | 185,7 | 615,2 | 1 950,0 |
| <i>Autres engagements de financement donnés</i> | 121,8 | 86,3 | 12,1 | 23,4 |
| Autres engagements donnés | 4 297,8 | 1 205,6 | 1 504,0 | 1 588,3 |
| <i>Engagements donnés sur activité de négoce d'énergie</i> | 759,4 | 0,4 | 664,1 | 94,9 |
| <i>Autres engagements donnés</i> | 3 538,5 | 1 205,2 | 839,9 | 1 493,4 |
| TOTAL | 10 738,7 | 3 226,1 | 2 848,3 | 4 664,3 |
| Engagements reçus : | | | | |
| Garanties reçues sur marchés et assimilées | 353,2 | 133,0 | 56,2 | 164,0 |
| Engagements de financements reçus | 9 118,3 | 3 310,1 | 4 350,0 | 1 458,2 |
| <i>Facilités de crédit obtenues non utilisées et lignes de back-up sur billets de trésorerie</i> | 6 854,6 | 2 908,4 | 3 600,8 | 345,4 |
| <i>Titrisation (cf. note 20.5)</i> | 445,7 | | 445,7 | |
| <i>Autres engagements de financements reçus</i> | 1 818,0 | 401,7 | 303,5 | 1 112,8 |
| Autres engagements reçus | 756,6 | 148,1 | 42,1 | 566,4 |
| <i>Engagements reçus sur activité de négoce d'énergie</i> | 421,9 | | | 421,9 |
| <i>Autres engagements reçus</i> | 334,7 | 148,1 | 42,1 | 144,5 |
| TOTAL | 10 228,1 | 3 591,2 | 4 448,3 | 2 188,6 |

Les engagements donnés sur marché sont principalement composés de cautions de bonne fin garantissant au client que les prestations relatives au marché seront menées à terme. Ils se décomposent en 62% au titre de l'Environnement et 38% pour l'Energie. Selon la localisation des contrats, les montants des cautions couvrent une part plus ou moins importante du marché (10% à 15% du marché pour les garanties de bonne fin usuelles, jusqu'à 70% pour certains «performance bonds»).

Les autres garanties sur marché données comprennent les cautions de restitution d'avance, les cautions de retenue de garanties, les cautions de soumission et dans une moindre mesure les garanties de paiement d'avance données aux sous-traitants.

Les engagements donnés sur financement se décomposent en sûretés personnelles accordées principalement aux créanciers de sociétés mises en équivalence dans le Groupe pour € 1 194 millions, en sûretés réelles pour € 2 751 millions et en autres engagements de financement donnés principalement à des sociétés intégrées proportionnellement pour € 122 millions. Dans le cas des sûretés réelles, les biens affectés en garanties des dettes sont principalement des biens corporels (centrales et autres installations et équipements) et dans une moindre mesure des titres consolidés (€ 530 millions) qui représentent environ 20% du montant des sûretés réelles. Par ailleurs, le Groupe a mis en pension certains titres de portefeuille comme indiqué en note 10.1.

Le Groupe bénéficie d'engagements de financement reçus pour un montant de € 9 118 millions, correspondant principalement à des facilités de crédit accordées mais non utilisées et des lignes de back-up sur billet de trésorerie.

Le Groupe a également donné et reçu des engagements (lettre de crédit, garanties de maison mère) dans le cadre de ses relations avec les contreparties de ses activités de négoce dans l'énergie pour respectivement € 759,4 millions et € 421,9 millions.

Les autres engagements donnés comprennent principalement les opérations suivantes :

- Electrabel s'est engagé par contrat à acquérir la totalité de la production électrique de la Société Hydroélectrique du Midi (SHEM) moyennant le paiement d'un forfait annuel fixe hors taxes compris entre € 78 millions et € 80 millions. Par ailleurs, il a consenti à la SNCF une option de vente échelonnée du capital de cette société. La première option est divisée en deux tranches : la première porte sur 40% du capital pour un montant de € 337 millions ; elle peut être exercée entre le 1^{er} mai 2003 et le 30 avril 2005. La seconde tranche porte également sur 40% du capital dans les mêmes conditions financières et doit être exercée dans un délai de deux ans jour pour jour à compter de la date d'exercice de la première tranche, soit au plus tard le 1^{er} mai 2007. La seconde option porte sur le solde du capital, dans les mêmes conditions financières. Elle peut être exercée par la SNCF immédiatement après la deuxième tranche et jusqu'au 30 avril 2010. Toutefois, le prix d'exercice de cette option décroît avec le temps.

- Agréé par le conseil d'administration de la Compagnie Nationale du Rhône en novembre 2002, Electrabel s'est engagé à acquérir les participations de plusieurs actionnaires de la Compagnie. Ces acquisitions sont soumises à une convention suspensive relative à la publication du décret d'application de la loi autorisant une ouverture partielle du capital de la société au secteur privé. Au 31 décembre 2002, les engagements fermes contractés par le Groupe étaient estimés à environ € 83 millions. Par ailleurs, Energie du Rhône (filiale commune entre Electrabel, 49%, et CNR, 51%) a conclu des contrats d'achat / vente d'électricité avec la Compagnie Nationale du Rhône.
- Le 29 janvier 2003, Electrabel a finalisé l'acquisition de 35% du capital d'Interpower pour un montant de € 299 millions. Le Groupe avait à ce titre un engagement d'achat de titres d'égal montant au 31 décembre 2002.
- Le Groupe a accordé au cessionnaire de 30% d'Elia System Operator (cf. note 2.3) une option de revente de cette participation, exerçable jusqu'au 29 février 2004. Cette option, exerçable au prix de cession initial de la participation, couvre également une créance que le cessionnaire a acquis en même temps que la participation. Le montant total de cet engagement s'élève à € 221 millions.

Enfin, les sociétés du Groupe sont liées par des clauses de garantie de passif dans le cadre de cessions d'activités, qui ont fait l'objet de provisions quand leur exercice apparaissait probable. Les passifs éventuels relatifs aux garanties de passifs s'élèvent à € 663 millions.

20.4 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES A CARACTERE DECAISSABLE

Le tableau suivant présente une estimation d'obligations contractuelles au 31 décembre 2002 ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs du Groupe. Cette estimation est composée de la dette nette du Groupe, et, parmi les engagements hors bilan détaillés en note 20, des locations simples, des obligations d'achat irrévocables d'immobilisations et des autres obligations d'investissement à long terme.

| En € millions | Paiements par période | | | Total |
|---|-----------------------|------------------|--------------------|----------|
| | A moins d'un an | De un à cinq ans | A plus de cinq ans | |
| Dette nette (y compris locations financières) (cf. note 16.3) | 4 857,2 | 11 061,2 | 10 087,4 | 26 005,6 |
| Locations simples (cf. note 20.2) | 157,8 | 398,8 | 681,4 | 1 238,0 |
| Obligations d'achats irrévocables | 1 573,7 | 1 110,6 | 495,3 | 3 179,6 |
| Autres obligations à long terme | 207,2 | 541,1 | 1 656,3 | 2 404,6 |

20.5 PROGRAMME DE TITRISATION DE CREANCES COMMERCIALES

En janvier 2002, le Groupe a mis en place un programme européen de titrisation de créances commerciales d'une durée de cinq ans, pour un encours maximal de € 800 millions. Les créances commerciales des différentes entités concernées (groupe SITA, groupe Elyo, Groupe Fabricom) sont cédées à un FCC créé spécifiquement qui se refinance sur le marché des billets de trésorerie. Les débiteurs des actifs concernés sont principalement des collectivités et des entreprises.

SUEZ garantit le FCC contre les premières pertes sur créances et leur concentration sur une seule contrepartie. Au titre de cette garantie, SUEZ effectue un dépôt auprès du FCC dont le montant est déterminé en fonction de l'encours de créances et de leur comportement. Tout retard de paiement supérieur à 180 jours est refinancé par le cédant à travers le tirage par le FCC sur le compte de dépôt.

Au 31 décembre 2002, l'encours de créances titrisées s'élevait à € 360 millions et le dépôt s'élevait à € 104,9 millions. Au 31 décembre 2002, ce dépôt ne fait pas l'objet d'une provision.

Le programme prévoit certains cas de résolution anticipée, en particulier, il ne serait plus possible de céder de nouvelles créances au FCC dès lors que la notation du GIE SUEZ Alliance deviendrait inférieure à Baa1.

Le bilan résumé du FCC européen au 31 décembre 2002 se présente comme suit en € millions :

| Actif | | Passif | |
|--------------------|--------------|-------------------|--------------|
| Créances titrisées | 359,4 | Parts ordinaires | 255,0 |
| Débiteurs divers | 0,6 | Dettes | 104,9 |
| | | Créditeurs divers | 0,1 |
| TOTAL | 360,0 | TOTAL | 360,0 |

Par ailleurs, le Groupe a poursuivi son programme de titrisation américain pour un encours maximal de US\$ 150 millions. L'encours de créances titrisées s'élevait à US\$ 144 millions et le dépôt s'élevait à US\$ 43,7 millions.

NOTE 21 LITIGES ET AUTRES FAITS EXCEPTIONNELS

Le Groupe est engagé dans divers contentieux, procès et réclamations avec des clients, dans le cours normal de ses activités, ou avec l'administration fiscale de certains pays et évalue ses risques sur la base de son expérience passée de tels litiges ou d'analyses d'experts. Le management estime que le montant ultime du décaissement relatif à ces litiges n'affectera pas de manière significative les états financiers consolidés du Groupe, son résultat ou sa marge brute d'autofinancement.

• Concurrence et concentrations

Energie

En Belgique, Electrabel est associée à des communes au sein de sociétés dites intercommunales mixtes en vue d'assurer la distribution de gaz, d'électricité et de signaux de distribution. Electrabel et les communes ont passé des accords concernant la fourniture d'électricité aux clients éligibles n'ayant pas choisi expressément un autre fournisseur. Ces accords, équivalents à des opérations de concentration, ont été ou sont examinés par les autorités belges de la concurrence.

Environnement

En France, le conseil de la concurrence a enjoint à SUEZ et à Vivendi Environnement de mettre fin aux situations de contrôle conjoint sur un certain nombre de sociétés de distribution d'eau où les deux sociétés se trouvent à parité. Appel de cette décision a été fait.

• Litiges et arbitrages

Les Services de l'Inspection Spéciale des impôts belges réclament à Tractebel un montant de € 157 millions et ont fait connaître leur intention de réclamer un montant complémentaire de € 31 millions concernant ses investissements passés au Kazakhstan. Tractebel a introduit un recours administratif contre ces demandes. La société estime, sur la base des avis de ses conseils, que ces demandes sont sans fondement.

Par ailleurs, à l'occasion de ses opérations, le Groupe a pu être amené à vendre certaines participations et à être appelé en garantie par les acheteurs. Les réclamations sont analysées par les services juridiques du Groupe et avec l'aide de conseillers extérieurs. Sur la base de ces analyses, le Groupe évalue le bien-fondé des demandes qui lui sont faites. Alors qu'il n'est pas possible de prédire avec certitude l'issue de ces litiges, le management estime que certaines de ces demandes sont sans fondement et le Groupe utilisera tous les moyens légaux disponibles pour sa défense.

Pour d'autres types de litiges, le Groupe enregistre des provisions, sur la base des analyses de ses conseils juridiques, pour couvrir l'estimation du décaissement à terme. Les montants ainsi provisionnés apparaissent adéquats et les jugements définitifs ne devraient pas avoir de conséquences significatives sur les états financiers du Groupe.

Le Groupe examine régulièrement ces litiges et particulièrement lorsque des faits nouveaux sont portés à son attention.

Enfin, le Groupe opère dans des secteurs d'activités et des pays où les règlements et lois relatifs à la protection de l'environnement se développent. Les coûts futurs résultant des obligations environnementales prévisibles et pouvant être raisonnablement évalués ont été provisionnés dans les états financiers et sont inclus dans les provisions pour démantèlement des centrales nucléaires, pour retraitement et stockage des déchets nucléaires, pour reconstitution de sites, et pour autres risques et charges décrites en note 15. Lorsque la définition de ces obligations se fera plus précise, il pourra en résulter un changement dans l'estimation des coûts futurs correspondants. Le montant final de ces coûts futurs ne peut être déterminé, dans la mesure où il sera fonction de l'ampleur d'une contamination éventuelle, du calendrier et de l'étendue des actions correctrices ainsi rendues nécessaires, et du degré de responsabilité du Groupe par rapport à d'autres parties responsables. Bien qu'il ne soit pas possible actuellement d'évaluer le montant final de ces coûts environnementaux, le Groupe estime que les conséquences de cette incertitude n'affecteraient pas significativement ses états financiers.

NOTE 22 INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe opère dans trois secteurs d'activité (Energie, Environnement-Services locaux, Environnement-Services industriels). Chacun de ces secteurs est géré séparément car chacun d'entre eux développe, fabrique et vend des produits et services distincts, ou s'adresse à des segments de clientèle distincts. La nature de l'activité de chacun de ces secteurs se présente comme suit :

- **Energie** - Les filiales concernées peuvent être amenées à produire de l'électricité, assurer la transmission et la distribution de celle-ci, assurer l'approvisionnement, le transport et la distribution de gaz, réaliser de la cogénération et de la valorisation de déchets pour des installations énergétiques, et assurer diverses prestations de services à l'énergie pour des clients industriels.
- **SUEZ Environnement-Services locaux (SELS)** - Les filiales concernées assurent, au profit de particuliers ou de collectivités locales, (i) des prestations de distribution et de traitement des eaux, notamment dans le cadre de contrats de concession (gestion de l'eau), (ii) la conception et construction d'installations (ingénierie) et (iii) des prestations de collecte et de traitement des déchets, incluant la collecte, le recyclage, le compostage et la mise en décharge, ainsi que le traitement de déchets industriels et spéciaux.
- **SUEZ Environnement-Services industriels (SEIS)** - Les filiales concernées assurent des prestations au profit de clients industriels, dans le cadre des processus industriels de traitement des eaux (conditionnement).

Cette nouvelle segmentation a été introduite en 2002 suite à la réorganisation du Groupe ayant conduit à la création de SUEZ Environnement - Services Locaux, à partir de SITA et Ondeo Services, et de SUEZ Environnement - Services Industriels, à partir de Ondeo Nalco et Ondeo Industrial Solutions. Les informations sectorielles des exercices 2001 et antérieurs ont été retraitées conformément à cette nouvelle organisation, afin de garantir la comparabilité des données. En outre, en raison de la déconsolidation de Fortis et de Vinci intervenue sur l'exercice 2001, les métiers de la Construction et des services financiers ne sont plus détaillés parmi les informations publiées par le Groupe. Leurs contributions, ainsi que celles des participations dans le secteur de la Communication et de diverses autres participations, sont regroupées sous le libellé «Autres».

Le détail de la réconciliation entre les informations sectorielles et les comptes consolidés est explicité ci-après.

L'EBITDA (résultat brut d'exploitation) correspond au résultat d'exploitation avant amortissement et provisions, corrigé des éléments du résultat financier hors intérêts reçus ou payés, et du résultat des sociétés mises en équivalence.

Les capitaux employés correspondent aux ressources allouées au développement de chacun des métiers du Groupe et comprennent le total des actifs, corrigé des comptes spécifiques des concessions, des provisions pour risques et charges, des dettes d'exploitation diverses, des comptes de régularisation, ainsi que des disponibilités et valeurs mobilières de placement.

Les principes comptables retenus pour l'information sectorielle sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

Les effectifs présentés sont les effectifs à la clôture (personnels de toutes catégories en contrat à durée indéterminée, en contrat à durée déterminée ou sous convention de formation) des sociétés consolidées par intégration globale.

Informations par secteurs d'activité

| En € millions | Energie | SELS | SEIS | Autres | TOTAL |
|--|----------|----------|---------|---------|----------|
| 2002 | | | | | |
| Chiffre d'affaires | 29 548,2 | 12 938,5 | 2 958,9 | 644,2 | 46 089,8 |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | 60,7 | (21,7) | 1,1 | 11,3 | 51,4 |
| EBITDA | 4 125,4 | 2 379,9 | 535,9 | 212,5 | 7 253,7 |
| Capitaux employés | 17 513,0 | 14 454,1 | 5 250,2 | 5 523,4 | 42 740,7 |
| Investissements corporels et incorporels | 2 204,6 | 1 647,4 | 143,0 | 162,8 | 4 157,8 |
| Effectifs | 88 811 | 97 040 | 11 912 | 987 | 198 750 |
| 2001 | | | | | |
| Chiffre d'affaires | 26 373,9 | 12 348,2 | 3 026,1 | 611,0 | 42 359,2 |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | 57,4 | (17,6) | - | 293,9 | 333,7 |
| EBITDA | 4 331,0 | 2 575,1 | 548,8 | 283,0 | 7 737,9 |
| Capitaux employés | 21 382,3 | 16 348,5 | 6 399,9 | 5 857,7 | 49 988,4 |
| Investissements corporels et incorporels | 2 062,9 | 1 915,3 | 170,1 | 242,8 | 4 391,1 |
| Effectifs | 84 400 | 91 500 | 11 000 | 1 150 | 188 050 |
| 2000 | | | | | |
| Chiffre d'affaires | 19 585,8 | 11 744,5 | 2 641,3 | 645,4 | 34 617,0 |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | 5,4 | 21,8 | - | 484,3 | 511,5 |
| EBITDA | 3 958,0 | 2 401,1 | 545,5 | 510,1 | 7 414,7 |
| Capitaux employés | 19 169,1 | 15 878,3 | 5 783,1 | 5 876,6 | 46 707,1 |
| Investissements corporels et incorporels | 2 033,2 | 2 099,4 | 120,0 | 314,8 | 4 567,4 |
| Effectifs | 72 600 | 87 570 | 11 380 | 1 650 | 173 200 |

Informations par zone géographique

| En € millions | France | Belgique | Royaume-Uni | Autres pays de l'UE | Autres pays européens | Amérique du Nord | Amérique du Sud | Asie et Océanie | Afrique et Moyen-Orient | Total |
|--------------------|---------|----------|-------------|---------------------|-----------------------|------------------|-----------------|-----------------|-------------------------|----------|
| 2002 | | | | | | | | | | |
| Chiffre d'affaires | 9 970,3 | 10 847,2 | 3 786,6 | 10 583,6 | 1 340,8 | 4 659,9 | 2 098,1 | 1 872,5 | 930,8 | 46 089,8 |
| Capitaux employés | 5 787,0 | 4 564,4 | 5 224,2 | 7 265,9 | 1 001,6 | 11 410,2 | 4 857,1 | 2 460,8 | 169,5 | 42 740,7 |
| Effectifs | 60 550 | 29 900 | 12 650 | 39 900 | 6 800 | 17 850 | 20 500 | 6 000 | 4 600 | 198 750 |
| 2001 | | | | | | | | | | |
| Chiffre d'affaires | 8 985,7 | 10 237,5 | 5 202,2 | 6 920,4 | 910,9 | 4 301,7 | 3 055,5 | 2 093,1 | 652,2 | 42 359,2 |
| Capitaux employés | 6 546,3 | 8 045,0 | 4 999,8 | 7 068,4 | 519,6 | 11 767,6 | 7 642,7 | 3 222,9 | 176,2 | 49 988,5 |
| Effectifs | 59 300 | 31 600 | 12 100 | 39 900 | 3 550 | 9 400 | 21 000 | 6 750 | 4 450 | 188 050 |
| 2000 | | | | | | | | | | |
| Chiffre d'affaires | 8 688,4 | 9 131,2 | 2 597,2 | 5 180,0 | 620,5 | 3 400,8 | 2 752,4 | 1 623,1 | 623,4 | 34 617,0 |
| Capitaux employés | 5 308,0 | 7 283,7 | 4 886,8 | 6 845,4 | 419,8 | 11 410,9 | 7 691,1 | 2 690,6 | 170,8 | 46 707,1 |
| Effectifs | 55 920 | 30 970 | 13 600 | 28 500 | 3 350 | 10 790 | 19 220 | 6 350 | 4 500 | 173 200 |

Réconciliation de l'EBITDA avec le résultat d'exploitation

| En € millions | 2002 | 2001 |
|---|----------------|----------------|
| EBITDA | 7 253,7 | 7 737,9 |
| Moins : | | |
| Dotations nettes aux amortissements et provisions | (3 070,8) | (3 098,7) |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | (51,4) | (333,7) |
| Éléments du résultat financier non liés à l'endettement net | (358,9) | (198,4) |
| Autres retraitements | (65,0) | (43,3) |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 3 707,6 | 4 063,8 |

Réconciliation des capitaux employés avec le total de l'actif

| En € millions | 2002 | 2001 | 2000 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| CAPITAUX EMPLOYÉS | 42 740,7 | 49 988,5 | 46 707,1 |
| Plus : | | | |
| Amortissements des écarts d'acquisition hors exceptionnel | (2 283,6) | (1 500,7) | (1 008,3) |
| Prêts et créances rattachés | 1 736,4 | 645,5 | 1 051,9 |
| Comptes spécifiques de concessions | 4 849,2 | 4 668,6 | 4 602,7 |
| Provisions pour risques et charges | 10 208,1 | 9 437,1 | 9 917,7 |
| Dettes d'exploitation et diverses | 14 745,7 | 16 269,4 | 13 706,5 |
| Comptes de régularisation (hors impôt différé) | 2 977,6 | 3 373,3 | 3 833,6 |
| Disponibilités et Valeurs mobilières de placement | 8 538,9 | 5 751,2 | 5 836,9 |
| Retraitement affectation fair-value sur incorporels ^(a) | 638,3 | 848,5 | 849,5 |
| TOTAL DU BILAN ACTIF CONSOLIDÉ | 84 151,3 | 89 481,4 | 85 497,6 |

(a) Retraitement permettant de retenir, pour les écarts d'acquisition et les écarts d'évaluation affectés à des actifs incorporels, un traitement identique dans le calcul des capitaux employés (prise en compte de leur seule valeur brute, hors effet d'impôts différés).

NOTE 23 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les chiffres ci-dessous représentent, d'une part, la rémunération totale perçue par les membres du Conseil d'Administration hors Président-Directeur Général et Administrateurs Exécutifs et, d'autre part, la rémunération totale perçue par les membres du Comité Exécutif y compris Président-Directeur Général et Administrateurs Exécutifs :

| En € millions | 2002 | | 2001 | |
|----------------------------|--------|----------------------|--------|----------------------|
| | Nombre | Rémunération globale | Nombre | Rémunération globale |
| Conseil d'Administration | 16 | 1,9 | 15 | 1,7 |
| Membres du Comité Exécutif | 13 | 9,1 | 12 | 10,3 |

NOTE 24 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

24.1 CONTRAT D'ATLANTA

United Water et la ville d'Atlanta ont signé le 24 janvier 2003 un protocole d'accord confirmant leur volonté mutuelle de faciliter la résiliation amiable du contrat de gestion et de maintenance du système d'eau potable de la ville. Le contrat de résiliation amiable est en cours de finalisation. Les effets de la sortie de ce contrat ont été provisionnés dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2002.

24.2 CONTRAT DE MANILLE

Maynilad (Philippines) a notifié le 7 février 2003 la résiliation du contrat de concession assurant les services eau et assainissement de la zone ouest de Manille. Cette notification fait suite à plusieurs tentatives pour parvenir à un accord avec le concédant. Diverses procédures juridiques sont en cours. Les effets de la sortie de contrat ont été provisionnés dans les comptes au 31 décembre 2002.

24.3 ACQUISITION DE 60% COMPLEMENTAIRES DU CAPITAL DE LA CENTRALE DE POLANIEC (POLOGNE)

Electrabel a signé le 21 février 2003 un accord avec le gouvernement polonais, relatif au rachat de la participation de 60% conservée par les autorités polonaises dans la centrale de Polaniec et portant ainsi la détention de celle-ci par Electrabel de près de 39% à 99%. Cette centrale au charbon, d'une puissance installée de 1 800 MW est située à 100 km de Cracovie. Elle se compose de 8 unités de 225 MW chacune et représente 6% de la production d'électricité du pays. Cette transaction représente un investissement de € 160 millions.

24.4 ACQUISITION DE 35% DU CAPITAL DE INTERPOWER (ITALIE)

AceaElectrabel et Energia Italiana ont finalisé le 29 janvier 2003 l'acquisition du producteur d'électricité italien Interpower pour un montant de € 853 millions. Cette opération est réalisée par l'intermédiaire d'un nouveau consortium constitué à parts égales entre AceaElectrabel et Energia Italiana S.p.A.

Interpower, dans lequel Electrabel détient 35%, est le troisième «Genco» privatisé par ENEL et dispose d'une capacité installée de 2 611 MW.

24.5 CESSION DE TITRES AXA, VINCI ET TOTALFINAELF

SUEZ a cédé le 27 février 2003 ses participations résiduelles dans AXA et Vinci, et réduit substantiellement sa participation dans TotalFinaElf. Ces opérations permettent de réduire l'endettement du Groupe d'environ € 400 millions. L'ensemble des titres concernés par ces opérations était jusqu'à présent prêté à différents établissements de crédit. (cf. note 10.1).

NOTE 25 LISTE DES PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES AU 31 DECEMBRE 2002.

| Noms | Adresse du siège social | % d'intérêt | | % de contrôle | | Méthode de consolidation | |
|--|--|-------------|------|------------------------|------|--------------------------|------|
| | | 2002 | 2001 | 2002 | 2001 | 2002 | 2001 |
| ENERGIE | | | | | | | |
| TRACTEBEL Maison mère | Place du Trône 1 B - 1000 Bruxelles - Belgique | 100 | 99 | 100 | 99 | IG | IG |
| ELECTRABEL | Boulevard du Regent, 8 - 1000 Bruxelles - Belgique | 45 | 43 | 45 | 44 | IG | IG |
| ELIA | Boulevard de l'Empereur - 1000 Bruxelles - Belgique | 29 | 39 | 70 | 100 | ME | IG |
| DISTRIGAZ | Rue de l'Industrie, 10 - 1040 Bruxelles - Belgique | 47 | 46 | 55 | 55 | IG | IG |
| FLUXYS | Avenue des Arts,31 - 1040 Bruxelles - Belgique | 47 | 46 | 55 | 55 | IG | IG |
| ELYO | 235, av. Georges Clémenceau 92000 Nanterre - France | 100 | 99 | 100 | 100 | IG | IG |
| AXIMA WINTERTHUR (ex Sulzer Infra) | Zürcherstrasse 12, CH 8401 Winterthur, Suisse | 100 | 99 | 100 | 100 | IG | IG |
| DUNAMENTI | Eronu Ut2 2440 Szazhalombatta, PF 28, Hongrie | 34 | 32 | 75 | 75 | IG | IG |
| ENDEL | 15, rue Saint-Denis 93125 La Courneuve Cedex - France | 100 | 99 | 100 | 100 | IG | IG |
| ELECTRABEL NEDERLAND NV | Dr. Stolteweg 92, postbus 10087, 8000GB Zwolle, Pays-Bas | 45 | 43 | 100 | 100 | IG | IG |
| ENERGIE SAARLORLUX GmbH | Richard Wagner Strasse 14 - 16, 66111 Saarbrücken - Allemagne | 23 | 22 | 51 | 51 | IG | IG |
| FABRICOM | Rue de Gatti de Gamond 254 - 1180 Bruxelles - Belgique | 100 | 99 | 100 | 100 | IG | IG |
| TRACTEBEL ENERGIA | Rua Deputado A. Edu Vieira 999 Pantanal, Florianopolis SC, Brésil | 78 | 75 | 78 | 76 | IG | IG |
| GTI | Kosterijland 50, 3981 AJ Bunnik, Pays-Bas | 100 | 99 | 100 | 100 | IG | IG |
| INEO | 2, allée Jacques Brel 92247 Malakoff Cedex - France | 100 | 99 | 100 | 100 | IG | IG |
| ITASA | 986, Bela Cintra ,12e Andar, São Paulo, Brésil | 38 | 36 | 49 | 49 | IP | IP |
| LITORAL GAS | Mitre G21 2000 Rosario - Prov. De Santa Fe, Argentine | 63 | 62 | 90 | 90 | IG | IG |
| POLANIEC | Elektrownia im. Tadeusza Kosciuski - Spolka Akcyjna w Polancu - Pologne | 18 | 25 | 39 | 25 | MEE | MEE |
| ROSIGNANO ENERGIA SPA | Via Piave N° 6 Rosignano Marittimo, Italie | 45 | 43 | 100 | 100 | IG | IG |
| TRACTEBEL INC (USA) | Suite 900-1177 West Loop South 77027 - 2427 Houston, Texas - Etats-Unis | 100 | 99 | 100 | 100 | IG | IG |
| TRACTEBEL THAILAND | 26th Floor, M. Thai Power 87, Wireless road, Phatum Wan, Bangkok 10330, Thaïlande | 100 | 99 | 100 | 100 | IG | IG |
| TRACTEBEL LNG NORTH AMERICA | 2, Seaport Lane, Boston MA 02210, Etats-Unis | 100 | 99 | 100 | 100 | IG | IG |
| SUEZ ENVIRONNEMENT - Services locaux (SELS) | | | | | | | |
| LYONNAISE DES EAUX (FRANCE) | 18 Square Edouard VII, 75009 Paris - France | 100 | 100 | 100 | 100 | IG | IG |
| ONDEO | 18 Square Edouard VII, 75009 Paris - France | 100 | 100 | 100 | 100 | IG | IG |
| ONDEO DEGREMONT | 183, avenue du 18 juin 1940 92500 Rueil-Malmaison - France | 100 | 100 | 100 | 100 | IG | IG |
| HISUSA | Paseo de San Juan, 39, 08009 Barcelona - Espagne | 51 | 51 | 51 | 51 | IP | IP |
| AGBAR | Paseo de San Juan, 39, 08009 Barcelona - Espagne | 26 | 26 | (Consolidé par Hisusa) | | IP | IP |
| AGUAS ANDINAS | Avenida Presidente Balmaceda 1398, Piso - 4, Santiago Chili | 32 | 30 | 52 | 52 | IG | IG |
| AGUAS ARGENTINAS | Reconquista 823, 1003 Buenos Aires - Argentine | 46 | 46 | 40 | 40 | IG | IG |
| AGUAS CORDOBESAS | Rivadavia 126 Ciudad de Cordoba 5000 Cordoba, Argentine | 44 | 43 | 39 | 39 | IG | IG |
| AGUAS PROVINCIALES DE SANTE FE | Cordoba 844, piso 5 Rosario 2000 - Argentine | 58 | 56 | 52 | 52 | IG | IG |
| EAU ET FORCE | 300, rue Paul Vaillant Couturier BP 712 -92007 Nanterre - France | 100 | 100 | 100 | 100 | IG | IG |
| EAUX DE MARSEILLE | 25, rue Edouard-Delanglade 13006 Marseille - France | 49 | 49 | 50 | 50 | IP | IP |
| EAUX DU NORD | 217, Bd de la Liberté BP 329 59020 Lille Cedex - France | 50 | 50 | 50 | 50 | IP | IP |

| Noms | Adresse du siège social | % d'intérêt | | % de contrôle | | Méthode de consolidation | |
|--|--|-------------|------|-------------------------------|------|--------------------------|------|
| | | 2002 | 2001 | 2002 | 2001 | 2002 | 2001 |
| EURAWASSER | Carl-Hopp-Strasse 1, D-18069 Rostock - Allemagne | 100 | 50 | 100 | 50 | IG | IP |
| LYDEC | 20, boulevard Rachidi, Casablanca - Maroc | 60 | 60 | 59 | 59 | IG | IG |
| NORTHUMBRIAN WATER | Regent Centre, Gosforth, Newcastle upon Tyne - NE3 3PX - Royaume-Uni | 100 | 83 | 100 | 93 | IG | IG |
| SINO FRENCH HOLDING (SFH) | New Worl Tower 29/f 16-18 Queensroad Central Hong Kong | 30 | 30 | 50 | 50 | IP | IP |
| S.A.A.M. (Sociedad de Abastecimiento de Aguas de Macau) | 82, avenue do Conselheiro Borja PO BOX 115 Macau | 26 | 26 | (Consolidé par SFH) | | IP | IP |
| S.C.M. (SDEI) | 988, chemin Pierre Drevet 69140 Rillieux la Pape - France | 100 | 100 | 100 | 100 | IG | IG |
| STEPHANOISE DES EAUX | 28, rue Eugène Beaulne 42043 Saint-Etienne Cedex - France | 50 | 50 | 50 | 50 | IP | IP |
| UNITED WATER RESOURCES | 200 Old Hook Road, Harrington Park New Jersey - Etats-Unis | 100 | 100 | 100 | 100 | IG | IG |
| SITA | 132 Rue des Trois Fontanots - 92758 Nanterre - France | 100 | 100 | 100 | 100 | IG | IG |
| CESPA (1) | Henao, 20 entreplanta - Bilbao - Espagne | 63 | 63 | (consolidé par Sita et Agbar) | | IG | IG |

SUEZ ENVIRONNEMENT - Services industriels (SEIS)

| | | | | | | | |
|-------------|---|-----|-----|-----|-----|----|----|
| ONDEO NALCO | Nalco Chemical Company - One Nalco Center - Naperville IL 60563 - 1198 - Etats-Unis | 100 | 100 | 100 | 100 | IG | IG |
|-------------|---|-----|-----|-----|-----|----|----|

AUTRES

| | | | | | | | |
|---------------------------------|--|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| CODITEL | Rue des Deux Eglises 26, 1000 Bruxelles - Belgique | 79 | 79 | 79 | 79 | IG | IG |
| COFICEM / SAGEM | 6, avenue d'Iéna, 75783 Paris cedex 16 - France | - | 23 | - | 23 | - | MEE |
| LYONNAISE COMMUNICATIONS (NOOS) | 20, place des Vins de France 75614 Paris cedex 12 - France | 50 | 50 | 50 | 50 | IP | IP |
| METROPOLE TV | 89, avenue Ch. De Gaulle, 92200 Neuilly s/Seine - France | 38 | 37 | 34 | 34 | IP | IP |
| PARIS CABLE | 20, place des Vins de France 75614 Paris cedex 12 - France | 50 | 50 | 50 | 50 | IP | IP |
| TPS | 145, quai de Stalingrad 92137 Issy-les-Moulineaux - France | - | 34 | - | 34 | - | MEE |
| FORTIS | Rue Royale, 20 - 1000 Bruxelles - Belgique | - | - | - | - | - | MEE |
| Société Générale de Belgique | Rue Royale, 30 - 1000 Bruxelles - Belgique | 100 | 100 | 100 | 100 | IG | IG |
| REAUMUR PARTICIPATIONS | 115, rue Réaumur - 75002 Paris - France | 100 | 100 | 100 | 100 | IG | IG |
| SI FINANCES | 68, rue du Faubourg Saint-Honoré -75008 Paris - France | 100 | 100 | 100 | 100 | IG | IG |
| SUEZ ALLIANCE | 16, rue de la Ville l'Evêque - 75383 Paris Cedex 08 - France | 100 | 100 | 100 | 100 | IG | IG |
| SUEZ INDUSTRIAL SOLUTIONS | 94, rue de Provence - 75009 Paris - France | 100 | 100 | 100 | 100 | IG | IG |
| UMICORE | Rue du Marais, 31 - 1000 Bruxelles - Belgique | 31 | 30 | 31 | 30 | MEE | MEE |

Note :

IG = Intégration Globale

MEE = Mise en Equivalence

IP = Intégration Proportionnelle

(1) Groupe détenu à 50/50 par SITA et Agbar.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société SUEZ,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société SUEZ, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1, 13, 14 et 15 de l'annexe qui exposent les changements de méthode résultant de la première application, à compter du 1^{er} janvier 2002, du règlement CRC n°2000-06 relatif aux passifs.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 7 mars 2003
Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Autres
Ernst & Young



Christian CHOCHON

Deloitte Touche Tohmatsu-Audit



Jean-Paul PICARD

CHAPITRE 6

ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

6.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION

En 2002, le Conseil d'Administration était composé de 16 Administrateurs. Il comptait huit membres français, sept membres non français et un membre ayant la double nationalité française et américaine. M. François Jaclot a démissionné le 19 février 2003. Le 5 mars 2003, le Conseil d'Administration a défini les critères d'indépendance des administrateurs et a examiné la situation de chacun d'entre eux au regard de ces critères. Le Conseil d'Administration comptait sept Administrateurs «indépendants» parmi ses 15 membres.

| | Date de 1 ^{re} nomination | Date de dernière nomination | Date d'expiration du mandat | Adresse |
|---|------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|--|
| Gérard Mestrallet (54 ans) Président-Directeur Général | 15 juin 1994 | 2001 | 2005 | SUEZ, 16, rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris |
| Jean Gandois (72 ans) Vice-Président | 25 juin 1986 | 2001 | 2005 | SUEZ, 16, rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris |
| Albert Frère (77 ans) Vice-Président | 19 juin 1997 | 2001 | 2004 | Groupe Bruxelles Lambert, avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles |
| Philippe Brongniart (64 ans) Administrateur, Directeur Général | 19 juin 1997 | 2001 | 2003 | SUEZ, 16, rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris |
| François Jaclot (53 ans) Administrateur, Directeur Général | 19 juin 1997 | 2001 | 2003 | SUEZ, 16, rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris |
| Gerhard Cromme (60 ans)* Administrateur | 14 juin 1995 | 2001 | 2004 | ThyssenKrupp AG, August-Thyssen Strasse 1, D-40211 Düsseldorf |
| Etienne Davignon (70 ans) Administrateur | 3 août 1989 | 2001 | 2004 | Société Générale de Belgique, 30 rue Royale, B-1000 Bruxelles |
| Paul Desmarais Jr (48 ans) Administrateur | 14 avril 1998 | 2001 | 2005 | Power Corporation du Canada, 751 Square Victoria, Montréal, H2Y 2J3 Québec |
| Lucien Douroux (69 ans)* Administrateur | 7 septembre 1993 | 2001 | 2005 | Banque de Gestion Privée, 20, rue de la Baume, 75008 Paris |
| Jacques Lagarde (64 ans)* Administrateur | 14 juin 1995 | 2001 | 2003 | 1314 Arch Street, Berkeley, CA94708, USA |
| Anne Lauvergeon (43 ans)* Administrateur | 5 mai 2000 | 2001 | 2003 | Areva, 27/29, rue Le Peletier, 75009 Paris |
| Jean Peyrelevade (63 ans) Administrateur | 22 juin 1983 | 2001 | 2004 | Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens, 75002 Paris |
| Felix G. Rohatyn (74 ans)* Administrateur | 4 mai 2001 | 2001 | 2004 | Rohatyn Associates LLC, 30 Rockefeller Plaza Suite 5000, New York, NY 10020, USA |
| Jean-Jacques Salane (51 ans) Administrateur | 26 avril 2002 | 2002 | 2006 | Lyonnais des Eaux Pays basque 15, avenue Charles Floquet BP 87, 64202 Biarritz Cedex |
| Lord Simon of Highbury (63 ans)* Administrateur | 4 mai 2001 | 2001 | 2005 | 22 Hill Street, London W1J 5NL, UK |
| José Vilarasau (72 ans)* Administrateur | 5 mai 2000 | 2001 | 2003 | Caixa, Diagonal 621/629, E- 08828 Barcelona |

Secrétaire du Conseil d'Administration : Patrick Billioud

* Administrateur indépendant

«Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.» (source rapport Bouton qui détermine une liste de critères au regard desquels le Conseil d'Administration a pris sa délibération du 5 mars 2003).

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ADMINISTRATEURS

1. Administrateurs en exercice

Gérard Mestrallet, né le 1^{er} avril 1949, à Paris XVIII^e, de nationalité française

X, ENA. Gérard Mestrallet entre en 1984 à la Compagnie de SUEZ, en tant que Chargé de mission. En 1986, il est nommé Délégué Général Adjoint pour les affaires industrielles. En février 1991, il est nommé Administrateur Délégué et Président du Comité de Direction de la Société Générale de Belgique. En 1995, il devient Président-Directeur Général de la Compagnie de SUEZ, puis, en juin 1997, Président du Directoire de Suez Lyonnaise des Eaux. Le 4 mai 2001, Gérard Mestrallet est nommé Président-Directeur Général de SUEZ.

| Mandats et fonctions exercés au 28 février 2003 | Mandats et fonctions abandonnés au cours de l'exercice 2002 et début 2003 | Nouveaux mandats et fonctions acceptés au cours de l'exercice 2002 et début 2003 |
|---|--|--|
| Président de Société Générale de Belgique, Tractebel (Belgique) Vice-Président de Aguas de Barcelona*, Hisusa (Espagne) Administrateur de Crédit Agricole SA*, Saint-Gobain* (France), Pargesa Holding SA* (Suisse) Membre du Conseil de Surveillance de Axa*, Taittinger*. | Administrateur d'Ondeo (France), Frabepar (Belgique) Membre du Conseil de Surveillance de Casino*, Crédit Agricole Indosuez, Métropole Télévision M6*, Sagem SA*, Société du Louvre* Représentant permanent de Fided au Conseil d'Administration de Le Monde Entreprises Représentant permanent de Sperans au Conseil d'Administration de Fimalac*. | Membre du Conseil de Surveillance de Taittinger*. |

* Sociétés cotées

M. Gérard Mestrallet détient personnellement 30 410 actions SUEZ. Il préside le Comité de la Stratégie et assiste, en tant que Président du Conseil d'Administration, aux réunions du Comité des Rémunérations et des Nominations (sauf pour les questions le concernant).

Jean Gandois, né le 7 mai 1930, à Nieul (Haute-Vienne), de nationalité française

X, Ingénieur des Ponts et Chaussées. Jean Gandois a été Directeur Général de la Société des Acières de Lorraine, de la société Wendel-Sidelor, Président de Sollac, de Rhône-Poulenc, de Péchiney, de Cockerill Sambre, puis du Conseil National du Patronat Français «CNPF», devenu MEDEF depuis. Vice-Président du Conseil de Surveillance de Suez Lyonnaise des Eaux depuis le 19 juin 1997, il en devient Président le 1^{er} juin 2000. Le 4 mai 2001, Jean Gandois est nommé Vice-Président du Conseil d'Administration de SUEZ.

| Mandats et fonctions exercés au 28 février 2003 | Mandats et fonctions abandonnés au cours de l'exercice 2002 et début 2003 | Nouveaux mandats et fonctions acceptés au cours de l'exercice 2002 et début 2003 |
|---|---|--|
| Administrateur de Danone*, Eurazeo*, Institut Curie, Vigeo (France), Société Générale de Belgique (Belgique), Air Liquide Espagne, Air Liquide Italie Membre du Conseil Consultatif International Textron* (Etats-Unis). | Membre du Conseil de Surveillance de Siemens AG* (Allemagne), Rodamco Europe NV* (Pays-Bas) Membre du Conseil Consultatif International de New Perspective Fund* (Etats-Unis). | Administrateur de Vigeo. |

* Sociétés cotées

M. Jean Gandois détient personnellement 5 005 actions SUEZ. Il est Président du Comité des Rémunérations et des Nominations et Vice-Président du Comité de la Stratégie.

Albert Frère, né le 4 février 1926, à Fontaine-l'Évêque (Belgique), de nationalité belge

Après avoir exercé des fonctions dans l'entreprise familiale et acquis la maîtrise des entreprises sidérurgiques du bassin de Charleroi, il fonde à Genève, en 1981, en association avec d'autres hommes d'affaires, la société Pargesa Holding, qui entre, en 1982, au capital du Groupe Bruxelles Lambert.

| Autres mandats et fonctions exercés au 28 février 2003 | Mandats et fonctions abandonnés au cours de l'exercice 2002 et début 2003 | Nouveaux mandats et fonctions acceptés au cours de l'exercice 2002 et début 2003 |
|--|---|--|
| Régent honoraire de la Banque Nationale de Belgique Président du Conseil d'Administration et Administrateur Délégué de Groupe Bruxelles Lambert* (Belgique) Président du Conseil d'Administration de PetroFina, Frère-Bourgeois, ERBE (Belgique), Vice-Président Administrateur Délégué de Pargesa Holding SA* (Suisse) Vice-Président du Conseil de Surveillance de Metropole Television M6* (France) Administrateur de LVMH* (France) Membre du Conseil Consultatif International de Power Corporation du Canada* Membre du Comité International de Assicurazioni Generali SpA. (Italie). | Administrateur de Coparex International* (France). | Néant. |

* Sociétés cotées

M. Albert Frère détient personnellement 2 000 actions SUEZ. Il est membre du Comité de la Stratégie.

Philippe Brongniart, né le 22 janvier 1939, à Paris XV^e, de nationalité française

IEP Paris, ENA. Philippe Brongniart entre à la Lyonnaise des Eaux en 1983 en tant que chargé de mission. Il est nommé Directeur Général Adjoint en 1984, puis Directeur Général en 1986 et Président-Directeur Général de SITA en 1988. En 1993, Philippe Brongniart est nommé Directeur Général de Lyonnaise des Eaux. Membre du Directoire de Suez Lyonnaise des Eaux depuis juin 1997, il en est nommé Vice-Président en mai 2000. Le 4 mai 2001, Philippe Brongniart est nommé Administrateur, Directeur Général chargé des Synergies Groupe (Ressources Humaines, client industriel, commercial, ...) de SUEZ.

| Mandats et fonctions exercés au 28 février 2003 | Mandats et fonctions abandonnés au cours de l'exercice 2002 et début 2003 | Nouveaux mandats et fonctions acceptés au cours de l'exercice 2002 et début 2003 |
|---|---|--|
| Administrateur de Elyo, Lyonnaise des Eaux France, Ondeo, Ondeo Degrémont, SITA, SUEZ Industrial Solutions, SUEZ University, Vinci* (France), Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz (Monaco), Aguas de Barcelona*, Hisusa (Espagne), Groupe Fabricom, Société Générale de Belgique (Belgique) Administrateur et membre du Comité Exécutif de Ondeo Nalco (Etats-Unis). | Néant. | Néant. |

* Sociétés cotées

M. Philippe Brongniart détient personnellement 40 000 actions SUEZ. Il est membre du Comité pour l'Éthique, l'Environnement et le Développement Durable.

François Jaclot, né le 1^{er} mai 1949, à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), de nationalité française

ENSAE, IEP Paris, ENA, Inspection des Finances. François Jaclot rejoint la Compagnie de Suez début 1996 en tant que Directeur Général Adjoint. Membre du Directoire de Suez Lyonnaise des Eaux depuis 1997, il en est nommé Vice-Président en mai 2000. Le 4 mai 2001, François Jaclot est nommé Administrateur, Directeur Général de SUEZ. Il était en charge des Finances (Trésorerie, Opérations Financières, Plan, Contrôle, Audit, Comptabilités), des Systèmes d'information et du secteur Communication. Il a démissionné le 19 février 2003 de son mandat d'Administrateur.

| Mandats et fonctions exercés au 28 février 2003 | Mandats et fonctions abandonnés au cours de l'exercice 2002 et début 2003 | Nouveaux mandats et fonctions acceptés au cours de l'exercice 2002 et début 2003 |
|---|---|---|
| Président du Conseil de Surveillance d'Astorg Partners (France) Administrateur Société Générale de Belgique (Belgique), Eurotunnel Plc*, The Channel Tunnel Group Plc (Grande-Bretagne), Mercapital* (Espagne) Membre du Conseil de Surveillance de Métropole Télévision M6* Censeur de Eurotunnel SA*, France-Manche SA (France). | Président de 9 Telecom Entreprise ex-FirstMark Communications France, SUEZ Communication, SUEZ Connect (France), Frabepar (Belgique) Président du Conseil d'Administration de SUEZ Nov Invest (France) Administrateur, Directeur Général de SUEZ* Directeur Général de SUEZ Nov Invest (France) Administrateur de Coficem, de Louis Dreyfus Communications, Ondeo, Réaumur Participations, Rivolam, S.I. Finance, SITA, Suez Lyonnaise Telecom, SUEZ University, Vinci* (France), Coditel (Belgique), LNG Holdings SA ex-FirstMark Communications Europe (Luxembourg), Leo Holding Company, Ondeo Nalco (Etats-Unis) Représentant permanent de SUEZ aux Conseils de Paris Première, TPS Gestion (France) Représentant permanent de Frabepar au Conseil d'Immo-Blanc (Belgique). | Administrateur d'Eurotunnel Plc*, The Channel Tunnel Group Plc (Grande-Bretagne) Censeur de Eurotunnel SA*, France-Manche SA (France). |

* Sociétés cotées

M. François Jaclot détient personnellement 21 000 actions SUEZ.

Gerhard Cromme, né le 25 février 1943, à Vechta/Oldenburg (Allemagne), de nationalité allemande

M. Gerhard Cromme a fait des études de droit (Doctorat) et de sciences économiques (Universités de Münster, Lausanne, Paris et Harvard). Il entre dans le groupe Saint-Gobain en Allemagne en 1971, puis rejoint le groupe Krupp en 1986.

| Mandats et fonctions exercés au 28 février 2003 | Mandats et fonctions abandonnés au cours de l'exercice 2002 et début 2003 | Nouveaux mandats et fonctions acceptés au cours de l'exercice 2002 et début 2003 |
|---|--|---|
| Président du Conseil de Surveillance de ThyssenKrupp AG* (Allemagne) Membre du Conseil de Surveillance de Allianz AG*, Axel Springer Verlag AG*, E.ON AG*, Ruhrgas AG*, Siemens AG*, Volkswagen AG* (Allemagne) Administrateur de Deutsche Lufthansa AG* (Allemagne). | Membre du Conseil de Surveillance de ABB AG* (Suisse) Administrateur de Thales* (France). | Membre du Conseil de Surveillance de Axel Springer Verlag AG*, Deutsche Lufthansa AG*, Siemens AG* (Allemagne). |

* Sociétés cotées

M. Gerhard Cromme détient personnellement 2 000 actions SUEZ. Il est membre du Comité d'Audit et du Comité des Rémunérations et des Nominations.

Etienne Davignon, né le 4 octobre 1932, à Budapest (Hongrie), de nationalité belge

M. Etienne Davignon a exercé successivement en Belgique les fonctions de Chef de Cabinet du Ministre des Affaires Etrangères (1964-1969), de Président du Comité de Direction de l'Agence Internationale de l'Energie (1974-1977), de Vice-Président de la Commission des Communautés Européennes (1981-1985), de Président de l'Institut Royal des Relations Internationales. En 1985, il entre à la Société Générale de Belgique : il en a été Président d'avril 1988 à février 2001 ; il en est Vice-Président depuis.

| Mandats et fonctions exercés au 28 février 2003 | Mandats et fonctions abandonnés | Nouveaux mandats et fonctions acceptés au cours de l'exercice 2002 et début 2003 |
|--|--|--|
| Président de la Compagnie Maritime Belge, Compagnie des Wagons-Lits, de Sibeka et du Palais des Beaux-Arts (Belgique) Vice-Président de Société Générale de Belgique, Umicore*, Petrofina, Fortis*, Tractebel* (Belgique) et Accor* (France) Administrateur de Pechiney* (France), Sofina SA*, Solvay SA*, Recticel*, Sidmar (Belgique), Gilead* (Etats-Unis) Membre du Conseil de surveillance de BASF* (Allemagne). | Vice-Président de Arcelor* ex-Arbed (Luxembourg) IDG (Etats-Unis) et Anglo American* (Royaume-Uni). | Président de Compagnie Maritime Belge (Belgique). |

* Sociétés cotées

M. Etienne Davignon détient personnellement 18 170 actions SUEZ. Il est membre du Comité pour l'Ethique, l'Environnement et le Développement Durable et du Comité des Rémunérations et des Nominations.

Paul Desmarais Jr, né le 3 juillet 1954, à Sudbury, Ontario (Canada), de nationalité canadienne

M. Paul Desmarais Jr a fait ses études à l'Université McGill à Montréal, puis à l'INSEAD de Fontainebleau. Il est titulaire d'une maîtrise en Administration.

| Mandats et fonctions exercés au 28 février 2003 | Mandats et fonctions abandonnés au cours de l'exercice 2002 et début 2003 | Nouveaux mandats et fonctions acceptés au cours de l'exercice 2002 et début 2003 |
|--|--|---|
| Président du Conseil et Co-Chef de la Direction de Power Corporation du Canada* Président du Conseil de Corporation Financière Power* (Canada) Vice-Président du Conseil de Surveillance et membre du Comité de la Stratégie d'Imérys* (France) Administrateur et Membre du Comité de Direction de Great-West compagnie d'assurance-vie, Great-West Lifeco Inc.* (Canada), Great-West Life and Annuity Insurance Company (Etats-Unis), London Life compagnie d'assurance-vie, London Insurance Group Inc., Groupe Investors Inc.* (Canada), Groupe Bruxelles Lambert* (Belgique), Pargesa Holding SA* (Suisse), Power Corporation du Canada Administrateur Corporation Financière Power, Gesca Ltée, La Presse Ltée, Les Journaux Trans-Canada Inc. (Canada), TotalFinaElf* (France) Membre du Conseil International, du Conseil d'Administration et du Comité de vérification de l'INSEAD Président du Conseil Consultatif International de HEC (Canada) Président du Comité Consultatif de Private Equity Partners Europe (France). | Administrateur de Tractebel* (Belgique) Président du Conseil de la Fondation canadienne pour la Gestion Internationale de l'INSEAD. | Administrateur de TotalFinaElf* (France) Président du Comité Consultatif de Private Equity Partners Europe (France). |

* Sociétés cotées

M. Paul Desmarais Jr détient personnellement 2 000 actions SUEZ. Il est membre du Comité des Rémunérations et des Nominations.

Lucien Douroux, né le 16 août 1933, à Saint-Rémy sur Durolle (Puy-de-Dôme), de nationalité française

M. Lucien Douroux est diplômé du Conservatoire National des Arts et Métiers. Il est Officier de la Légion d'Honneur et Commandeur du Mérite Agricole.

| Mandats et fonctions exercés au 28 février 2003 | Mandats et fonctions abandonnés au cours de l'exercice 2002 et début 2003 | Nouveaux mandats et fonctions acceptés au cours de l'exercice 2002 et début 2003 |
|---|---|--|
| Président de la Banque de Gestion Privée Indosuez Président du Conseil de Surveillance du Fonds de Garantie des Dépôts Vice-Président de Wafabank* (Maroc) Administrateur de Bouygues*, Euris. | Néant. | Néant. |

* Sociétés cotées

M. Lucien Douroux détient personnellement 3 220 actions SUEZ. Il est membre du Comité de la Stratégie et du Comité d'Audit.

Jean Peyrelevade, né le 24 octobre 1939, à Marseille (Bouches-du-Rhône), de nationalité française

X, IEP, M. Jean Peyrelevade a exercé successivement les fonctions de Président de la Compagnie de SUEZ, de la Banque Stern, de l'UAP, puis du Crédit Lyonnais.

| Mandats et fonctions exercés au 28 février 2003 | Mandats et fonctions abandonnés au cours de l'exercice 2002 et début 2003 | Nouveaux mandats et fonctions acceptés au cours de l'exercice 2002 et début 2003 |
|---|---|--|
| Président du Crédit Lyonnais* Président du Conseil de Surveillance de Clinvest Administrateur de Bouygues*, LVMH* (France) Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz (Monaco) Power Corporation du Canada* Membre du Conseil de Surveillance de Lagardère Groupe*. | Administrateur de AGF*, Air Liquide*, Club Méditerranée*. | Président du Conseil de Surveillance de Clinvest. |

* Sociétés cotées

M. Jean Peyrelevade détient personnellement 3 515 actions SUEZ. Il est Président du Comité d'Audit et membre du Comité de la Stratégie.

Felix G. Rohatyn, né le 29 mai 1928, à Vienne (Autriche), de nationalité américaine

Après des études secondaires en France et des études supérieures aux Etats-Unis, M Felix G. Rohatyn rejoint en 1948 la Banque Lazard à New York et en devient Directeur Général, puis Associé en 1961. Il quitte cette banque en 1997 pour devenir Ambassadeur des Etats-Unis en France. Il quitte ses fonctions d'Ambassadeur en décembre 2001 et fonde Rohatyn Associates LLC en avril 2001. M. Felix G. Rohatyn est Commandeur de la Légion d'Honneur.

| Mandats et fonctions exercés au 28 février 2003 | Mandats et fonctions abandonnés au cours de l'exercice 2002 et début 2003 | Nouveaux mandats et fonctions acceptés au cours de l'exercice 2002 et début 2003 |
|---|---|--|
| Président de Rohatyn Associates LLC Member of the Council on Foreign Relations and the American Academy of Arts and Sciences Member of the Board of Directors Fiat S.p.A.* (Italie), LVMH* Groupe Lagardère*, Publicis Groupe SA* (France) Chairman of Aton Pharma Inc. (Etats-Unis) Trustee of the Center for Strategic & International Studies (Etats-Unis). | Member of the Board of Directors Comcast Corp.* (Etats-Unis). | Member of the Board of Directors Groupe Lagardère* (France). |

* Sociétés cotées

M. Felix G. Rohatyn détient personnellement 2 000 actions SUEZ.

Jean-Jacques Salane, né le 16 septembre 1951, à Bayonne (Pyrénées-Atlantiques), de nationalité française

De formation comptable, M. Jean-Jacques Salane est entré à la Lyonnaise des Eaux en mars 1972, il a siégé au Conseil d'Administration de Lyonnaise des Eaux de 1990 à 1996 en qualité de représentant du Comité Central d'Entreprise.

| Mandats et fonctions exercés au 28 février 2003 | Mandats et fonctions abandonnés au cours de l'exercice 2002 et début 2003 | Nouveaux mandats et fonctions acceptés au cours de l'exercice 2002 et début 2003 |
|--|---|--|
| Délégué syndical CGT Représentant syndical au Comité d'Entreprise de Biarritz depuis 1996 Représentant syndical au Comité Central d'Entreprise Lyonnaise des Eaux depuis 1996 Représentant syndical au Comité de Groupe SUEZ depuis 1996 Président des Conseils de Surveillance Français des Fonds Spring. | Néant. | Néant. |

M. Jean-Jacques Salane détient personnellement 2 000 actions SUEZ.

Lord Simon of Highbury, né le 24 juillet 1939, à Londres (Grande-Bretagne), de nationalité britannique

Titulaire d'un MA de Cambridge et diplômé MBA de l'INSEAD de Fontainebleau. Il rejoint la British Petroleum en 1961 où il exerce des fonctions de Direction avant d'être nommé Chairman en 1995. Après avoir exercé des fonctions ministérielles à partir de mai 1997, il devient Conseiller du Premier ministre britannique pour la modernisation du gouvernement. Il fut également Conseiller du Président Prodi pour la réforme de l'Union Européenne. Il est entré à la Chambre des Lords en 1997.

| Mandats et fonctions exercés au 28 février 2003 | Mandats et fonctions abandonnés au cours de l'exercice 2002 et début 2003 | Nouveaux mandats et fonctions acceptés au cours de l'exercice 2002 et début 2003 |
|---|---|--|
| Member of Advisory Board L.E.K. Consulting Member of European Advisory Board Morgan Stanley Dean Witter* (Europe) Advisory Director Unilever plc* Director Britain in Europe Member of the Supervisory Board Volkswagen Group (Allemagne) Member of International Advisory Council Fitch et Fortis* Chairman of Board of Trustees Cambridge Foundation, Trustee Hertie Foundation Member of Advisory Council The Prince's Trust. | Néant. | Member of the Supervisory Board Volkswagen Group (Allemagne). |

* Sociétés cotées

Lord Simon of Highbury détient personnellement 2 000 actions SUEZ.

José Vilarasau, né le 20 février 1931, à Barcelone (Espagne), de nationalité espagnole

Docteur Ingénieur Industriel, diplômé de l'Ecole Spéciale d'Ingénieurs Industriels de Barcelone et de l'Université Polytechnique de la Catalogne. Après avoir exercé diverses fonctions au sein du Trésor public espagnol, il devient en 1969, Directeur Général du Trésor et des Budgets au ministère des Finances espagnol. A partir de 1973, il est nommé successivement Directeur Général délégué de Banco de Europa, puis de CAMPSA. En 1976, il devient Directeur Général de la Caixa et Vice-Président de la Confédération Espagnole des Caisses d'Epargne. En janvier 1999, il est nommé Président de la Caja de Ahorros y Pensiones de Barcelona «la Caixa» et Président de la Fédération Catalane des Caisses d'Epargne.

| Mandats et fonctions exercés au 28 février 2003 | Mandats et fonctions abandonnés au cours de l'exercice 2002 et début 2003 | Nouveaux mandats et fonctions acceptés au cours de l'exercice 2002 et début 2003 |
|---|---|--|
| Président de la CaixaHolding SA, Caja de Ahorros y Pensiones de Barcelona «CAIXA», Fundació «la Caixa», Fédération Catalane des Caisses d'Epargne, Fundació de Estudios de Economía Aplicada «FEDEA» (Espagne), Président du Conseil de la Fundació per a la Universitat Oberta de Catalunya (Espagne) Président du Conseil de Mécénat et membre de la Commission Exécutive de la Fundació Gran Teatre del Liceu (Espagne) Vice-Président de la Confédération Espagnole de Caisses d'Epargne et de REPSOL* (Espagne) Vice-Président du Patronat Fundació Privada Institut de Recerca de la SIDA-Caixa «irsiCaixa» (Espagne) Administrateur de la Banque Itaú SA* (Brésil) Membre titulaire de la Commission gérante du «Fondo de garantía de Depositos en Cajas de Ahorros» (Espagne) Membre de l'International Advisory Council de Fortis* (Belgique) Membre du Patronat de la Fundació Conde de Barcelona (Espagne). | Néant. | Membre du Patronat de la Fundació Conde de Barcelona (Espagne). |

* Sociétés cotées

M. José Vilarasau détient personnellement 2 000 actions SUEZ.

2. Administrateurs dont le mandat est soumis à renouvellement par l'Assemblée Générale

Jacques Lagarde, né le 2 mai 1938, à Rennes (Ille-et-Vilaine), ayant la double nationalité française et américaine

M. Jacques Lagarde est diplômé de HEC et de l'Advanced Management Program de Harvard University. Il a été Directeur de l'Ecole Supérieure de Commerce de Lyon, Président-Directeur Général de Gillette France, Président d'Oral-B Laboratories (Etats-Unis), Président du Directoire de Braun AG (Allemagne) et Vice-Président de The Gillette Company (Etats-Unis).

| Mandats et fonctions exercés au 28 février 2003 | Mandats et fonctions abandonnés au cours de l'exercice 2002 et début 2003 | Nouveaux mandats et fonctions acceptés au cours de l'exercice 2002 et début 2003 |
|--|---|--|
| Conseiller du Président de Braun GmbH (Allemagne) Administrateur de Eukarion Inc. (Etats-Unis). | Administrateur de Veloland (France). | Conseiller du Président de Braun GmbH (Allemagne). |

* Sociétés cotées

M. Jacques Lagarde a cessé d'exercer, au cours des cinq dernières années, les mandats suivants :

- Executive Vice-President The Gillette Company (Etats-Unis)
- Président du Conseil de Surveillance de Braun AG (Allemagne)
- Administrateur de Mainstreet Dental (Etats-Unis), Veloland (France)

M. Jacques Lagarde détient personnellement 4 500 actions SUEZ. Il est Président du Comité pour l'Ethique, l'Environnement et le Développement Durable et membre du Comité de la Stratégie.

Anne Lauvergeon, née le 2 août 1959, à Dijon (Côte-d'Or), de nationalité française

X, Ingénieur en Chef des Mines, Ecole Normale Supérieure, Mme Anne Lauvergeon est agrégée de Sciences Physiques. Après des débuts de carrière dans la sidérurgie, elle entre en 1984 au CEA, puis prend en charge l'administration du sous-sol en Ile-de-France (1985-1988). En 1990, elle rejoint la Présidence de la République et en devient l'année suivante Secrétaire Général Adjoint. Nommée Associé-Gérant de Lazard Frères et Cie en 1995, elle entre dans le groupe Alcatel deux ans plus tard avant de prendre la Présidence de la COGEMA en juin 1999. Depuis le 3 juillet 2001, elle est Présidente du Directoire de AREVA.

| Mandats et fonctions exercés au 28 février 2003 | Mandats et fonctions abandonnés au cours de l'exercice 2002 et début 2003 | Nouveaux mandats et fonctions acceptés au cours de l'exercice 2002 et début 2003 |
|--|--|--|
| Présidente du Directoire de AREVA* Présidente du Conseil d'Administration de la COGEMA Vice-Présidente du conseil de Surveillance de Sagem SA* Administrateur de TotalFinaElf*. | Administrateur de Pechiney* Représentant permanent de la COGEMA aux Conseils de Usinor* et Eramet*. | Néant. |

* Sociétés cotées

Mme Anne Lauvergeon a cessé d'exercer, au cours des cinq dernières années, les mandats suivants :

- Administrateur de Pechiney
- Représentant permanent de la Cogema aux Conseils de Usinor et Eramet

Mme Anne Lauvergeon détient personnellement 3 050 actions SUEZ. Elle est membre du Comité de la Stratégie et du Comité pour l'Ethique, l'Environnement et le Développement Durable.

3. Personnalité dont la nomination au Conseil d'Administration est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.**Antonio Brufau, né le 12 mars 1948, à Mollerussa (Espagne), de nationalité espagnole**

Licencié en économie de l'Université de Barcelone, Expert-comptable et diplômé de l'IESE. Après avoir exercé diverses fonctions au sein d'Arthur Andersen, il devient en 1986 membre d'Arthur Andersen Worldwide Advisory Council. A partir de 1988, il devient Senior Executive Vice President de la Caja de Ahorros y Pensiones de Barcelona «la Caixa». En janvier 1999, il est nommé President & Chief Executive Officer de «la Caixa» Group.

| Mandats et fonctions exercés au 20 mars 2003 | Mandats et fonctions abandonnés au cours de l'exercice 2002 et début 2003 | Nouveaux mandats et fonctions acceptés au cours de l'exercice 2002 et début 2003 |
|--|---|--|
| Chairman of Gas Natural* President & Chief Executive Officer de "la Caixa" Group Président de Hodefi (France) Président de Fundació Barcelona Digital Administrateur de Repsol-YPF*, Aguas de Barcelona*, Acesa*, Inmobiliara Colonial*, Enagas*, CaixaHolding (Espagne), CaixaBank France, CaixaBank Andorra. | Néant. | Président de Fundació Barcelona Digital. |

* sociétés cotées

M. Antonio Brufau a cessé d'exercer, au cours des cinq dernières années, les mandats suivants :

- Administrateur de Caifor, Hidroeléctrica del Catabrico, Banco Herrero (Espagne)

M. Antonio Brufau détient personnellement 2 000 actions SUEZ.

6.1.1 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'article 15 des statuts définit les pouvoirs du Conseil d'Administration.

«Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles».

Réaffirmant son attachement aux règles du gouvernement d'entreprise, le Conseil d'Administration a adopté en mai 2001 un Règlement intérieur et en janvier 2002 une Charte de l'Administrateur, documents qui lui donnent les voies et les moyens d'un fonctionnement efficace au service de la société et de ses actionnaires et fixent en toute transparence les droits et les devoirs de l'Administrateur (ces documents étaient insérés à la fin du rapport annuel 2001 et sont disponibles au siège de la société et sur son site Internet : www.suez.com).

Par ailleurs, la Charte d'Ethique de SUEZ et ses documents dérivés, notamment le guide «Confidentialité et informations privilégiées», sont applicables aux Administrateurs. Ils leur interdisent en particulier d'effectuer toute opération sur les titres SUEZ ou de filiales cotées pendant les périodes de préparation et d'arrêtés de comptes, période fixée au mois précédant la date du Conseil d'Administration d'arrêtés de comptes annuels et semestriels et aux deux jours qui les suivent. Ce dispositif général est complété à leur égard par l'article 8 de la Charte de l'Administrateur qui dispose que l'Administrateur recueille l'avis du Secrétaire Général de SUEZ avant d'effectuer ou de faire effectuer par un tiers toute opération sur les titres des sociétés du Groupe.

L'article 5 de la Charte précitée prévoit également des évaluations périodiques du fonctionnement du Conseil d'Administration, menées par un Administrateur indépendant. Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 4 septembre 2002, a confié à Jacques Lagarde une mission d'évaluation du fonctionnement du Conseil et des Comités du Conseil tenant compte des prescriptions et recommandations des nouveaux textes. Il en a été rendu compte au Conseil d'Administration le 8 janvier 2003.

Cette évaluation a été opérée sur la base d'un questionnaire renseigné par chaque Administrateur.

Cet exercice sera renouvelé tous les deux ans et les orientations relatives aux améliorations du fonctionnement du Conseil d'Administration, qu'il donne, seront mises en œuvre.

Conformément à l'article 11 des statuts de la société, chaque Administrateur doit être propriétaire d'au moins 2 000 actions SUEZ pendant la durée de son mandat.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins quatre fois par an.

Il s'est réuni sept fois au cours de l'année 2002 et son taux d'assiduité global est de 87%.

Les Administrateurs perçoivent des jetons de présence dont le montant global a été fixé, par l'Assemblée Générale du 26 avril 2002, à € 800 000 par an pour l'exercice 2002 et pour chacun des exercices suivants jusqu'à l'intervention d'une nouvelle décision.

Sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, le Conseil d'Administration du même jour a fixé les règles de répartition suivantes :

| Administrateur | | | |
|------------------------------------|---|--------|------------|
| • Part fixe | € | 35 000 | par an |
| • Part variable liée à la présence | € | 2 000 | par séance |
| Président de Comité | | | |
| • Part fixe | € | 15 000 | par an |
| • Part variable liée à la présence | Néant dans la mesure où le Conseil considère qu'un Comité du Conseil ne peut se tenir sans la présence de son Président | | |
| Membre de Comité | | | |
| • Part fixe | € | 7 000 | par an |
| • Part variable liée à la présence | € | 1 000 | par séance |

Gérard Mestrallet, en tant que Président, Philippe Brongniart et François Jaclot, Administrateurs assumant des fonctions exécutives au sein de la société, et Jean-Jacques Salane, salarié du Groupe, ne perçoivent pas de jetons de présence.

Sur ces bases, il a été versé, au titre de l'exercice 2002, aux Administrateurs les jetons de présence suivants :

| | | |
|------------------------|-----|------------|
| Jean Gandois | : € | 71 000 |
| Albert Frère | : € | 46 000 (*) |
| Gerhard Cromme | : € | 66 000 (*) |
| Etienne Davignon | : € | 66 000 (*) |
| Paul Desmarais Jr. | : € | 56 000 (*) |
| Lucien Douroux | : € | 61 000 |
| Jacques Lagarde | : € | 71 000 (*) |
| Anne Lauvergeon | : € | 63 000 |
| Jean Peyrelevede | : € | 69 000 |
| Felix G. Rohatyn | : € | 50 667 (*) |
| Lord Simon of Highbury | : € | 47 000 (*) |
| José Vilarasau | : € | 43 000 (*) |

(*) Avant déduction de la retenue à la source de 25% qui frappe les jetons de présence versés aux Administrateurs résidant hors de France.

En 2002, le montant total des jetons de présence distribués s'est ainsi élevé à € 709 667, contre € 490 719 en 2001.

Les Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de SUEZ est doté de quatre Comités.

• Le Comité de la Stratégie composé de sept membres dont trois membres «indépendants» :

Gérard Mestrallet (Président), Jean Gandois (Vice-Président), Lucien Douroux, Albert Frère, Jacques Lagarde, Anne Lauvergeon et Jean Peyrelevede.

L'article 4 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration définit les règles et modalités de fonctionnement de ce Comité. Il a pour mission d'éclairer par ses analyses et ses débats les objectifs stratégiques du Groupe soumis au Conseil d'Administration et d'apprécier le bien-fondé et les conséquences des décisions stratégiques les plus importantes proposées au Conseil d'Administration.

Il s'est réuni deux fois au cours de l'année 2002 et son taux d'assiduité global est de 75%.

• Le Comité d'Audit composé de quatre membres dont trois membres «indépendants» :

Jean Peyrelevede (Président), Gerhard Cromme, Lucien Douroux et Felix G. Rohatyn (jusqu'au 4 mars 2003).

L'article 5 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration définit les règles et modalités de fonctionnement de ce Comité. Il a deux fonctions principales. La première est d'examiner de façon détaillée les comptes semestriels et annuels afin d'éclairer le Conseil d'Administration sur le contenu et leur présentation au public. La seconde est de prendre connaissance des procédures de contrôle interne et externe afin de veiller à ce que celles-ci couvrent bien, et de façon appropriée, les zones de risque. Par ailleurs, le Comité d'Audit peut se saisir, de façon ponctuelle, de problèmes particuliers.

Il s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2002 et son taux d'assiduité global est de 80%.

• Le Comité pour l'Ethique, l'Environnement et le Développement Durable composé de quatre membres dont deux membres «indépendants» :

Jacques Lagarde (Président), Philippe Brongniart, Etienne Davignon et Anne Lauvergeon. Sir Frederick Holliday, Président de Northumbrian Water Group, en est l'invité permanent.

L'article 6 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration définit les règles et modalités de fonctionnement de ce Comité. Il veille au respect des valeurs individuelles et collectives sur lesquelles le Groupe fonde ses actions et les règles de conduite que chaque collaborateur doit appliquer. Il examine par ailleurs les voies et moyens pour mener à bien les objectifs ambitieux du Groupe en matière d'Environnement et de Développement Durable.

Il s'est réuni deux fois au cours de l'année 2002 et son taux d'assiduité global est de 83%.

• **Le Comité des Rémunérations et des Nominations composé de quatre membres dont un membre «indépendant» :**

Jean Gandois (Président), Gerhard Cromme, Etienne Davignon et Paul Desmarais Jr.

Gérard Mestrallet, en tant que Président du Conseil d'Administration, assiste aux réunions du Comité (sauf pour les questions le concernant).

L'article 7 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration définit les règles et modalités de fonctionnement de ce Comité. Il propose des recommandations au Conseil d'Administration sur la nomination et la rémunération des membres dudit Conseil. Il est consulté sur les nominations aux fonctions de Direction Générale du Groupe et sur les propositions de rémunération aux postes de mandataires sociaux des sociétés têtes d'activités du Groupe.

Il s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2002 et son taux d'assiduité global est de 93,7%.

Composition du Comité de Direction Générale en 2002

| | |
|-------------------------|---|
| Gérard Mestrallet | Président-Directeur Général |
| Philippe Brongniart | Administrateur, Vice-Président du Comité de Direction Générale, Directeur Général chargé des synergies Groupe |
| François Jaclot | Administrateur, Vice-Président du Comité de Direction Générale, Directeur Général chargé des Finances, des Systèmes d'information et du secteur Communication |
| Jean-Pierre Hansen | Directeur Général, Administrateur Délégué et Président de la Direction Générale de Tractebel |
| Gérard Payen | Directeur Général chargé des Relations Institutionnelles de l'Eau et des actions liées à «la vraie bataille de l'Eau» |
| Yves-Thibault de Silguy | Directeur Général chargé des Affaires Internationales, des Relations Institutionnelles et des Affaires Européennes |
| Jacques Pétry | Directeur Général, Président-Directeur Général de Ondeo |
| Patrick Buffet | Délégué Général chargé de la Stratégie, du Développement et des Acquisitions |
| Jérôme Tolot | Directeur Général Adjoint, Président-Directeur Général de SITA |

Composition du Comité Exécutif en 2002

Le Comité Exécutif comprend les neuf membres du Comité de Direction Générale ainsi que les quatre personnes suivantes :

| | |
|------------------------|--|
| Valérie Bernis | Directeur Général Adjoint chargé des Communications |
| Thierry Chambolle | Délégué à l'Innovation |
| Philippe de Margerie | Secrétaire Général |
| Christine Morin-Postel | Directeur Général Adjoint chargé des Ressources Humaines du Groupe |

Début 2003, dans le cadre de la mise en place de son plan d'action 2003-2004, SUEZ a décidé d'organiser le Groupe en :

- un centre unifié, localisé à Paris et à Bruxelles,
- et quatre branches :
 - Electricité et Gaz Europe «E.G.E.», à Bruxelles,
 - Electricité et Gaz International «E.G.I.», à Bruxelles,
 - Environnement Services Locaux «S.E.L.S.», à Paris,
 - Environnement Services Industriels «S.E.I.S.», à Chicago.

Parallèlement, compte tenu du départ en retraite d'un certain nombre d'anciens dirigeants et de la nomination de nouveaux dirigeants, le Comité Exécutif a été profondément remanié par l'entrée en son sein, notamment, des trois responsables de branches qui n'en faisaient pas encore partie et par le remplacement du Comité de Direction Générale par un Comité des Directions Centrales.

Composition du nouveau Comité Exécutif en mars 2003 (12 membres)

Le Comité Exécutif examine, à la demande du Président-Directeur Général, les questions de stratégie, de développement ou d'organisation du Groupe.

Sa composition est la suivante :

| | |
|--------------------------------|---|
| Gérard Mestrallet | Président-Directeur Général |
| Jean-Pierre Hansen | Directeur Général des Opérations |
| Yves-Thibault de Silguy | Délégué Général en charge des Relations Internationales et Institutionnelles |
| Patrick Buffet | Délégué Général en charge de la Stratégie et du Développement |
| Gérard Lamarche | Directeur Général Adjoint en charge des Finances |
| Jérôme Tolot | Directeur Général Adjoint en charge de l'Assistance aux Opérations |
| Dirk Beeuwsaert | Directeur Général Adjoint en charge de la branche Electricité et Gaz International «E.G.I.» |
| Willy Bosmans | Directeur Général Adjoint en charge de la branche Electricité et Gaz Europe «E.G.E.» |
| Christian Maurin | Directeur Général Adjoint en charge de la branche Environnement Services Industriels «S.E.I.S.» |
| Jacques Pétry | Directeur Général Adjoint en charge de la branche Environnement Services Locaux «S.E.L.S.» |
| Valérie Bernis | Directeur Général Adjoint en charge des Communications |
| Emmanuel van Innis | Directeur Général Adjoint en charge des Ressources Humaines |

Outre ces 12 membres de droit, peuvent assister au Comité Exécutif :

| | |
|----------------------|---|
| Patrick Quart | Secrétaire Général |
| Henry Masson | Directeur Central en charge des Risques, de l'Organisation et des Services Centraux |

Composition du nouveau Comité des Directions Centrales en mars 2003 (12 membres)

Le Comité des Directions Centrales examine, pour avis, les questions qui doivent être soumises à la décision du Président-Directeur Général ou du Conseil d'Administration.

Sa composition est la suivante :

Les membres du Comité Exécutif à l'exception des quatre responsables de branches, soit huit membres.

Patrick Quart et Henry Masson dont les fonctions sont précisées ci-dessus.

| | |
|--------------------------|---|
| Christelle Martin | Directeur Central en charge du Plan, du Contrôle et des Comptabilités |
| Michel Sirat | Directeur Central en charge des Opérations Financières, de la Fiscalité et de la Trésorerie |

RAPPORTS DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapport du Comité de la Stratégie

Le Comité de la Stratégie s'est réuni deux fois en 2002. Il s'est penché, d'une part, sur le projet de rapprochement des pôles Eau et Propreté et sur la situation en Argentine et, d'autre part, sur l'optimisation de la situation financière du Groupe et de son niveau d'endettement ainsi que sur les programmes de réduction de coûts. Cette seconde réunion, tenue le 15 novembre, a permis de préparer le plan d'action 2003-2004 du Groupe qui a fait l'objet d'une séance du Comité de la Stratégie le 7 janvier 2003, avant sa présentation au Conseil d'Administration le 8 janvier 2003.

Rapport du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit a tenu quatre réunions au cours de l'exercice 2002. François Jaclot, Administrateur, Directeur Général, et les Commissaires aux Comptes ont assisté à toutes ces réunions.

Le Comité d'Audit s'est penché plus particulièrement en 2002 sur les questions suivantes :

1. L'examen des comptes

En sus des comptes annuels et semestriels et en raison de la cotation de l'action SUEZ au New York Stock Exchange depuis le 18 septembre 2001, le Comité a examiné la réconciliation des comptes du Groupe retraités aux normes américaines (US GAAP) par rapport aux comptes établis aux normes françaises (French GAAP).

2. L'impact de la crise argentine

Dans le cadre de la politique arrêtée par le Groupe pour faire face à la crise argentine, le Comité a examiné les charges enregistrées dans les comptes consolidés (€ 200 millions au 31 décembre 2001 et € 500 millions au 30 juin 2002).

3. Indépendance des Commissaires aux Comptes

Le Comité a examiné les règles et les pratiques qui régissent les relations du Groupe avec ses Commissaires aux Comptes.

Il a pris acte de l'équilibre entre les honoraires versés pour les missions d'audit et ceux relatifs à des missions spécifiques.

Il a demandé au Groupe de distinguer, au sein des cabinets, les fonctions d'audit et les fonctions de conseil et à ne recourir aux Commissaires aux Comptes en titre que lorsque les missions de conseil exigent une connaissance intime des comptes.

4. Réflexions sur son propre fonctionnement

Le Comité s'est penché sur un renforcement de son rôle. Il a pris les orientations suivantes :

- accroître de trois à quatre le nombre de ses membres,
- diligenter des travaux sur des points spécifiques par les équipes compétentes du Groupe, en faisant éventuellement appel à un expert extérieur pour validation.

5. Rapport d'activité de l'audit interne

Le Comité a entendu le responsable de l'audit interne Groupe rendre compte de ses missions passées et présenter son programme.

Le Comité a insisté sur la nécessité d'effectuer des missions d'audit conjointes dans l'ensemble des pôles. Il a demandé que soit mis en œuvre un dispositif d'alerte hiérarchique en cas de risque important identifié dans le Groupe.

6. Evolution du gouvernement des entreprises cotées

Le Comité a examiné l'impact du Sarbanes-Oxley Act et du rapport Bouton sur le Comité d'Audit, en particulier :

- l'indépendance de ses membres,
- la mise en place d'une procédure permettant aux dirigeants (Chief Executive Officer et Chief Financial Officer) de signer, dans les meilleures conditions, les certifications prévues par le Sarbanes-Oxley Act sur le rapport annuel déposé à la Securities and Exchange Commission.

7. Reporting des activités de négoce d'énergie

Le Comité a étudié à nouveau les activités de négoce d'énergie du Groupe ainsi que les objectifs poursuivis, les indicateurs pertinents et les divers niveaux de contrôle existants.

8. Projet de référentiel IAS

Le Comité a pris connaissance des mesures prises par le Groupe pour être à même de présenter le moment venu des comptes sous le référentiel IAS.

Sur la base du calendrier actuel, les comptes consolidés 2005/2004 devraient être élaborés sous trois référentiels : normes françaises, puis américaines, puis IAS.

9. Situation de liquidité du Groupe et des covenants bancaires

Le Comité a examiné la situation de liquidité du Groupe, tant au niveau des lignes de crédit confirmées qu'au niveau des échéances de remboursement de dettes.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE EN 2002

| En milliers d'€ | Réseau Ernst & Young | | Deloitte Touche Tohmatsu | |
|--|---|------------|---|------------|
| | Montant du 01.01.2002 au 31.12.2002 | % | Montant du 01.01.2002 au 31.12.2002 | % |
| Audit | | | | |
| Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | 12 032 | 92 | 14 624 | 77 |
| Missions accessoires | 214 | 2 | 539 | 3 |
| Sous-total | 12 246 | 94 | 15 163 | 80 |
| Autres prestations, le cas échéant | | | | |
| Juridique, fiscal, social | 265 | 2 | 1 091 | 6 |
| Consulting | 0 | 0 | 800 | 4 |
| Autres | 504 | 4 | 1 980 | 10 |
| Sous- total | 769 | 6 | 3 871 | 20 |
| TOTAL | 13 015 | 100 | 19 034 | 100 |

Rapport du Comité pour l'Ethique, l'Environnement et le Développement Durable

Le Comité pour l'Ethique, l'Environnement et le Développement Durable a tenu deux réunions en 2002 ; ces réunions ont fait l'objet de comptes rendus par son Président au Conseil d'Administration.

D'une manière générale, le Comité s'est tenu informé du développement des dispositifs éthiques dans le Groupe dans le but de s'assurer que ceux-ci se déploient normalement et contribuent ainsi au maintien de standards élevés et de la réputation du Groupe et des sociétés qui le composent.

Certains points particuliers méritent d'être soulignés :

Le Comité a suivi la réalisation du programme pluriannuel «éthique et valeurs» qui structure les diverses démarches entreprises dans le Groupe pour mieux assumer l'exercice des responsabilités financières, sociétales et environnementales de SUEZ. Véritable tableau de bord de l'éthique, ce programme est un outil qui permet au Comité d'être mieux informé et ainsi de mieux remplir sa mission. Un compte rendu détaillé des résultats a été présenté au Comité par le Déontologue du Groupe au cours de la réunion du Comité du 8 janvier 2003.

Comme chaque année, le Comité s'est fait rendre compte des résultats de la procédure des lettres de conformité par lesquelles les présidents des principales filiales du Groupe attestent du respect de la Charte d'Ethique du Groupe dans leur société pour l'année écoulée.

Le Comité a consacré une part importante de ses réunions à l'examen des mesures prises en vue de réduire l'impact des activités Groupe sur l'environnement. Il a entendu Jean-Pierre Hansen et Jacques Pétry sur les politiques concernées mises en place chez Tractebel et SITA. Il s'est également tenu informé des méthodes d'élaboration du rapport «Développement Durable» de SUEZ et sur les moyens de renforcer la qualité des informations qu'il fournit.

Le Comité a proposé au Conseil d'Administration une Charte de l'Administrateur qui l'a approuvée le 9 janvier 2002. Le Président Jacques Lagarde et Sir Frederick Holliday ont respectivement présidé, les 30 et 31 mai 2002, une des deux journées de la «Conférence annuelle des déontologues de SUEZ». Cette manifestation a regroupé, à Bruxelles, une centaine de déontologues et de dirigeants des sociétés du Groupe.

Comme il en a la mission, le Comité s'est employé à vérifier que les structures et procédures définies dans les documents de SUEZ étaient mises en place au sein de la maison mère et qu'elles étaient diffusées largement.

Rapport du Comité des Rémunérations et des Nominations

Le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2002. Il a examiné le projet de réorganisation des pôles Eau et Propreté, ainsi que des métiers de services à l'industrie et a eu connaissance des projets de nominations de cadres de niveau élevé.

Dans le domaine de la composition du Conseil, le Comité a tout d'abord examiné la proposition de soumettre au Conseil d'Administration, puis à l'Assemblée Générale, le principe de la désignation d'un Administrateur nouveau, représentant les salariés actionnaires. Il a retenu le nom de Jean-Jacques Salane, qui assure actuellement la présidence des fonds communs de placement de l'épargne salariale (fonds français). Jean-Jacques Salane a été nommé Administrateur de SUEZ par l'Assemblée Générale du 26 avril 2002.

Par ailleurs, il a proposé au Conseil d'Administration de porter de trois à quatre le nombre des membres du Comité d'Audit et a proposé le nom de Felix G. Rohatyn qui a été nommé à cette fonction par délibération du Conseil d'Administration du 26 avril 2002.

Le Comité a proposé au Conseil de maintenir Gérard Mestrallet dans ses fonctions de Président-Directeur Général, après qu'il ait été décidé de conserver le mode de gestion de la société comportant cumul des fonctions de Président et de Directeur Général.

Le Comité a proposé au Conseil les modalités de la rémunération fixe et variable en 2002 des mandataires sociaux exécutifs ; il a été informé par le Président-Directeur Général des modalités prévues pour la rémunération des autres membres du Comité Exécutif.

Enfin, il a proposé au Conseil les modalités du plan de stock-options de 2002 et fixé les attributions faites aux mandataires sociaux exécutifs.

6.2 INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL

6.2.0 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les informations ci-dessous sont relatives, d'une part, à la rémunération totale perçue par les membres du Conseil d'Administration, hors Président-Directeur Général et Administrateurs exécutifs ou salariés et, d'autre part, à la rémunération totale perçue par les membres du Comité Exécutif, y compris le Président-Directeur Général et Administrateurs exécutifs :

| En € millions | 2002 | | 2001 | |
|--------------------------|----------|----------------------|----------|----------------------|
| | Effectif | Rémunération globale | Effectif | Rémunération globale |
| Conseil d'Administration | 16 | 1,9 | 15 | 1,7 |
| Comité Exécutif | 13 | 9,1 | 12 | 10,3 |

Le tableau présentant la rémunération totale perçue par les mandataires sociaux et par les membres du Comité Exécutif se trouve dans la note 23 de l'annexe aux comptes consolidés incluse dans le présent rapport.

a) Rémunération des dirigeants

La population considérée est celle des 13 membres du Comité Exécutif (développé p 168), y compris les mandataires sociaux exécutifs (Gérard Mestrallet, Philippe Brongniart et François Jaclot).

La rémunération de ces dirigeants est comprise d'une partie fixe et d'une partie variable.

L'évolution de la partie fixe de la rémunération est liée à la modification des situations spécifiques, élargissement ou changement significatif des responsabilités, repositionnements rendus nécessaires au regard de l'équité interne ou d'un décalage manifeste par rapport au «marché» externe.

La part variable a pour objet principal de rétribuer la contribution des dirigeants aux résultats de l'entreprise et du Groupe. La part variable, soldée en 2002 au titre de l'exercice 2001, était liée, en tout ou en partie, à l'évolution de l'EBITDA des trois métiers mondiaux et à l'évolution du résultat net par action du Groupe (EPS).

Pour les membres du Comité Exécutif non mandataires sociaux et responsables d'une activité opérationnelle dans le Groupe, la part variable a été, pour moitié, calculée suivant les critères ci-dessus et, pour moitié, établie en fonction de critères propres à la performance du secteur dont ils ont la charge, tant quantitatifs (résultats du secteur, retour sur capitaux employés) que qualitatifs (performances en termes d'organisation, objectifs commerciaux). Pour les membres du Comité Exécutif non mandataires sociaux et non chargés d'une activité opérationnelle, la part variable s'est située à l'intérieur d'une fourchette préalablement définie, mais sans élément arithmétique.

Pour la part variable au titre de l'exercice 2002 (soldée en 2003), la référence au résultat net par action est remplacée par la référence avec le résultat net courant par action des trois métiers mondiaux. Le mode de calcul de la part variable des membres du Comité Exécutif non mandataires sociaux (la part Groupe pour ceux qui sont chargés d'une mission opérationnelle) intègre, pour les deux tiers, de son montant, les deux éléments quantitatifs ci-dessus définis.

Pour le Comité Exécutif, le tableau ci-dessous permet de comparer les rémunérations effectivement versées durant l'exercice, la rémunération variable étant versée suivant un système d'acomptes dans l'exercice et de solde sur l'exercice suivant :

| Rémunérations brutes avantages en nature inclus (en € millions) | 2002 | 2001 | 2002/2001 (en %) |
|---|------|------|---------------------|
| Fixe | 5,8 | 5,7 | + 2 |
| Variable | 3,3 | 4,6 | - 28 |
| Total | 9,1 | 10,3 | - 12 |
| Nombre de membres du Comité Exécutif | 13 | 12 | |

Les rémunérations variables représentent 36% du total des rémunérations, contre 45% en 2001 et 38% en 2000.

La rémunération totale moyenne des membres du Comité Exécutif est passée de € 0,86 million en 2001 à € 0,70 million en 2002.

b) Rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations indiquées ci-dessous s'entendent hors jetons de présence.

Le total des rémunérations de Gérard Mestrallet, Président-Directeur Général, s'est élevé à € 2 270 602, dont € 1 028 029 de partie fixe. La partie variable de € 1 242 573 représente 55% du total.

Le total des rémunérations de Philippe Brongniart Administrateur et Vice-Président du Comité Exécutif, s'est élevé à € 1 075 974, dont € 628 417 de partie fixe. La partie variable de € 447 557 représente 42% du total.

Le total des rémunérations de François Jaclot, Administrateur et Vice-Président du Comité Exécutif, s'est élevée à € 1 091 219, dont € 643 662 de partie fixe. La partie variable de € 447 557 représente 41% du total.

Par application des critères précités, les parts variables acquises au titre de l'année 2002 sont en diminution d'environ 27% par rapport à 2001.

La rémunération totale de Jean Gandois, Vice-Président du Conseil d'Administration et chargé de missions par des entreprises du Groupe, s'est élevée à € 1 150 484,86.

c) Jetons de présence

Voir chapitre 6 : Organes d'Administration et de Direction – Gouvernement d'Entreprise
section 6.1.1 : Fonctionnement du Conseil d'Administration.

6.2.1 INFORMATIONS SUR LES STOCK-OPTIONS

Options de souscription d'actions consenties par la société et par toutes les sociétés du Groupe durant l'exercice 2002 aux mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2002 :

| | Nombre d'options de souscription attribuées | Prix de souscription | Plan | Date d'échéance |
|---------------------|---|----------------------|------------|-----------------|
| Gérard Mestrallet | 350 000 | € 17,67 | 20.11.2002 | 19.11.2012 |
| Philippe Brongniart | 125 000 | € 17,67 | 20.11.2002 | 19.11.2012 |
| François Jaclot | 115 000 | € 17,67 | 20.11.2002 | 19.11.2012 |

Stock-options levées durant l'exercice 2002 par les mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2002 :

| | Nombre de stock-options levées | Prix d'achat | plan | Date d'échéance |
|---------------------|--------------------------------|--------------|------------|-----------------|
| Gérard Mestrallet | 0 | | | |
| Philippe Brongniart | 0 | | | |
| François Jaclot | 15 135 * | € 9,79 | 15.10.1996 | 14.10.2004 |

* Options d'achat d'actions

6.2.2 CONVENTIONS REGLEMENTEES

En janvier 2002, SUEZ a décidé de participer au programme de titrisation de créances détenues par des sociétés françaises, belges et néerlandaises du Groupe, portant sur un montant total d'environ € 1,2 milliard. Le périmètre incluait environ une soixantaine de filiales du Groupe réparties en quatre compartiments.

Le Conseil d'Administration du 9 janvier 2002 a autorisé expressément les accords relatifs aux compartiments 2 et 3 (SITA et Elyo ainsi que certaines de leurs filiales) signés dans ce cadre.

Le Conseil d'Administration du 4 septembre 2002 a autorisé expressément les accords relatifs au compartiment 4 (filiales françaises, belges et néerlandaises de Groupe Fabricom), comportant cautionnement, garantie et autres engagements financiers.

En mars 2002, la société Tractebel souhaitant rejoindre le GIE SUEZ Alliance, le Conseil d'Administration du 6 mars 2002 a expressément autorisé l'adhésion de Tractebel au GIE SUEZ Alliance et la garantie correspondante.

Deux opérations de cessions ont fait l'objet d'autorisation préalable du Conseil d'Administration en raison de la présence d'Administrateurs communs :

- Cession de 1 million d'actions Fortis Units à la Société Générale de Belgique, pour un montant de € 22,1 millions en vue de regrouper en Belgique la totalité des titres Fortis détenus par le Groupe. Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration du 26 avril 2002.
- Cession par SUEZ de sa participation de 25% dans TPS à TF1 et à M6, pour un montant de € 160 millions, assortie d'une clause de prise en charge par SUEZ des droits d'enregistrement de la cession au bénéfice de M6. A l'issue de cette opération, TF1 et M6 détenaient respectivement 66% et 34% de TPS.
Cette opération a été expressément autorisée par le Conseil d'Administration du 4 septembre 2002.

Diverses opérations d'apports ont par ailleurs donné lieu à autorisation préalable du Conseil d'Administration, à savoir :

- Apport à LD Com par SUEZ de 99,99% du capital de FirstMark Communications France, au terme duquel SUEZ recevrait 18% du capital de la société LD Com, valorisé à € 2,29 milliards. Cette opération d'apport comporte en faveur de LD Com certains engagements directs et la garantie de l'ensemble des obligations de trois filiales de SUEZ impliquées dans l'opération, dont SUEZ Connect. Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration du 26 avril 2002.
- Apports à Rivolam par SUEZ des actions SITA et par Ondeo des actions Ondeo Services. Ces opérations d'apports s'inscrivent dans le cadre de la création du pôle Environnement de SUEZ. L'apport à Rivolam des actions SITA porte sur 99,99% du capital de cette dernière et pour un montant de € 4,5 milliards. L'apport à Rivolam des actions Ondeo Services porte sur 99,99% du capital dont la valeur globale s'élève à € 1,955 milliard. Ces opérations d'apport ont été expressément autorisées par le Conseil d'Administration du 20 novembre 2002.

Enfin, SUEZ a délivré deux garanties dans le cadre d'opérations relevant de l'article L 225-38 du Code de commerce :

- La première concerne une garantie de maison mère au bénéfice de Capiro dans le cadre de la cession de Clininvest par SI Finance à Capiro, dont le montant est illimité, mais dont la durée de vie expirera en 2007. Cette opération a été expressément autorisée par le Conseil d'Administration du 4 septembre 2002.
- La seconde concerne une garantie donnée dans le cadre de la cession par Ondeo Nalco de son siège social, suivi d'un bail. Il s'agit pour SUEZ de garantir toutes les obligations de Ondeo Nalco, notamment dans le cadre du bail. Le montant de la garantie est illimité pour la durée des obligations afférentes au bail, contre-garanti par Ondeo Nalco, au bénéfice de SUEZ. Par ailleurs, ces deux sociétés sont signataires d'un «Participation Agreement». Le Conseil d'Administration du 20 novembre 2002 a expressément autorisé la contre-garantie et le «Participation Agreement» précités.

Ces conventions font l'objet de commentaires des Commissaires aux Comptes dans leur rapport spécial sur les conventions réglementées.

6.2.3 PRETS ET GARANTIES ACCORDES OU CONSTITUES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION

Néant

6.3 SCHEMAS D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL

6.3.1 PARTICIPATION ET INTERESSEMENT

- SUEZ attribue à ses salariés chaque année une participation aux résultats de l'entreprise. Les montants versés sont, conformément à la loi, sans abondement de l'employeur.

Au cours des cinq dernières années, l'enveloppe attribuée s'est élevée à :

| | | |
|-------------|---|-----------|
| 1998 | € | 3 602 432 |
| 1999 | € | 4 258 249 |
| 2000 | € | 5 083 977 |
| 2001 | € | 552 420* |
| 2002 | € | 112 051 |

* Les chiffres à partir de 2001 sont en sensible diminution en raison de la filialisation du pôle Eau et de la diminution des effectifs au niveau de la maison mère.

- Par ailleurs, un accord d'intéressement a été signé le 30 juin 1997. Les montants versés sont, conformément à la loi, sans abondement de l'employeur.

| | | |
|-------------|---|-----------|
| 1998 | € | 726 427 |
| 1999 | € | 658 173 |
| 2000 | € | 4 516 119 |
| 2001 | € | 642 670* |
| 2002 | € | 598 455 |

* Les chiffres à partir de 2001 sont en sensible diminution en raison de la filialisation du pôle Eau et de la diminution des effectifs au niveau de la maison mère.

6.3.1.2 Actionnariat salarié

L'Assemblée Générale Mixte de SUEZ du 26 avril 2002, dans ses 12^e et 13^e résolutions, a autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital de SUEZ par émission d'actions réservées aux salariés du Groupe dans la limite d'un nombre total d'actions n'excédant pas 3% du capital.

Le prix de souscription pour tous les salariés bénéficiaires, à l'exception des salariés américains, était de € 21,16.

Pour les salariés américains, le prix de souscription s'élevait à € 22,49.

54 000 salariés, répartis dans 30 pays, ont souscrit à cette opération ; le nombre d'actions ainsi créées s'élève à 12,5 millions.

Au 31 décembre 2002, les salariés du Groupe détenaient collectivement 4% du capital de la société.

Note d'opération visée par la COB le 10 juillet 2002, visa n° 02-845

6.3.2 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CONSENTIES PAR LA SOCIETE ET PAR TOUTES LES SOCIETES COMPRISES DANS LE PERIMETRE D' ATTRIBUTION DES OPTIONS DURANT L' EXERCICE 2002 AUX DIX SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX LES PLUS DOTES DE L' EMETTEUR ET DE CES SOCIETES

| Nombre d' options attribuées | Prix de souscription | Plan | Date d' échéance |
|------------------------------|----------------------|------------|------------------|
| 553 000 | 17,67 | 20.11.2002 | 19.11.2012 |

6.3.3 STOCK-OPTIONS LEVEES DURANT L' EXERCICE 2002 PAR LES DIX SALARIES DU GROUPE NON MANDATAIRES SOCIAUX AYANT LEVE LE PLUS GRAND NOMBRE D' OPTIONS.

| Nombre d' options levées | Prix d' achat | Plans | Date d' échéance |
|--------------------------|---------------|--------------|------------------|
| 12 500 | € 14,79 | 15.07.1994** | 14.07.2002 |
| 635 | € 15,03 | 14.06.1995** | 13.06.2003 |
| 33 000 | € 13,90 | 24.07.1996** | 23.07.2004 |
| 32 790 | € 9,79 | 15.10.1996* | 14.10.2004 |
| 20 000 | € 17,47 | 17.11.1997** | 16.11.2005 |
| 12 500 | € 29,82 | 16.11.1998* | 15.11.2006 |
| 15 000 | € 30,22 | 15.11.1999* | 14.11.2007 |

* Options de souscription d' actions

** Options d' achat d' actions

CHAPITRE 7

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L' EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D' AVENIR

Voir note 24 des comptes consolidés et chapitre 4 point 4.1 Vision et stratégie.

Les indications de nature prévisionnelle figurant dans le présent document de référence constituent des objectifs et perspectives soumis à certains risques et aléas. Les résultats futurs du Groupe peuvent donc différer de ces objectifs et perspectives. En conséquence le lecteur est invité à lire avec attention les informations relatives aux risques figurant dans le chapitre 4.8 Gestion des Risques.

ANNEXE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 AVRIL 2003

ORDRE DU JOUR

A. DELIBERATIONS RELEVANT DE LA PARTIE ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE

- Rapport du Conseil d'Administration
- Rapports des Commissaires aux Comptes
- Approbation des opérations et des comptes annuels de l'exercice 2002
- Affectation du résultat et fixation du montant du dividende
- Vote sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2002
- Renouvellement du mandat de deux Administrateurs
- Nomination d'un Administrateur
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la société

B. DELIBERATIONS RELEVANT DE LA PARTIE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire la capital social par annulation d'actions
- Pouvoirs pour les formalités

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA PARTIE ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Approbation des comptes annuels (1^e résolution)

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver les opérations et les comptes annuels de l'exercice 2002 tels qu'ils lui auront été présentés.

Affectation du résultat et fixation du montant du dividende (2^e résolution)

| | € |
|--|-------------------------|
| Compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent | 1 513 556 931,59 |
| et du bénéfice de l'exercice arrêté à | 736 841 539,00 |
| le total à répartir s'élève à | 2 250 398 470,59 |
| Le Conseil d'Administration vous propose les affectations suivantes : | |
| • Dividende statutaire de 5% du nominal sur 1 004 017 602 actions entièrement libérées | 100 401 760,20 |
| • Dividende complémentaire sur les 1 007 422 403 actions existantes | 614 527 665,83 |
| • Précompte mobilier | 300 007 519,00 |
| • Report à nouveau | 1 235 461 525,56 |
| | 2 250 398 470,59 |

Si l'Assemblée approuve cette proposition, le dividende net pour l'exercice 2002 sera fixé à € 0,71 par action entièrement libérée, auquel s'ajoutera un avoir fiscal de € 0,355, donnant un revenu global par action de € 1,065.

Pour les 1 004 017 602 actions entièrement libérées, le dividende net de € 0,71 par action comprendra un dividende statutaire de € 0,10 et un dividende complémentaire de € 0,61.

Pour les 3 404 801 actions non libérées, n'ayant droit qu'au dividende complémentaire de € 0,61 et à un avoir fiscal de € 0,305, le revenu global par action sera de € 0,915.

Ces dividendes seront mis en paiement le vendredi 2 mai 2003, date du détachement.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à hauteur de ces actions seraient affectés au report à nouveau.

Conventions visées aux articles L 225-38 et L 225-86 du Code de commerce (3^e résolution)

Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes concerne les conventions réglementées visées aux articles L 225-38 et L 225-86 du Code de commerce.

Ce rapport spécial figure en page 182 du présent document de référence.

Comptes consolidés (4^e résolution)

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes consolidés au 31 décembre 2002 tels qu'ils lui auront été présentés.

Renouvellements et nomination d'Administrateurs (5^e, 6^e et 7^e résolutions)

A l'exception de M. Jean-Jacques Salane, nommé par l'Assemblée du 26 avril 2002, les autres membres du Conseil d'Administration ont été nommés Administrateurs, pour une durée maximale de 4 ans, par l'Assemblée du 4 mai 2001 qui a adopté le régime de société anonyme à Conseil d'Administration.

Par dérogation aux dispositions de l'article 11 des nouveaux statuts qu'elle a adoptés, cette même Assemblée du 4 mai 2001 a décidé que le mandat des 15 nouveaux Administrateurs prendrait fin comme suit :

- cinq lors de l'Assemblée tenue en 2003 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2002,
- cinq lors de l'Assemblée tenue en 2004 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2003 et
- cinq lors de l'Assemblée tenue en 2005 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2004.

Compte tenu des décisions prises lors du Conseil du 4 mai 2001 qui a suivi l'Assemblée du même jour, les cinq mandats qui arrivent à expiration à l'Assemblée annuelle de 2003 sont ceux de :

- M. Philippe Brongniart
- M. François Jaclot
- M. Jacques Lagarde
- Mme Anne Lauvergeon
- et M. José Vilarasau

M. Brongniart ne sollicite pas le renouvellement de son mandat. Ancien élève de l'ENA, ancien haut fonctionnaire, entré à Lyonnaise des Eaux en 1983, Directeur Général chargé des Synergies Groupe (Ressources Humaines, client industriel, commercial, ...) M. Brongniart, âgé de 64 ans, a fait valoir ses droits à la retraite.

Le Conseil rend hommage à M. Brongniart pour son activité pendant 20 ans au service du Groupe.

M. Jaclot a démissionné du Conseil le 19 février 2003. Ancien élève de l'ENA, Inspecteur des Finances, entré à la Compagnie de SUEZ en janvier 1996, M. Jaclot était Directeur Général chargé des Finances (Trésorerie, Opérations Financières, Plan, Contrôle, Audit, Comptabilités), des Systèmes d'information et du secteur Communication. M. Jaclot, âgé de 53 ans, a souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière.

Le Conseil remercie M. Jaclot pour son activité pendant sept ans au service du Groupe.

M. Vilarasau ne sollicite pas le renouvellement de son mandat. Docteur ingénieur industriel, Président de la Caixa, entré au Conseil de Surveillance de SUEZ le 5 mai 2000, M. Vilarasau a souhaité se retirer du Conseil de SUEZ pour laisser la place à l'un de ses collaborateurs.

Le Conseil rend hommage à M. Vilarasau pour sa contribution aux activités du Conseil depuis trois ans et pour son action en faveur du renforcement des liens entre SUEZ et la Caixa.

Dans la **5^e résolution**, il est proposé à l'Assemblée Générale de renouveler le mandat de M. Jacques Lagarde, Administrateur indépendant, pour une durée de 4 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Dans la **6^e résolution**, il est proposé à l'Assemblée Générale de renouveler le mandat de Mme Anne Lauvergeon, Administrateur indépendant, pour une durée de quatre ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Dans la **7^e résolution**, il est proposé à l'Assemblée Générale de nommer M. Antonio Brufau, Administrateur, pour une durée de quatre ans. M. Antonio Brufau, 55 ans, Directeur Général de la Caixa, est considéré comme Administrateur indépendant. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Sur la base de ces différents changements :

- trois mandats arrivant à échéance non renouvelés (MM. Brongniart, Jaclot et Vilarasau),
- deux mandats arrivant à échéance renouvelés (M. Lagarde et M^{me} Lauvergeon),
- un mandat confié à un nouvel administrateur (M. Antonio Brufau),

le Conseil d'Administration comprendrait, à l'issue de l'Assemblée d'avril 2003, 14 membres :

| | |
|--------------------------------|-----------------------------|
| Gérard Mestrallet | Président-Directeur Général |
| Jean Gandois | Vice-Président |
| Albert Frère | Vice-Président |
| Antonio Brufau* | Administrateur |
| Gerghard Cromme* | Administrateur |
| Etienne Davignon | Administrateur |
| Paul Desmarais Jr | Administrateur |
| Lucien Douroux* | Administrateur |
| Jacques Lagarde* | Administrateur |
| Anne Lauvergeon* | Administrateur |
| Jean Peyrelevade | Administrateur |
| Felix G. Rohatyn* | Administrateur |
| Jean-Jacques Salane | Administrateur |
| Lord Simon of Highbury* | Administrateur |

(*) Administrateurs indépendants.

Sur ces 14 membres, sept soit la moitié, sont considérés comme indépendants au regard des critères du rapport Bouton analysés par le Conseil d'Administration.

Autorisation d'opérer sur les actions de la société (8^e résolution)

L'Assemblée Générale du 26 avril 2002 a autorisé la société à opérer en Bourse sur ses propres actions aux conditions suivantes :

- prix maximum d'achat : € 50
- prix minimum de vente : € 32
- détention maximum : 10% du capital
- montant cumulé des acquisitions : € 5 milliards

Entre l'Assemblée Générale du 26 avril 2002 et le 28 février 2003, la société a acquis 7 463 153 de ses propres actions pour une valeur globale de € 144,6 millions et unitaire de € 19,37 et cédé 31 779 actions pour une valeur globale de € 1 million et unitaire de € 32,54.

L'autorisation, conférée par l'Assemblée Générale du 26 avril 2002, d'opérer en Bourse sur les actions de la société arrive à expiration en octobre 2003. Il vous est proposé aujourd'hui de conférer au Conseil d'Administration une nouvelle autorisation d'opérer sur les actions de la société.

Les achats d'actions permettraient de régulariser le cours de Bourse, de procéder à des cessions en fonction des situations de marchés, d'annuler ultérieurement les titres afin d'améliorer la rentabilité des fonds propres et le résultat par action. Il vous est, à cet égard, demandé de renouveler par la 9^e résolution l'autorisation de réduire le capital en conséquence d'une telle annulation. Ils permettraient également de conserver les titres dans le cadre d'une gestion patrimoniale et financière des fonds propres, de mettre en place des programmes destinés aux salariés et des plans d'options d'achat d'actions. Enfin, ils permettraient la réalisation d'opérations financières par transfert, cession ou échange.

Compte tenu de l'évolution boursière très négative depuis le printemps 2002 et de l'incertitude que fait peser sur les marchés financiers la crise économique et politique mondiale, nous vous proposons de revoir en baisse sensible les limites d'interventions autorisées.

Les conditions proposées sont les suivantes :

- prix maximum d'achat : € 36
- prix minimum de vente : € 12
- ce prix étant toutefois déterminé, le cas échéant, conformément aux dispositions légales en vigueur en cas de mise en œuvre des facultés offertes par l'article L 225-209 alinéa 3 du Code de commerce.
- détention maximum : 10% du capital
- montant cumulé des acquisitions : € 3,6 milliards

Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

2. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA PARTIE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation d'actions (9^e résolution)

L'autorisation, conférée par l'Assemblée Générale du 26 avril 2002, de réduire le capital social par annulation d'actions arrive à expiration en octobre 2003.

Il vous est proposé aujourd'hui de conférer au Conseil d'Administration une nouvelle autorisation, pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée, de réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions acquises par la société elle-même, en application de l'article L 225-209 du Code du commerce.

Le Conseil d'Administration aurait donc la faculté de procéder à la réduction du capital de la société dans la limite légale de 10% de son montant par période de vingt-quatre mois.

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société SUEZ,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

I. CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec des sociétés du Groupe situées en France, en Belgique et aux Pays-Bas

Dans le cadre de la politique de refinancement de SUEZ, il a été décidé de mettre en place un programme international de titrisation de créances détenues par des sociétés du Groupe situées en France, en Belgique et aux Pays-Bas, pour un montant total d'environ € 1 200 millions. Le périmètre inclut environ une soixantaine de filiales du Groupe réparties en 4 compartiments.

(Personnes concernées au moment de l'acceptation de la convention : Messieurs Philippe Brongniart et François Jaclot, membres du Conseil d'Administration).

Votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 9 janvier 2002, a autorisé expressément les accords signés dans ce cadre, et a approuvé la participation de SUEZ au programme de titrisation pour les compartiments 2 et 3 (SITA et certaines de ses filiales, Elyo et sa filiale CPCU).

L'encours des créances titrisées au titre de cette opération pour les compartiments 2 et 3 s'élève à € 302 millions au 31 décembre 2002.

Par ailleurs, votre Conseil d'Administration a autorisé l'octroi par SUEZ en faveur du FCC et des parties participantes une caution destinée à couvrir les engagements des sociétés SUEZ participant à l'opération.

(Personne concernée au moment de l'acceptation de la convention : Monsieur Philippe Brongniart, membre du Conseil d'Administration).

Votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 4 septembre 2002, a approuvé la participation de SUEZ au programme de titrisation pour le compartiment 4 (Groupe Fabricom et certaines de ses filiales).

L'encours des créances titrisées au titre de cette opération pour le compartiment 4 s'élève à € 50 millions au 31 décembre 2002.

Sur l'exercice 2002, les sociétés du compartiment 1 n'ont pas participé à ce programme de titrisation.

Avec les sociétés Tractebel et GIE SUEZ Alliance

(Personnes concernées au moment de l'acceptation de la convention : Messieurs Gérard Mestrallet, Etienne Davignon et Paul Desmarais J', membres du Conseil d'Administration).

Le GIE SUEZ Alliance, instrument dédié au financement du Groupe, comprenait sept membres dont votre société avant l'adhésion de Tractebel en 2002.

Votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 6 mars 2002, a autorisé l'adhésion de Tractebel au GIE SUEZ Alliance, et l'octroi par SUEZ à Tractebel de la garantie consentie par le Groupe à tous les membres du GIE conformément à l'article 2 de la Convention Interne.

Le montant que votre société pourrait être conduite à régler au titre de cette garantie n'est pas limité.

Avec la société FirstMark Communication France (FMCF)

(Personne concernée au moment de l'acceptation de la convention : Monsieur François Jaclot, membre du Conseil d'Administration).

Votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 26 avril 2002, a autorisé l'apport par SUEZ de FirstMark Communication France à LD Com, correspondant à une valorisation de € 210 millions. Au terme de cet apport, SUEZ a reçu environ 16,7% du capital de LD Com.

Cette opération d'apport comporte en faveur de LD Com certains engagements directs et la garantie de l'ensemble des obligations de trois filiales de SUEZ impliquées dans l'opération : SUEZ Connect, Galilée et Marignan.

Avec la Société Générale de Belgique

(Personnes concernées au moment de l'acceptation de la convention : Messieurs Gérard Mestrallet, Etienne Davignon, Jean Gandois, Philippe Brongniart et François Jaclot, membres du Conseil d'Administration).

Votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 26 avril 2002, a autorisé la cession par votre société de 1 million d'actions Fortis Units à la Société Générale de Belgique, à un prix correspondant à la moyenne des 20 cours de Bourse de clôture de l'action Fortis cotée à Bruxelles, précédant le jour de cession.

Cette cession a été réalisée le 27 juin 2002 pour un montant de € 22,1 millions. Elle a eu pour effet de regrouper en Belgique l'ensemble des titres Fortis détenus par le Groupe.

Avec la société M6

(Personnes concernées au moment de l'acceptation de la convention : Messieurs Gérard Mestrallet, Albert Frère et François Jaclot, membres du Conseil d'Administration)

Votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 4 septembre 2002, a autorisé :

- La cession par votre société de sa filiale Ogelye (détenrice de TPS, TPS Gestion, TCM Droits Audiovisuels et TCM Gestion, codétenues par TF1 et M6), à TF1 pour un montant de € 160 millions (hors ajustement de prix éventuel)
- Et concomitamment à la cession d'Ogelye, le reclassement par TF1 et M6 de leurs participations. A l'issue de ce reclassement, TF1 détiendra 66% de TPS et de TPS Gestion, et M6 34% de TPS et de TPS Gestion. TF1 et M6 détiendront chacun 50% de TCM Droits Audiovisuels et de TCM Gestion.

Cet accord prévoyant la prise en charge par SUEZ au bénéfice de M6 d'un montant correspondant aux droits d'enregistrement, l'opération de cession relève de l'article L. 225-38 du Code de commerce visant les conventions réglementées.

Sur l'exercice 2002, la société Ogelye a finalement été cédée pour un montant de € 154 millions.

Avec la société SUEZ Communication

(Personne concernée au moment de l'acceptation de la convention : Monsieur François Jaclot, membre du Conseil d'Administration)

Votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 4 septembre 2002, a autorisé la cession par votre société de sa participation de 37,52% dans M6 à SUEZ Communication.

L'opération n'a pas été réalisée sur l'exercice 2002.

Avec la société SI Finance

(Personne concernée au moment de l'acceptation de la convention : Monsieur François Jaclot, membre du Conseil d'Administration).

Dans le cadre de la cession de Clininvest par SI Finance à Capio, votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 4 septembre 2002, a autorisé une garantie de passif par SUEZ, en tant que maison mère de SI Finance, en faveur de Capio.

La garantie porte sur le respect des obligations contractuelles liées à cette cession. Par ailleurs, en cas de liquidation volontaire ou judiciaire de SI Finance, ou de fusion de cette dernière avec une société autre qu'une société contrôlée par votre société et ayant les mêmes ressources financières que SI Finance, ou encore de cession de SI Finance par votre société ne remplissant pas ces critères, votre société assume automatiquement et de plein droit les obligations restantes de SI Finance.

Cette garantie n'est pas limitée (la garantie de passif étant en partie sans plafond) et sa durée sera égale à celle des garanties données par SI Finance (soit au plus tard en 2007).

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2002.

Avec les sociétés SITA, Ondeo et Rivolam

(Personnes concernées au moment de l'acceptation de la convention : Messieurs Philippe Brongniart et François Jaclot, membres du Conseil d'Administration).

Votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 20 novembre 2002, a approuvé les projets d'apports suivants :

- Apport par votre société des titres SITA à Rivolam, en échange de titres Rivolam. Cet apport porte sur 99,99% du capital de SITA, pour un montant de € 4,5 milliards.
- Apport par Ondeo des titres Ondeo Services à Rivolam, en échange de titres Rivolam. Cet apport porte sur 99,99% du capital de Ondeo Services, pour un montant de € 1,955 milliards.
- Attribution à SUEZ par Ondeo des titres Rivolam reçus en rémunération de cet apport.

Ces opérations d'apports s'inscrivent dans le cadre de la création du pôle Environnement de SUEZ.

A l'issue de ces opérations, votre société détient 100% de Rivolam (Branche d'activité SELS) et 100% de Ondeo (Branche d'activité SEIS).

Avec la société Ondeo Nalco

(Personnes concernées au moment de l'acceptation de la convention : Messieurs Philippe Brongniart et François Jaclot, membres du Conseil d'Administration).

Dans le cadre de la cession par Ondeo Nalco de son siège social, suivie d'un contrat de location pour une durée de 25 ans, renouvelable deux fois par période de 5 ans, votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 20 novembre 2002, a autorisé votre société à délivrer une garantie sur toutes les obligations d'Ondeo Nalco.

La garantie est illimitée pour la durée des obligations afférentes au bail (y compris les renouvellements) et aux autres accords. Cette garantie est irrévocable et inconditionnelle.

II. CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la Société Générale de Belgique

Votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 10 janvier 2001, a validé l'accord liant votre société et la Société Générale de Belgique dans le cadre de l'émission par votre société d'un emprunt obligataire à 2,50% à option d'échange en actions Umicore (détenues par la Société Générale de Belgique). Le montant de l'emprunt obligataire s'élève à € 247 millions.

La Société Générale de Belgique s'engage à céder les titres Umicore qu'elle détient à votre société au prix du marché (moyenne des cours de Bourse de clôture des 10 dernières séances) plus 1% sur simple demande écrite de SUEZ ou de son mandataire, et à autoriser la cession des autres actifs reçus en remplacement des actions à l'occasion d'opérations donnant lieu à ajustement de la parité d'échange des obligations.

Par ailleurs, la Société Générale de Belgique s'engage à informer systématiquement votre société de toute opération susceptible d'affecter le capital d'Umicore.

Enfin votre société s'engage à acquérir auprès de la Société Générale de Belgique les actions Umicore qu'elle détient et, le cas échéant, les autres actifs reçus à l'occasion d'opérations affectant le capital d'Umicore.

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2002.

Votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 5 juillet 2000, a autorisé le directoire à engager votre société à acquérir auprès de la Société Générale de Belgique tout ou partie des 28 millions d'actions Fortis (B) qu'elle détient. La transaction s'effectuera sur la base de la valeur de marché des titres augmentée de 1%. Cet accord vise à assurer la couverture de l'emprunt obligataire à option d'échange en actions Fortis (B) lancé par votre société en juin 2000.

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2002.

Avec la société FirstMark Communications Europe (FMCE)

Dans le cadre de la réorganisation de la structure de l'actionariat de FirstMark Communications Europe, votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 14 mars 2001, a autorisé le rachat à la société FirstMark Communications Europe ou à sa filiale FirstMark Communications Netherlands BV (FMCN) de titres FirstMark Communications France (FMCF) représentant 1% du capital de FMCF pour un prix de € 3,9 millions.

Par ailleurs, dans le cadre de cette réorganisation de l'actionariat de FMCE, deux véhicules financés par votre société (Galilée et Marignan) ont acquis des titres FMCF pour un montant de € 228,2 millions. Les actionnaires de ces véhicules (FMCN, filiale Néerlandaise de FMCE, d'une part, et des actionnaires français, d'autre part) ont consenti à votre société une promesse de vente portant sur 100% du capital des véhicules exerçable à tout moment (sur une durée de quatre ans, pour un prix égal à la valeur nominale des actions soit € 40 000 par véhicule). FMCE garantit votre société des engagements pris par sa filiale FMCN au titre de cette promesse de vente.

En 2002, les titres FMCF ont été vendus à Marignan et votre société a également vendu les ORA Marignan et Galilée à SUEZ Connect.

Avec la société Ondeo

Au 31 décembre 2000, une avance d'actionnaire, non rémunérée, a été accordée à Ondeo pour un montant de US\$ 1 552 millions, en vue d'une capitalisation ultérieure. Cette avance se décomposait de la manière suivante :

- US\$ 652 millions correspondant à l'acquisition de la société UWR,
- US\$ 400 millions correspondant au financement de l'acquisition de la société Ondeo Nalco,
- US\$ 500 millions complémentaires dédiés à l'activité conditionnement.

Votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 28 novembre 2001, a autorisé la capitalisation de l'avance de US\$ 500 millions. En tenant compte des effets de change, cette capitalisation s'est élevée à € 550 millions.

Au cours de la même séance, votre Conseil d'Administration a autorisé la prorogation de l'avance non capitalisée soit US\$ 1 052 millions. Cette prorogation a pris effet à compter du 31 décembre 2001, elle s'étend jusqu'au 31 décembre 2003. Votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 20 novembre 2002, a autorisé la capitalisation de l'avance de US\$ 500 millions. En tenant compte des effets de change, cette capitalisation s'est élevée à € 485 millions.

Avec la société Elyo

Votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 4 juillet 2001, a autorisé la cession à Elyo des 100% du capital de GEPSA pour un prix de € 3,0 millions. Cette cession est assortie de garanties usuelles portant notamment sur la situation fiscale et sociale de GEPSA. Elyo contre-garantit votre société au titre de la caution délivrée par celle-ci en faveur du Ministère de la Justice, dans le cadre du contrat de concession conclu par GEPSA.

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2002.

Par ailleurs, l'engagement de bonne fin consenti par votre société en faveur de la société Elyo et relatif à la construction et à l'exploitation d'une usine d'incinération d'ordures ménagères à Rillieux-la-Pape est toujours en vigueur. Cette convention prendra fin le 30 juin 2019.

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2002.

Avec la société Ondeo Nalco

A compter du 31 décembre 2001, la société Ondeo Nalco a effectué une titrisation de créances auprès de Crédit Suisse First Boston. Cette opération est assortie d'une clause de garantie illimitée, irrécouvrable et inconditionnelle par votre société.

Votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 28 novembre 2001, a autorisé cette clause de garantie.

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2002.

Avec les sociétés Elyo, Lyonnaise des Eaux France, Ondeo, SITA, SITA France et SUEZ Finance

Votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 4 juillet 2001, a autorisé la création d'un véhicule de financement *ad hoc*, le G.I.E. «SUEZ Alliance», et l'adhésion de votre société à ce G.I.E.

Au cours de la même séance, votre Conseil d'Administration a validé l'octroi par votre société d'une garantie au profit des autres membres du G.I.E., filiales de votre société. Ainsi, votre société, en sa qualité de société tête du Groupe, sera le garant ultime à l'égard des autres membres pour toute dette que l'un de ceux-ci aurait payé et qui ne correspondrait pas à sa quote-part.

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2002.

Avec la société Cofixel

Votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 4 juillet 2001, a autorisé la cession par votre société de Ineo, Entrepote et Delattre-Levivier à la société Cofixel (holding français de Fabricom). Le prix de cession globale est de € 276,9 millions, correspondant au prix auquel ces filiales ont été acquises par votre société auprès de Groupe GTM en octobre 2000.

Au cours de cette même séance, votre Conseil d'Administration a autorisé l'octroi des garanties suivantes par votre société :

- une garantie de rentabilité sur 2001 et 2002 pour un montant global de € 35 millions maximum, portant sur Entrepote et Delattre-Levivier ;
- un certain nombre d'autres garanties, pour un montant limité globalement à € 40 millions au maximum, ces garanties ne pouvant pas être mises en jeu après le 31 décembre 2005, portant sur l'ensemble des sociétés cédées ;
- une garantie sur l'éventuelle mise en cause d'Ineo dans l'incendie du siège du Crédit Lyonnais pour un montant illimité et une durée illimitée.

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2002.

Avec la société Electrabel

Votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 5 mai 2000, a autorisé la cession de la participation de votre société de 45% dans le capital de la société Aquinter à la société Electrabel pour un prix de € 3,6 millions. L'opération est assortie d'une clause de garantie de passif plafonnée à € 0,9 million.

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2002. La garantie s'est éteinte le 30 juin 2002.

Avec la société SITA

Votre société dispose d'une contre-garantie de SITA pour les garanties données par votre société aux autorités de Hong-Kong dans le cadre de l'acquisition par SITA des activités internationales de Browning-Ferries Industries. Cet engagement est sans indication de montant et de durée.

Par ailleurs, votre société a consenti une garantie relative à l'appel d'offres de la décharge de Nent. Celle-ci est toujours en vigueur.

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2002.

Avec Crédit Agricole S.A.

Votre société a accordé une garantie de passif à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la cession du contrôle majoritaire de la Banque Indosuez à cette dernière. Cette garantie, limitée à 24% du prix de cession, n'a pas fait l'objet d'un paiement sur l'exercice 2002.

Avec la société Findim (anciennement Crédisuez)

La caution solidaire de votre société donnée à l'acquéreur d'ISM S.A. pour le paiement de toutes les sommes dues par la société Findim est toujours en vigueur. Elle concerne la mise en jeu des garanties accordées dans le cadre de la cession d'ISM S.A., à savoir une garantie d'actifs et de passifs pour la partie plafonnée à 25% du prix de cession, soit € 40,4 millions. Cette garantie était valable deux ans à compter de la date de réalisation de l'opération, soit jusqu'au 30 septembre 2000, à l'exception des garanties de type fiscal et social non plafonnées, qui sont valables jusqu'à l'expiration des délais légaux de prescription.

En outre, la caution solidaire couvrant l'intégralité des engagements de la société Findim dans le cadre de la cession de la Banque La Hénin est toujours en vigueur. Cette garantie était valable jusqu'à fin 2001, à l'exception des garanties de type fiscal et social non plafonnées, qui sont valables jusqu'à l'expiration des délais légaux de prescription.

Ces conventions n'ont pas eu d'effet sur l'exercice 2002.

Avec les sociétés Ondeo Degrémont et Northumbrian Water Group

La garantie et la contre-garantie données dans le cadre de l'offre faite conjointement par les sociétés Northumbrian Water Group et Ondeo Degrémont pour un contrat d'exploitation d'une station de traitement des eaux usées sont toujours en vigueur.

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2002.

Avec la société Lyonnaise Europe

Au 31 décembre 2001, votre société garantissait les Loan Notes émises par Lyonnaise Europe à hauteur de GBP 3,71 millions. Les Loans Notes ont été intégralement remboursés au cours de l'exercice 2001 entraînant ainsi la levée de la garantie assurée par votre société.

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2002 et la garantie s'est éteinte sur l'exercice 2002.

Avec la société Lyonnaise Deutschland

La créance détenue sur Lyonnaise Deutschland (soit € 19,9 millions au 31 décembre 2002), ainsi que les intérêts échus ou à échoir, est considérée comme une créance de dernier rang dont le remboursement par Lyonnaise Deutschland sera subordonné à son retour à meilleure fortune ou à la constatation d'un boni de liquidation.

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2002.

Avec la Compagnie Foncière Internationale (CFI)

Dans le cadre des engagements pris par la CFI vis-à-vis de son personnel en juillet 1994, les indemnités de départ en retraite du personnel CFI transféré à Unibail (jusqu'au 30 septembre 2004) étaient garanties par la Compagnie de Suez et ont été reprises par votre société lors de la fusion.

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2002.

Avec la société Findim et ses filiales, directes et indirectes

Suite aux décisions prises concernant le regroupement de toutes les activités immobilières du groupe Compagnie de Suez au sein du groupe Findim (anciennement Crédisuez), des garanties de valeur ont été accordées par la Compagnie de Suez à Réaumur Participations et trois de ses filiales, Savipar, Financière Astorg Saussaies et S.N.C. Partirel. Les effets de ces garanties sur l'exercice 2002 sont les suivants :

- Votre société a été appelée en garantie pour un montant total de € 0,1 million.
- Le montant garanti résiduel s'élève à € 4,8 millions au 31 décembre 2002, entièrement provisionné dans les comptes arrêtés à cette même date.
- La Compagnie de Suez avait mis à disposition par anticipation, et à compter du 1^{er} juillet 1996, les fonds correspondant aux garanties qui n'avaient pas été appelées à cette date. Les fonds ainsi transférés ne portent pas intérêts.
- La Compagnie de Suez avait octroyé à trois établissements bancaires des garanties à première demande concernant trois emprunts souscrits par la société Crédisuez pour un montant cumulé de € 243,9 millions. Compte tenu des remboursements anticipés opérés au cours de l'exercice, la garantie résiduelle ressort à € 4,8 millions au 31 décembre 2002. Ces garanties ne sont pas rémunérées.
- La Compagnie de Suez avait autorisé l'octroi d'une caution solidaire, en faveur du groupe acquéreur de la Société de Crédit à l'Habitation, d'une durée de 10 ans soit jusqu'à avril 2007, et limitée à la garantie portant sur des obligations, faits ou risques éventuels qui auraient pu affecter la gestion de créances, pour l'essentiel éteinte, de fonds de commerce apportés par la Banque La Hénin et la Banque Monod à la société cédée.

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2002.

Neuilly-sur-Seine, le 7 mars 2003
Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Autres
Ernst & Young



Christian CHOCHON

Deloitte Touche Tohmatsu-Audit



Jean-Paul PICARD

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS ACHETEEES

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société SUEZ,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société SUEZ, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 4, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée (neuvième résolution).

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10% de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209, al. 4, du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale (huitième résolution) et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre Conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Neuilly-sur-Seine, le 7 mars 2003
Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Autres
Ernst & Young



Christian CHOCHON

Deloitte Touche Tohmatsu-Audit



Jean-Paul PICARD

RESOLUTIONS

A. RESOLUTIONS RELEVANT DE LA PARTIE ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE

Première résolution - Approbation des opérations et des comptes annuels de l'exercice 2002

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les opérations de l'exercice 2002 ainsi que les comptes annuels au 31 décembre 2002, tels qu'ils lui sont présentés.

Deuxième résolution - Affectation du résultat et fixation du montant du dividende

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire et constatant que le bénéfice net de l'exercice s'élève à € 736 841 539,00 et le report à nouveau à € 1 513 556 931,59 approuve l'affectation de ces sommes, représentant au total € 2 250 398 470,59 telle qu'elle est proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

| | En € |
|--|-------------------------|
| Dividende statutaire de 5% du nominal sur 1 004 017 602 actions entièrement libérées | 100 401 760,20 |
| Dividende complémentaire sur les 1 007 422 403 actions existantes | 614 527 665,83 |
| Précompte mobilier | 300 007 519,00 |
| Report à nouveau | 1 235 461 525,56 |
| TOTAL | 2 250 398 470,59 |

L'Assemblée fixe, en conséquence, le dividende net pour l'exercice 2002 à € 0,71 par action entièrement libérée, auquel s'ajoute un avoir fiscal de € 0,355 donnant un revenu global par action de € 1,065.

Pour les 1 004 017 602 actions entièrement libérées, le dividende net de € 0,71 par action comprend un dividende statutaire de € 0,10 et un dividende complémentaire de € 0,61.

Pour les 3 404 801 actions non libérées, n'ayant droit qu'au dividende complémentaire de € 0,61 et à un avoir fiscal de € 0,305 le revenu global par action est de € 0,915.

Ces dividendes seront mis en paiement le vendredi 2 mai 2003, date du détachement.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à hauteur de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

L'Assemblée prend acte, conformément à la loi, des sommes réparties au titre des trois exercices précédents :

| Exercice | Nombre d'actions rémunérées | Sommes réparties € | Dividende net € | Avoir fiscal € | Revenu global € |
|----------|------------------------------|--------------------|-----------------|----------------|-----------------|
| 1999 | 956 735 160 | 574,0 millions | 0,60 | 0,30 | 0,90 |
| 2000 | 981 374 850 | 647,7 millions | 0,66 | 0,33 | 0,99 |
| | actions entièrement libérées | | | | |
| | 5 011 830 | 2,8 millions | 0,56 | 0,28 | 0,84 |
| | actions non libérées | | | | |
| 2001 | 985 306 648 | 699,6 millions | 0,71 | 0,355 | 1,065 |
| | actions entièrement libérées | | | | |
| | 4 817 150 | 2,9 millions | 0,61 | 0,305 | 0,915 |
| | actions non libérées | | | | |

Troisième résolution - Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L 225-38 et L 225-86 du Code de commerce, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

Quatrième résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2002

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2002, tels qu'ils lui sont présentés.

Cinquième résolution - Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de quatre ans, le mandat d'Administrateur de M. Jacques Lagarde.

Le mandat de M. Jacques Lagarde prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Sixième résolution - Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de quatre ans, le mandat d'Administrateur de Mme Anne Lauvergeon.

Le mandat de Mme Anne Lauvergeon prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Septième résolution - Nomination d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, nomme Administrateur, avec effet à l'issue de la présente Assemblée et pour une durée de quatre ans, M. Antonio Brufau.

Le mandat de M. Antonio Brufau prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Huitième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la société

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et de la note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse, autorise le Conseil d'Administration à acquérir des actions de la société, dans les conditions prévues par l'article L 225-209 du Code de commerce et par ordre de priorité décroissant, en vue :

- de la régularisation du cours de Bourse par intervention systématique en contre tendance,
- d'achats et de ventes en fonction des situations de marchés,
- de leur annulation ultérieure dans le cadre d'une réduction de capital qui serait décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- de leur conservation dans le cadre d'une gestion patrimoniale et financière des fonds propres,
- de leur attribution ou de leur cession à des salariés ou anciens salariés du Groupe, ou de la mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions,
- de leur transfert, leur cession ou leur échange dans le cadre d'opérations financières, et selon les modalités suivantes :
- le nombre maximum d'actions acquises ne pourra excéder 10% du capital social au jour de la présente décision et le montant cumulé des acquisitions net de frais ne pourra excéder la somme de € 3,6 milliards,
- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder € 36 et le prix minimum de vente ne devra pas être inférieur à € 12. Toutefois, dans le cas où il serait fait usage des facultés offertes par le troisième alinéa de l'article L 225-209 précité, les règles relatives au prix de vente seront celles fixées par les dispositions légales en vigueur.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens, sur le marché boursier ou de gré à gré. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé, négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place d'opérations optionnelles telles que des achats et ventes d'options d'achat ou de vente. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, y compris en période d'offre publique.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés arithmétiquement dans la proportion requise par la variation du nombre total d'actions déterminée par l'opération.

La présente autorisation prend effet à l'issue de la présente Assemblée et est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour ; elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2002 dans sa septième résolution.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et, généralement, faire tout ce qui est nécessaire.

B. RESOLUTIONS RELEVANT DE LA PARTIE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE

Neuvième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation d'actions

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, par annulation de tout ou partie des actions acquises par la société elle-même, dans la limite de 10% du capital de la société par période de vingt-quatre mois.

La présente autorisation prend effet à l'issue de la présente Assemblée et est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour ; elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2002 dans sa onzième résolution.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour :

- procéder à cette ou ces réductions de capital,
- en arrêter le montant définitif, en fixer les modalités et en constater la réalisation,
- imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes,
- procéder à la modification corrélative des statuts et, généralement, faire le nécessaire,

le tout conformément aux dispositions légales en vigueur lors de l'utilisation de la présente autorisation.

Dixième résolution - Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée et pour les formalités

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

Société anonyme au capital de 2 014 844 806 euros
Siège social : 16, rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris, FRANCE
+33 (0)1 40 06 64 00
Siren 542 062 559 RCS Paris
TVA FR 52 542 062 559

www.suez.com

SUEZ